

Benoît Collombat
David Servenay

« AU NOM DE LA FRANCE »

GUERRES SECRÈTES AU RWANDA

20 ANS APRÈS LE GÉNOCIDE
CE QUE LES FRANÇAIS DOIVENT SAVOIR

LA DÉCOUVERTE

Avertissement : Ce livre numérique, comme tous ceux publiés par La Découverte, ne comporte pas de dispositif de cryptage limitant son utilisation : il est uniquement identifié par un tatouage numérique. En revanche, comme pour un livre papier, ses « copies ou reproductions [sont] strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », conformément à l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle. Sous réserve des exceptions prévues par cet article, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.

Benoît Collombat et David Servenay

« Au nom de la France »

Guerres secrètes au Rwanda



La Découverte
9 *bis*, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

Copyright

© Éditions La Découverte, Paris, 2014.
ISBN numérique : 978-2-7071-8276-0
ISBN papier : 978-2-7071-8243-2

En couverture : Photo : © Gilles Bassignac/Gamma

Composition numérique : Facompo (Lisieux), mars 2014.

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

S'informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information bimensuelle par courriel, à partir de notre site www.editionsladecouverte.fr, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

Présentation

Que faisaient au Rwanda ces militaires français, avant et pendant le dernier génocide du xx^{e} siècle ? Ont-ils joué un rôle, et lequel, dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, cette « ténébreuse affaire » qui a déclenché le début des massacres le 6 avril 1994 ? Quelles opérations militaires clandestines ont été conduites au Rwanda ? Dans quel but ? Des armes ont-elles été vendues et livrées au gouvernement du génocide ? Auprès de qui ces soldats, dont le plus célèbre d'entre eux, Paul Barril, prenaient-ils leurs ordres à Paris ? Et que savaient les hauts responsables politiques et administratifs français de ce qui se préparait ?

Pour répondre à ces questions toujours brûlantes, Benoît Collombat et David Servenay ont retrouvé des archives inédites et rencontré les témoins : politiques, militaires, « barbouzes », etc., dont certains, vingt ans après les faits, ont souhaité témoigner pour l'Histoire.

Dans ce livre d'enquête, ils démontent les entreprises d'intoxication politico-médiatiques qui ont voulu exonérer la responsabilité de notre pays, et racontent l'engrenage qui a conduit la France à mener une diplomatie secrète aux confins de l'Afrique. Pour finir par compromettre son armée dans une guerre qui s'est accompagnée d'un génocide : le massacre planifié de près d'un million de Tutsi et Hutu modérés par le régime extrémiste de Kigali, durant l'été 1994.

Pour en savoir plus…

Les auteurs

Benoît Collombat est grand reporter à France Inter. Il a publié de nombreuses enquêtes sur l'affaire Boulin, ou le « système Flosse » en Polynésie.

David Servenay est journaliste indépendant, passé par RFI, Rue89 et OWNI. Il est l'auteur avec Gabriel Périès, d'*Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais* (La Découverte, 2007). Il est cofondateur et conseiller éditorial de La Revue dessinée.

Tous deux ont codirigé *L'Histoire secrète du patronat* (La Découverte, 2009) et sont les auteurs de *La Fédé. Comment les socialistes ont perdu le Nord* (Seuil, 2012).

Prologue

« De la mayonnaise africaine… »

Vingt décembre 2012, 14 heures, pôle antiterroriste du Palais de justice de Paris, à quelques mètres de la Seine et de Notre-Dame. Tandis que les badauds préparent leurs achats de Noël dans les grands magasins, une véritable partie d'échecs est en train de se jouer dans le bureau des juges Marc Trévidic et Nathalie Poux.

Un échiquier sur lequel planent des fantômes. Beaucoup de fantômes.

Un génocide, qui s'est déroulé en quelques semaines, il y a près de vingt ans, sur un point de la carte africaine : au Rwanda.

Les juges Trévidic et Poux sont chargés d'enquêter sur l'attentat contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994. Face aux magistrats se tient un homme qui détient une grande part de secrets : Paul Barril. Cet ancien numéro deux du GIGN (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, l'élite de la gendarmerie) est passé par la cellule antiterroriste de l'Élysée pendant le premier septennat de François Mitterrand, avant de se reconvertir dans le business de la sécurité en Afrique et au Moyen-Orient. À soixante-six ans, celui que ses amis surnomment affectueusement « Popaul » est toujours en activité. Il est conseiller en sécurité « à titre privé » auprès de l'émir du Qatar, qui l'héberge dans un hôtel de luxe à Londres.

Que vient donc faire l'ex-capitaine Barril dans l'histoire tragique d'un génocide en Afrique ?

Quelques mois plus tôt, les enquêteurs ont perquisitionné au domicile et dans les bureaux de l'ancien super-gendarme. « Je vous conseille de faire des perquisitions au Qatar ! Cela arrangerait leurs relations avec la France

», lance un Barril provocateur. Furieux, il refuse même de signer son procès-verbal : « Je ne collabore plus avec la justice », dit-il avec son léger zozotement ironique.

Pourtant, ce 20 décembre, l'homme au large front, aux oreilles légèrement décollées et aux cheveux blancs se retrouve dans l'obligation de s'expliquer à nouveau. Paul Barril le sait : sur son échiquier, il ne dispose plus des pièces maîtresses. Les juges antiterroristes ont saisi des documents plutôt compromettants pour lui, notamment un contrat de fourniture d'armes et de munitions signé en plein génocide entre Paul Barril et le gouvernement intérimaire rwandais, malgré l'embargo des Nations unies sur les livraisons d'armes. Juridiquement, cela porte un nom : complicité de génocide. Un an plus tard, une enquête judiciaire est d'ailleurs formellement ouverte contre Paul Barril à ce sujet[1].

En attendant, l'ancien nageur de combat tente de brouiller les pistes. Par exemple, lorsque les juges brandissent devant lui une facture de sa société qui prévoit de payer quatre hommes (vingt autres sont à venir) pour se rendre à bord d'un jet au Rwanda, le 20 mai 1994, soit trois jours après le début de l'embargo de l'ONU, Barril ne se démonte pas : « Il s'agit de la protection des autorités sur place, de la famille Habyarimana. Mais ça ne s'est pas fait. De toute façon, vingt personnes, ça ne rentre pas dans un Falcon… »

« Et cette facture qui fait référence à un million cinq cent mille francs de "munitions et armement", ainsi que cinq mille francs de "matériel" ? », insiste le juge Trévidic. À 47 ans, l'ancien président de l'Association française des magistrats instructeurs, qui s'était vivement opposé à la suppression des juges d'instruction prônée par Nicolas Sarkozy, est réputé pour sa ténacité. « Ma société était habilitée à vendre du matériel de défense et de chasse », lui répond, sans rire, le capitaine Barril.

Il y a aussi ce contrat du 28 mai 1994 prévoyant la fourniture d'une vingtaine de spécialistes afin « de former et d'encadrer sur le terrain les hommes mis à leur disposition ». Sans oublier la fourniture de deux millions de cartouches, 11 000 obus et mortiers, ainsi que 11 000 grenades. Une « prestation » évaluée à 3 130 000 dollars.

« Ça ne s'est jamais fait ! », répète l'ancien gendarme. « Ça n'a jamais existé ! »

Dans le bureau des juges, la tension est palpable. Poussé dans ses retranchements, Barril lâche alors cette précision, comme s'il souhaitait faire passer un « message » aux autorités françaises, qui à ses yeux semblent l'avoir « lâché » : « Nous étions une société habilitée défense sous la surveillance de la DPSD [Direction de la protection et de la sécurité de la défense, un service de renseignement rattaché au ministère de la Défense] », ajoute l'ancien membre de la cellule antiterroriste de l'Élysée. « C'était impossible [de livrer des armes]. Il faut des autorisations spéciales pour être intermédiaire dans les armements de guerre. »

« La France » pouvait-elle vraiment ignorer les agissements de Barril ?

Tous ces contrats d'armement, dont les enquêteurs ont retrouvé la trace dans son ordinateur ou dans ses archives, tout ça, « c'est de la mayonnaise africaine », conclut Paul Barril, dans son langage fleuri.

Une mayonnaise qui a fait près d'un million de morts.

Notes du prologue

1. Le 26 juin 2013, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), la Ligue française des droits de l'Homme (LDH) et l'association Survie déposent une plainte contre Barril pour « complicité de génocide ». Vingt-quatre heures plus tard, une information judiciaire est ouverte. L'enquête est confiée aux magistrats du pôle génocide et crimes contre l'humanité, créé en janvier 2012.

Introduction

Palais de l'Élysée, 10 mai 1994.

À 77 ans, François Mitterrand entame sa quatorzième et dernière année au pouvoir. L'actualité est lourde. À peine sortie de la victorieuse guerre éclair du Golfe, l'armée française se retrouve face à la tragédie rwandaise où les massacres de civils font rage depuis un mois. L'ONU est impuissante à endiguer les tueries. Aucune des puissances tutélaires de la région des Grands Lacs ne veut intervenir. De nombreuses voix dénoncent l'inertie de l'Occident. Elles commencent aussi à s'interroger sur la nature de l'engagement français soutenant un régime dictatorial qui a basculé dans le camp du génocide.

Profitant de la date anniversaire de sa victoire de 1981, le président de la République se livre à l'exercice traditionnel de l'entretien télévisé au « Château ». Face à lui, les présentateurs Patrick Poivre d'Arvor (TF1) et Paul Amar (France 2). François Mitterrand s'explique.

Paul Amar : « Monsieur le Président, la communauté internationale a réussi à arrêter l'invasion du Koweït par l'Irak, opération spectaculaire, réussie. La communauté internationale dans un premier temps, est intervenue de manière efficace en Somalie. Pourquoi n'a-t-elle pas réussi à éviter ces massacres terribles qui se sont déroulés récemment au Rwanda ? »

François Mitterrand : « La situation n'est pas la même… Le fait que vous ayez dit l'Irak fait que tous ceux qui nous équipent… que tous ceux qui nous écoutent pensent qu'en effet, il y a eu une guerre rapide au Koweït, l'Irak a dû céder, a été vaincu. Le Koweït a été libéré, donc on se dit : pourquoi ne pas faire la même chose au Rwanda ? Parce qu'il y avait du pétrole au Koweït et pas au Rwanda. Non, il ne faut quand même pas être aussi simple ! En Irak, il y a un dictateur à la tête d'une forte armée dans un pays nettement structuré, très ancien, ayant dévoré le Koweït. L'Arabie saoudite eût été très menacée. Comment auraient résisté la Syrie, la

Jordanie ? Tout ce monde-là aurait été dominé par l'Irak, qui devenait une puissance mitoyenne d'Israël. Vous voyez tout ce que cela peut représenter comme électricité dans l'air et comme possibilités de conflit ! Si nous étions encore à l'époque où l'Union soviétique était encore solide, c'était il n'y a pas si longtemps, cela pouvait être une menace de guerre généralisée. Pour le Rwanda, les choses sont différentes. Humainement, elles sont du même ordre… »

Patrick Poivre-d'Arvor : « 200 000 morts… »

François Mitterrand : « On parle de 200 000 morts. Pour bien fixer les esprits, il s'agit d'une ancienne colonie belge. La Belgique y a fait d'excellentes choses. Elle y a gardé comme pays européen, je ne dirais pas une tutelle, mais disons un compagnonnage avec le Rwanda un peu préférentiel. Mais comme c'est un pays francophone, la France a été constamment appelée au secours. Nous y avons envoyé des soldats à la fois pour aider à sauvegarder nos compatriotes qui vivent au Rwanda… et sauvegarder en même temps ce que nous avons fait. Mais nous n'avons pas envoyé d'armée pour combattre. »

Patrick Poivre-d'Arvor : « Nous n'étions pas là-bas pour faire la guerre ? »

François Mitterrand : « Non. Nous ne sommes pas destinés à faire la guerre partout, même lorsque c'est l'horreur qui nous prend au visage. Nous n'avons pas les moyens de le faire. Nos soldats ne peuvent pas être les arbitres internationaux des passions qui aujourd'hui bouleversent et déchirent tant de pays. Un aspect positif maintenant : nous restons à la disposition des Nations unies, qui s'étaient emparées de ce problème devant la violence des combats, l'assassinat des deux présidents du Rwanda et du Burundi, l'avancée du mouvement d'opposition appuyé par le pays voisin, l'Ouganda, tout ça à cause des affinités ethniques. Mais nous n'avons pas à nous substituer aux Nations unies. Nous sommes à leur disposition. Nous voulons bien être les bons soldats de la paix pour les Nations unies. Mais il faut qu'on nous le demande, ça s'organise. Il faut qu'il y en ait d'autres à nos côtés. »

En quelques minutes, devant des millions de Français, François Mitterrand n'hésite pas un instant à livrer une version très euphémisée de l'engagement français : « Nous y avons envoyé des soldats à la fois pour aider à sauvegarder nos compatriotes qui vivent au Rwanda… et

sauvegarder en même temps ce que nous avons fait. Mais nous n'avons pas envoyé d'armée pour combattre. » Les deux journalistes ne relèvent pas l'invraisemblable ; un mensonge tellement évident pour les rares observateurs connaissant la situation rwandaise, car la France est là-bas en guerre et ce, depuis longtemps.

« On lui sciait les jambes avant de le tuer »

Dans les années 1970, le Rwanda est un confetti d'Afrique. Perdu au milieu du continent, peu de personnes sont capables de situer ce pays sur une carte. Grand comme la Bretagne, il compte alors 5 millions d'habitants éparpillés sur des collines douces et rondes où se cultivent le maïs, le sorgho et les bananiers. Les plus chanceux des paysans vendent leur récolte de thé et de café à des coopératives. Ces deux productions assurent à l'exportation la seule rentrée de devises du pays. La capitale, Kigali, a la taille d'une modeste préfecture de province, sans immeubles. Il n'y a pas d'industrie et très peu de ressources énergétiques.

Une minuscule communauté d'étrangers vit sur place. Lors de sa deuxième visite officielle en 1984, le président Mitterrand rencontre les expatriés français à l'hôtel Méridien de Kigali, soit « 600 Français qui habitent le Rwanda », dont deux tiers de coopérants et un tiers travaillant pour des sociétés privées. Mais la plupart des « expats » sont des coopérants belges œuvrant dans le développement rural et les programmes de santé que les bailleurs de fonds occidentaux financent assez facilement. Les Rwandais sont perçus comme de bons travailleurs, catholiques, disciplinés et donc méritants, même si les diplomates étrangers n'ignorent rien des tensions ethniques meurtrières qui scandent l'histoire rwandaise depuis le processus d'indépendance de 1959-1961.

Dans l'imaginaire occidental, le pays est structuré autour de l'antagonisme des « bons » Hutu, majoritaires mais dominés et des

« méchants » Tutsi, minoritaires mais dominateurs. À l'issue de la décolonisation, les premiers ont pris l'ascendant sur les seconds, groupe minoritaire qui gouvernait d'une main de fer sous la tutelle belge. Pour maintenir leur position, les colons belges ont soutenu une « révolution » démocratique où les « serfs » hutus ont pris leur revanche sur les « aristocrates » tutsis. Les rares observateurs européens qui s'arrêtent au Rwanda en retiennent d'ailleurs les clichés coloniaux véhiculés par les « conquérants » belges. Même les plus gros.

En 1964, le reporter-écrivain Lucien Bodard séjourne trois semaines dans le pays. Dans les colonnes de *France-Soir*, premier quotidien français diffusé à plus d'un million d'exemplaires, il trace les contours d'un antagonisme barbare et ancestral entre les Hutu (85 % de la population) et les Tutsi (15 %). Une guerre sans merci tout entière résumée dans un titre explicite : « Les Hutus scient les jambes des géants tutsis, leurs anciens maîtres ».

Les Tutsi, écrit Bodard, sont « une race de géants absolument unique au monde. Les traits fins, l'air dédaigneux, ils se considèrent comme des aristocrates nés. Ils ne sont pas de race noire : leur origine est incertaine, il semble qu'ils soient venus autrefois d'Éthiopie. » Quant aux massacres qui ont émaillé le changement de pouvoir de la minorité tutsie au profit de la majorité hutue, ils sont tout aussi pittoresques sous la plume du journaliste : « Souvent les Hutus disaient aux géants qu'ils avaient capturés : "Tu es trop grand. On va faire de toi un homme comme les autres !" Et on lui sciait les jambes avant de le tuer. Un autre supplice était de disséquer les membres des géants vivants, de leur enlever la peau et la chair des bras et des jambes pour ne laisser que les os. Ou bien on leur enfonçait dans la tête mille épingles pour en faire une pelote avant de la couper… C'était, c'est encore l'horreur absolue. Car les géants, quand ils tiennent des Hutus, les traitent de façon équivalente[1]. »

Dans cet article, Lucien Bodard fait étalage de tout l'inconscient raciste qui anime la société du XX^{e} siècle. Pour résumer, les premiers colons allemands et belges vont transformer la véritable partition sociale Hutu-Tutsi en clivage ethnique qui sert à instrumentaliser le jeu politique. Une construction coloniale qui va empoisonner le débat démocratique.

Qui pourrait contredire les affirmations du grand reporter du journal de Pierre Lazareff ? Au Rwanda, il n'y a pas de journaux, en dehors de celui

édité par le parti unique (le Mouvement révolutionnaire national pour le développement, MRND), pas de télévision et une radio publique entièrement contrôlée par le pouvoir. Le pays vit comme à l'extérieur du monde moderne, posé entre le géant Zaïre et la façade Est du continent, très enclavé par des routes qui sont surtout des pistes. Une sorte de paradis africain fantasmé où les gentils auraient pris le pouvoir sur les méchants, afin d'y apporter à l'homme noir la civilisation si précieuse de l'homme blanc.

Le Rwanda est donc une ancienne colonie belge où les Français jouent un rôle secondaire. Il reste d'ailleurs peu de traces de cette présence, en dehors d'une francophonie de surface qui ne concerne que les élites. Au « pays des mille collines », où 90 % de la population vit de la terre et de l'élevage, les paysans ne parlent que le kinyarwanda. Pas le français.

Pourtant, les chefs d'État succédant au général de Gaulle vont manifester un certain intérêt pour ce verrou stratégique qui borde le « pré carré » africain de la France. Est-ce dû aux qualités politiques de Juvénal Habyarimana, un officier qui a pris le pouvoir par un putsch en 1973 ? À sa parfaite connaissance des poètes parnassiens et à son goût affirmé pour la littérature française ? En tout cas, juste avant de mourir, Georges Pompidou offre au général Habyarimana un jet commercial, une Caravelle présidentielle, biréacteur capable de transporter 80 à 130 passagers — selon les versions. Cadeau renouvelé en 1990 par François Mitterrand qui donne au président rwandais un jet de type Falcon 50 fabriqué par Dassault d'une valeur de 10 millions de dollars. Dans le « pré carré », le « cadeautage » des élites africaines fait partie des recettes habituelles pour s'attacher la fidélité politique d'un nouvel arrivant. Valéry Giscard d'Estaing, qui a fréquenté plusieurs fois le parc de l'Akagéra pour y chasser le buffle, ne déroge pas à la continuité républicaine, puisqu'il va sceller sous sa présidence le premier partenariat stratégique franco-rwandais.

Un discret accord d'assistance militaire

Cet accord est signé en plein été à Kigali, le 18 juillet 1975. Officiellement, il s'agit d'un « accord particulier d'assistance militaire ». Rien à voir avec les accords secrets qui lient plusieurs pays africains à Paris, mais le texte n'est pourtant pas publié au *Journal officiel*. Il restera d'ailleurs pendant des années dans les tiroirs des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, jusqu'à ce que les députés de la Mission d'information parlementaire l'exhument en 1998, au moment où ils se penchent sur la politique conduite par la France avant et pendant le génocide.

Cet accord ne concerne que la gendarmerie. La France met à disposition du Rwanda les « personnels militaires français dont le concours lui est nécessaire pour l'organisation et l'instruction de la Gendarmerie rwandaise ». Détail d'importance : les coopérants ont pour instruction de servir sous uniforme français et sous leur grade. C'est écrit noir sur blanc à l'article 3. Autrement dit, les gendarmes français sont là dans le cadre d'un dispositif de coopération qui leur interdit formellement de participer à toute opération de maintien de l'ordre et, *a fortiori*, de guerre ou de « rétablissement de la légalité » comme le précise le texte. Derrière ce jargon administratif, il faut comprendre que les gendarmes français sont là pour former leurs homologues rwandais, pas pour rétablir un dictateur menacé de putsch par ses opposants, comme c'est le cas au Gabon, au Congo, en Côte-d'Ivoire, au Tchad, à Madagascar et au Niger. Dans ces pays, des accords secrets permettent à l'armée française d'intervenir au profit d'un président menacé par ses opposants. C'est l'un des piliers de ce qu'on a appelé la « Françafrique ». Malgré cet accord particulier d'assistance militaire originel qui préserve les apparences, le Rwanda ne va pas échapper à ce système.

En cela, Paris répond à un vrai besoin du nouveau maître du Rwanda. Lorsque Juvénal Habyarimana prend le pouvoir par les armes, à l'été 1973, la police communale est dans un état de décrépitude avancé. En bon officier formé à l'École de guerre française, il saisit tout de suite l'intérêt de créer une gendarmerie qui pourra récupérer une partie des prérogatives de la police, notamment en matière de renseignement. Cette gendarmerie est rattachée directement à l'armée et donc sous la coupe du président de la

République, qui cumule aussi les fonctions de chef d'état-major et de président du seul parti politique autorisé, le MRND. D'emblée, la gendarmerie rwandaise est donc conçue comme une force de contrôle de la population, capable à la fois de faire du renseignement par le biais des structures administratives locales, mais aussi d'organiser la mobilisation des civils à des fins politiques. Dans le cadre d'une dictature.

Petit à petit, le programme de coopération prend corps, sous la forme de cession de matériels (radio, véhicules) et d'armement, de stages de formation dans les écoles de la gendarmerie française (Melun pour les officiers) et de conseils directement prodigués aux responsables rwandais. Cela rassemble une poignée d'hommes, qui s'insèrent très vite dans les rouages de l'administration locale. Autre détail d'importance : le Rwanda est, avec le Burundi, le Mali et Haïti, l'un des quatre pays où l'attaché de Défense envoyé par la France est un officier de gendarmerie, là où la plupart des attachés de Défense sont en général issus des troupes de marine, l'ex-infanterie coloniale. La vision « militaire » d'une situation n'est pas exactement la même, car les gendarmes privilégient leur fonction d'interface avec la population, ce qui entraînera des dérives dans le cas rwandais. Cette « tradition » perdure jusqu'en 1994. Ce poste de liaison et de conseil est une cheville ouvrière essentielle dans les rouages de la coopération militaire. Il est relié directement à la Mission militaire de coopération, dirigée par un général au sein du ministère de la Coopération. Une sorte d'appendice kaki chez les diplomates.

Toujours aussi discrètement, l'accord de 1975 va faire l'objet de deux modifications, en apparence cosmétiques, mais qui changent en profondeur la lettre et l'esprit de cette coopération. La première date du 20 avril 1983 : elle consiste à changer l'article 3, en introduisant un nouveau *modus operandi* pour les gendarmes. « Ces personnels servent sous l'uniforme rwandais, est-il précisé, avec le grade dont ils sont titulaires ou, le cas échéant, son équivalent au sein des Forces Armées Rwandaises. Leur qualité d'assistants techniques militaires est mise en évidence par un badge spécifique "Coopération militaire" porté sur la manche gauche de l'uniforme à hauteur de l'épaule. » Au passage, la phrase mentionnant l'interdiction de participer à des opérations de guerre disparaît. Dans les faits, les nouveaux coopérants ont donc la possibilité de conduire toutes opérations avec leurs « élèves ». C'est un feu vert légal.

La seconde modification de l’accord intervient bien plus tard, pendant l’été 1992, alors que l’état de guerre contre la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR) est déclaré depuis deux ans. Là encore, un bref changement de formulation permet de légaliser juridiquement une situation d’engagement militaire qui va bien au-delà du champ autorisé. L’avenant du 26 août 1992 consiste à remplacer, dans les articles 1 et 6, le terme « gendarmerie » par l’expression de « forces armées rwandaises ». En clair, l’accord particulier d’assistance militaire permet désormais d’étendre les mécanismes de la coopération française à l’ensemble de l’armée rwandaise, des unités de base au sommet de l’état-major. Là aussi, pas question de communiquer quoi que ce soit à la presse ou au Parlement. Juridiquement, la France peut faire la guerre au Rwanda, sans que personne n’en soit informé en détail à Paris.

Depuis octobre 1990, c’est la guerre

À l’orée des années 1990, le Rwanda est toujours un pays coupé du monde. Dans les deux sens : si les Rwandais sont isolés par un régime dictatorial, les observateurs extérieurs n’en savent pas beaucoup plus sur ce qui se passe réellement dans cette enclave. La revue de presse des années 1980-1990 est à l’image de ce manque d’informations croisé : pauvre et parcellaire. Les rares journalistes qui se rendent sur place sont une petite dizaine de spécialistes de l’Afrique, chargés de couvrir la cinquantaine de pays du continent en proie à une intense période d’ébullition politique. Autant dire que le Rwanda est loin d’être une priorité.

Colette Braeckman, du quotidien belge *Le Soir*, est l’une des plus assidues à pointer les errements de Kigali et le flou de la politique menée dans la région par Bruxelles et Paris. La journaliste relate les massacres dont sont victimes les Tutsi, elle raconte aussi la montée en puissance de la rébellion, financée par la diaspora rwandaise exilée en Europe et aux États-

Unis. Monique Mas, pour Radio France Internationale (RFI), est la première à suivre les troupes de la rébellion du FPR sur le terrain. Des dizaines de kilomètres à pied, dans les collines, sous la pluie, pour constater le dénuement et la volonté farouche des jeunes combattants à reprendre le pouvoir les armes à la main. Blessée au pied lors d'une marche, la reporter sera soignée par Jacques Bihozagara, l'un des chefs politiques du FPR, vétérinaire de son état.

À *Libération*, Stephen Smith se fait le relais des accusations des ONG qui dénoncent les massacres dont sont victimes, en représailles, les civils tutsis vivant dans les zones de guerre. Jean Hélène, envoyé spécial du *Monde* depuis Nairobi au Kénya, tente de démêler les arcanes d'un régime où la discrimination ethnique est institutionnalisée. Enfin, Patrick de Saint-Exupéry pour *Le Figaro* couvre deux fois les épisodes de crise, en 1990 et 1993. « C'était un verrouillage total, se souvient-il en évoquant l'attitude de l'armée française, j'ai voulu voir l'attaché militaire, j'ai trouvé porte close à l'ambassade de France[2]. » De ces coups de sonde médiatiques n'émerge qu'une vision tronquée de la complexe réalité politique et sociale du pays. Quant à la logique militaire des événements, elle échappe presque entièrement aux journalistes, car une grande partie du dispositif mis en place par la France est classée « secret défense ».

Les Français ne peuvent donc pas le savoir, mais depuis le 5 octobre 1990, ils sont en guerre au Rwanda. Trois jours auparavant, l'Armée patriotique rwandaise (APR), bras armé du FPR, a décidé d'attaquer depuis l'Ouganda au nord. Une colonne de 3 000 maquisards, commandée par le général Fred Rwigyema, tente d'atteindre Kigali en se déployant à l'est par le parc de l'Akagéra. Surprise, les FAR paniquent devant la rapidité et l'audace des maquisards qui ne sont plus qu'à 60 kilomètres de la capitale. Depuis New York où il suit les travaux de l'ONU, Juvénal Habyarimana demande à Paris d'intervenir. L'Élysée envoie deux compagnies, de légionnaires et de parachutistes. Officiellement, le but est d'assurer l'évacuation de nos ressortissants. Officieusement, les soldats français secondent les Rwandais dans la riposte militaire. La légende prétend même que Fred Rwigyema aurait succombé aux balles d'un tireur d'élite de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure). En tout cas, les pilotes d'hélicoptère et les artilleurs rwandais règlent leurs tirs sous la houlette de

leurs instructeurs français. Après quelques jours de confrontation, pris sous le feu puissant de l'aviation, les rebelles se replient dans les montagnes du nord.

Commence alors une guerre d'usure et de coups de force qui va durer trois ans et demi, jusqu'à l'épilogue sanglant du génocide de 1994. Le scénario se répète de manière quasi systématique : l'APR attaque, conquiert un morceau de territoire, les Français interviennent, font reculer les rebelles, un cessez-le-feu intervient suivi de négociations politiques… jusqu'à la prochaine attaque. Entre-temps, l'armée régulière rwandaise, appuyée par la gendarmerie, laisse faire les massacres qui visent en priorité des civils tutsis. Le tout dans un *crescendo* qui semble ne jamais devoir s'interrompre : les attaques du FPR sont de plus en plus fortes et ciblées, tandis que les massacres des FAR sont de plus en plus grands et indistincts. Le climat de haine, d'invectives et d'appels au meurtre dans les semaines qui précèdent le mois d'avril 1994 atteint un tel niveau que personne ne doute de l'issue terrible qui se prépare : un génocide. Les services de renseignement occidentaux fournissent même des évaluations quant au nombre de morts que susciterait un embrasement du pays.

Pendant cette période, la France entretient en permanence une force de plusieurs centaines de soldats, jusqu'à plus de mille hommes dans les phases critiques de la crise. L'appui militaire se double d'un soutien politique permanent : toutes les négociations d'Arusha (une petite ville en Tanzanie, non loin du Kilimandjaro) se déroulent sous l'étroite surveillance des diplomates et militaires français. Sur le terrain, deux forces tricolores se relaient pour seconder l'armée rwandaise. La première opération est baptisée Noroît (vent du nord-ouest). Sa mission est de protéger les ressortissants français essentiellement basés à Kigali et dans les grandes villes. De fait, les parachutistes et légionnaires de Noroît finissent par former un cordon sanitaire autour de la capitale et sur la ligne de front au nord. À plusieurs reprises, les soldats français sont directement engagés contre ceux de l'APR. Les artilleurs, notamment, règlent les batteries de 105 mm fournies par Paris. Les soldats rwandais n'ont plus qu'à déclencher le tir.

Dans le langage militaire, c'est un engagement direct… sur lequel l'exécutif cultive une discrétion prudente : pas question de médiatiser ce conflit. Les rares évocations publiques consistent à minimiser en

permanence l’ampleur et l’efficacité du dispositif. Car c’est bien grâce aux troupes françaises que le régime d’Habyarimana parvient à se maintenir au pouvoir. L’autre facette de la présence française se rattache à ce que les stratèges nomment la « stratégie indirecte ». Autrement dit, comment faire en sorte de « durcir le dispositif » rwandais, comme l’écrit le chef d’état-major l’amiral Lanxade[3], sans que l’opinion puisse s’en émouvoir. La méthode est éprouvée. C’est même une spécialité française : l’intervention des forces spéciales.

Cette seconde opération prend la forme d’un Détachement d’assistance militaire et d’instruction (DAMI) : quelques dizaines de professionnels triés sur le volet, spécialisés dans la guerre clandestine, issus des meilleurs régiments des troupes de marine. Du haut en bas de la chaîne hiérarchique, ils accompagnent, conseillent et forment une armée qui ne cesse de croître pour endiguer la menace de la guérilla du FPR. En trois ans et demi, les effectifs des FAR vont être multipliés par cinq. Mais cela ne suffit pas. Un an avant le génocide, les éléments les plus radicaux du régime font basculer l’appareil militaire dans un cadre qui va déboucher sur le génocide. Comment ? En enrôlant massivement les civils dans l’engrenage de la guerre totale. Achat d’armes, de machettes, formation des milices, liste des cibles à éliminer, propagande haineuse pour stigmatiser l’ennemi.

Dans les oubliettes de l’actualité

Tout cela, à Paris, l’appareil d’État le sait. Les observateurs attentifs de cette région des Grands Lacs aussi. Une poignée d’associations (Survie, Human Rights Watch, la FIDH) tente d’alerter l’opinion. Un soir d’hiver, un homme finit par pleurer sur le plateau du journal de 20 heures face au présentateur Bruno Masure. Jean Carbonare ne contient pas son émotion car, de retour du Rwanda dans le cadre d’une mission de la FIDH, il a compris le caractère explosif de la situation. L’émotion et la rage contenue d’un sanglot pour essayer d’attirer l’attention : « Ce n’est pas fortuit, ce n’est pas gratuit, dit Jean Carbonare, derrière tout cela, il y a un mécanisme.

On a parlé de purification ethnique, de génocide, de crime contre l'humanité dans le prérapport que notre commission a établi et nous insistons beaucoup sur ces mots. » Puis il accuse : « Notre pays qui supporte financièrement et militairement ce système a une responsabilité. Et des fosses comme celles que vous avez vues, il y en a pratiquement dans presque tous les villages. » En clair, « notre pays » est complice de ce « mécanisme » qui conduit les Tutsi dans des « fosses » communes. Nous sommes le 24 janvier 1993, un an avant le déclenchement du génocide. Rien n'y fait, rien ne bouge.

Jean Carbonare n'est pourtant pas n'importe qui. Expert en développement, président de l'association Survie et protestant engagé, il ne parvient pas à se faire entendre des politiques français qui voient en son appel un combat d'arrière-garde. Le rapport de la FIDH, publié en mars 1993, est pourtant sans ambiguïté : « Cette politique a conduit aux nombreux massacres qui ont été décrits par le présent rapport, dans lesquels l'armée a joué un rôle très privilégié. À cet égard, la responsabilité du chef de l'État et de son entourage immédiat, entre autres familial, est lourdement engagée. » La conclusion reprend le terme de « génocide ». En vain. Le Rwanda retourne dans les oubliettes de l'actualité. Le scandale n'éclate pas. Tout comme les premiers cris d'alarme lancés par les spécialistes, après le déclenchement du génocide, ne seront pas entendus par le grand public. Le 26 avril 1994, l'historien Jean-Pierre Chrétien publie dans *Libération* une longue tribune pédagogique intitulée « Un nazisme tropical » pour expliquer le caractère totalitaire du régime. Sans résultat.

Vingt ans plus tard, la même impression domine : le soutien français aux artisans du génocide n'a toujours pas éclaboussé ses contempteurs. Comme si ni le temps ni le recul de l'histoire n'avaient encore fait leur œuvre. Comme si l'opinion n'avait toujours pas compris la mystification d'une politique menée en dépit du bon sens par une génération d'hommes habités par l'imaginaire colonial. Des centaines d'articles de presse, des dizaines de livres, de colloques et de débats, des enquêtes parlementaires… il s'est à peu près tout dit et tout écrit sur le génocide rwandais ces vingt dernières années. C'est une bataille idéologique, comme dirait le philosophe italien Antonio Gramsci, qui doit précéder la victoire politique. Une guerre des mots où chaque argument compte.

Dans cette floraison de publications, trois enquêtes font aujourd'hui autorité par le sérieux de leurs travaux et la rigueur de leurs sources. La première est celle conduite par l'historienne américaine Alison Des Forges pour le compte de l'ONG Human Rights Watch. La deuxième est constituée par le rapport de la Mission d'information parlementaire française de 1998 et ses annexes, d'une grande richesse documentaire, malgré ses conclusions qui restent d'une grande « diplomatie » sur le rôle exact joué par la France au Rwanda. Cette mission est la conséquence directe d'une série d'articles retentissants que *Le Figaro* publie en janvier 1998, sous la plume de Patrick de Saint-Exupéry. Une enquête fouillée qui met en cause les ramifications souterraines de la politique française au Rwanda, avant, pendant et après le génocide. Enfin, l'énorme recension de documents effectuée par Jacques Morel, publiée en 2010, permet de ne pas perdre le fil des points de vue, en particulier sur tous les aspects politiques et militaires du drame[4].

Cette abondance d'informations tranche avec la gêne et le silence de la classe politique. Qu'ils soient de droite ou de gauche, les responsables de l'époque ne se pressent pas pour livrer leur témoignage. Ou alors, ce sont des plaidoyers *pro domo* des militaires ayant servi au Rwanda qui, se sentant lâchés par les politiques, tentent de redorer leur blason. Le silence des responsables politiques étonne, car ils ont été gravement mis en cause par les acteurs de terrain : ONG, militaires et journalistes ont largement exposé leurs griefs à l'encontre de la politique française. Est-ce la peur du couperet du droit international prêt à leur tomber dessus ? Certains de ces acteurs pourraient un jour avoir à répondre d'accusations de complicité de génocide face à un tribunal.

Au cœur de la mécanique génocidaire

Une vingtaine de plaintes sont actuellement à l'instruction en France. Vingt ans après les faits, aucune n'a pourtant encore fait l'objet d'un procès,

contrairement à la Belgique qui, en quatre audiences judiciaires retentissantes, a su conduire un exercice de pédagogie démocratique indispensable. En France, un premier procès s'est, tout de même, finalement tenu en février et mars 2014 avec le cas de Pascal Simbikangwa, ancien capitaine du Service central de renseignement (SCR) les Renseignements généraux rwandais, un proche du président Habyarimana soupçonné d'avoir été au cœur de la mécanique génocidaire. Il est accusé de « complicité de génocide » et de « complicité de crime contre l'humanité ». Son procès est censé, d'une certaine façon, sceller la réconciliation entre Paris et Kigali, après une longue brouille politico-diplomatique. Mais d'autres dossiers judiciaires posent problème, car ils sont susceptibles de dévoiler la part d'ombre de la politique française au Rwanda.

La plus célèbre plainte concerne les circonstances de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana, considéré comme l'acte déclencheur du génocide. Ouverte en 1998, sous la responsabilité du juge Jean-Louis Bruguière, l'enquête a connu de multiples rebondissements, sans que les juges ne soient en mesure de trancher catégoriquement pour l'instant, malgré des avancées décisives depuis que le dossier a été repris par le juge Trévidic en 2007, bientôt épaulé par le juge Philippe Coirre, puis Nathalie Poux. Autre dossier, très controversé : la plainte de quatre femmes rwandaises qui accusent des militaires français engagés dans l'opération Turquoise de les avoir violées. Cette information judiciaire, d'abord instruite par le Tribunal aux armées de Paris, est aujourd'hui entre les mains du pôle génocide du tribunal de grande instance de Paris. Enfin, toutes les procédures menées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ont aussi apporté leur lot de témoins et de révélations. Depuis plusieurs années, nous avons parcouru les milliers de pages de ces divers dossiers, rencontré certains des protagonistes, lu les témoignages publiés, écouté les récits des victimes et des bourreaux.

Vingt ans après le printemps 1994, il paraît nécessaire de retracer de manière claire ce qui a été fait « au nom de la France » au Rwanda, qui a abouti au quatrième génocide du XX^{e} siècle. Au moins 800 000 morts en trois mois, selon l'ONU, plus d'un million selon les recensements effectués par les autorités rwandaises qui, chaque année, au moment des commémorations du génocide, enterrent les ossements découverts l'année précédente.

On le sait aujourd'hui, ce génocide fut le résultat d'un processus politique et militaire concerté. Pensé, réfléchi, organisé. Comment en est-on arrivé là ? Que sait-on, aujourd'hui, du rôle qu'a joué la France ? L'Élysée ? Le haut commandement militaire ? Les officines parallèles ? Des mercenaires sont-ils intervenus en plein génocide ? Qui sont ces hommes qui ont fait la guerre au Rwanda, soutenu un régime extrémiste et fermé les yeux sur une logique génocidaire, « au nom de la France » ?

Notes de l'introduction

1. Lucien BODARD, « Les Hutus scient les jambes des géants tutsis, leurs anciens maîtres », *France-Soir*, 3 février 1964.

2. Entretien avec Patrick de Saint-Exupéry, le 3 décembre 2013.

3. Note du 3 février 1991 de l'amiral Lanxade, chef d'état-major particulier, archives de l'Élysée.

4. Jacques MOREL, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, L'Esprit frappeur/Izuba, Paris, 2010.

1

Deux éclairs dans la nuit

« Une petite chose va survenir, ici, à Kigali, au cours des fêtes de Pâques, à la date du 7 et du 8. Vous entendrez le bruit des balles ou des grenades[1]… » Trois jours avant l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, l'avertissement résonne de manière prophétique, sur les ondes de la radio extrémiste des Mille Collines (RTLM), qui déverse chaque jour sur son antenne les appels au meurtre des extrémistes hutus. Comme si l'Histoire était écrite à l'avance…

Le 6 avril 1994, une « petite chose » va effectivement se produire, dans le ciel de Kigali. La nuit est déjà tombée quand l'avion du président Juvénal Habyarimana, offert par la France en 1990, amorce sa descente sur la piste de l'aéroport de Kigali. Le président rwandais est inquiet. Il rentre du sommet régional de Dar es-Salaam, en Tanzanie, au cours duquel il vient d'accepter d'importantes concessions politiques.

Comme s'il voulait se préserver de toute action inconsidérée contre lui, Habyarimana a tenu à faire monter dans son avion quelques « durs » du régime opposés à toute inflexion politique vis-à-vis du FPR, comme son chef de cabinet militaire Élie Sagatwa (le cousin germain d'Agathe Kanziga-Habyarimana, l'épouse du président rwandais), qui dirige des « escadrons de la mort » massacrant les Tutsi et les Hutu modérés.

Un équipage proche des services secrets ?

Jusqu'ici, Juvénal Habyarimana menait un double jeu : d'un côté, il conditionnait le soutien politique de la France à une éventuelle négociation politique avec le FPR, de l'autre, il attisait les braises de l'extrémisme et approuvait les massacres des Tutsi, décrits comme des cafards (« *Inyenzi* ») qu'il fallait purement et simplement écraser. La logique génocidaire était en marche.

Mais, ce 6 avril 1994 à Dar es-Salaam, Habyarimana s'est finalement engagé, la mort dans l'âme, à appliquer les accords d'Arusha, conclus un an plus tôt, en août 1993, en Tanzanie. Ce texte est censé mettre un terme à la logique de guerre, en proposant une vaste réorganisation institutionnelle qui donne satisfaction aux deux camps.

À Arusha, Habyarimana accepte un partage du pouvoir avec le FPR, ainsi que son intégration au sein de l'armée rwandaise. Le président rwandais renonce également à intégrer le parti des extrémistes hutus, la CDR (Coalition pour la défense de la République), dans le futur gouvernement de transition rwandais annoncé pour le 9 avril 1994. Un *casus belli* pour les « durs » du régime, et notamment l'Akazu (la « petite maison »), un petit groupe de fanatiques partisans du « Hutu Power » (le pouvoir hutu) rassemblé autour de la propre épouse du chef de l'État rwandais.

Le jet présidentiel, un triréacteur de dix-huit mètres de long, fabriqué par Dassault Aviation, est plein : il transporte neuf passagers. Outre le président Habyarimana, le président burundais, Cyprien Ntariyamira a pris place à bord, accompagné de deux de ses ministres ainsi que cinq proches collaborateurs du président rwandais. Sans oublier les trois membres d'équipage français. Il s'agit de trois anciens militaires : le major Jacky Heraud (le pilote), le commandant Jean-Pierre Minaberry (le copilote) et l'adjudant-chef Jean-Michel Perrine (le mécanicien navigant).

S’il est au service du président rwandais, l’équipage français est employé par la SATIF (Services et assistance aux techniques industrielles françaises), une société fondée dans les années 1970 par un certain Charles-Armand Maurice de Rocher de la Baume du Puy-Montbrun.

Toute l’opacité des relations franco-rwandaises se trouve symbolisée dans le choix de cette société. Un accord de sous-traitance a été conclu avec la SATIF par le ministère français de la Coopération, en 1990, « en violation des règles des marchés publics », comme le constate la Mission d’information parlementaire[2]. Le contrat a été conclu de gré à gré, sans mise en concurrence. Les trois ex-militaires étaient titulaires de contrats de travail de droit privé tout en étant immatriculés auprès de la Mission de coopération à Kigali. Ils étaient payés *in fine* par des fonds publics français, par le biais de deux sociétés écrans. « C’est une question de politique, un problème d’adéquation du personnel aux services demandés. Enfin, allez donc leur poser la question… », bredouille le P-DG de la société interrogé sur le sujet par le journaliste Stephen Smith, un an après l’attentat[3].

Comment expliquer un tel montage juridique ? S’agissait-il de masquer un lien avec les services de renseignement français ? Les responsables de la SATIF le nient catégoriquement, tout en reconnaissant que la société était « connue des services ». Sans vraiment convaincre les rapporteurs de la Mission parlementaire, Bernard Cazeneuve (devenu ministre délégué au Budget du gouvernement Ayrault en mars 2013) et Pierre Brana, pour qui la SATIF peut difficilement « être considérée comme une société classique sans lien avec le monde du renseignement ».

Quelques semaines avant l’attentat, cet équipage si particulier, en contact permanent avec l’armée française et l’entourage d’Habyarimana, vit dans la hantise d’une attaque des rebelles du FPR. Ce qui ressort clairement d’un courrier envoyé par le copilote de l’appareil, Jean-Pierre Minaberry, à l’un de ses correspondants, un mois avant l’attentat : « Nous sommes quasi certains qu’il y a des missiles SAM 7 et autres qui nous menacent », écrit le copilote en s’inquiétant de la présence du FPR au CND (Conseil national de développement), le parlement rwandais où se trouvent cantonnés 600 soldats de l’APR, à un kilomètre de la tour de contrôle de l’aéroport de Kigali.

Dans ce courrier, on comprend que Jean-Pierre Minaberry a des échanges serrés sur le sujet avec l’attaché militaire de Défense, Bernard Cussac

(« Cussac m’a parlé de [missile] SA [sol air] 7 »), qui est aussi le chef de la mission d’assistance militaire. Visiblement, il est aussi en parfaite symbiose intellectuelle avec l’état-major militaire : « le grand Tutsiland est en marche », écrit ainsi le copilote, reprenant la phraséologie des coopérants.

Jean-Pierre Minnabery n’est « pas tranquille ». Il s’interroge sur l’altitude de sécurité à adopter pour ne pas être détectable. Avec son équipage, il s’entraîne aux décollages et aux atterrissages à basse altitude, sans être totalement rassuré : « Que peut-on faire pour ne pas se faire prendre ? », écrit-il[4].

Mais, le jour de l’attentat, rien ne se passe comme prévu. Les manœuvres d’approche « furtives » ne pourront pas être déclenchées. Au lieu de passer la nuit du 6 au 7 avril sur place, à Dar es-Salaam, le président Habyarimana décide de rentrer plus tôt que prévu à Kigali, alors qu’il fait déjà nuit noire sur la côte Est africaine. L’équipage français a l’estomac noué. Une arrivée après dix-huit heures sur Kigali, ça ne lui dit rien qui vaille… Les pilotes expriment leur réserve, mais s’inclinent face à l’ordre présidentiel.

Au moment d’embarquer dans l’avion, Habyarimana remarque l’absence de son médecin personnel et de son chef d’état-major, le général Nsabimana. Il ressort de l’appareil, aperçoit les deux hommes un peu à l’écart sur le tarmac et leur intime l’ordre de monter dans l’appareil[5]. Il est 18 h 30, heure de Kigali, quand le Falcon 50 décolle de la capitale tanzanienne. Pour son dernier voyage.

Une boule de feu dans le ciel de Kigali

Moins de deux heures plus tard, le jet est en phase d’approche sur la piste de l’aéroport de Kigali. Le temps est clair, pas de brouillard, pas de pluie. Une nuit épaisse recouvre la capitale rwandaise.

20 h 23. Soudain, tous les témoins au sol décrivent un éclair orange zébrant le ciel. L’avion est à 1 600 mètres d’altitude, quand un premier

missile frôle la carlingue du Falcon 50, avant de s'autodétruire quinze secondes plus tard.

Le pilote éteint brusquement les lumières de l'appareil pour tenter de se rendre invisible, mais il est déjà trop tard. Trois secondes plus tard, un deuxième missile fait mouche. Il percute le réservoir de l'aile gauche de l'appareil. Une boule de feu embrase le ciel de Kigali. Le Falcon 50 fait un plongeon de 400 mètres. Une chute de moins de dix secondes, avant de s'écraser au sol, éparpillant des débris sur près de 150 mètres.

La carlingue de l'appareil finit sa course dans les propres jardins de la résidence du président rwandais, contiguë à l'aéroport. Le tout devant les yeux ébahis du fils Habyarimana et de ses cousins qui viennent tout juste de sortir de la piscine du palais présidentiel[6]. Il n'y a aucun survivant.

Passuch Massimo, un anesthésiste-réanimateur belge, coopérant militaire au Rwanda, est aux premières loges. Il vit à 400 mètres de la résidence présidentielle. « Je me trouvais dans le living », explique-t-il aux enquêteurs belges. « J'ai alors entendu dans un premier temps un bruit de souffle et aperçu un éclairage filant orangé. […] Le souffle a été suivi de deux détonations »[7].

Deux constats s'imposent : il s'agit là du travail de « professionnels » aguerris, de surcroît parfaitement informés du plan de vol modifié du Falcon 50, par le biais de l'entourage du président rwandais et/ou en lien direct avec la tour de contrôle.

L'« Apocalypse » annoncée par le colonel Théoneste Bagosora, le « cerveau » du génocide, peut désormais commencer. Quelques minutes plus tard, des barrages sont dressés par la Garde présidentielle, autour de l'aéroport. Les milices Interahamwe commencent à massacrer méthodiquement les Tutsi et les opposants hutus. Une (fausse) rumeur commence à parcourir la ville, selon laquelle les Belges seraient liés à l'assassinat du président Habyarimana. Mais c'est surtout le FPR qui est tout de suite montré du doigt, pour mieux galvaniser la population et les milices génocidaires.

Juste après l'attentat, le chef du bataillon para-commando, le major Aloys Ntabakuze, rassemble ses hommes, dans le camp militaire de Kanombe, proche de la résidence présidentielle. Il harangue ses troupes : « L'avion d'Habyarimana est tombé. Ce sont les Tutsi qui l'ont abattu.

Donc, il faut que nous aussi nous leur passions dessus, que nous allions tuer les Tutsi. Cessez de parader, mettez vos tenues. C'est la guerre. C'est ainsi que le génocide a débuté », raconte un témoin de la scène[8].

À la recherche de la boîte noire

Un homme se retrouve au cœur du maelström : le commandant Grégoire de Saint-Quentin. Cet officier français est l'un des premiers à se rendre sur place.

Il habite dans le camp militaire de Kanombe, à 500 mètres de la résidence privée du président Habyarimana, à 4 kilomètres de l'aéroport. Par la fenêtre de sa cuisine, il entend, lui aussi, les deux détonations qu'il estime très proches de son domicile : « Si je me réfère à mon "catalogue", dans la mesure où j'ai entendu pas mal de départs de coups dans ma vie, je dirais [que les détonations se situaient] entre 500 et 1 000 mètres [de chez moi], explique le militaire au juge Trévidic. C'était suffisamment proche pour que je croie que l'on attaquait le camp. » Il voit ensuite distinctement une « boule de flammes ». La carcasse de l'avion en train de se consumer au sol.

Ce militaire aux yeux clairs, mesurant près de deux mètres, n'est pas n'importe qui. Ancien commando (nom de code « Simon ») formé à Saint-Cyr[9], blessé pendant la guerre du Golfe, il est passé par le 1er RPIMa, le régiment d'élite des forces spéciales. Une unité qu'il dirigera bien plus tard, en 2006. À Kigali, il est chargé de former et d'entraîner les militaires rwandais au saut en parachute. En tant qu'assistant militaire technique à la Mission militaire de coopération au Rwanda, il dépend directement du ministère de la Coopération.

Grégoire de Saint-Quentin décroche immédiatement son téléphone. Il prévient son supérieur hiérarchique, le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin, issu, comme lui, des troupes de marine. Puis il se rend sur les lieux

du crash, dès 20 h 45. Selon la version du militaire, il est refoulé une première fois par la Garde présidentielle, avant de réussir à accéder à la zone après le feu vert du commandant Ntabakuze[10]. Il est alors 22 h 00.

Derrière le mur d'enceinte de la résidence présidentielle fracassé par la carcasse de l'avion, certains corps, dont celui du président Habyarimana, ont déjà été alignés par terre par les militaires rwandais. Celui d'Habyarimana, coupé en deux, se retrouve dans un massif de fleurs, raconte son fils au juge Bruguière : « Je ne sais pas ce qui m'a pris, dit-il, je suis allé chercher un appareil photo dans la maison et quand je suis retourné sur les lieux, j'ai vu les militaires rendre les honneurs à "leur général", comme ils l'appelaient tout le temps. »

Contrairement aux Belges, les militaires français ont accès au lieu du crash. Devant la Mission d'information parlementaire (où il est entendu à huis clos) puis devant les juges chargés d'instruire l'enquête sur l'attentat, Grégoire de Saint-Quentin explique qu'il s'est rendu sur place à deux reprises. Une première fois, vers « 22 heures », puis le lendemain matin « vers 8 heures ».

Dans quel but ? « Récupérer les corps » de l'équipage français et « les faire placer dans des cercueils », explique-t-il[11]. Un autre objectif, moins avouable, était de tenter de récupérer la boîte noire de l'avion. Il s'agit, en réalité, d'un boîtier orange (et non noir) contenant deux enregistreurs : le FDR (Flight Data Recorder, l'enregistreur des paramètres de vol) et le CVR (Cockpit Voice Recorder, l'enregistreur des conversations dans le cockpit).

Mais, sur ce dernier point, Grégoire de Saint-Quentin assure qu'il ne s'agissait nullement d'un objectif prioritaire. Ce n'est que le lendemain, le 7 avril au matin, qu'il serait revenu sur place « avec en tête l'idée de retrouver la boîte noire ». Mais « n'étant pas expert en circulation aérienne, ni en matériel aérien », il jure devant la Mission parlementaire, comme devant la justice, qu'il n'a « rien trouvé ».

Le militaire assure qu'il a agi « de sa propre initiative[12] ». Difficile à croire…

« On a passé la matinée à chercher [la boîte noire], et puis on a laissé tomber », répète l'officier devant le juge Trévidic. « Dans l'après-midi, j'ai eu un coup de fil d'un ami, chef d'escale d'Air France, qui était inquiet pour l'un de ses salariés. Il m'a dit que tous les avions n'avaient pas

forcément de boîte noire et qu'il allait se renseigner. […] De mémoire, il a dû avoir des indications par Dassault. Je sais qu'il a appelé quelqu'un à Paris et qu'on lui a dit que c'était une option sur les Falcon[13]. »

Le magistrat insiste afin de savoir si le militaire n'a pas immédiatement tenté de mettre la main sur cette fameuse boîte noire. Réponse de Grégoire de Saint-Quentin : « Non. Ça m'a traversé l'esprit, mais je ne me souviens pas l'avoir cherchée. »

Des commandos en action

Pourtant, l'adjudant José de Pinho qui était avec Grégoire de Saint-Quentin sur les lieux du crash dans la soirée du 6 avril, explique, lui, qu'il est immédiatement allé « récupérer une partie de [ses] CRAP », des commandos de recherche et d'action en profondeur chargés des missions les plus périlleuses, afin de tenter de mettre la main sur la boîte noire.

« Je les ai guidés sur place et un périmètre a été établi », poursuit l'adjudant de Pinho. « Comme il faisait nuit noire, il nous était impossible d'entreprendre de récupérer les corps dans de bonnes conditions, avant la levée du jour. Par conséquent, avec mes collègues, nous nous sommes mis à la recherche des fameuses boîtes noires. […] Nous avons commencé par explorer les éléments de l'avion qui n'avaient pas brûlé, dont la queue, car je savais qu'en principe c'est là qu'elles sont installées. […] Vers une heure du matin, nous n'avions toujours rien trouvé. Comme nous avions de très bons rapports avec le chef d'escale d'Air France au Rwanda, le commandant [Grégoire de Saint-Quentin] décida d'aller à son domicile lui téléphoner pour qu'il nous renseigne précisément sur l'emplacement des enregistreurs de vol, à l'intérieur de l'avion. À son retour, il nous a dit que d'après notre collègue d'Air France, il se pouvait qu'il n'y ait pas d'enregistreurs de vol dans le Falcon. D'après lui, certains avions présidentiels de cette époque n'en étaient pas équipés. Le choix serait laissé à l'acquéreur, d'en équiper ou non son avion, au moment de l'achat. »

Le lendemain matin, tout comme Grégoire de Saint-Quentin, l'adjudant de Pinho revient sur place. « La clarté étant revenue, nous avons poursuivi la recherche des enregistreurs de vol, en élargissant le secteur au-delà du champ de canne à sucre. » Et il conclut : comme « il n'y avait probablement pas d'enregistreurs de vol à l'intérieur du Falcon, en accord avec mes collègues, nous avons laissé tomber les recherches[14] ».

Pas de boîte noire retrouvée donc, mais la version de l'adjudant de Pinho est singulièrement différente de celle de Grégoire de Saint-Quentin, puisque ce dernier prétend ne pas avoir tout de suite recherché l'enregistreur de vol. Il explique également avoir été appelé par un ami d'Air France alors que, dans la version de Pinho, c'est le commandant de Saint-Quentin qui aurait appelé le chef d'escale, signe de l'intérêt manifeste du militaire à retrouver la boîte noire.

« La ou les boîtes noires ont été recherchées », confirme l'adjudant René Bach, qui s'est rendu, lui aussi, sur place dans la soirée du 6 avril avec Grégoire de Saint-Quentin. « Par contre, j'ignore si elles ont été retrouvées. Au contraire, j'aimerais bien savoir ce qu'elles disent[15]… » « On a eu pour instructions d'aller chercher les boîtes noires », ajoute un autre militaire français basé à Kanombe, Gérard Gratade, qui s'est rendu sur les lieux, le 7 avril au matin. « Pour moi, c'est le commandant de Saint-Quentin qui nous a donné cet ordre, mais j'ignore s'il agissait d'une initiative ou si quelqu'un lui avait demandé cela[16]. »

Au lieutenant-colonel Passuch Massimo, de la Coopération technique militaire belge, Grégoire de Saint-Quentin affirme immédiatement que les Français « étaient probablement les seuls à être autorisés à approcher l'avion, mais qu'il fallait attendre le jour pour essayer de récupérer la boîte noire[17] ». Il s'agissait donc bien d'une mission prioritaire.

Le rapport officiel rédigé à l'époque par Grégoire de Saint-Quentin n'a jamais été rendu public, même auprès de la Mission parlementaire.

Vingt ans plus tard, le 1er août 2013, après avoir dirigé l'opération « Serval » au Mali, le général Grégoire de Saint-Quentin a été nommé (à seulement 52 ans) à la direction du Commandement des opérations spéciales (COS), les forces spéciales françaises par François Hollande.

« La boîte noire a été retrouvée par les Français »

Les Français n'ont-ils vraiment rien retrouvé dans la carcasse fumante du Falcon 50 ? Devant la commission d'enquête rwandaise chargée de faire la lumière sur l'attentat, dirigée par l'ancien président de la Cour suprême du Rwanda, Jean Mutsinzi, plusieurs militaires rwandais certifient avoir vu les Français partir avec l'enregistreur de vol : « C'est Saint-Quentin qui a extrait la boîte noire, assure Édouard Ntawishunga du bataillon de lutte anti-aérienne du camp de Kanombe. […] Il l'a immédiatement emmenée[18]. »

Même constat effectué par le sergent-major Jean-Marie Vianney Barananiwe, qui assurait la protection de la résidence du président Habyarimana, le 6 avril 1994. « Immédiatement, les militaires français sont arrivés en intervention portant des casques et munis de lampes torches. […] Ils nous ont aidés à ramasser les corps qui étaient éparpillés partout. Ils ont aussi cherché la boîte noire. […] Les Français sont venus chercher la boîte noire le 7 ou le 8 avril 1994, mais je ne me rappelle plus le jour où ils l'ont trouvée[19]. »

Un autre membre de la Garde présidentielle, Grégoire Zigirumugabe, affirme, lui aussi, que la boîte noire aurait été retrouvée. Il situe la scène le 7 avril, au matin : « Je les ai entendu dire au lieutenant qui nous commandait, dont j'ai oublié le nom, qu'ils venaient enfin de trouver cet appareil je crois qu'on appelle boîte noire[20]. » Léonard Ntibategara, membre du bataillon para-commando qui a gardé l'épave, explique à son tour que, le 7 avril au matin, « les Français sont arrivés là-bas. Ils venaient chercher la boîte noire. […] J'ai appris de mes collègues restés sur place qu'ils avaient récupéré la boîte noire[21] ».

S'il est difficile d'évaluer la crédibilité de ces témoignages recueillis par les autorités rwandaises, plusieurs journalistes français accréditent aussi une

telle découverte. Ainsi, dans *Libération*, Stephen Smith écrit que, « devant témoin à Kigali », l'attaché militaire de l'ambassade de France, le colonel Bernard Cussac, assure « qu'on avait trouvé la boîte noire »[22]. Sous la plume de Vincent Hugeux, dans *L'Express*, « un témoin affirme avoir vu l'enregistreur de vol au domicile d'un conseiller militaire français, quelques heures après l'attentat[23] ».

« La boîte noire a été trouvée par les Français », lance également depuis Paris, la veuve du président rwandais, Agathe Habyarimana, protégée par la France, quelques jours après l'attentat[24].

Des sources diplomatiques laissent aussi entendre que cette boîte noire aurait bien été retrouvée. Par exemple, une note du département d'État américain du 18 mai 1994 estime que « la boîte noire de l'avion a probablement été récupérée par les autorités gouvernementales rwandaises qui contrôlaient l'aéroport quand l'avion a été abattu ou, suivant des informations non recoupées, par des responsables militaires français qui ont sécurisé plus tard l'aéroport[25] ».

De même, une note de l'ambassade de Belgique en Éthiopie du 5 mai 1994, faisant référence à une visite à Paris au même moment du ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais, Jérôme Bicamumpaka, explique que ce déplacement « avait pour but de demander à la France de décrypter la boîte noire de l'avion abattu[26] ».

Visiblement, l'information (ou la rumeur) circule au sein même du gouvernement français. Ainsi, le 27 juin, le ministre français des Transports, Bernard Bosson, affirme au chef de cabinet du vice-Premier ministre belge, que « les autorités françaises sont en possession de la boîte noire de l'appareil présidentiel abattu en vol et qu'elles tiennent cette boîte noire à la disposition » de l'Organisation de l'aviation civile internationale[27]. Quelque temps plus tard, la France fait machine arrière auprès des autorités judiciaires belges…

Pour mieux dissiper les soupçons, la SATIF et la société Dassault assurent qu'il n'y avait pas d'enregistreur de vol à bord du jet présidentiel. Un mensonge éventé quelques années plus tard, devant la Mission d'information parlementaire. Dans un courrier du 15 juin 1998, le général Rannou, chef de cabinet militaire du ministre de la Défense (d'avril 1991 à mai 1994), reconnaît que l'appareil était bien muni de deux enregistreurs de vol. D'où la colère du député communiste Jean-Claude Lefort destinataire

de la missive du militaire. Il constate « que quelqu'un a pensé qu'il était préférable de […] faire disparaître [cette boîte noire]. Ce qui réduit le champ des suspects à ceux qui eurent accès à la zone du crash dans les heures qui ont suivi l'attentat[28] ».

Dans une note remise à la justice, le 19 juin 2001, l'entreprise Dassault finit également par reconnaître que le jet présidentiel était bien équipé d'un enregistreur de vol.

Pourquoi tant de faux-semblants autour de cette boîte noire ? La suite des événements montre que cette confusion est révélatrice d'une attitude plus générale des autorités françaises : brouiller les pistes sur l'attentat pour mieux dissuader toute volonté de s'intéresser d'un peu trop près au rôle qu'elles ont joué au Rwanda…

Notes du chapitre 1

1. Jacques MOREL, « L'émission de la RTLM du 3 avril », *in ibid.*
2. Rapport de la Mission d'information parlementaire, « Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994) », 1998.
3. Stephen SMITH, « Le très cher avion du président rwandais », *Libération*, 7 avril 1995.
4. Lettre manuscrite de Jean-Pierre Minaberry, datée du 28 février 1994.
5. Témoignages devant la commission d'enquête rwandaise Mutsinzi.
6. Philippe GAILLARD et Hamid BARRADA, « Rwanda, l'attentat : le récit en direct de la famille Habyarimana », *Jeune Afrique*, 28 avril 1994.
7. Témoignage de Passuch Massimo devant l'auditorat militaire belge, le 9 mai 1994.
8. Témoignage d'Emmanuel Iyamuremye, le 11 août 2008, rapport Mutsinzi.
9. Alexandre DUYCK, « Grégoire de Saint-Quentin : missions très spéciales », *Le Journal du dimanche*, 30 septembre 2013.
10. Aloys Ntabakuze a été condamné à la prison à perpétuité par le TPIR, le 18 décembre 2008. En appel, il a vu sa sentence réduite à trente-cinq ans de détention, le 8 mai 2012.
11. Audition de Grégoire de Saint-Quentin devant la Mission d'information parlementaire, le 20 mai 1998.
12. Audition de Grégoire de Saint-Quentin, le 8 juin 2000.
13. Audition de Grégoire de Saint-Quentin par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, le 7 décembre 2011.
14. Audition de José de Pinho, le 6 août 2013.
15. Audition de René Bach, le 23 mai 2012.
16. Audition de Gérard Gratade, le 17 avril 2013.
17. Audition de Passuch Massimo devant l'auditorat militaire belge, le 9 mai 1994.
18. Audition d'Édouard Ntawishunga, devant la commission Mutsinzi, le 27 septembre 2008.
19. Audition de Jean-Marie Vianney Brananiwe, le 28 mai 2008.
20. Audition de Grégoire Zigirumugabe, le 4 août 2008.
21. Audition de Léonard Ntibategara, le 14 mai 2008.

22. Stephen SMITH, « Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé », *Libération*, 29 juillet 1994.

23. Vincent HUGEUX, « Rwanda : pourquoi tant de gêne ? », *L'Express*, 12 février 1998.

24. Philippe GAILLARD et Hamid BARRADA, « Rwanda : l'attentat contre l'avion présidentiel. Le récit en direct de la famille Habyarimana », *Jeune Afrique*, 28 avril 1994.

25. Cité et traduit par Jacques MOREL, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, *op. cit.*

26. Rapport Mutsinzi, *op. cit.*

27. Télécopie du 27 juin 1994 de Franck Durinckx, service de sécurité du ministère des Communications et de l'Infrastructure à l'attention de Monsieur Van Winsen, auditeur militaire Bruxelles. Cité dans le rapport Mutsinzi, *op. cit.*

28. Lettre du député Jean-Claude Lefort au rapporteur de la Mission d'information parlementaire.

2

Écran de fumée sur l’attentat

L’attentat ne constitue que l’étincelle d’un génocide préparé de longue date. Une « étincelle » immédiatement mise en avant par les différents cercles politiques, diplomatiques et militaires français, comme s’il s’agissait de faire passer au second plan l’enjeu réel du « brasier » que constitue le génocide des Tutsi par un régime extrémiste soutenu jusqu’au bout par la France.

Sans s’embarrasser de beaucoup de précautions, l’Élysée pointe immédiatement du doigt la responsabilité présumée du FPR dans cet attentat. Dès le 7 avril, Bruno Delaye[1], conseiller aux Affaires africaines de l’Élysée, privilégie immédiatement cette piste. « L’hypothèse vraisemblable d’un attentat du FPR devra être confirmée par l’enquête », écrit même le conseiller Afrique, sans vraiment douter de l’issue des futures investigations.

« Si l’attentat était d’origine FPR, poursuit Bruno Delaye dans sa note “très signalée” à François Mitterrand, il pourrait s’agir des prémisses d’une action de plus grande envergure en vue de la prise de pouvoir à Kigali. » Dans l’esprit du conseiller Afrique de l’Élysée, il semble donc urgent de stopper net l’avancée des troupes de Paul Kagame. Le génocide qui vient de débuter est passé sous silence, alors que, le 7 avril, le conseiller élyséen ne peut ignorer que les massacres de masse ont débuté.

Le 25 avril, dans une note de cinq pages, l’ambassadeur de France au Rwanda, Jean-Michel Marlaud, va dans le même sens : « L’attentat qui a coûté la vie au Président Habyarimana et qui est la cause immédiate des événements que connaît aujourd’hui le Rwanda *est probablement l’œuvre du FPR* » [souligné par l’auteur], écrit Jean-Michel Marlaud. Si

l’ambassadeur reconnaît qu’« aucune hypothèse ne peut être définitivement écartée », c’est pour mieux indiquer que « la thèse d’une responsabilité de proches du Président Habyarimana est cependant d’une très grande fragilité. Elle repose sur le fait que les tirs provenaient de Kanombe, où se trouve un camp de la Garde présidentielle. Mais rien ne prouve qu’ils venaient de l’intérieur de ce camp. […] La responsabilité du FPR, sans être prouvée, est beaucoup plus vraisemblable [car] la mort du Président [Habyarimana] […] a donné un prétexte à l’intervention militaire du FPR », estime l’ambassadeur de France au Rwanda.

Quatre ans plus tard, lorsqu’il est entendu par la Mission d’information parlementaire, Jean-Michel Marlaud tente de se montrer un peu plus prudent que dans cette note rédigée « à chaud », qui révèle cependant bien l’état d’esprit des « cercles dirigeants » français de l’époque : « À propos de l’attentat, différentes hypothèses ont été émises sans qu’on puisse se prononcer nettement en faveur de l’une d’entre elles », lâche Jean-Michel Marlaud aux députés.

Lors de cette audition à huis clos, le diplomate met en balance l’éventuelle responsabilité du FPR, ainsi que celle des extrémistes hutus : « Si la période de transition s’était déroulée normalement et avait débouché sur des élections libres, et sous contrôle international, celles-ci auraient manifestement abouti à une marginalisation du FPR, ce qui conduirait à penser que ce dernier pourrait être responsable de l’attentat. Mais l’hypothèse selon laquelle les extrémistes hutus n’acceptant pas de voir le Président Habyarimana conclure un accord négocié avec le FPR seraient à l’origine de l’attentat n’est pas à exclure pour autant. Ceux-ci ont pu effectivement considérer qu’il était dangereux de faire entrer le FPR dans les institutions, ce qui les priverait de leurs postes, notamment au sein de l’armée. »

Mais c’est pour mieux asséner, en conclusion, sa conviction profonde : « Si on suit la piste suggérée par la question, “à qui profite le crime ?”, l’hypothèse FPR paraît plus consistante, conclut l’ancien ambassadeur de France à Kigali, mais elle n’exclut pas que certains aient fait un autre calcul. » Un vrai discours de diplomate…

Quand la DGSE contredit la diplomatie française

Certaines archives déclassifiées permettent aujourd'hui de mesurer à quel point la position française s'apparentait à une pure construction intellectuelle. Car, dans la coulisse, les cercles dirigeants savent. Ils lisent les notes des services secrets français qui écartent immédiatement une éventuelle responsabilité du FPR dans l'attentat.

Dès le 11 avril 1994, la DGSE estime que le Falcon présidentiel a été visé depuis « la bordure du camp militaire de Kanombe », contrôlé par la Garde présidentielle rwandaise : « L'hypothèse selon laquelle ces roquettes pourraient avoir été tirées par des éléments armés du Front Patriotique Rwandais (FPR) n'est pas satisfaisante », écrivent les services français. « Pour pouvoir approcher l'aéroport, il est nécessaire de franchir plusieurs barrages militaires et la zone est strictement interdite aux civils. Par ailleurs, des patrouilles de gendarmes et de soldats de la Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda (MINUAR) quadrillent le terrain. Les roquettes[2] semblent donc avoir été tirées par des personnels bien entraînés et se trouvant déjà dans le périmètre de sécurité de l'aéroport[3]. »

Si la DGSE exclut que l'attentat ait pu être fomenté par « les éléments les plus radicaux du réseau Zéro », autour de la veuve du président rwandais, Agathe Habyarimana, les services secrets français estiment néanmoins « possible que l'attentat soit le fait d'une faction de l'armée », proche d'un parti d'opposition en proie à de profondes divisions, le MDR (Mouvement démocratique républicain).

Dès le lendemain de l'attentat, les « services » français estiment donc que le FPR ne peut pas matériellement avoir fomenté l'attentat. En revanche, la carcasse de l'avion à peine fumante, l'action sanglante et coordonnée des extrémistes hutus, est scrupuleusement décrite par les agents français : « Dès l'aube du jeudi 7 avril, la Garde présidentielle (GP) est passée à

l’action », note la DGSE. « Dans un premier temps, elle s’est emparée de l’aéroport en se battant contre d’autres éléments de l’armée, probablement en rapport avec l’attentat. »

« Dans un deuxième temps, écrit encore la DGSE, la GP a entrepris une série d’enlèvements et d’assassinats programmés, dans le but de permettre aux radicaux [hutus], originaires du nord, de conserver leur position dominante. L’épuration systématique, entreprise par la GP, poursuivait un but de vengeance contre les tenants de la démocratie qui avaient soumis à rude épreuve la domination, autrefois sans partage, de la Présidence. Elle consistait également à empêcher toute succession constitutionnelle susceptible de maintenir au pouvoir le gouvernement de transition de Mme Uwilingiyimana », le Premier ministre rwandais, massacrée dans les premières heures du génocide, tout comme les dix casques bleus belges chargés de sa protection. Un ancien des services secrets nous confirme, sous couvert de l’anonymat, qu’à l’époque toutes les notes de la DGSE sur le sujet mettent en avant la responsabilité du clan des officiers extrémistes favorables au « Hutu Power ».

C’est donc bien un véritable coup d’État des « durs » du régime, consécutif à l’attentat, que décrivent les analystes des services secrets français. Et ils ne sont pas les seuls à faire ce constat.

Les espions belges accusent les « faucons » du régime

Le renseignement militaire belge (Service général du renseignement et de la sécurité, SGRS) aboutit à la même conclusion. Ses formulations similaires à celles de la DGSE laissent même entendre que des « échanges » ont pu avoir lieu entre Paris et Bruxelles, à ce sujet[4] : « Nous pensons que les accusations qui rendent le FPR responsable de l’attentat sont peu vraisemblables », estiment ainsi, à chaud, les services belges, le 19 avril 1994.

Leur conclusion est la même que celle de la DGSE : « Le tir […] provenait de la bordure du camp militaire de Kanombe. Le tir semble avoir été exécuté par du personnel bien entraîné et se trouvant déjà dans le périmètre de sécurité de l'aéroport. Il apparaît très peu vraisemblable que des éléments du FPR aient pu avoir accès au périmètre de sécurité de l'aéroport (il fallait franchir plusieurs barrages, la zone étant interdite aux civils et des patrouilles de l'Unamir [MINUAR] accompagnées de gendarmes rwandais contrôlaient le terrain). De plus, on voit mal, dans la situation qui prévalait avant l'attentat, quel bénéfice le FPR pouvait souhaiter tirer du chaos que cet attentat devait créer, alors que la majorité des observateurs s'accordait à considérer que les accords d'Arusha lui étaient déjà plus favorables qu'il ne devait l'espérer au départ. »

Une différence, cependant, avec les conclusions de la DGSE. Le service de renseignement militaire belge privilégie tout de suite la piste des « faucons du régime proches des beaux-frères du président s'exprimant par la voie de la RTLM », la radio des extrémistes hutus. Un scénario confirmé un peu plus tard par un autre service belge, la Sûreté de l'État, qui évoque l'association Amasasu présentée comme « la tendance dure hutu de l'armée rwandaise [qui] n'accepterait en aucun cas les accords d'Arusha et aurait averti le président Habyarimana que le fait de [les] signer […] serait considéré comme un acte de faiblesse de sa part et qu'il paierait ce geste de sa mort ».

« Quelques minutes avant l'attentat […] la Garde présidentielle avait sorti son armement lourd et avait commencé son positionnement dans la ville, précise la Sûreté belge. Moins de dix minutes après le crash [la radio RTLM] donnait sur les ondes la liste des personnalités tuées dans le crash. […] Les équipes de tireurs/missiles sont arrivées [en bout de piste de l'aéroport] durant la journée avant l'attentat. Ils sont revenus le lendemain matin et ont massacré les quelques habitants de l'endroit. Seul un enfant a survécu à ces massacres. Dès le crash de l'avion, les membres de Amasasu ont mis en application le plan "Girafe" et ont commencé l'élimination systématique des personnes reprises sur leurs listes[5]. »

Cette piste des extrémistes hutus est également confirmée, à l'époque, par Jean Birara, président de la Banque nationale du Rwanda pendant vingt et un ans. Dès le 26 mai 1994, il détaille aux enquêteurs militaires belges

comment les extrémistes hutus regroupés autour du colonel Bagosora ont fomenté un « complot » contre le président Habyarimana qui « semblait décidé, cette fois-ci, à appliquer les accords d'Arusha ».

Selon Jean Birara, c'est le colonel Théoneste Bagosora « qui a pris la décision d'abattre l'avion du Président » Habyarimana, en accord avec sa belle-famille. Les tirs qui ont abattu l'avion du président Habyarimana « sont venus du camp de Kanombe » tenu par la Garde présidentielle, précise Jean Birara.

Tous ces éléments, de par sa position privilégiée, la France pouvait difficilement les ignorer. D'autant que, dès le 8 avril 1994, le journaliste Alain Frilet écrit également que « de l'avis de plusieurs diplomates […] les deux roquettes tirées contre l'avion présidentiel sont parties du camp de Kanombe où se trouve la plus grande partie des effectifs de la Garde présidentielle[6] ». Des propos *off the record*.

De même, il faut attendre quatre ans avant qu'un magistrat français, le juge Bruguière, ne soit officiellement chargé de mener des investigations sur l'attentat, alors que, dès l'été 1994, le député RPR, Alain Marsaud, ex-juge antiterroriste, réclame, à cor et à cri, une enquête. Il écrit même au Premier ministre, Édouard Balladur, « afin d'envisager l'ouverture d'une information judiciaire sur les circonstances de l'assassinat de ressortissants français le 6 avril, afin que les familles des victimes et l'ensemble de nos concitoyens puissent connaître la vérité sur ces faits ». Mais, à l'époque, rien ne bouge.

Familles des Français tués au Rwanda : « Silence dans les rangs ! »

Quant aux familles des pilotes du Falcon, elles sont laissées dans l'ignorance la plus totale. Dans une lettre au journal *Le Monde*, le 8 avril

1995, la veuve du mécanicien naviguant, Annick Perrine (qui réclame, en vain, une enquête auprès du ministère de la Coopération) ne cache pas son désarroi : « À ce jour, aucune information officielle sur [ces] circonstances tragiques n'a été transmise aux familles », écrit-elle. « Tout ce qu'elles ont appris sur ce drame, elles l'ont découvert dans la presse ou dans des livres. »

Certaines familles vont même être dissuadées de porter plainte.

Lorsque le 9 avril 1994, Agathe Habyarimana embarque avec ses enfants dans le Transall affrété par la France qui la ramène discrètement à Paris, elle se retrouve à quelques sièges de la veuve du pilote du Falcon 50, Jacqueline Heraud. Les deux femmes se connaissent : elles étaient voisines à Kigali.

Dès son retour en France, une chape de plomb s'abat sur la famille du pilote. « Dès le début, on leur a demandé de se taire », témoigne Laurent Curt, l'avocat de la veuve et du fils de Jacky Heraud. « On les a immédiatement accueillis en leur demandant de ne parler de cette affaire à personne, et de n'envisager aucune procédure, alors que leur esprit était tout à fait ailleurs. Pourtant, ils ne pensaient vraiment pas à aller voir un avocat en rentrant en France ! Ils étaient sous le choc. Mais d'emblée on leur a bien fait comprendre qu'il ne fallait surtout pas envisager le moindre recours ! Ça s'est confirmé peu de temps après, fin 1994, début 1995. Le fils de Jacky Heraud reçoit la visite d'un officier supérieur français. Il lui confirme alors qu'il ne faut surtout pas bouger, éviter de reparler de cette affaire[7]. »

Ce n'est que trois ans après l'attentat, le 31 août 1997, que la fille du copilote, Sylvie Minaberry, une militaire, décide de se porter partie civile et de déposer plainte contre X. Trois mois plus tard, la veuve de l'officier naviguant, Jean-Michel Perrine fait de même, imitée par Jacqueline Heraud, le 20 novembre 2002. La famille Habyarimana se constitue également partie civile, en avril 2004.

Il faut pourtant encore attendre le 27 mars 1998 — sept mois après la plainte initiale ! — pour qu'une information judiciaire soit ouverte pour « assassinat en relation avec une entreprise terroriste », et confiée au juge Bruguière. « Un tel délai est rarissime », s'étonne encore M^e^ Curt. « Comme quoi, cette affaire gênait beaucoup… »

Les familles de l'équipage français du Falcon 50 ne sont pas les seules à qui on recommande le silence. C'est aussi le cas des proches des gendarmes Alain Didot et René Maïer, deux spécialistes des transmissions et des écoutes, retrouvés morts, à Kigali, ainsi que l'épouse d'Alain Didot, Gilda, dans les jours qui suivent l'attentat, dans des circonstances toujours non élucidées.

Les deux adjudants-chefs se trouvaient alors au cœur de la « guerre secrète » menée par la France au Rwanda. Chargé de former l'armée rwandaise, Alain Didot était conseiller technique pour les transmissions radio. Il était notamment missionné pour sécuriser le réseau radio de l'ambassade de France. Il avait installé à son domicile un équipement qui lui permettait d'intercepter toutes sortes de conversations. René Maïer, conseiller technique de police judiciaire, était lui aussi un spécialiste des transmissions radio.

Les deux hommes ont-ils intercepté des messages particulièrement sensibles en lien avec l'attentat ? « Ils n'avaient aucune mission parallèle ou particulière », dément le chef de la Mission de coopération militaire, à l'époque, le colonel Bernard Cussac. « Ils ne faisaient pas partie du GIGN. Ils étaient transmetteurs et s'occupaient de la formation des spécialistes de l'armée rwandaise et de l'entretien des matériels[8]. »

C'est le 8 avril au matin qu'Alain Didot donne signe de vie pour la dernière fois. Il passe un appel téléphonique en France qualifié de « bizarre » par sa belle-famille. Les Didot habitent à côté du Parlement rwandais, où sont cantonnés les rebelles du FPR. René Maïer les rejoint dans leur villa, le 7 avril, « pour participer à la veille radio », comme le confirme le conseiller du chef d'état-major de la gendarmerie rwandaise, le lieutenant-colonel Alain Damy.

Dès le 8 avril, les autorités françaises sont au courant que l'adjudant-chef Didot et son épouse « ont été tués par balles par des éléments non identifiés », comme le prouve un télégramme du lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin que nous avons pu consulter. Cet ancien du 1er RPIMa est alors conseiller du chef d'état-major des FAR.

Pourtant, ce n'est que le 10 avril que le décès des trois Français est signalé officiellement par des casques bleus belges.

Autre élément étrange, comme l'a révélé le journal *Libération*, le certificat de décès de l'adjudant Maïer coté dans la procédure judiciaire est,

en réalité, un faux grossier[9]. Bizarrement, il fait remonter la mort au 6 avril 1994, soit le jour même de l'attentat, alors qu'à ce moment-là, le gendarme était encore bien vivant. Quant à la rédaction même du certificat de décès, elle paraît totalement décalée, même pour un néophyte : « La mort, réelle et constante est d'origine accidentelle », peut-on lire sur ce document.

Qui peut bien s'être prêté à une telle mascarade médico-légale ? Dans quel but ?

Le nom du médecin militaire dont le nom figure sur ce document falsifié confirme la supercherie sur procès-verbal : « Je suis formel », déclare l'ancien médecin en chef de l'armée française, aujourd'hui retraité, Michel Thomas. « Je n'ai pas pratiqué l'examen externe indiqué. Je n'ai pas rédigé et signé ce document. […] Il y a un jugement de valeur qui n'est pas du tout médico-légal. La phraséologie ne me semble pas celle d'un médecin[10]. »

Il faut attendre 2013 pour que la justice commence à s'intéresser à cette étrange histoire. C'est Marc Trévidic qui fait entendre pour la première fois les proches des gendarmes assassinés. « Aucune enquête n'a été ouverte », témoigne le frère de Gilda Didot aux enquêteurs français. « D'ailleurs, ma mère m'a dit avoir signé un document rédigé par la gendarmerie (sans autres précisions) peu avant la crémation dans lequel elle s'engageait, avec mon père, à ne pas rechercher plus avant les causes du décès et à ne pas porter l'affaire en justice[11]. » « Les gendarmes sont venus voir mes parents juste après l'attentat pour leur demander de ne pas porter plainte », nous confirme Gaëtan Lana, le frère de Gilda Didot. « Ma mère a trouvé ça bizarre. J'ai l'impression que l'État français cherche délibérément à cacher ce qui s'est passé[12]. »

Quels que soient les responsables de la mort des gendarmes Didot et Maïer, il ne fallait visiblement pas s'intéresser de trop près aux conditions dans lesquelles nos compatriotes ont été tués au Rwanda, avec le risque de mettre le projecteur sur l'action réelle jouée par la France au pays des Mille Collines…

Les missiles sont partis du camp de la Garde présidentielle

C’est une expertise balistique qui va changer la donne dans l’enquête sur l’attentat du 6 avril 1994. En septembre 2011, les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux se rendent au Rwanda pendant huit jours, ce que n’avait jamais fait leur prédécesseur, Jean-Louis Bruguière, en dix ans d’enquête[13]. Ils se déplacent en compagnie de cinq spécialistes : un expert aéronautique, un spécialiste des explosions, des explosifs et des incendies, un expert en armes, munitions et balistique, un géomètre ainsi qu’un ingénieur en armements aéronautiques.

Leur objectif : déterminer le lieu géographique d’où sont partis les missiles qui ont abattu l’avion, en se fondant sur l’analyse des témoignages, la topographie des lieux, l’examen des pièces de l’épave. Une telle expertise ne permet évidemment pas de dire qui a abattu l’avion, mais elle permet néanmoins d’établir une échelle raisonnable concernant les deux principales thèses en balance : les extrémistes hutus ou le FPR.

Leur rapport balistique de 338 pages, complété par l’analyse d’un expert en acoustique, est rendu public le 10 janvier 2012. Ce travail minutieux conclut que la « zone de tir la plus probable » d’où sont partis les missiles se situe sur le « site de Kanombe », c’est-à-dire au cœur du quartier général de la Garde présidentielle, *a priori* inaccessible au FPR. Pour être plus précis, les experts privilégient une zone de tir située dans un périmètre correspondant aujourd’hui à un cimetière qui, à l’époque, n’existait pas.

Ils ne retiennent pas la colline de Masaka, présentée par les partisans du « scénario FPR » et par le juge Bruguière comme l’endroit d’où auraient pu tirer les rebelles tutsis de Paul Kagame. On se souvient qu’au moment de l’attentat, 600 militaires du FPR étaient cantonnés dans l’équivalent du Parlement rwandais, non loin de l’aéroport de Kigali.

Une expertise balistique réalisée en 2009 par des militaires britanniques, certes à la demande de Kigali, aboutissait à la même conclusion que les experts de l'enquête judiciaire française : « L'avion Falcon 50 du président Habyarimana a été abattu à partir du domaine militaire de Kanombe par des éléments des Forces armées rwandaises qui contrôlaient cette zone[14]. » Une version validée techniquement par des experts britanniques et français, mais confirmée également par des employés de l'aéroport, des militaires de la MINUAR et de la coopération technique militaire belge qui ont témoigné dans la contre-enquête rwandaise du rapport Mutsinzi.

Autre question : quel type de missile a touché l'avion ?

Pour les experts français, « les projectiles utilisés étaient des missiles sol-air portables et tirés à l'épaule. Le système d'arme le plus susceptible d'avoir été mis en œuvre serait, d'après eux, le missile SA 16 », doté d'une tête infrarouge avec « une charge explosive très performante ». Autre élément éclairant, selon le même collège d'experts, étant donné leurs modalités d'usage, « chaque missile a été tiré par un opérateur différent. […] De la zone de tir que nous privilégions, il y avait deux tireurs, pouvant être distants de quelques mètres, voire d'une vingtaine de mètres. Des assistants, ou servants, pouvaient être associés à ces tireurs ».

C'est donc bien la confirmation qu'une équipe de spécialistes avait l'avion du président Habyarimana dans son viseur. « Ce n'est pas un amateur ou un néophyte qui peut utiliser correctement ces missiles », écrivent les experts mandatés par les juges. « 70 tirs d'entraînement, soit 50 à 60 heures, sont nécessaires pour une bonne compréhension du système d'arme afin de devenir un tireur opérationnel[15]. »

Pourtant, certaines parties civiles, à commencer par Agathe Habyarimana, ne sont pas convaincues par les conclusions des experts. Elles ont demandé une batterie de contre-expertises, remettant en cause la méthodologie employée. Dans une ordonnance de sept pages, datée du 12 juin 2012, les juges Trévidic et Poux rejettent les contestations méthodologiques de certaines parties civiles : « Si les tirs avaient eu lieu depuis la ferme de Masaka, les témoins n'auraient pas pu entendre des tirs puis voir les missiles dans le ciel, parce que les missiles auraient déjà atteint leur cible avant que le son de leur départ ne parvienne jusqu'aux témoins », expliquent notamment les magistrats, détaillant point par point la méthode de travail des experts.

« Si nous n'avons pas voulu associer un militaire au groupe d'experts, dès l'origine », poursuivent les juges français, répondant ainsi à une autre critique des parties civiles, c'est pour préserver l'impartialité de l'expertise. « Ce dossier, même s'il concerne un fait précis, se situe dans un contexte très particulier de mise en cause, par le Rwanda notamment, du rôle de l'armée française dans le génocide rwandais. »

Une ultime contre-expertise est tout de même accordée afin de savoir si le pilote de l'avion, dans un geste désespéré, n'aurait pas engagé une manœuvre d'évitement susceptible de modifier la conclusion initiale des experts. Mais cette contre-expertise ne change pas la donne. « Aucune manœuvre d'évitement n'a été engagée au moment où le premier missile est passé à proximité de l'avion », estiment les experts balistiques[16]. Les missiles sont bien partis du sanctuaire des ultras du régime.

Mais l'avocat d'Agathe Habyarimana n'en démord pas. « Pour moi, l'expertise ne démontre pas que ce sont les extrémistes hutus qui ont fait le coup », explique Philippe Meilhac. « Les experts ont orienté leurs conclusions sur celles de l'acousticien. Si ce dernier n'avait pas pris position sur l'origine des tirs, les experts n'auraient sans doute pas dénoué le problème. On a voulu aboutir absolument à des conclusions tranchées sur le lieu de tir, au prix d'une méthode qui présente des lacunes. Il faut prendre ce rapport avec prudence[17]. »

Comment pourrait-il en être autrement ? La veuve Habyarimana, elle-même soupçonnée d'avoir fomenté l'assassinat de son propre mari, reste toujours persuadée de la culpabilité du FPR dans l'attentat…

Notes du chapitre 2

1. Contacté, Bruno Delaye n'a pas répondu à notre demande d'entretien.
2. La DGSE évoque également « l'hypothèse, non vérifiée, d'un ou plusieurs missiles sol-air ».
3. Fiche particulière de la DGSE sur le Rwanda. Précisions sur la mort des présidents rwandais et burundais, 11 avril 1994, référence18502/N.
4. Ces notes ont été révélées par le journaliste d'investigation belge Philippe Brewaeys. Les citations qui suivent sont extraites de son livre *Rwanda 1994*. *Noirs et blancs menteurs*, paru en 2013 aux éditions Racine-RTBF.
5. Note de la Sûreté de l'État belge du 2 décembre 1994, citée par Philippe BREWAEYS *Rwanda 1994*, *op. cit.*
6. Alain FRILET, « Rwanda : la paix civile détruite en plein vol », *Libération*, 8 avril 1994.
7. Entretien avec les auteurs, le 19 novembre 2013.
8. Audition de Bernard Cussac devant la Mission d'information parlementaire.

9. Maria MALAGARDIS, « Rwanda : trois fantômes et un mystère », *Libération*, 10 janvier 2013.

10. Audition de Michel Thomas, le 24 mai 2012.

11. Audition de Gaëtan Lana par la sous-direction antiterroriste de la Direction centrale de la police judiciaire, le 6 mars 2013.

12. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 4 décembre 2013.

13. Voir chapitre *infra*, « Le naufrage de l'Amiral ».

14. Rapport du 27 février 2009 pour la commission dirigée par l'ancien président de la Cour suprême du Rwanda, Jean Mutsinzi. Benoît COLLOMBAT, « Attentat contre le Président Habyarimana : le rapport qui accuse les extrémistes hutus », France Inter, 6 octobre 2010.

15. Rapport d'expertise de Claudine Oosterlinck, Daniel Van Schendel, Jean Huon, Jean Sompayrac, Olivier Chavanis, 5 janvier 2012.

16. Rapport d'expertise du 12 novembre 2012.

17. Entretien avec les auteurs, le 8 novembre 2013.

3

Paul Barril, agent d’influence

« L’avion rwandais abattu par deux Français ? », 17 juin 1994. Le titre retentissant s’étale à la une du journal belge, *Le Soir*. L’article est signé par l’une des meilleures spécialistes de la région des Grands Lacs, Colette Braeckman. Se fondant sur « un témoignage venant de Kigali », recoupé par d’autres informations en sa possession provenant notamment de l’Auditorat militaire belge[1], la journaliste affirme que l’avion du président Habyarimana « aurait été abattu par deux militaires français du DAMI (Détachement d’assistance militaire à l’instruction), au service des CDR (Coalitions pour la défense de la République) », les ultras hutus au cœur du génocide.

« Ces deux militaires auraient mis des uniformes belges pour quitter l’endroit et être vus par deux soldats de la Garde nationale [l’armée rwandaise] », écrit Colette Braeckman. « Comment les auteurs du tir auraient-ils pu se procurer des uniformes de paras belges ? Le plus simplement du monde apparemment : les casques bleus belges avaient l’habitude de donner leur linge à laver à l’hôtel Méridien et ils se sont souvent étonnés que des pièces de leurs uniformes disparaissaient. »

Un ancien du DAMI soupçonné d’avoir participé à l’attentat

C’est une lettre manuscrite en lettres capitales reçue quelques jours plus tôt à son bureau, émanant d’un présumé chef de milice appelé « Thaddée », qui conforte la journaliste sur une piste qu’elle creuse, en réalité, dès les premières heures suivant l’attentat.

« Cette lettre a agi sur moi comme “un déclencheur” », explique aujourd’hui la journaliste. « Elle éclaire brutalement les nombreux éléments dont je disposais déjà depuis plusieurs mois. En effet, avant même l’attentat, des témoins m’expliquent que des Français effectuent des manœuvres étranges à Kigali, alors que les militaires français auraient dû quitter le Rwanda dès l’arrivée des casques bleus belges. Il y avait également cette histoire de vol d’uniformes des casques bleus belges. Le témoignage de coopérants sur place. J’avais un très grand nombre d’informations crédibles de ce type. Ce faisceau d’éléments convergents constitue finalement 80 % de mon article[2]. »

Ce n’est pas tout. Dans la lettre qu’elle reçoit, un militaire prénommé « Étienne » est désigné comme étant l’un des Français impliqués dans l’attentat. « Cet “Étienne” était en réalité le nom de code d’un instructeur de tir français qui avait travaillé au Rwanda, P. E., le nom de code commençant, comme de coutume, par la première lettre du nom de famille », précise la journaliste belge dans un livre publié quatre mois après son article retentissant. « “Étienne”, spécialiste de tir de mortier et portant le grade de sergent, qui faisait partie du DAMI, avait quitté l’opération Noroît en décembre 1993. Il était discrètement revenu au Rwanda en mars 1994 et depuis l’été il se trouve au Burundi[3]. »

Elle ne l’écrit pas, mais, à l’époque, Colette Braeckman connaît déjà le nom de ce militaire, dont l’identité lui est soufflée par les services de renseignement belges : il s’agirait d’un certain Pascal Estevada, un artilleur censé avoir été présent au Rwanda entre février et mai 1994[4].

Lorsqu’il est finalement entendu, huit ans plus tard, par le juge Jean-Louis Bruguière, Pascal Estevada nie en bloc : « Étienne était bien le pseudonyme que je portais lors de mon séjour au Rwanda », explique l’homme qui est alors adjoint à l’attaché de Défense à l’ambassade de France à Luanda, en Angola. « Mais je ne suis en rien concerné par une participation quelconque à l’attentat commis le 6 avril 1994 contre l’avion présidentiel rwandais. »

La carrière militaire de Pascal Estevada débute le 1er avril 1982, à l'École d'application de l'infanterie de Montpellier. À l'été 1988, il rejoint le 1er RPIMa à Carcassonne, puis le 44e régiment d'infanterie (qui regroupe les soldats servant à la DGSE), à Paris, en 1997, avant d'être envoyé en Angola.

Certes, Estevada reconnaît avoir été membre du DAMI, et s'être rendu au Rwanda à trois reprises : en mars 1991, durant cinq mois, en 1992 et en 1993 pendant un mois. Mais il dément avoir participé à une quelconque opération militaire durant l'année 1994… « Je n'ai jamais suivi de formation à l'utilisation des missiles sol-air », tient également à préciser Estevada. « En tant que chef de section d'infanterie légère », il se dit compétent en matière de « réglage de mortier ».

La « confession » du chef de milice envoyée à Colette Braeckman « ne me concerne absolument pas », conclut le militaire. « Mon appréciation personnelle me fait penser que ce document a été rédigé pour nuire à la crédibilité de l'armée française et rendre celle-ci responsable de l'attentat du 6 avril 1994. […] À ma connaissance, le DAMI n'a jamais entraîné ou formé aucune des milices liées aux partis politiques rwandais. Notre seule mission étant de former l'armée rwandaise en uniforme[5]. » Une explication un peu fragile : comme on le verra, parmi les recrues des FAR entraînées par le DAMI, se trouvaient bien des miliciens Interahamwe qui commettront le génocide…

Avant même le démenti sur procès-verbal du militaire, les autorités françaises montent immédiatement au créneau. Dès la parution de l'article de Colette Braeckman, le 17 juin 1994, le Quai d'Orsay dément les révélations de la journaliste du *Soir* : « Cette allégation est absurde. D'autres rumeurs impliquant d'autres pays ont déjà circulé sans plus de fondement. Il n'y a pas un seul militaire français qui puisse être, de près ou de loin, mêlé à cette affaire[6]. »

L'« affaire » ne va pourtant pas s'arrêter là…

Des bérets portés « à la française »

Le 24 juin 1994, Colette Braeckman persiste et signe. Dans un deuxième article, la journaliste se fait encore plus précise, évoquant la présence au Rwanda de onze militaires du DAMI, à partir de février 1994, alors qu'officiellement il ne reste plus que vingt-cinq coopérants militaires. Elle cite également des témoins qui, le matin de l'attentat, disent avoir vu deux militaires revêtus de l'uniforme rwandais, mais portant bizarrement leur béret à l'envers, « c'est-à-dire avec le rabat du côté gauche, comme le font les Français, alors que les Belges le portent à droite. S'agirait-il de ces militaires antillais qui se seraient trouvés dans les rangs gouvernementaux ? », s'interroge Colette Braeckman.

Il faut noter que plusieurs éléments factuels contenus dans les articles de la journaliste belge vont être confirmés devant les enquêteurs militaires belges, comme devant le juge Trévidic, bien des années plus tard. Par exemple, Paul Henrion, un ancien militaire belge très proche du président Habyarimana. Le 6 avril 1994, au matin, l'homme se souvient parfaitement avoir été intrigué par un canon anti-aérien dissimulé sous une bâche par des militaires rwandais, comme il l'explique aux enquêteurs belges. Certains de ces soldats ont particulièrement attiré son attention : « Une chose m'a frappé, dit-il, c'est que ces militaires, noirs, avaient le béret incliné dans le sens contraire à la normale. L'insigne du béret rwandais était du mauvais côté. Je dirais même que ces bérets étaient portés "à la française". » Deux mois plus tôt, Paul Henrion avait aussi remarqué l'insolite présence de « militaires français » à Kigali. « Ces militaires sont soit restés, soit revenus au début de l'année 1994, poursuit ce témoin privilégié. Ils étaient toujours en civil, par groupes de trois ou quatre à Kigali[7]. »

Autre élément troublant relevé dans les articles de Colette Braeckman : le vol des tenues de casques bleus belges. Il est confirmé devant les

enquêteurs français… le 17 mai 2013. « J'ai entendu dire que certains avaient endossé des tenues militaires belges, explique Didier Lefebvre, membre de la MINUAR. Je ne l'ai pas vu, mais ce qui est sûr, c'est que certaines tenues de militaires du bataillon ont disparu. »

Avec le recul, les sources de la journaliste semblent donc plutôt fiables. Mais, à l'époque, Colette Braeckman ne prétend pas détenir toutes les pièces du puzzle. Dans son article du 24 juin, elle écrit encore : « On ignore toujours dans quel cadre auraient pu agir les deux militaires français impliqués, qui peuvent avoir servi d'"agents techniques" dans le cadre d'une opération montée par les ultras hutus du CDR. » Son article s'achève par une précision lourde de conséquences. La journaliste explique que, selon ses informations, la boîte noire de l'appareil « classée secret défense » a bien été recueillie sur les lieux de l'attentat par le commandant Grégoire de Saint-Quentin et qu'elle « se trouve en ce moment à Paris »[8].

La pression s'accentue donc encore un peu plus sur le rôle trouble joué par la France au Rwanda. C'est le moment que choisit pour sortir de l'ombre un personnage trouble : le capitaine Paul Barril.

La Mecque : épisode fondateur du « mythe Barril »

Il faut s'arrêter un instant sur le parcours de celui qui aime se décrire comme une sorte de « cow-boy de l'antiterrorisme » pour mieux comprendre le rôle qu'il a pu jouer au Rwanda. Une biographie semée de chausse-trappes, tant Paul Barril est parfois difficile à suivre dans ses différents récits[9].

Né le 13 avril 1946 à Vinay, dans la banlieue de Grenoble, Paul Barril perpétue une tradition familiale (comme son père et son grand-père, avant lui) en entrant dans la gendarmerie. Il en est particulièrement fier. Sorti major de sa promotion à l'École d'officiers de Melun, selon sa biographie

officielle[10], il est affecté au 11e régiment de chasseurs de chars à Berlin-Ouest. En 1976, après une année de formation, il intègre officiellement le GIGN, fondé et dirigé par le commandant Christian Prouteau.

Prouteau et Barril, c'est un peu l'alliance de l'eau et du feu. « Il était tout feu tout flamme », résume un ancien collègue[11]. Malgré (déjà) une certaine propension de Barril à intervenir lors d'opérations un peu « chaudes », sans feu vert officiel de sa hiérarchie, le tandem Prouteau-Barril se complète plutôt bien. Christian Prouteau en fait donc son adjoint de 1978 à 1982. « Techniquement, Paul était d'un très haut niveau », se souvient le commandant Prouteau. « Il était courageux, pugnace, plein de volonté. Mais il y avait déjà, en lui, une part un peu trouble. Il était persuadé que seul le résultat était important. Alors que, pour moi, c'est le chemin que l'on prend qui doit l'emporter sur tout le reste[12]. »

Tireur d'élite, nageur de combat, karatéka : malgré un physique en apparence peu imposant, et un léger zozotement, Paul Barril impressionne ceux qui travaillent avec lui, excepté peut-être lors des sauts en parachute. « Ce n'était pas un "aérien" », se souvient l'un de ses formateurs. « Par contre, il était très à l'aise dans la flotte, dans les sports de combat et avec les armes. Il avait un instinct de chasseur. Il était aussi très imaginatif pour modifier du matériel. Avec lui, on a testé un paquet de gaz[13]… »

Plusieurs de ses proches que nous avons rencontrés ne tarissent pas d'éloges à son égard : « Un James Bond avec une gueule d'ange », « Un homme qui ne plie jamais ! », « Un serviteur de la France »… « Je l'ai vu casser des briques », s'extasie le général Jean-Louis Esquivié, ancien responsable de la cellule antiterroriste de l'Élysée. « Il répétait qu'il avait arrêté plus de gens à mains nues qu'avec une arme[14] ! »

Un épisode va tout particulièrement contribuer à asseoir la légende du capitaine Barril : la prise d'otages de 50 000 pèlerins à La Mecque par des fondamentalistes islamistes, en novembre 1979. L'armée saoudienne est alors incapable de reprendre le contrôle de la situation. La France décide donc d'envoyer trois gendarmes du GIGN en Arabie saoudite, à bord d'un Mystère 20 du GLAM. Le tout, dans le plus grand secret. Paul Barril fait partie du lot.

À ses côtés, se trouve également un membre du GIGN, Christian Lambert[15]. Attablé dans un café parisien, petit bouc de barbe blanche et fines lunettes noires, l'ancien gendarme se souvient : « Les Saoudiens

étaient complètement démotivés. Ils n'étaient pas du tout formés pour ce type d'actions. Avec Barril, on les a regonflés à bloc, on les a entraînés de façon intensive avec des masques à gaz et on a mis en place un plan tactique. Une Caravelle venue de France a également débarqué 7 tonnes de matériel… Notre action a été déterminante[16]. » Les Saoudiens reprennent finalement le dessus, dans un bain de sang.

Sous la plume de Barril, le GIGN aurait engagé une bataille homérique pour reprendre le contrôle de La Mecque, comme si le bouillant capitaine s'était lui-même trouvé sous le feu des snipers fondamentalistes. « Nos vies n'[ont] tenu qu'à un fil », écrit-il. « Nous en sommes sortis vivants. Dieu était vivant. Inch Allah ! Un miracle dans un lieu saint est presque normal[17]. »

« C'est des conneries ! », commente Christian Lambert, qui conserve néanmoins une grande estime pour Paul Barril. « Nous ne sommes jamais entrés dans La Mecque, mais nous étions prêts à le faire si besoin, et même à se convertir à l'islam pour pénétrer à l'intérieur de ce lieu saint pour les musulmans. » Pourquoi en rajouter, alors ? « Ça, c'est Barril… », répond son ancien collègue dans un grand sourire.

À l'époque, comme s'il voulait mieux sculpter son personnage en clair-obscur, le capitaine Barril lâche cette phrase en forme de gag : « Je ne suis jamais allé à La Mecque… et je n'y retournerai jamais ! »

« Pour lui, le mensonge est une arme comme une autre », explique, de son côté, Christian Prouteau. « Il faut toujours qu'il en rajoute. Montrer qu'il est le meilleur. Même quand il fait du ball-trap, il faut qu'il tire avec du petit plomb pour montrer qu'il est plus efficace que les autres. Il avait besoin de reconnaissance[18]. »

Aujourd'hui encore l'épisode de La Mecque constitue une sorte de « viatique géopolitique » pour Barril. « Je suis très admiratif de ça », commente un ancien policier qui a travaillé avec lui. « Il a quand même sauvé le trône d'Arabie saoudite[19] ! »

Paul Barril fasciné par Bob Denard

En Arabie saoudite, Barril découvre également les enjeux énormes liés aux contrats d'armement, et les « valises de billets » qui peuvent parfois circuler, nous raconte un témoin privilégié de cette période… Mais, quand on l'interroge sur ce point, Barril conteste formellement avoir joué le moindre rôle d'intermédiaire dans des contrats d'armement, tout en expliquant que l'épisode de La Mecque lui a « ouvert la porte de tous les chefs d'État arabes[20] ».

« Une guerre économique, ça se gagne en produisant, en prenant des contrats, en vendant à l'extérieur », explique de son côté Barril en 1995. « Au moment où "j'ai fait" avec le GIGN la mosquée de La Mecque, la France [a] tout vendu aux Saoudiens, pendant trois ans. La marine, les 700 chars etc. Là, depuis la guerre du Golfe, nous n'avons pas vendu une paire de lacets ! Les Américains sont les maîtres absolus dans tous les gros contrats[21]. »

De l'univers des armes à celui du monde de l'armement, il existe des passerelles que le gendarme semble donc, dès cette époque, bien décidé à emprunter. « Il lui est arrivé, protégé par son chef, d'emporter dans une mallette d'énormes sommes d'argent pour un vrai/faux achats d'armes », écrit Élisabeth Schemla dans les colonnes du *Nouvel Observateur*[22].

En 1981, le nom de Paul Barril apparaît dans un dossier de trafic d'armes et d'explosifs, entre la France et la Belgique, en lien avec l'extrême droite. Une sombre affaire dans laquelle on retrouve des truands, des collectionneurs d'armes et des mercenaires, comme un certain Olivier Danet, qui a combattu au Liban aux côtés des phalangistes, puis en Rhodésie avec le célèbre Bob Denard… Barril assure qu'il a simplement voulu offrir à un ancien camarade de régiment, Philippe Léonard, le fils du célèbre parfumeur et couturier, « un lot de cartouches et quelques

détonateurs » ramenés « comme reliques historiques » d'Arabie saoudite, sachant que ce dernier était « grand amateur de matériel militaire ». L'ancien compagnon de régiment de Barril explique, lui, qu'il souhaitait simplement « creuser à coups d'explosifs une fosse de ball-trap[23] »… « Dans certains milieux malintentionnés, il n'en faut pas davantage pour monter une affaire », s'insurge Barril[24].

Quoi qu'il en soit, le gendarme est tout de même inculpé (on ne disait pas encore mis en examen) par le juge Gilles Boulouque, en charge du dossier. Afin de couvrir son encombrant lieutenant, Christian Prouteau prend tous les risques. Il débarque *manu militari* dans le bureau du juge et menace de ne pas en sortir si le magistrat envoie le capitaine Barril en prison ! Il obtient finalement gain de cause[25].

Tout se passe comme si Paul Barril se trouvait trop à l'étroit dans ses galons de gendarme. Dès cette période, les réseaux de la « Françafrique » ne le laissent pas indifférent. « Paul était fasciné par le mercenaire Bob Denard et ses coups d'État aux Comores », confirme Christian Prouteau. « Je me souviens qu'après le deuxième coup d'État de Denard aux Comores, en 1978, il m'avait dit : "Tu te rends compte ! Tu as vu ce qu'a fait Bob Denard ?" J'ai tenté de lui expliquer que le mercenariat, c'était le contraire des valeurs que l'on défendait. On ne fait pas la guerre pour de l'argent, on fait la guerre pour défendre son pays ! Mais lui était prêt à livrer au plus offrant l'expérience qu'il avait acquise au sein du GIGN. Il rêvait un jour de gagner de l'argent. Mais quand vous êtes soldat, vous ne courez pas après le pognon ! Lui voulait être le nouveau Bob Denard[26]. »

« Je n'ai rien à voir avec Bob Denard, nous répond Paul Barril. Je ne l'ai jamais fréquenté. […] Ma vie est à l'opposé de la sienne. Moi, je fais de la sécurité et de la lutte antiterroriste. Je n'ai jamais fait de mercenariat, ni commandé une garde présidentielle, comme Bob Denard aux Comores[27]. » Mais quand on lui demande si, à ses yeux, l'ancien « Corsaire de la République » a « servi la France », Paul Barril ne cache pas son admiration : « Quand Bob Denard était aux Comores, il montait les couleurs françaises tous les jours[28]. »

« Initié » par un marchand d’armes en Irak

Malgré toutes ces ombres au tableau, en août 1982, Barril rejoint son chef à l’Élysée. Christian Prouteau est chargé de réorganiser la protection du président François Mitterrand. Des gendarmes parachutistes regroupés au sein du GSPR (Groupe de sécurité de la présidence de la République) remplacent les policiers qui protégeaient jusqu’ici le chef de l’État. Après l’attentat de la rue des Rosiers, le 9 août 1982, une cellule antiterroriste est créée, sous la houlette du même commandant Prouteau.

Barril intègre alors le Groupe d’action mixte (GAM) où travaillent policiers et gendarmes. Une sorte de service action de la cellule antiterroriste, très active notamment en Corse. Barril[29] travaille main dans la main avec le commissaire de police Charles Pellegrini (ancien patron de l’OCRB, l’Office central pour la répression du banditisme), qui conserve aujourd’hui encore une grande tendresse à son égard.

Mais cette période est de courte durée, à cause de l’« affaire des Irlandais de Vincennes » qui va contraindre Barril à quitter l’Élysée. Le 29 août 1982, trois Irlandais soupçonnés d’appartenir à l’IRA (l’Armée républicaine irlandaise) sont arrêtés à Vincennes par le GIGN, dans des conditions rocambolesques. Les hommes de Barril sont soupçonnés par la justice d’avoir préalablement déposé des explosifs, afin de mieux justifier ce que l’Élysée présente comme un vaste coup de filet antiterroriste.

Paul Barril dément tout « montage »… tout en assumant parfaitement l’opération : « Nous avons eu le courage d’anticiper en interceptant les terroristes, le samedi, dit-il, en sachant qu’ils allaient faire péter leur bombe, le dimanche[30] ! »

Il faut dire que ce franc-tireur a une vision plutôt « extensible » du droit. Ainsi, l’homme avoue une « certaine tendresse » pour l’ex-ennemi public numéro un Jacques Mesrine qui « n’a jamais eu de sang sur les mains » ou

estime que les super-policiers du RAID qui ont abattu le preneur d'otages de la maternelle de Neuilly, en mai 1993, « n'auraient même pas dû attendre la décision politique pour intervenir »[31] !

L'affaire des Irlandais de Vincennes est un tel scandale public que Barril devient trop encombrant pour l'Élysée. Il doit s'en aller, en octobre 1983. « C'est moi qui leur ai dit : "Je me tire !", explique Paul Barril. On voulait m'envoyer au Mali, à Nouméa ou en Mauritanie pour monter des groupes d'intervention. On voulait m'éloigner. J'ai refusé[32]. » L'année suivante, il se met en disponibilité de la gendarmerie.

C'est à ce moment-là qu'intervient un épisode, jusqu'ici jamais révélé, de son parcours. Le turbulent gendarme est introduit auprès d'un richissime homme d'affaires devenu marchand d'armes : Jean Bauzil. Ne cherchez pas sur Internet : la discrétion de cet homme (mort en 1991) est à la hauteur du rôle décisif qu'il a joué auprès de certains services de l'État. Disposant d'une magnifique villa en Tunisie, Jean Bauzil a débuté en vendant des camions en Afrique. Mais il s'est vite rendu compte que le marché de l'armement était beaucoup plus lucratif…

« Tout le monde se frottait les mains, parce que Bauzil pouvait vendre des armes françaises sans impliquer officiellement les entreprises Luchaire ou Thomson », nous confie l'un de ses proches. « C'était l'homme le plus surveillé de France, notamment par la DGSE et par la DPSD [Direction de la protection et de la sécurité de la défense]. Les "services" lui collaient aux fesses parce qu'il disposait d'une mine de renseignements. C'est notamment Bauzil qui a discrètement fourni des armes à l'Irak pendant la guerre contre l'Iran, entre 1980 et 1988. C'était le fournisseur officiel de matériels aux Irakiens, au nom de la France. Il a fait fortune avec ça[33]… »

« Tout ce que la France a livré à l'Irak passait par Bauzil », nous confirme le marchand d'armes français Georges Starckman, qui le connaissait très bien. « C'était un intermédiaire accroché à certains "services". Bauzil était agent de fabricants français de munitions. [Jusqu'en 1980] l'Irak achetait surtout à la Russie. Et puis, tout d'un coup il y a eu la guerre avec l'Iran, ça a été le paradis pour lui ! Bauzil est devenu le Messie pour les Irakiens[34]. »

À la même époque, Georges Starckman croise également la route… de Paul Barril.

« Barril est venu me voir dans mes bureaux à Genève, se souvient le marchand d'armes depuis plus de quarante ans. Il cherchait à faire des affaires… Je l'ai présenté aux services de sécurité espagnols. Il a travaillé avec eux contre l'ETA[35]. »

« Je connais Bauzil », nous répond laconiquement Paul Barril quand on l'interroge sur cet aspect inconnu de sa biographie. « Bauzil était en contact avec la cellule de l'Élysée. Mais c'est la France qui est à Bagdad. Il y a des Mirages, des obus de 155, le GIAT [Groupement industriel des armements terrestres][36]… »

Durant cette période (1985-1987), le capitaine Barril explique qu'il se rend à plusieurs reprises en Irak, pour former des nageurs de combat irakiens (« des alliés de la France »), en lien avec le ministère français de la Défense et la DGSE[37].

« Je n'ai jamais eu autant de travail, commente l'ancien super-gendarme. J'ai été responsable de la sécurité en Algérie du président Chadli Bendjedid. Je suis resté avec Alan Garcia[38], au Pérou. J'ai été avec Amine Gemayel, au Liban[39]. Si l'État [français] ne voulait pas que j'aille là-bas, on pouvait dire : "Sortez-le !" Ça s'appelle servir son pays[40] ! » Mais aussi le moyen de « vendre » son « savoir-faire ».

Un gendarme très « secret »

Au milieu des années 1980, une nouvelle carrière commence pour Paul Barril : VRP de la lutte antiterroriste en Afrique et au Moyen-Orient. Le nom de son entreprise lui va comme un gant : S.E.C.R.E.T.S., l'acronyme de « Société d'études, de conception et de réalisation d'équipements techniques ».

Officiellement, Barril fonde cette société après avoir pris congé de la gendarmerie en 1984.

Mais il n'en est rien. En réalité, l'adjoint de Christian Prouteau a créé cette société, au début des années 1980, alors qu'il est encore au GIGN. L'ancien du groupe, Christian Lambert, s'en souvient parfaitement : « Un

jour, j'explique à Prouteau que Popaul a monté sa société de sécurité. Tout le monde était au courant. Prouteau, lui, n'y croyait pas. Il convoque Barril qui jure ses grands dieux que c'est faux ! Prouteau fait son enquête. Il le convoque à nouveau et, là, les deux hommes se sont expliqués… En fait, la société était au nom de son père, mais c'était bien Barril qui la dirigeait[41]. » Une version démentie par Paul Barril. « J'ai fondé la société quand j'ai quitté la gendarmerie », nous indique-t-il[42]. Bien des années plus tard, le gérant de la société confirme pourtant sur procès-verbal que S.E.C.R.E.T.S. a bien « été créée en 1981 » et que Barril l'a rejoint « en 1987 ou 1988 »[43].

En tout cas, le costume de « privé » convient parfaitement à l'ancien numéro deux du GIGN. « Les contacts sont directs, fanfaronne Barril, c'est le chef d'État lui-même que j'ai au bout du fil. » « Servir, en direct, un chef d'État, pour éviter les interférences » : telle est sa devise[44]. Avec, dans sa poche, un carnet d'adresses bien fourni. « Il a réussi à tisser un réseau extraordinaire, assure l'un de ses proches : juges, policiers, militaires, journalistes… Barril s'en sort toujours[45] ! »

De Jacques Vergès à Francis Szpiner (son premier avocat), des réseaux nationalistes corses aux cercles de jeu[46], de Charles Pasqua (un « chef », selon Barril) à François de Grossouvre (un « ami de longue date » avec qui il noue des liens privilégiés), l'ancien capitaine a des antennes un peu partout.

Mais il supporte difficilement la concurrence. C'est ainsi qu'il se brouille très rapidement avec un ancien de la « cellule de l'Élysée », Pierre-Yves Gilleron, qui travaille à ses côtés. Cet ancien de la DST (Direction de la surveillance du territoire) décide, à son tour, de fonder sa propre société de sécurité (Iris conseil) également très présente en Afrique.

Dans la « PME Barril » (où travaille son fils, Patrick), on trouve aussi le GPB (Groupe privé Barril), chargé de la protection rapprochée, la société Quiétude, spécialisée dans la formation, PCS (Protection, conseil, sécurité) qui s'occupe du gardiennage, sans oublier la vitrine : la boutique Security Action Store, située boulevard Pereire, à Paris[47].

Son quotidien, Barril le décrit comme un roman de John Le Carré : « Je vis seul pour ne pas mettre en péril mon entourage, dit-il. Je change régulièrement de domicile, de numéro de téléphone. Je roule en voiture blindée. J'ai, par ailleurs, toujours un garde du corps qui m'accompagne, non pas pour me défendre mais pour avoir un témoin[48]. »

L’homme se défend de tout engagement partisan : « Je suis plus républicain que jamais, assure-t-il. Je penche un peu plus à droite, parce que je suis pour la liberté d’entreprise. Mais en aucun cas, comme on a tenté de le faire croire, je ne verse dans les idées d’extrême droite[49]. » « Je ne suis pas d’extrême droite, encore moins d’extrême gauche, ni même d’extrême centre », ajoute-t-il dans son livre *Guerres secrètes à l’Élysée*. « Je suis tout simplement d’extrême France. Mon parti, c’est d’abord mon pays. » Surtout quand l’intérêt personnel de Barril rencontre la politique menée par la France.

C’est ce qui va se passer au Rwanda.

« Pas de tour de contrôle dans sa tête »

Depuis le début des années 1990, l’ancien gendarme « parle à l’oreille » du régime Habyarimana. Paul Barril forme des militaires rwandais, tente d’infiltrer le FPR, fait du renseignement… Il est même sollicité, comme on le détaillera plus tard, pour livrer des armes en plein génocide[50]. Ce qu’il dément avec la plus grande énergie, malgré l’existence de contrats.

« Je n’avais aucun rôle à l’intérieur du Rwanda, affirme aujourd’hui un Paul Barril rattrapé par la justice. Mon rôle était d’informer le régime Habyarimana sur tout ce que pouvait préparer le FPR. » L’essentiel de son travail d’« infiltration » du FPR se serait déroulé « en Europe » et dans « toute la région des Grands Lacs : Zaïre, Burundi, Centrafrique, Tanzanie, Ouganda »[51].

À partir de ce moment-là, « Barril passe du côté obscur de la force », commente son ancien chef, Christian Prouteau, paraphrasant *La Guerre des étoiles*[52]. « Le problème avec Barril, c’est que, dans sa tête, il n’y a pas trop de tour de contrôle », soupire un homme qui l’a côtoyé de près, tout en réclamant l’anonymat car il s’est engagé à ne « pas dire du mal de Popaul »…

Pour le général Esquivié, ancien numéro deux de la cellule antiterroriste de l'Élysée, le manque de reconnaissance des autorités françaises après le coup d'éclat de La Mecque aurait beaucoup joué dans la fuite en avant du super-gendarme : « Dès que je suis arrivé à l'Élysée en 1982, j'ai rédigé une note à Christian Prouteau réclamant un avancement exceptionnel et la Légion d'honneur pour Barril, raconte Jean-Louis Esquivié. Mais il ne s'est rien passé. Il n'a eu aucune reconnaissance. Alors, à un moment, Barril a basculé. Il est devenu un "soldat perdu" parce que la République a été totalement ingrate avec lui[53]. »

En réalité, au Rwanda, Barril est loin d'être un « soldat perdu » de la République[54]. Depuis le 5 mai 1994, il est même investi d'un « mandat d'investigation et de recherche » confié par la veuve du président rwandais, Agathe Habyarimana, afin de « conduire toutes les investigations qu'il jugera utiles pour la manifestation de la vérité » dans l'attentat contre l'avion présidentiel.

Tandis que les articles de Colette Braeckman sur le rôle joué par des Français dans l'attentat affolent le Quai d'Orsay, Barril décide de sortir de l'ombre. Dans sa ligne de mire : le FPR qu'il accuse d'être responsable de l'assassinat du président Habyarimana. « L'attentat de l'avion est programmé, structuré, organisé, financé par Kagame », martèle Paul Barril, à qui veut l'entendre. « S'il n'y a pas l'attentat, jamais Kagame ne peut prendre le pouvoir »[55].

Barril sort sa « boîte noire »

Pour mieux tenter de convaincre son public, le capitaine Barril dégaine ce qu'il présente comme étant la boîte noire du jet présidentiel. Le 28 juin 1994, *Le Monde* y consacre sa « une », assortie d'une pleine page. Un article signé Hervé Gattegno[56] qui marque le début d'une véritable opération d'intoxication autour de l'attentat.

Dans ses bureaux parisiens, avenue de la Grande-Armée, Barril présente à Hervé Gattegno « une petite boîte de métal, à peine plus grosse qu'un

livre de poche, rivée à un morceau de tôle ocre et cabossé, que l'on a manifestement arraché à sa carlingue d'origine, écrit le journaliste du *Monde*. « Sur la pièce de tôle figurent plusieurs tampons et inscriptions partiellement effacés. Des séries de chiffres, parfois précédés d'une mention : "F 50", comme Falcon 50… La boîte est carrée, quinze centimètres de côté, quatre d'épaisseur. Sur l'un de ses côtés, une plaque de métal argent et bleu — marquée "Litton" — se détache du fond noir. Au centre, une fiche électrique cachetée à la cire rouge, raccordée par une dizaine de fils de couleurs à une prise de proche, qui pend aujourd'hui dans le vide[57]. »

Barril dit « s'être rendu au Rwanda à deux reprises depuis le crash de l'avion présidentiel, courant avril et début mai ». Outre la fameuse « boîte noire », on apprend que « l'ex-capitaine Barril a ramené de ses équipées rwandaises les bandes d'enregistrement de la tour de contrôle de Kigali — trois grandes bobines d'aluminium, de marque Assmann, contenant huit heures de bande chacune — qui doivent contenir les dernières conversations entre l'avion présidentiel et le personnel de la tour, le 6 avril. Il est également en possession de l'intégralité des télex reçus à l'aéroport dans les jours ayant précédé l'attentat, du "cahier de veille" de l'aéroport, sur lequel figurent à la page du 6 avril, les noms des trois hommes de permanence, et enfin du cahier des "services de transmission et radioguidage", dont le dernier message, daté du 5 avril à 7 h 42 (temps universel), signalait que "l'enregistreur est à nouveau débloqué" après une coupure de courant, et concluait : "Tout est OK" ».

« Hervé Gattegno fut un bon enquêteur, dit aujourd'hui Edwy Plenel, à l'époque rédacteur en chef du *Monde*, mais enquêter est un métier collectif, c'est la conception que j'ai toujours défendue. Or Hervé, comme Stephen Smith plus tard sont des "persos". Ils font un peu les questions et les réponses. Cela peut les amener à faire des erreurs. Pour Hervé, en 1994, je le mets en garde sur Barril, car Barril est une source qui peut, par calcul ou intérêt, dire des choses fausses[58]. » Le 8 juillet 1994, une semaine après son « scoop », Hervé Gattegno signe un article rectificatif qui commence par cette phrase : « La "boîte noire" n'était pas la "boîte noire"[59]. »

L'opération médiatique de Barril se poursuit devant les caméras de télévision. Face au présentateur du journal de 13 heures de France 2, Daniel Bilalian, Paul Barril, veste jaune et cravate bleue, exhibe trois bandes

magnétiques ainsi qu'un morceau de tôle. Certes, l'ancien capitaine n'est pas « un spécialiste en aéronautique », mais il jure qu'il s'agit bien de la boîte noire. « C'est l'un des éléments récupérés sur place, appartenant à la carcasse de l'avion », dit-il. « Les numéros de série qui sont dessus montrent que cela appartient bien au Falcon 50. […] Le crime profite aux terroristes du FPR qui représentent seulement 10 % de la population. Ces gens-là ne pourront jamais avoir le pouvoir au Rwanda par les urnes : un homme/une voix, comme en Afrique du sud. »

La démonstration de Barril vire à la pantalonnade : l'objet brandi devant les caméras est en fait un simple coupleur d'antenne, qui n'a rien à voir avec un enregistreur de vol, dans un boîtier orange. Et de toutes les façons, cette boîte noire ne permettrait en rien d'établir l'identité du ou des tireurs de missiles : elle donne des indications sur le vol, éventuellement sur l'impact du tir sur la carlingue, mais pas sur le « pedigree » des tireurs de missiles qui sont au sol.

Peu importe, pour Barril, cette affaire est un leurre. Il s'agit avant tout de détourner l'attention du public, et par ricochet de créer un écran de fumée sur la « piste française » soulevée dans les articles de Colette Braeckman. « Je n'ai jamais parlé de boîte noire, explique aujourd'hui Paul Barril. J'ai parlé de boîte magnétique. J'ai dit que j'avais ramené des bandes magnétiques, des morceaux de carlingue et des boîtiers électroniques de l'aéroport[60]. » Il conteste toute volonté de manipulation. « Ceux qui disent cela, ce sont les gens qui défendent le régime de Kigali », nous lance-t-il[61].

Focaliser l'attention sur l'attentat permet également à Barril d'évacuer la question d'un génocide préparé de longue date et de la responsabilité française dans son soutien à un régime extrémiste. L'ancien gendarme était particulièrement bien placé pour en juger… Il ne va pas s'arrêter là.

Notes du chapitre 3

1. À la suite de l'assassinat des dix casques bleus belges, le 7 avril 1994, les autorités militaires belges ont décidé de diligenter une enquête par le biais de son « bras judiciaire », l'Auditorat militaire. L'enquête s'est également intéressée aux circonstances de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana.

2. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 21 novembre 2013.

3. Colette BRAECKMAN, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Fayard, Paris, 1994.

4. Ce nom est dévoilé, pour la première fois, par le chercheur belge Filip Reyntjens, dans son livre *Trois Jours qui ont fait basculer l'histoire* (Institut Africain-L'Harmattan, Paris, 1995). Mais

F. Reyntjens, dont les travaux inclinent plutôt à exonérer le rôle de la France dans le génocide au Rwanda, indique ne pas croire que ce militaire puisse être impliqué dans l'attentat.

5. Audition de Pascal Estevada, le 21 mars 2002.

6. « Paris dément les informations du quotidien *Le Soir* », *Le Monde*, 18 juin 1994.

7. Audition de Paul Henrion devant l'Auditorat militaire belge, le 21 juin 1994.

8. Colette BRAECKMAN, « Rwanda : l'enquête se poursuit à Bruxelles », *Le Soir*, 24 juin 1994.

9. Paul BARRIL, *Missions très spéciales*, Presses de la Cité, Paris, 1984 ; *Guerres secrètes à l'Élysée (1981-1995)*, Albin Michel, Paris, 1996.

10. C'est en tout cas ce qu'affirme P. Barril dans une interview-fleuve publiée en mars 1995, dans le magazine *Playboy* (« Les révélations explosives du capitaine Barril »), dans laquelle l'ancien gendarme, interrogé par Christian Chatillon, revient longuement sur son parcours.

11. Entretien avec les auteurs, le 28 novembre 2013.

12. Entretien avec les auteurs, le 18 avril 2013.

13. Entretien avec les auteurs, le 28 novembre 2013.

14. Entretien avec les auteurs, le 21 novembre 2013.

15. Rien à voir avec Christian Lambert, patron du RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion, l'unité d'élite de la police) de 2002 à 2004, nommé préfet de la Seine-Saint-Denis par Nicolas Sarkozy en 2010. Il s'agit d'un homonyme.

16. Entretien avec les auteurs, le 28 novembre 2013.

17. *Guerres secrètes à l'Élysée*, *op. cit.*

18. Entretien avec les auteurs, le 18 avril 2013.

19. Entretien avec les auteurs, le 14 novembre 2013.

20. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

21. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*

22. Élisabeth SCHEMLA, « Les secrets du capitaine Barril », *Le Nouvel Observateur*, 14 octobre 1983.

23. « Des armes au choix », article publié dans le numéro 439 de la revue du Parti socialiste, *L'Unité*, 17 octobre 1981.

24. *Guerres secrètes à l'Élysée*, *op. cit.*

25. Récit fait par Christian Prouteau.

26. Entretiens avec les auteurs, le 18 avril 2013.

27. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

28. *Ibid.*

29. Son pseudonyme au sein de la cellule est « Bernard Colas », comme nous avons pu le vérifier dans un organigramme confidentiel de l'époque.

30. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*

31. *Ibid.*

32. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

33. Entretien avec les auteurs, le 5 novembre 2013.

34. Entretien avec les auteurs, le 16 janvier 2014.

35. *Ibid.*

36. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

37. *Guerres secrètes à l'Élysée*, *op. cit.*

38. Président de la République du Pérou de 1985 à 1990, et de 2006 à 2011.

39. Amine Gemayel a été président de la République libanaise de 1982 à 1988.

40. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

41. Entretien avec les auteurs, le 28 novembre 2013.

42. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

43. Audition d'Éric Lambert, le 7 juin 2013.
44. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*
45. Entretien avec les auteurs, le 5 novembre 2013.
46. Dans l'affaire du Cercle Concorde (une lutte entre clans corses pour le contrôle d'un établissement de jeu parisien), Paul Barril est mis en examen pour « association de malfaiteurs en vue d'extorsion de fonds, corruption et assassinat ». Lors du procès, le parquet requiert dix mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende. Finalement, Paul Barril est relaxé par le tribunal correctionnel de Marseille, le 25 septembre 2013.
47. Début 1999, le numéro deux Français de la sécurité, Euroguard, rachète Protection conseil sécurité et S.E.C.R.E.T.S. En mai 2001, Euroguard est rachetée par le géant danois de la sécurité privé, Group 4 Falck. Voir Xavier RENOU, *La Privatisation de la violence. Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*, Agone, Marseille, 2005.
48. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*
49. *Ibid.*
50. Voir chapitre « Noire vendetta ».
51. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
52. Entretien avec les auteurs, le 18 avril 2013.
53. Entretien avec les auteurs, le 21 novembre 2013.
54. Voir chapitre « Un clown bien protégé ».
55. Entretien non diffusé de Paul Barril avec le documentariste Raphaël Glucksmann, en 2004.
56. Contacté, Hervé Gattegno n'a pas répondu à notre demande d'entretien.
57. Hervé GATTEGNO, Corine LESNES, « Rwanda : l'énigme de la boîte noire », *Le Monde*, 28 juin 1994.
58. Entretien avec les auteurs, le 10 janvier 2014.
59. Hervé GATTEGNO, « La "boîte noire", le Falcon et le capitaine », *Le Monde*, 8 juillet 1994.
60. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
61. *Ibid.*

4

Les petits secrets de S.E.C.R.E.T.S.

Pour Barril, l'épisode de la boîte noire constitue le point de départ d'une autre forme de guerre qu'il va mener, parallèlement à son soutien aux extrémistes hutus : une guerre médiatique. L'expression figure d'ailleurs en toutes lettres dans l'agenda de Pauline Nyiramasuhuko, la ministre de la Famille et de la Protection féminine, condamnée à la prison à vie pour génocide et crimes contre l'humanité par le TPIR, en 2011, pour avoir incité aux massacres et aux viols : « Guerre médiatique : une cellule destinée à encadrer la presse[1]. »

Un front sur lequel Barril se montre un soldat particulièrement zélé, comme en témoigne cet entretien choc accordé au magazine *Entrevue*, en août 1994, après le génocide des Tutsi. Il mérite d'être longuement cité, dans la mesure où il permet de prendre la mesure du discours de Paul Barril sur le Rwanda.

Quand Barril compare le génocide des Tutsi au faux charnier de Timisoara

Dans cette interview, l'ancien membre de la cellule antiterroriste de l'Élysée va jusqu'à nier l'existence du génocide des Tutsi : « Les médias français racontent n'importe quoi ! », s'agace Barril. « Ici, on prétend que ce sont les milices hutus qui ont fait le génocide. Là, je dis non, intox : les milices hutus ne sont pas responsables du génocide. Les coupables, les vrais, c'est ceux qui ont planifié, préparé, commandité l'attentat de l'avion du chef de l'État. Ils savaient très bien qu'en déclenchant le détonateur, ils allaient allumer une fureur populaire incontrôlable. »

« C'est quand même difficile d'imaginer que les Tutsi aient programmé le massacre de leur propre ethnie… », lance le journaliste qui l'interroge. « Je suis un vieux gendarme, répond Barril, et je me demande toujours à qui profite le crime. Aux Hutu ou aux Tutsi ? Là, c'est clair, l'attentat et les massacres qui l'ont suivi profitent aux Tutsi, au FPR : tous ces crimes leur ont ouvert le chemin du pouvoir. Kagame, le chef du FPR, sort tout droit des écoles de guerre et de manipulation américaines. Tous les dirigeants tutsis ont été formés par les services spéciaux américains… Les agences de presse américaines, reprises immédiatement par les télés françaises, ont parlé très vite du génocide de 500 000 Tutsi, ce qui fait les deux tiers de la population tutsi du Rwanda… Honnêtement, on a du mal à imaginer que les 250 000 survivants tutsis aient pu occuper les trois quarts du pays, mettre en déroute l'armée gouvernementale rwandaise et faire peur à l'armée française ! Le faux charnier de Timisoara, c'est de la rigolade à côté du génocide du Rwanda[2] ! »

Une rengaine que Barril répète le 11 novembre 2000 dans l'émission de Thierry Ardisson, « Tout le monde en parle », à l'occasion de la promotion de son livre *L'Enquête explosive*[3] : « C'est un pays où il y a eu trois millions de morts, en quelque temps, dit-il. Ça a été la plus grande manipulation historique. On a fait croire qu'une ethnie [les Hutu] avait massacré une autre ethnie [les Tutsi], alors que c'est l'inverse. »

Selon Barril, le FPR aurait donc planifié le génocide de trois millions de Hutu… « Il y a eu des massacres des deux côtés », nous dit aujourd'hui Paul Barril, tout en contestant l'existence d'extrémistes hutus : « Donnez-moi trois noms d'extrémistes hutus, nous lance-t-il. […] Donnez-moi le nom d'un chef. […] Il n'y en a pas. C'est quelque chose d'inventé ! » L'ancien gendarme reconnaît simplement quelques « excès » comme la radio des Mille Collines, « mais il n'y avait rien de sérieux », selon lui[4].

Cette phraséologie qui rappelle celle des extrémistes du régime Habyarimana ne vient pas de nulle part. Depuis la chute du régime Habyarimana, l'ancien gendarme n'a jamais perdu le contact avec le « noyau dur » des ultras ou certains de leurs affidés, comme en témoignent, par exemple, ses relations avec un certain Fabien Singaye.

Nom de code : « Fabius »

Son nom est inconnu du grand public. Pourtant, l'homme a joué un rôle non négligeable au sein du régime Habyarimana. En 1988, Fabien Singaye est nommé (comme deuxième secrétaire) à l'ambassade du Rwanda en Suisse. Il est en constante relation avec le secrétaire particulier du président Habyarimana, Élie Sagatwa (cousin germain d'Agathe Habyarimana). Depuis la Suisse, Fabien Singaye surveille les opposants au régime et alerte inlassablement Kigali de leurs agissements. Il est aussi en lien régulier avec l'incontournable capitaine Barril. Il faut attendre la fin du génocide, en juillet 1994, pour que Singaye soit contraint de quitter la Suisse. Direction : la France.

« Oui, j'étais effectivement en contact avec Élie Sagatwa, secrétaire particulier du feu président Habyarimana, dans le cadre de mes fonctions », se défend Fabien Singawe dans une tribune publiée en mai 2009 par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*. « Pourtant, il est faux de dire que je l'alimentais en informations de toutes sortes sur l'opposition tutsie. J'étudiais l'état de la coopération bilatérale entre la Confédération helvétique et le Rwanda. Je rédigeais des rapports sur la diaspora en Suisse dans sa globalité, relatifs à des domaines divers et variés, en passant de l'agriculture au monde universitaire. »

Fabien Singaye possède également un lien familial avec les plus extrémistes du régime, puisqu'il est le beau-fils (marié à sa première fille) de Félicien Kabuga, un homme d'affaires considéré comme l'un des premiers financiers du génocide[5]. Il est également très proche de la famille Habyarimana.

« Oui, je suis le gendre de M. Kabuga, poursuit Singaye dans sa tribune, mais quel lien autre que celui de parenté peut-on raisonnablement établir ? Par ailleurs, est-il nécessaire de rappeler que M. Kabuga est présumé innocent ? Il faut cesser de jeter l'opprobre sur l'ensemble des Rwandais ayant travaillé pour le gouvernement Habyarimana. » Cette mansuétude vis-à-vis du principal bailleur de fonds du génocide en dit long sur l'état d'esprit de Fabien Singaye.

Expulsé de Suisse, le 18 août 1994, où il s'était réfugié, Félicien Kabuga bénéficie d'une aide financière de 21 000 francs suisses pour son départ, de la part de la Confédération helvétique. Il est également autorisé à retirer de l'argent à la banque UBS avant de disparaître[6]. Depuis, il n'a jamais été arrêté. Il serait réfugié au Kénya depuis de longues années, grâce à des protections au plus haut niveau de la classe politique locale.

Même s'il s'en défend, Singaye se comporte pourtant bien comme un agent des services de renseignement. Ainsi, pour communiquer avec Paul Barril, l'homme de Berne dispose d'un nom de code : « Fabius »… L'ancien gendarme, lui, se fait appeler « Bravo », comme aux plus belles heures de la cellule antiterroriste. Parfois, Fabien Singaye l'appelle aussi « Monsieur B. »

Les exemples de leur collaboration ne manquent pas.

Le 22 janvier 1992, dans un compte rendu de sept pages classé « secret » adressé au colonel Sagatwa, Fabien Singaye détaille les réseaux européens supposés défavorables au président Habyarimana. Il précise qu'il a « fait vérifier » deux numéros de téléphone « qui lui ont été communiqués par Bravo *alias* Barril »[7]. « Je ne me souviens pas de quoi il s'agissait, répond Singaye lorsqu'il est interrogé sur ce point par le juge Marc Trévidic. Ça date d'il y a longtemps[8]. »

Autre exemple : le 10 février 1992, le relais suisse du régime Habyarimana conseille de « mettre sur pied un plan de travail avec Barril » : « Barril m'a dit qu'il pouvait nous aider, tente de se justifier Singaye. […] Il m'a dit qu'il pouvait faire des enquêtes sur ce qui se passait. Aider le Rwanda au niveau sécuritaire. Je pense qu'il voulait avoir un contrat de sécurité. Il m'avait dit qu'il avait des gens pour ça. Il s'agissait d'assurer la sécurité du président Habyarimana[9]. »

Bien plus que cela, en réalité.

« Barril doit [alors] s'acquitter de deux missions », résume un ancien patron du contre-espionnage helvétique. « D'une part, il doit protéger les dirigeants hutus. De l'autre, Agathe [Habyarimana] ne faisant guère confiance à ses services de renseignement, il doit organiser un réseau parallèle afin de savoir ce qui se passe au sein de la rébellion[10]. »

Une note manuscrite de 1991 de Fabien Singaye « à l'attention du capitaine Barril » résume bien la proximité entre les deux hommes :

« Mon cher Paul,

« Ci-joint, je t'envoie la copie du rapport que j'ai fait au président [Habyarimana] ainsi que d'autres renseignements que j'ai communiqués au colonel Sagatwa. Il ne faut pas t'étonner du contenu du rapport du 25 août 1991, car je tiens à ce que notre affaire marche. […]

« Amicalement Fabien. »

Des « affaires communes » qui vont se poursuivre… au sein même de la société de Paul Barril.

« Fabien Singaye était un agent d'information extérieur, comme il y en avait au Zaïre ou en Centrafrique, nous dit Paul Barril. […] Il m'expliquait des choses que je ne connaissais pas. C'est très compliqué la région des Grands Lacs. Il a contribué à me perfectionner sur la globalité de la situation. […] J'étais avide de ses explications pour comprendre ce qui se passait[11]. »

« Les opposants seront influencés, contrôlés, manipulés »

Des dizaines de courriers et de mémos saisis par les juges en 2012 dans l'ordinateur de Paul Barril permettent de mesurer la proximité de leur collaboration. Sur de nombreux courriers, Fabien Singaye apparaît même avec le titre ronflant de « chargé des affaires africaines » de la société S.E.C.R.E.T.S.

« J’ai l’honneur de vous demander de bien vouloir m’accorder un rendez-vous à votre convenance, afin que je puisse vous présenter la société S.E.C.R.E.T.S. du Groupe Barril Sécurité, ses différents matériels de défense et de protection », écrit Fabien Singaye aux différents ambassadeurs ou chefs d’État africains[12]. Il est également question d’une mystérieuse société (S.I.G.) implantée en Suisse.

« La société S.E.C.R.E.T.S. peut vous proposer ses différentes activités qu’elle met au profit de services gouvernementaux, poursuit Fabien Singaye dans cette lettre type, à savoir :

— Formation, entraînement et équipement :

— de groupe de protection pour chefs d’État,

— de groupe d’intervention et de lutte antiterroriste,

— d’unités de gardes-frontières ou de maintien de l’ordre,

— Gestion informatisée des renseignements collectés. »

Pour parfaire sa crédibilité auprès de ses interlocuteurs, Fabien Singaye joint « exceptionnellement » à son courrier, « la lettre de la sécurité du capitaine Barril Haute Protection », afin de donner « un aperçu sur le travail effectué par Le Groupe Barril sécurité », insiste le Rwandais. Un courrier du 24 février 1995 nous apprend, par exemple, que le régime de Paul Biya, au Cameroun, semble très intéressé par l’« offre de service » de Paul Barril.

Fabien Singaye tient à « remercier » le colonel Ndizo-Nzie, chargé des Affaires militaires à l’ambassade du Cameroun à Paris pour la teneur de leur entretien, quinze jours plus tôt, en présence du capitaine Barril : « Ce fut pour moi un honneur de vous recevoir. » Il propose de reprendre contact « la semaine prochaine » pour « déjeuner », afin d’envisager « les conditions dans lesquelles vous pourriez représenter nos produits dans votre pays », écrit Fabien Singaye.

Il ne s’agit pas seulement d’assurer la sécurité des chefs d’État, mais aussi de manipuler les médias. C’est écrit noir sur blanc dans un courrier du 19 mai 1995 adressé par Fabien Singaye au directeur Sécurité, Renseignement et Prospective du Burkina Faso, le colonel Jean-Pierre Palm. Au chapitre « domaine médiatique africain », on peut lire l’offre de service suivante : « Contacts, surveillance, infiltration et manipulation de tous les journaux ou lettres spécialisées concernant l’Afrique et le Burkina Faso en particulier. »

Dans un autre document adressé, cette fois, aux proches du maréchal Mobutu, la société S.E.C.R.E.T.S. propose également de placer les opposants zaïrois sous surveillance :

« Les partis politiques et les opposants :

« Ils feront l'objet d'un travail assidu détaillé et permanent de manière à vous apporter un moyen préventif des plus efficace pour dissuader ou neutraliser leurs initiatives préjudiciables à vous-même ou au pays. Les opposants seront en permanence influencés, contrôlés, manipulés en vue de l'obtention des résultats désirés. »

Dans le même document, il est également question de « missions particulières », qui s'apparentent fort à la mise en place d'un service d'espionnage au service de Mobutu :

« Ce service secret qui est en fait une arme authentique particulièrement redoutable ne vient en aucun cas se superposer aux services actuels de renseignement et d'action en place au Zaïre, il vient les compléter, dans un domaine nouveau.

« *Il est la copie très améliorée et adaptée à vos besoins actuels du service de renseignement personnel du Président Chirac à l'Élysée* [souligné par l'auteur de la note].

« Tout *chef d'État* qui se veut efficace et crédible pour agir vite, doit *tout savoir, savoir* immédiatement *et surtout savoir avec précision et certitude*.

« Pour être en mesure d'agir ou de réagir à tout événement intérieur ou extérieur, le Président du Zaïre doit avoir une confiance absolue dans son service privé qui n'a qu'un but, **l'INFORMER** et agir sur ses instructions secrètes et discrètes.

« Vos ambassades de Paris, Bonn, Bruxelles et Genève, malgré la bonne volonté de leurs cadres ont montré les limites étroites de leur action sur le territoire européen. Elles sont légalement soumises à un contrôle technique et une surveillance permanente des services officiels et de ceux qui désirent nuire au chef de l'État afin de prendre sa place. »

Dans une autre « proposition de travail » de S.E.C.R.E.T.S., il est cette fois question de « mettre en place un lobbying international en France, Belgique et USA, de manière à optimiser l'image » du maréchal Mobutu ou encore de « participer et diriger la campagne présidentielle afin d'obtenir la réélection et également un score réel ou égal à 60 %[13] ».

Il faut dire que Barril conserve une tendresse particulière pour Mobutu : « J'aime beaucoup le maréchal, dit-il. […] Il est sûr qu'il y a de la corruption au Zaïre, mais elle est surtout autour du maréchal, qui ne peut pas personnellement tout contrôler. Je pense que le fond de l'homme est infiniment bon. C'est un catholique très pratiquant. […] Je n'ai pas la preuve que Mobutu ait commandité le moindre assassinat. Je vous le redis, cet homme va à la messe tous les jours[14]. » Et comment dire du mal de l'un de ses clients privilégiés ? Surtout quand on sait que le Zaïre de Mobutu va permettre aux armes de circuler en plein génocide, malgré l'embargo des Nations unies[15].

Fabien Singaye sert également de lien entre S.E.C.R.E.T.S. et certains anciens dignitaires du régime Habyarimana. Ainsi, dans une note adressée par Singaye à Barril, le 10 octobre 1998, on apprend que l'ancien attaché militaire de l'ambassade du Rwanda à Paris, Sébastien Ntahobari, « souhaiterait se rendre [dans] l'ex-Zaïre avec l'ex-Premier ministre du Rwanda et l'ex-ambassadeur du Rwanda affecté en Ouganda » afin de « mettre en place une contre-offensive diplomatique sans violence ». « Sur ce point, il souhaite que nous prenions en charge les billets d'avion ainsi que l'hébergement », écrit Fabien Singaye.

Le même Ntahobari « souhaite des émetteurs récepteurs, 60 portatifs grande portée et une valise satellite », ainsi qu'« un emploi au sein de notre entreprise ». « Je lui ai répondu que nous allions étudier cette demande et qu'il obtiendrait une réponse très prochainement », conclut Fabien Singaye.

« Présenter le visage réel du Hutu »

Singaye effectue aussi un travail de lobbying auprès de la diplomatie française. Il multiplie les courriers au ministre français des Affaires étrangères, Hervé de Charrette (de mai 1995 à juin 1997), non pas comme

représentant de S.E.C.R.E.T.S., bien sûr, mais en tant que « membre de la section de Paris du Rassemblement pour le retour des réfugiés et de la démocratie au Rwanda ».

« Le FPR minoritairement tutsi au pouvoir à Kigali et l'armée burundaise monoethnique poursuivent en toute impunité l'extermination de la majorité hutu », écrit-il, dans l'un de ses courriers, où il rend responsable le FPR de « l'attentat contre l'avion présidentiel rwandais […] avec la complicité des troupes de l'ONU dirigées par le général canadien Roméo Dallaire et de certaines puissances étrangères », comprenez : les États-Unis.

Dans un autre courrier adressé au Quai d'Orsay, Fabien Singaye estime que « la perfidie médiatique et politique du FPR et de ses acolytes a entraîné la communauté internationale à ne s'intéresser qu'aux seuls "effets", eux aussi tronqués et non à la "cause" véritable de la tragédie rwandaise », c'est-à-dire le « lugubre attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais. Malheureusement, rien n'a été entrepris jusqu'à présent dans le sens des enquêtes ».

Fabien Singaye a des idées bien arrêtées sur « les perspectives de règlement de la crise rwandaise », comme il intitule l'une de ses innombrables notes qu'il diffuse à plusieurs de ses correspondants, notamment à d'anciens ambassadeurs du régime Habyarimana. Comme Paul Barril, Fabien Singaye décrit longuement ce qu'il considère être le véritable génocide… celui des Hutu !

« Depuis le 1er octobre 1990, le FPR vient de liquider au moins un million de Hutu au Rwanda, écrit le chargé des affaires africaines de S.E.C.R.E.T.S. […] D'après certaines informations, les responsables militaires du FPR voudraient égaliser le nombre des Hutu avec celui des Tutsi (à vérifier.) Pour y parvenir, ils veulent prochainement organiser un massacre systématique de Hutu sachant lire et écrire sous prétexte que les miliciens hutus vont attaquer à partir du Zaïre. […] Aujourd'hui, les termes hutu extrémiste, milicien hutu etc. présentent l'image de Hutu barbares, sauvages et laissent l'impression que les Tutsi n'ont pas d'extrémistes dans leurs rangs ou qu'ils n'ont pas de miliciens. Rien ne peut être plus faux. L'histoire du Rwanda et du Burundi montre clairement que les Tutsi ont cultivé l'extrémisme, l'arrogance et la méchanceté à l'endroit du Hutu depuis plusieurs siècles. Ils sont également passés maîtres dans l'art de la tartuferie et du mensonge parvenant ainsi à confondre et à tromper

facilement l’opinion internationale. Il est vrai que le Hutu ne parvient pas à faire passer son message, car il est souvent victime de sa trop grande modestie, et parfois de sa naïveté.

« Travaillés par le FPR, la presse internationale et certains pays occidentaux se sont évertués à mettre tous les malheurs du Rwanda sur le dos des Hutu, poursuit Fabien Singaye. […] Ils ont focalisé leur attention (en rejetant toute autre hypothèse) d’emblée *sur la thèse du génocide préparé et planifié d’avance*. »

Fabien Singaye souhaite donc mettre en place « des actions médiatiques, approfondies et intenses […] pour corriger cet état des choses ». En voici le détail :

« On devra pouvoir publier abondamment dans la presse internationale, publier des livres sur la stratégie rwandaise en rétablissant la vérité qui a été travestie par des personnes comme Colette Braeckman, inonder les TV et radios internationales susceptibles d’aider à présenter le visage réel du Hutu et investir dans les agences de lobbying (en Europe et en Amérique du Nord) pour que nous soyons en mesure d’amener les décideurs occidentaux à comprendre le problème rwandais et à lui trouver des solutions appropriées. »

À la lecture de cette très longue note, on comprend également que parmi « les solutions appropriées », Fabien Singaye n’exclut par une « prise de pouvoir » par les réfugiés rwandais dont il se fait le porte-parole. Mais surtout, il glisse que « l’attachement des FAR à la coopération militaire avec la France reste très élevé ». Autrement dit, il s’engage en faveur d’un soutien militaire français pour renverser le pouvoir à Kigali, dans ce qui lui semble l’intérêt même de la France : « Si la lutte armée est menée avec l’appui bien engagé de la France et qu’elle se solde par une victoire, conclut Fabien Singaye, la France aura, bien sûr, tout à gagner. La coopération bilatérale non militaire, l’investissement dans le secteur privé et la coopération militaire se feraient d’une manière qui [ferait] ressortir clairement que la France est le partenaire occidental numéro un du Rwanda. »

Une improbable piste libyenne dans l'assassinat d'Habyarimana

Plus que tout autre sujet, l'attentat contre l'avion du président Habyarimana cristallise toute l'attention du duo Barril-Singaye. Les deux hommes vont même jusqu'à envisager une possible piste libyenne, sans préciser s'ils établissent une connexion avec le FPR de Kagame. Dans une note du 4 août 1995 adressée à Paul Barril, Fabien Singaye cible un « ancien agent des services de renseignement rwandais », un certain Christophe Habimana, « diplomate auprès de l'ambassade du Rwanda à New York et Washington de 1998 à 1990, et de 1990 à 1994 ».

« L'intéressé était chargé d'affaires à Tripoli », écrit Fabien Singaye. « Il a beaucoup de contacts avec les Libyens, notamment le colonel Ali, ancien diplomate et cousin du numéro un Libyen, mais aussi opposant de Kadhafi entre 1987-1990 pour n'avoir pas accepté de diriger un commandement militaire dans la guerre qui opposait la Libye et le Tchad. » « Quelques mois après l'attentat de l'avion du président Habyarimana (le 6 avril 1994), poursuit Singaye, Habimana a envoyé un fax non signé de son nom pour expliquer comment les Libyens avaient participé à l'attentat qui a coûté la vie du Président rwandais. »

Pour Singaye, le patron des services secrets libyens, Moussa Koussa, aurait même donné l'ordre de liquider Habimana qui aurait été « sauvé par son ami, le colonel Ali qui l'a prié de revenir en France » et qui l'aurait logé dans son appartement du XVI^{e} arrondissement de Paris. « Il me semble que Habimana connaît beaucoup sur la mort du feu président Habyarimana », conclut Fabien Singaye.

S'agit-il d'une manipulation de plus ? Singaye est-il réellement convaincu par cette piste libyenne ou s'agit-il, à ses yeux, d'un possible « hameçon » à accrocher devant le juge Bruguière qui instruit alors l'affaire de l'attentat du DC-10 d'UTA, impliquant la Libye[16] ?

En fait, Habimana n’est pas un inconnu pour Fabien Singaye, comme il l’explique finalement aux juges Marc Trévidic et Nathalie Poux : « Il était mon adjoint lorsque j’étais à la mission permanente du Rwanda à New York », dit-il. « J’étais deuxième secrétaire, et il était premier conseiller, en 1988-1989. En 1989, je pense qu’il a été transféré à Tripoli. »

En 1995, l’ancien attaché militaire de l’ambassade du Rwanda à Paris, Sébastien Ntahobari (le même homme qui cherche alors à être employé chez S.E.C.R.E.T.S.), met Singaye sur cette piste : « L’attaché militaire m’a dit qu’il connaissait beaucoup de choses sur ce qui s’était passé au Rwanda[17] », déclare Singaye. Mais il dément avoir rédigé le moindre document sur le sujet, malgré les découvertes des enquêteurs.

Des vérifications effectuées par la suite, par le juge Trévidic, établissent qu’un Rwandais prénommé Christophe Habimana (né le 20 avril 1958 à Rubavu Gisenyi) a bel et bien existé[18], mais sans pour autant qu’il soit possible de le relier d’une quelconque façon à l’attentat.

« Mon pseudo, c’est Paul »

Malgré tous ces éléments découverts par la justice, Barril n’en démord pas : « Non, je n’ai pas travaillé avec Fabien Singaye, jure l’ancien gendarme devant le juge Trévidic, mais je le trouvais bien informé. Je trouvais qu’il était du bon côté, c’est-à-dire du côté d’Habyarimana et de la France. […] Il savait que je voulais infiltrer le FPR par ses contacts avec le Président, mais je cloisonnais. Il n’était pas un proche collaborateur[19]. »

Le juge antiterroriste lui met alors sous le nez un courrier du 24 septembre 1991 dans lequel Fabien Singaye évoque dans l’un de ses rapports à Kigali la visite de Paul Kagame en France, les 19 et 20 septembre, et ses entretiens prévus avec la cellule Afrique de l’Élysée. Dans ce document, Fabien Singaye dit tenir ses informations d’un certain « Monsieur B. » : « Monsieur B. a beaucoup de connaissances, écrit Singaye, aussi bien avec des hommes politiques, de la presse et de la radio,

entre autres à la télévision canal V [la Cinq], à la radio RFI. Il peut plaider pour notre pays afin de déstabiliser le FPR. L'intéressé propose un plan […] et il ne pourra le mettre à exécution que dans un délai de deux mois. »

« Monsieur B. » ? Il ne voit pas de qui il peut s'agir.

Quant à son nom de code « Bravo », Barril nie encore l'évidence : « Personne ne m'appelle Bravo, lâche Barril. […] Mon pseudo, c'est Paul… »

« Dans la sécurité, les gens travaillent avec leur identité », assure encore Barril, qui feint d'ignorer qu'un organigramme de sa société révèle les pseudos de plusieurs de ses collaborateurs.

Dans le sous-sol de son domicile de Champigny-sur-Marne, les enquêteurs ont notamment saisi une pochette cartonnée bleue avec de nombreux documents manuscrits et dactylographiés faisant référence au Rwanda, avec cette mention sur la couverture :

« FABIEN RWDA »

Une référence directe à Fabien Singaye.

Barril reste toujours de marbre : « Que Monsieur Singaye m'ait donné des informations sur la région des Grands lacs, c'est possible. Mais le reste, je ne le gère pas », élude l'ancien gendarme.

Amnésie collective chez S.E.C.R.E.T.S.

Les autres employés de sa société ne sont guère plus loquaces.

Le directeur adjoint de S.E.C.R.E.T.S., Éric Lambert, ne comprend pas comment sa société a pu refacturer certaines dépenses en Afrique au profit de Fabien Singaye, comme ce billet d'avion d'un montant de 11 162 francs correspondant au « suivi du dossier Rwanda ». « C'est une personne qui venait de temps en temps au bureau, explique Éric Lambert. Il n'était pas consultant. Il venait voir Barril. […] À part qu'il était rwandais, à ma connaissance il n'avait pas de rôle dans ce dossier [rwandais]. Il faisait

partie des personnes qui passaient au bureau dans le cadre du Rwanda. » Pour lui, Fabien Singaye n'était « pas salarié » et « ne jouait aucun rôle » dans les différentes sociétés de Barril.

Du coup, quand les enquêteurs lui montrent les différents courriers prouvant l'intense lobbying de Singaye en faveur de Barril, le directeur-adjoint de S.E.C.R.E.T.S. fait mine de tomber de sa chaise : « Je découvre ces documents », souffle Éric Lambert. […] « Je n'étais pas au courant des activités de démarchage de la part de ce monsieur. […] Il pourrait être consultant indépendant à la rigueur. »

Pourtant, le même Éric Lambert a bien rédigé plusieurs attestations stipulant que Fabien Singaye devait se rendre « en voyage d'affaires au Kénya » (attestation du 7 juin 1995) ou encore « au Zaïre le plus tôt possible » (attestation du 12 juin 1995).

« Je ne me souviens pas de ces attestations, se justifie le gérant, un peu embarrassé. […] « [Fabien Singaye] a dû je pense demander une attestation à la société S.E.C.R.E.T.S. pour en être un représentant dans ces pays. C'est pour cela que je les ai établies. Je ne vois pas autre chose. Il n'était pas le représentant Afrique. Il est possible que son carnet d'adresses lui ait ouvert des portes et qu'à ce titre, je lui aie facilité cette démarche liée à des visas[20]. »

Même amnésie du côté de la secrétaire de S.E.C.R.E.T.S. : « Le nom de cet homme ne me dit rien. […] Il est sans doute resté peu de temps », dit-elle. Les initiales de Corinne Chaput (« C.C. ») figurent pourtant bien sur des documents où Fabien Singaye agit en tant qu'agent commercial de la société de Paul Barril. « Je n'ai plus souvenir de ces documents », répète la secrétaire[21]. « Effectivement : C.C. sont mes initiales. J'ai dû taper ces courriers, mais je n'en ai aucun souvenir »[22].

« [Fabien Singaye] n'a jamais joué un rôle [au sein de la société S.E.C.R.E.T.S.], nous affirme à l'unisson Paul Barril. Il venait quelquefois au bureau, parce qu'il ne savait pas trop où aller. Moi, j'étais toujours à l'extérieur. […] Mais j'ai de l'estime pour Monsieur Singaye. Il a souffert. Une partie de sa famille a été décimée. Ce sont les malheurs des Grands Lacs : Hutu, Tutsi. Ce sont des vies humaines[23]. »

Quant à Fabien Singaye, il dément également avoir travaillé pour la société de Barril, ni même rédigé le moindre document pour

S.E.C.R.E.T.S. : « Barril m'a proposé de m'embaucher comme consultant, mais j'ai refusé, […] il n'y a jamais eu de contrat, affirme-t-il. […] Il a dû se servir de mon nom. »

Fabien Singaye apparaît pourtant bien (avec son numéro de téléphone et son pseudo « Fabius ») sur une liste de membres du personnel de la société de Barril, dénichée par les enquêteurs. « Je me souviens d'une formation que Barril avait organisée et à laquelle je suis allé », rétorque, sans se démonter, l'ancien agent de renseignement de Kigali. « C'est peut-être pour cela que mon nom apparaît sur ce listing. […] C'était une formation de conduite, d'arts martiaux et de protection de VIP[24]. »

L'homme assure avoir perdu le contact avec Barril depuis 2003. « Il a essayé de m'appeler plusieurs fois, mais je n'ai pas répondu[25]. » Une brouille liée à leurs intérêts divergents en Centrafrique, selon Singaye. Depuis le coup d'État de François Bozizé avec la bénédiction de Paris, le 15 mars 2003, Fabien Singaye défend les intérêts du président de la République Centrafricaine, avec le titre de « conseiller spécial ». Quant à Paul Barril, selon un rapport de la FIDH, il se serait retrouvé aux côtés de mercenaires appelés en renfort par l'ancien président Ange-Félix Patassé pour tenter de contrer les offensives des hommes de Bozizé, à partir d'octobre 2002[26].

Il faut dire que l'ancien informateur de Kigali a de la ressource. On le retrouve au cœur des réseaux de la « Françafrique », « consultant » pour la société Areva, ou comme proche du « Monsieur Afrique » officieux de l'ex-président Sarkozy, le maire de Levallois-Perret, Patrick Balkany… Selon *Le Canard enchaîné*, Fabien Singaye aurait même « demandé un jour à Balkany de lui attribuer une HLM municipale pour lui servir de pied-à-terre parisien[27] ».

Un homme d'affaires belge qui a déposé plainte pour escroquerie contre Fabien Singaye (associé au fils Habyarimana en République centrafricaine), le décrit comme celui qui « gère l'argent du clan Habyarimana ». En parlant du pouvoir actuel à Kigali, F. Singaye dit : « On va continuer ce qu'on a démarré[28]. »

Mais le plus incroyable reste à venir : malgré ses liens avec le régime Habyarimana et Paul Barril, Fabien Singaye va se retrouver aux côtés du juge Jean-Louis Bruguière pour mener l'enquête sur l'attentat contre l'avion présidentiel[29]…

Notes du chapitre 4

1. Annexes en ligne de André GUICHAOUA, *Rwanda : de la guerre au génocide*, La Découverte, Paris, 2010. http://rwandadelaguerreaugenocide.univ-paris1.fr/

2. « Le capitaine Barril : “Le faux charnier de Timisoara, c’est de la rigolade à côté du génocide au Rwanda !” », *Entrevue*, août 1994.

3. Paul BARRIL, *L’Enquête explosive*, Flammarion, Paris, 2000.

4. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

5. Né en 1935 à Muniga, au Rwanda, ce richissime homme d’affaires a été le principal bailleur de fonds des partis extrémistes hutus et de leurs milices. Président du « comité d’initiative » de la radio RTLM appelant aux massacres, il est soupçonné d’avoir participé, dès la fin 1990, à un plan d’extermination des Tutsi. Félicien Kabuga a quitté le Rwanda en juin 1994, face à l’offensive du FPR. Il est toujours en fuite, malgré un mandat d’arrêt international lancé par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

6. Éléments fournis par TRIAL (Track impunity always), une association suisse basée à Genève.

7. Sylvie Coma, « Les bonnes affaires du capitaine Barril au temps du génocide », *Charlie-Hebdo*, 9 septembre 2009.

8. Audition de Fabien Singaye, le 16 mai 2012.

9. *Ibid.*

10. Jean-Pierre PERRIN, « Barril “l’affreux” », *XXI*, avril-mai-juin 2010.

11. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

12. Des courriers ont notamment été envoyés aux représentants de l’Afrique du Sud, de l’Algérie, d’Angola, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Chine, de Côte-d’Ivoire, de Djibouti, de l’Équateur, du Gabon, de la Guinée Équatoriale, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Niger, du Pérou, de la République centrafricaine, de la République fédérale islamique des Comores, de Russie, du Sénégal, des Seychelles, du Soudan, du Togo, de Tunisie, du Zaïre.

13. Une proposition faite exactement dans les mêmes termes au président congolais, Sassou Nguesso, autre grand manitou de la « Françafrique ».

14. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*

15. Voir chapitre « Des armes pour les génocidaires ».

16. Le 19 septembre 1989, un DC-10 de la compagnie UTA, reliant Brazzaville à Paris, *via* N’Djamena (Tchad), explose au-dessus du désert du Ténéré, au Niger. Bilan : 170 morts. L’enquête du juge Bruguière conclut que l’attentat a été fomenté par le régime libyen du colonel Kadhafi.

17. Audition de Fabien Singaye, le 20 septembre 2013.

18. Une carte de séjour temporaire est accordée par la France à Christophe Habimana, du 30 avril 1997 au 29 avril 1998. L’homme réside effectivement dans un appartement du XVI^{e} arrondissement de Paris, dont le propriétaire est un certain Ali Sharfddin, décrit par le gérant du domaine immobilier comme un « membre de la mission militaire à l’ambassade de Libye à Paris ». Christophe Habimana décède en Belgique, le 3 février 1999. Pour la police fédérale belge, qui le confirme à la justice française le 9 août 2013, il ne s’agit pas d’un décès suspect. Selon la DCRI, « Ali Sharffdin est décédé à son domicile de Sabrata, en Libye, en août 2011 ».

19. Audition de Paul Barril, le 20 décembre 2012.

20. Audition d’Éric Lambert, le 7 mai 2013.

21. Le pseudonyme de la secrétaire de Barril était : « Clotilde ».

22. Audition de Corinne Chaput, le 21 mai 2013.

23. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

24. Audition de Fabien Singaye, le 20 septembre 2013.

25. Audition de Fabien Singaye, le 16 mai 2012. « Je n'ai pas fréquenté Monsieur Singaye depuis quinze ans », nous dit également Paul Barril.

26. « Le 25 octobre 2002, les troupes rebelles de Bozizé opèrent une percée et attaquent les quartiers nord de Bangui. S'ensuivent plusieurs jours de combats violents dans la capitale. Les forces armées centrafricaines aux abois, le président Patassé s'en remet pour sa défense à un contigent militaire libyen, aux hommes du Tchadien Miskine, aux éléments de l'Unité de sécurité présidentielle (USP) dirigée par Bombayaké, à des barbouzes français menés par Paul Barril, et à plusieurs centaines de mercenaires "congolais" sous la direction de Jean-Pierre Bemba. [NDR : Ex-vice président congolais, poursuivi pour "crimes de guerre et crimes contre l'Humanité" par la Cour pénale internationale, Jean-Pierre Bemba a été arrêté à Bruxelles, le 24 mai 2008. Son procès est en cours à La Haye]. » Rapport du Groupe d'action judiciaire (GAJ) de la FIDH, « La FIDH et la situation en République centrafricaine devant la Cour pénale internationale. L'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo », juillet 2008.

27. « Le Quai d'Orsay de Levallois », *Le Canard enchaîné*, 3 février 2010.

28. Christophe BOLTANSKI, « Les lourds secrets du capitaine Barril », *Le Nouvel Observateur*, 8 mars 2012.

29. Selon le journaliste Philippe Brewaeys, un homme a joué un rôle équivalent à Fabien Singaye depuis l'ambassade du Rwanda, en Belgique : Eugène Nahimana (qu'il surnomme « le Fabien Singaye bruxellois »), en lien avec un certain Papias Ngaboyamahina. « À l'ambassade du Rwanda, Eugène Nahimana formait avec Papias Ngaboyamahina un couple étrange, nous précise le journaliste. Nahimana était officiellement étudiant et porte-parole du MRND. Tous deux étaient actionnaires très minoritaires de RTLM [la radio des génocidaires]. Ils faisaient partie d'une cellule placée sous l'autorité de la femme de Habyarimana. En 1992, ils décrivent à Élie Sagatwa ce qu'ils font à l'ambassade : "Notre travail de désinformation et de propagande est à encourager." Nahimana travaille à la récolte d'informations avec Paul Barril, *alias* Bravo, et a pour interlocuteur à Kigali, Élie Sagatwa. » Selon Philippe Brewaeys, « Eugène Nahimana tente d'influencer » l'enquête de l'Auditorat militaire belge en 1994 sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana « en distillant des informations similaires à celles que l'on retrouvera douze ans plus tard dans l'instruction du juge Bruguière ». Mail envoyé aux auteurs, le 23 janvier 2014. Pour plus de détails, voir *Rwanda 1994*, *op. cit.*, p. 142-144.

5

Le naufrage de l’Amiral Bruguière

« Il m’arrive de jouer les juges d’instruction[1] ! » Paul Barril ne croit pas si bien dire, tant il va marquer de son empreinte les investigations du juge Jean-Louis Bruguière qui accuse le FPR d’être responsable de l’attentat du 6 avril 1994. Dès le début de l’instruction plane l’ombre du super-gendarme, puisque Barril convainc la fille du copilote, Jean-Pierre Minaberry, de déposer plainte, le 31 août 1997. C’est d’ailleurs la propre avocate de Barril (notamment dans l’affaire des écoutes de l’Élysée), Hélène Clamagirand, qui va défendre les intérêts de Sylvie Minaberry.

Une plainte que le parquet de Paris semble « oublier » durant plus de six mois. Un très long délai, alors qu’il s’agit d’un homicide volontaire sur trois Français « morts en service », pour reprendre les termes des messages de condoléances adressés aux familles.

Quand l’enquête finit, enfin, par être officiellement lancée, ce n’est pas sans arrière-pensées politiques. En effet, l’ouverture par le parquet (qui dépend de la chancellerie et donc du pouvoir) d’une information judiciaire sur l’attentat confiée au juge Bruguière intervient… trois jours après le début des auditions de la Mission d’information parlementaire, le 24 mars 1998.

La conséquence est double : l’enquête judiciaire lancée à ce moment précis permet de restreindre le champ d’investigation de la Mission d’information (qui dispose déjà d’un périmètre beaucoup plus réduit qu’une commission d’enquête parlementaire). En effet, l’ordre pénal prime sur

l’ordre législatif. Concrètement, cela signifie que n’importe quel témoin convoqué par les députés peut refuser de s’expliquer, au motif de réserver son récit au juge d’instruction.

Cet agenda très politique permet donc à Paul Barril de ne pas être entendu par des parlementaires, qui n’insistent d’ailleurs guère pour tenter de creuser le rôle qu’il a bien pu jouer au Rwanda[2]. De son côté, l’intéressé assure n’avoir jamais été contacté, à l’époque, par les députés, ce que ces derniers contestent[3].

Bruguière, juge de la raison d’État ?

Avec Jean-Louis Bruguière (secondé par le juge Jean-François Ricard à partir du 17 juillet 2000), le capitaine Barril trouve enfin un juge « à sa mesure ».

Descendant d’une longue lignée de magistrats, Jean-Louis Bruguière est, depuis le début des années 1980, l’homme des dossiers sensibles en matière de terrorisme. Depuis l’attentat de la rue des Rosiers en 1982, en passant par la traque du terroriste Carlos, le détournement de l’Airbus A 300 d’Air France entre Alger et Paris en 1994, l’assassinat des moines français en Algérie en 1996 ou l’attentat contre les salariés de la DCN (Direction des constructions navales) à Karachi en 2002… il a vu passer dans son cabinet les affaires les plus retentissantes.

Vice-président du tribunal de grande instance (TGI) de Paris, son bureau est situé dans la mythique galerie Saint-Éloi, dix mètres carrés situés au dernier étage du Palais de justice : la galerie antiterroriste qui fait rêver des générations de magistrats.

Avec sa voiture blindée, son holster en bandoulière où pend un 357 Magnum et ses deux gardes du corps, Bruguière affectionne tout particulièrement ces dossiers qui le propulsent dans les allées du pouvoir, et lui donnent ainsi l’impression de participer à la « marche du monde ». Rien

ne l'excite plus que de sauter dans un avion pour rencontrer le patron des services secrets russes ou américains, de travailler avec certains « services » français, comme la DST ou de fréquenter le roi du roman d'espionnage, Gérard de Villiers[4].

L'homme adore les démonstrations de force spectaculaires au détriment, parfois, du résultat, comme en témoigne son expédition à bord d'un navire de la marine française, en octobre 1992, dans l'enquête sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA. Bruguière voulait tenter d'accoster en Libye pour interroger des suspects. L'opération capote, mais lui vaut le surnom flatteur d'« Amiral ».

Mais ses méthodes sont contestées. Ainsi, ses arrestations spectaculaires au sein de la Fraternité algérienne en France (FAF), en novembre 1994, aboutissent à un fiasco judiciaire : un tiers des prévenus sont relaxés au procès Chalabi, cinq ans plus tard. Même scénario avec les Moudjahidines du peuple iraniens soupçonnés de fomenter des attentats en France, en 2003. Après un coup de filet hypermédiatisé, leur remise en liberté, quinze jours plus tard, sonne comme un désaveu cinglant pour le magistrat.

Sa façon d'instruire l'attentat de Karachi en se concentrant sur la piste Al-Qaïda tout en écartant certaines pièces du dossier judiciaire[5], ou encore l'affaire des moines de Tibhirine où le juge refuse de se mettre à dos les militaires algériens[6] achèvent de brouiller son image.

« Bruguière, c'est le juge de la raison d'État », résume sans fioritures Patrick Baudoin, l'avocat des familles des moines assassinés. « Ce n'est pas un juge du système judiciaire, mais un juge du système politique. Il a constamment été dans l'interférence politique, et pas dans le droit[7]. » « Propos mensongers et injurieux, estime Jean-Louis Bruguière à l'occasion d'une tribune que lui offre le journal *L'Express* en 2009, en réponse aux vertes critiques de M^e^ Baudoin. […] Je n'ai jamais été de parti pris et toujours ouvert au dialogue[8]. »

Malgré nos différentes sollicitations, Jean-Louis Bruguière n'a pas répondu à notre demande d'entretien pour cet ouvrage. Mais lorsque nous l'avions interrogé sur le dossier rwandais, le 1^er^ septembre 2009, il nous avait assuré avoir « mené cette enquête techniquement et pas politiquement ». Problème : en presque dix ans d'enquête, le magistrat n'a jamais jugé utile de se rendre sur les lieux du crime, à Kigali, pour analyser les débris de l'avion et organiser une reconstitution des faits.

Un interprète « du bon côté » de l'enquête

Dès le début, la méthodologie du magistrat laisse perplexe. À peine désigné, Jean-Louis Bruguière installe Paul Barril au cœur de son enquête, non pas comme objet éventuel d'investigation, mais comme véritable aiguillon judiciaire. Ainsi, l'ancien gendarme du GIGN souffle à l'enquêteur en chef du magistrat le nom de Fabien Singaye comme interprète-expert. Autrement dit : un ancien espion du régime Habyarimana, gendre du financier du génocide et associé de Barril, intervient directement dans la procédure judiciaire !

Devant le juge Trévidic, le commandant Pierre Payebien, fer de lance de l'enquête du juge Bruguière, le reconnaît sans problème, le 12 février 2010 : « Au cours d'une discussion, en septembre 1999, j'ai demandé à Paul Barril de quelle façon pénétrer le milieu rwandais. Il m'a indiqué le nom de Fabien Singaye. »

« C'est moi qui l'ai recommandé à Pierre Payebien, parce qu'il a une bonne connaissance du dossier », confirme Barril. « C'est une source et il est du bon côté, ajoute l'ancien gendarme. Singaye était bien placé sur Kinshasa. C'est ce qui intéressait à l'époque Pierre Payebien[9]. » En effet, de nombreux dignitaires de l'ex-régime Habyarimana sont alors réfugiés au Zaïre.

« C'est Pierre Payebien qui m'a contacté de la part de Barril en me demandant si je pouvais faire des traductions, assure également Fabien Singaye. J'ai dit que j'étais d'accord… d'autant que j'avais besoin d'argent à l'époque[10]. »

Lorsque nous interrogeons l'un des enquêteurs du juge Bruguière de l'époque (qui tient à rester dans l'ombre tant que la procédure judiciaire n'est pas achevée), ce dernier assume : « Barril connaissait bien le Rwanda, nous dit-il. On s'est donc adressés tout naturellement à lui. Il est quand

même officier de gendarmerie ! À cette époque-là, on n'avait pas beaucoup de contacts, et de moyens pour pénétrer les "milieux rwandais". Paul Barril était mieux placé que nous pour savoir avec qui travailler. On n'avait aucune raison d'être méfiants. D'ailleurs, je ne vois toujours pas ce qu'on peut lui reprocher. Rien ne permet de dire qu'il nous a roulés dans la farine », conclut cet enquêteur qui ne cache pas être toujours resté en contact « par mail » avec Barril[11].

Le nom de Fabien Singaye apparaît pour la première fois dans le dossier Bruguière, le 29 août 2001. L'ancien agent de renseignement prête serment en tant qu'« interprète en langue rwandaise » (swahili et kinyarwanda). Au fil des auditions, l'homme acquiert même le statut d'« expert » auprès du magistrat français, malgré le fait qu'il ait été actionnaire de la RTLM, la radio du génocide.

« Nous avons passé sa biographie au crible afin de savoir à qui on avait affaire, et notamment s'il était recherché par le TPIR, se justifie notre enquêteur. Vous savez, si tous les gens qui étaient liés au régime Habyarimana étaient des suspects en puissance, je me demande auprès de qui on se serait tournés…[12] »

Pour Paul Barril, la seule question qui vaille est : « Est-ce que [Fabien Singaye] a bien ou mal traduit ? C'est facile à contrôler. […] De toute façon, ça ne change rien : c'est Kagame le coupable[13] ! »

Est-ce un hasard ? Tous les témoins entendus, aux côtés de l'interprète Fabien Singaye, racontent la même histoire : l'attentat contre l'avion du président Habyarimana aurait été programmé, début 1994, à l'issue d'une réunion secrète de l'état-major du FPR, en présence de Paul Kagame.

« On doit se poser la question d'une possible subornation de témoin, estime l'avocat belge des proches de Kagame mis en examen dans ce dossier », Bernard Maingain. « À partir du moment où la communauté rwandaise apprend qu'un homme de l'appareil du renseignement du régime Habyarimana comme Singaye est accueilli au cœur même de l'enquête française, ça donne tout de suite le "la" sur ce qu'il faut dire et ne pas dire. Il faut imaginer l'impact psychologique que cela peut avoir. Le signal qui est envoyé à tous ces témoins, c'est : "La France va avoir la peau de Kagame !"[14]. »

« Les témoins qui sont arrivés, je ne les connaissais pas », jure Fabien Singaye[15]. Pourtant, selon le journaliste Philippe Brewaeys, Singaye aurait

bien « facilité le travail » des enquêteurs de Bruguière lors de leurs auditions au Zaïre. « Fabien Singaye a, sur les conseils de Paul Barril, joué un rôle de “fixeur” au Congo [le Zaïre est devenu la République démocratique du Congo en 1997], nous explique le journaliste belge. Le juge voulait, en effet, retrouver certains génocidaires pour les auditionner. Deux d’entre eux sont le colonel Aloys Ntiwiragabo et le préfet Tharcisse Renzaho. Passés au Zaïre dans les bagages de l’opération Turquoise, ils se sont ensuite réfugiés à Nairobi. En juillet 1997, ils ont été prévenus qu’ils étaient sous le coup d’un mandat d’arrêt du TPIR. Juste avant leur arrestation, ils ont fui le Kénya. Ils ont refait surface en République démocratique du Congo à la tête des FDLR [Forces démocratiques de libération du Rwanda] devenus des alliés de Kabila contre le Rwanda. C’est Singaye qui les a retrouvés pour le compte du juge qui les a interrogés alors qu’ils étaient sous le coup de leur mandat d’arrêt international[16]. »

Dans ces conditions, l’issue de l’enquête Bruguière ne faisait guère de doute.

L’enquête Bruguière suivie en « haut lieu »

Paris, 10 mars 2004. Un mois avant les commémorations du dixième anniversaire du génocide, *Le Monde* affiche un scoop à la une. Sous la plume de Stephen Smith, le quotidien révèle l’essentiel des conclusions du magistrat : « L’enquête du juge Bruguière fondée sur des centaines de témoignages, des dizaines de commissions rogatoires et de nombreuses missions d’entraide judiciaire à l’étranger, bénéficie du concours de plusieurs dissidents du FPR, exilés en lieu sûr, écrit le journaliste du *Monde*, dont un membre du “*network commando*”, la structure clandestine placée directement sous les ordres du général Kagame et chargée de l’attentat. Dans son audition, ce témoin clé s’explique sur l’hypothèse — *a priori* monstrueuse — que le FPR, le mouvement rebelle né dans la

diaspora tutsie, ait pu sacrifier, pour sa prise de pouvoir, les “Tutsi de l’intérieur”, c’est-à-dire les parents restés au pays après la fin, en 1959, de l’hégémonie politique de l’ethnie minoritaire au Rwanda[17]. »

Toute la thèse de Bruguière se trouve résumée dans ces quelques lignes : pour prendre le pouvoir, Paul Kagame devait abattre l’avion du président Habyarimana, en sachant cyniquement que cet attentat entraînerait le massacre des Tutsi de l’intérieur. Des conclusions qui, faute de reconstitution au Rwanda et d’éléments matériels probants, s’apparentent plus à une construction intellectuelle qu’à une véritable enquête rigoureuse.

La piste des Hutu extrémistes est prestement balayée par le magistrat qui estime qu’ils « n’avaient aucune raison d’attenter à la vie du président Habyarimana ». « S’agissant des FAR, il a pu être établi qu’elles étaient mal équipées et peu entraînées, au contraire de l’APR [la branche armée du FPR] et que son armement lourd était sous contrôle de la MINUAR » et « qu’au surplus, elles ne disposaient que de faibles moyens anti-aériens et n’avaient pas de missiles »[18].

Une affirmation contredite par la mission d’information parlementaire qui, s’appuyant sur un rapport de l’ONG Human Rights Watch, relève qu’en 1994 « l’inventaire des armes emportées au Zaïre par les FAR après leur défaite montre que ce stock comprendrait entre 40 à 50 missiles SAM-7 et de 15 Mistral, c’est-à-dire une capacité sol-air assez importante. Il est peu vraisemblable qu’une armée dispose d’un tel arsenal sans en maîtriser parfaitement les conditions d’utilisation, poursuivent les députés, même si de nombreux observateurs se sont plu à souligner l’état d’impréparation et l’inefficacité au combat des FAR[19] ».

Le procès du colonel Théoneste Bagosora, le cerveau du génocide, devant le tribunal d’Arusha (qui a duré près de six ans, de 2002 à 2008) permet également d’établir que les FAR ont tenté à plusieurs reprises d’acheter des missiles sol-air à l’étranger.

Mais tous ces éléments n’entrent pas dans la « grille de lecture » du juge Bruguière.

In fine, la « démonstration » du magistrat s’appuie en grande partie sur le témoignage d’anciens responsables des FAR, inculpés par le TPIR, ainsi que ce fameux « témoin clé », membre d’un mystérieux « *network commando* », évoqué précédemment dans les colonnes du *Monde*.

Ce témoin s'appelle Abdul Joshua Vénuste Ruzibiza. Lorsqu'il boucle son enquête, Jean-Louis Bruguière le cite abondamment dans son ordonnance de soit-communiqué (document transmis au parquet) de 67 pages, datée du 17 novembre 2006 : « Attendu qu'Abdul Ruzibiza, ancien officier de l'APR, entendu le 3 juillet 2003, confirmait l'existence du *network commando*, auquel il avait été affecté en février 1993… », écrit le magistrat, qui conclut : « L'ensemble des investigations entreprises ont clairement démontré que pour le FPR, l'élimination physique du président Juvénal Habyarimana était la condition nécessaire et préalable à une prise du pouvoir par la force et s'inscrivait dans un vaste plan élaboré à cette fin. »

Devant le magistrat, Ruzibiza explique que la mission de ce *network commando* « était de procéder à des enlèvements, des attentats et des assassinats de personnalités politiques en désaccord avec le FPR ». Dès mars 1994, l'attentat contre le président Habyarimana était programmé par le FPR, assure Abdul Joshua Ruzibiza. Il se présente comme faisant partie d'une unité infiltrée à Kigali chargée d'effectuer des repérages avant l'attentat, dans la zone de Masaka-Kanombe.

Ruzibiza livre également les noms des personnes censées avoir abattu l'avion : le sous-lieutenant Franck Nziza et le caporal Éric Hakizimana. Il livre encore l'identité d'autres membres du groupe chargés d'« assurer la sécurité » des tireurs, comme un certain Emmanuel Ruzigana[20]. Entendu le 29 mars 2004 par le juge Bruguière, Emmanuel Ruzigana confirme qu'il faisait bien partie de ce *network commando*.

Mais de façon incompréhensible, le magistrat ne le met pas en examen pour sa participation à l'attentat. Même attitude vis-à-vis de Ruzibiza qui s'exile en Norvège. « C'est une hérésie judiciaire ! Du Grand guignol ! », commente un fin connaisseur du dossier.

Fort de ces témoignages incriminant le FPR, Jean-Louis Bruguière lance alors neuf mandats d'arrêt internationaux contre de hauts responsables rwandais, le 17 novembre 2006. Ces mandats d'arrêt visent James Kabarebe, chef d'état-major général des Forces rwandaises de défense (le nom actuel de l'armée rwandaise) ; Faustin Nyamwasa-Kayumba, ambassadeur du Rwanda en Inde ; Charles Kayonga, chef d'état-major de l'armée de terre rwandaise ; Jackson Nkurunziza (dit Jack Nziza) « qui occuperait un poste à la Garde présidentielle ou un poste de responsable au

sein des Forces rwandaises de défense » ; Samuel Kanyemera (dit Sam Kaka), député du FPR ; Rose Kabuye, directrice générale du protocole d'État ; Jacob Tumwine, lieutenant-colonel démobilisé ; Franck Nziza, qui « occuperait actuellement un poste de capitaine de la Garde présidentielle ou de responsable d'une unité administrative » et, enfin, Éric Hakizimana, présenté comme occupant un poste à la Direction du renseignement militaire.

Jean-Louis Bruguière estime également que le président rwandais et ancien chef du FPR, Paul Kagame, pourrait être renvoyé devant le TPIR.

Comme souvent avec Bruguière, son calendrier judiciaire est aussi politique. « L'enquête était suivie en haut lieu, écrit en mars 2009 », Christophe Boltanski, dans les colonnes du *Nouvel Observateur*. « À l'approche du départ de Chirac, l'Élysée demande à Jean-Louis Bruguière de ne pas rendre ses conclusions lors du sommet franco-africain prévu en mars 2007. Rien ne doit perturber les "adieux" du président au continent noir[21]. » « J'ai établi, si j'ose dire, un véritable partenariat avec le pouvoir », revendique Bruguière. « J'ai convaincu l'État de fonctionner avec la justice, parce que c'est son intérêt. Cela lui permet d'anticiper les situations et parfois de modifier sa ligne politique. Encore faut-il avoir un dossier solide[22]. » En lançant ses mandats d'arrêt internationaux, le magistrat semble n'avoir aucun doute…

La crise avec Kigali est inévitable. Le Rwanda rompt immédiatement ses relations diplomatiques avec la France. « Nous ferons face à la France », réplique Paul Kagame, dans un message tout aussi politique que la charge de Bruguière. « À l'endroit où cet avion a été descendu, la zone était contrôlée par les Français », poursuit le président rwandais. « Alors, pourquoi n'a-t-on pas demandé des explications aux Français ? » Puis, il se fait accusateur : « La France est impliquée dans le génocide. Il n'y a aucun doute là-dessus[23]. »

Un bras de fer qui va rapidement tourner en défaveur du juge Bruguière.

Un « témoin clé » sous influence

C’est d’abord la première pierre de l’« édifice judiciaire » du magistrat qui s’effrite. La fiabilité de son « témoin clé », Abdul Ruzibiza, est mise en cause. L’homme, réfugié en Ouganda puis entendu par le TPIR en 2002-2003, se montre changeant, manipulateur, influençable.

En 2005, Ruzibiza publie un livre : *Rwanda. L’histoire secrète* aux éditions Panama, préfacé par les universitaires Claudine Vidal et André Guichaoua, dans lequel il accuse à nouveau le FPR en se présentant comme un ancien agent d’un *network commando* chargé d’abattre l’avion présidentiel. Dans cet ouvrage, l’ancien lieutenant de l’APR reprend à son compte la thèse du double génocide, censée renvoyer dos à dos les Hutu et les Tutsi : « Selon moi, la position réaliste doit être de reconnaître et le génocide des Tutsis et le génocide des Hutus, de poursuivre et de condamner au même titre les auteurs de l’un et de l’autre », écrit Ruzibiza. « C’est ici que se trouve le message central de mon livre. » Pourtant les conditions de son « exfiltration » d’Ouganda en lien avec certains extrémistes hutus en Europe, selon l’avocat belge Bernard Maingain[24], sèment un doute sur ses intentions réelles.

Après s’être mis dans les pas des enquêteurs français, l’homme semble désormais craindre la réaction de Kigali, qui ne digère pas les mandats d’arrêt internationaux lancés par le juge Bruguière. Peu à peu, Ruzibiza modifie donc certaines parties de son témoignage, jetant ainsi une ombre sur sa crédibilité. Interrogé par Christophe Ayad de *Libération*, il explique désormais que ce *network commando* n’était pas chargé de l’attentat, mais simplement de collecter du renseignement. Il conteste avoir mis en cause certaines personnes citées par Bruguière, dans son ordonnance[25].

En 2008, revirement complet : Ruzibiza affirme désormais qu’il a tout inventé. Son témoignage serait un « montage », affirme-t-il toujours dans les colonnes de *Libération*, ainsi que sur France Culture, où il se dit victime de « manipulations politiques ». Le *network commando* dont il disait faire partie « n’a jamais existé ». L’homme aurait agi ainsi afin de « sonder la France pour savoir ce qu’elle pensait de nous, les Tutsi »[26]. Le 11 novembre 2008, il se rétracte à nouveau au cours d’une longue interview à la radio Contact FM, proche du pouvoir rwandais.

Une « confession » sans doute inspirée par la tournure que prend alors le dossier judiciaire. De fait, au même moment, l’une des personnalités du FPR visée par les mandats d’arrêt du juge Bruguière, Rose Kabuye,

directrice du protocole de la présidence rwandaise, vient d'être arrêtée en Allemagne. Elle est sur le point d'être extradée vers la France. Cette arrestation ne doit rien au hasard, puisque Kigali savait pertinemment qu'en mettant le pied en Allemagne Rose Kabuye risquait d'être interpellée. Mais cela permet au régime rwandais d'avoir accès au dossier judiciaire sur l'attentat, désormais instruit par le juge Marc Trévidic. Le successeur du juge Bruguière veut en avoir le cœur net.

En 2010, Marc Trévidic décide donc d'entendre une nouvelle fois Abdul Ruzibiza, installé en Norvège. Face au magistrat français, l'homme se montre plus insaisissable que jamais. Dans un premier temps, il explique avoir été « pris en main » par les autorités françaises en Ouganda pour témoigner devant le juge Bruguière, contre l'obtention d'un visa. Mais, une fois devant le magistrat français, ce dernier n'aurait même pas adressé la parole à Ruzibiza, se contentant de dicter un résumé de son témoignage à sa secrétaire…

Ses nouvelles explications sur l'attentat ont de quoi donner le tournis. Abdul Ruzibiza confirme le contenu de son témoignage initial… tout en expliquant qu'il s'est faussement attribué certains rôles, brouillant délibérément les pistes pour des raisons de sécurité. Il explique ainsi avoir donné au juge Bruguière « des noms fictifs » ou avoir parlé à la première personne pour ne pas « mettre en danger d'autres personnes ».

« Comment expliquer ce nouveau revirement ? », s'interrogent les juges, un peu éberlués. « La réponse générale est liée à ma sécurité personnelle et à celle de certains témoins », répond Ruzibiza, plus mystérieux que jamais[27].

Trois mois plus tard, le 22 septembre 2010, il meurt dans un hôpital d'Oslo. Ruzibiza était-il vraiment l'homme qui en savait trop ? Afin de lever toute suspicion, les juges antiterroristes interrogent alors les autorités sanitaires et judiciaires norvégiennes : il ne s'agit pas d'une mort suspecte. Ruzibiza souffrait d'une maladie chronique du foie et d'une cirrhose[28].

« Il n’y a jamais eu de *network commando* »

Dès la fin officielle de son enquête, en novembre 2006, d’autres pierres de l’« édifice Bruguière » vont alors s’effondrer.

C’est le cas d’un autre témoin amené dans ses valises depuis l’Ouganda par l’énigmatique Ruzibiza : Emmanuel Ruzigana. L’homme est présenté par Jean-Louis Bruguière comme un « ancien sergent de l’APR affecté en mars 1994 au *network commando* […] sous la couverture de chauffeur de taxi » ayant été informé « deux semaines avant l’attentat du projet d’abattre l’avion présidentiel ».

Le 6 avril 1994, Ruzigana est censé avoir vu agir les tireurs de missiles. Il aurait ensuite entendu sur son poste-émetteur l’un des membres du commando annoncer à l’un des tireurs « que l’avion qui allait arriver était bien celui du président Habyarimana et qu’il devait faire le travail ». Après l’attentat, Ruzigana assure avoir « récupéré les membres de son groupe et rejoint le CND[29] », la zone où sont cantonnés 600 soldats du FPR.

Un témoignage crucial, qui semble alors valider la thèse d’une responsabilité du FPR dans l’attentat. Sauf que, comme son mentor Ruzibiza, cet autre témoin va se retourner contre le juge Bruguière. Dans une lettre envoyée au magistrat, le 30 novembre 2006, Emmanuel Ruzigana dit « réfuter catégoriquement tout ce qui [lui] a été attribué » par le juge. Il dit ignorer l’« existence du *network commando* » et n’avoir « aucune connaissance » sur les auteurs de l’attentat, contrairement à ce qu’il affirmait sur procès-verbal, en mars 2004.

Comme Ruzibiza, Ruzigana s’explique dans la presse. Il dit à *Libération* qu’il n’y avait pas de traducteur lors de son audition et que « le juge n’aimait pas [ses] réponses ». « À la fin, il m’a dit, énervé : “C’est fini,

sortez, il n’y aura pas d’asile !” », raconte Emmanuel Ruzigana à Christophe Ayad[30]. Son procès-verbal n’aurait donc, à ses yeux, aucune valeur., 4 décembre 2006.

Les juges Trévidic et Poux se trouvent donc dans l’obligation de l’entendre une nouvelle fois, comme ils l’ont fait pour Abdul Ruzibiza.

Le destin des deux hommes semble décidément lié, puisque Emmanuel Ruzigana s’est, lui aussi, installé en Norvège — même si les deux hommes sont brouillés. Ruzigana décrit Ruzibiza comme un personnage trouble, en cheville avec les enquêteurs français. Mais, contrairement à Ruzibiza, Ruzigana n’opère pas de nouveaux revirements devant les juges : « Il n’y a jamais eu de *network commando* dans l’armée rwandaise, affirme-t-il. […] Je savais beaucoup de choses, j’ai travaillé dans le renseignement. Si un tel commando avait existé, je l’aurais su. »

La spontanéité de ces dénégations n’est pas plus convaincante que celle de ses accusations initiales. Afin de discréditer encore plus l’enquête Bruguière, Ruzigana assure même que ses déclarations devant le juge magistrat auraient été « falsifiées[31] », tout comme sa signature au bas du procès-verbal. Une expertise en écriture diligentée par le juge Trévidic conclut pourtant que c’est bien sa signature qui figure sur les PV.

Les « témoins girouettes » de Bruguière continuent de discréditer les accusations de l’Amiral.

Un opérateur radio formé à la guerre psychologique

Un autre homme va mettre à mal son enquête : Richard Mugenzi. Dans son ordonnance du 17 novembre 2006, Jean-Louis Bruguière explique que la preuve de la responsabilité du FPR dans l’attentat se trouve dans une série de messages interceptés par cet opérateur radio des FAR polyglotte[32], en poste au centre d’écoutes de Gisenyi, depuis novembre 1990 jusqu’au déclenchement du génocide.

Cet inspecteur du travail d'origine tutsie est emprisonné une dizaine de jours après l'offensive du FPR en octobre 1990, avant d'être recruté par les FAR étant donné ses compétences en matière de transmissions radio. En juillet 1994, il s'enfuit vers le Zaïre, aux côtés des responsables hutus.

Le 7 avril 1994, à 8 h 45 du matin, Richard Mugenzi est censé avoir intercepté et retranscrit de sa main un message du FPR annonçant la « réussite brillante » de l'« escadron renforcé », correspondant au commando du FPR ayant abattu le jet présidentiel. Un quart d'heure plus tard, un autre message capté par l'opérateur radio galvanise apparemment les troupes du FPR : « Nous félicitons les groupes d'action en profondeur. La victoire veut dire davantage remportée sur autrui. Moral haut ! Vous confie la mission de terminer le projet, comme je vous l'ai précisé. Le plan est presque terminé. Les gorilles (Hutu) ont échoué, et les bergeronnettes (Tutsi) ont gagné le match. »

« Plusieurs témoins ont rapporté avoir intercepté ou eu connaissance de messages radio [du FPR] relatifs au succès de l'opération », écrit Bruguière, citant notamment, à l'appui de sa démonstration, le commandant Grégoire de Saint-Quentin. Le 7 avril 1994, le militaire français se souvient très bien avoir vu le message annonçant le succès de l'« escadron renforcé » sur le bureau du commandant Ntabakuze, qui dirige alors le bataillon para-commando.

C'est en juin 2000 que Jean-Louis Bruguière est alerté par des « révélations [que] serait susceptible de faire » ce Richard Mugenzi, suite à ces différentes auditions devant le TPIR, en 1998[33]. En réalité, l'opérateur radio n'est pas spécifiquement interrogé sur le contenu des messages du FPR. En revanche, il détaille longuement la chaîne de commandement au sein des FAR ainsi que certaines réunions des extrémistes hutus, au camp Butotori de Gisenyi, où il est affecté. Des réunions qui se déroulent parfois en présence du colonel Bagosora, considéré comme l'un des cerveaux du génocide.

« Pendant que je me trouvais dans mon bureau, j'ai entendu le colonel Bagosora dire : "Il y a un plan d'extermination des Hutu par les Tutsi. Il faut déjouer ce complot, et pour y parvenir nous devons nous débarrasser des Inyenzi" », déclare, par exemple, Richard Mugenzi[34]. Bagosora prépare les esprits au génocide des Tutsi.

En juillet 2001, les enquêteurs du magistrat français se rendent donc à Arusha pour entendre Richard Mugenzi. Sur procès-verbal, l'opérateur radio se contente de reconnaître le contenu du fameux message de victoire attribué au FPR après l'attentat, sans que les enquêteurs cherchent vraiment à en savoir plus.

« Je me suis aperçu que le juge Bruguière et ses collaborateurs voulaient seulement savoir si les documents qu'ils avaient dans leurs mains avaient été écrits par moi-même », raconte Mugenzi devant la commission Mutsinzi. « Ils ne se sont pas intéressés au contenu, aux versions ou aux circonstances dans lesquelles je les composais ou je les écrivais. Ils voulaient simplement savoir si l'écriture était la mienne, si le document avait été écrit par moi. C'est tout ce qu'ils voulaient savoir. Le reste, ils avaient déjà leur réponse[35]. »

De faux messages pour accuser le FPR : « une affaire Outreau tropicale »

Bizarrement, lors du procès des génocidaires à Arusha, leurs avocats ne vont jamais chercher à interroger Richard Mugenzi sur ces fameux messages qui pouvaient, pourtant, constituer un élément à charge spectaculaire contre le FPR : « Jamais dans mon contre-interrogatoire, ils ne m'ont posé de question sur ces télégrammes, ni demandé s'ils résultaient d'interceptions ou si je les avais reçus sous forme de brouillons », dit-il. « Pourtant, j'ai bien vu que c'était leur tactique pendant toute la durée du procès : dire que l'avion d'Habyarimana avait été abattu par le FPR. Pourquoi alors ne jamais évoquer les télégrammes du 7 avril ? Tout simplement pour ne pas prendre le risque que je révèle la vérité[36]. », Karthala, Paris, 2010.

Le journaliste-chercheur Jean-François Dupaquier, lui, se montre plus curieux. Après de longues recherches (devant le TPIR, l'identité de Mugenzi était protégée sous le nom de code « ZF »), il retrouve l'opérateur radio au Rwanda et l'interroge longuement. Ce qu'il découvre est stupéfiant. Richard Mugenzi lui révèle que, dans le cadre d'une stratégie de propagande et de désinformation, le colonel Anatole Nsengiyumva (l'un des piliers du génocide[37]) lui demandait régulièrement de recopier de faux messages qu'il avait lui-même écrits.

C'est le cas de ce fameux message du 7 avril annonçant la victoire de l'« escadron renforcé » du FPR. Pour mieux crédibiliser l'opération d'intoxication, un autre faux message recopié sur un télégramme officiel par Mugenzi, indiquait six heures avant l'attentat que « quelque chose [allait] se passer demain ». « L'objectif, c'était de chauffer les têtes de la population rwandaise, et de mettre en place "une couverture" pour les extrémistes hutus par rapport à l'attentat », nous confirme Richard Mugenzi, formé par des militaires français à l'espionnage radio et à la guerre psychologique. Pour lui, Habyarimana a été victime d'un véritable « coup d'État » des durs du régime qui n'acceptaient pas le partage du pouvoir avec les rebelles tutsis[38].

Cette fois, l'édifice de Bruguière est à terre. « Il s'agit d'une affaire Outreau tropicale », résume Jean-François Dupaquier[39]. Entendu au Rwanda, en 2010, par les successeurs du juge Bruguière, Richard Mugenzi confirme la supercherie, sur procès-verbal : « Le colonel [Anatole Nsengiyumva] m'a remis un document manuscrit sur une feuille de papier en me demandant de recopier son contenu sur un formulaire de message. […] Plus tard, j'ai compris qu'il fallait accuser le FPR de l'assassinat du président. Il aurait pu y avoir des mutineries dans l'armée. Il fallait donc un bouc émissaire pour éviter ces mutineries[40]. »

Dans sa longue confession à Jean-François Dupaquier, l'ex-opérateur radio détaille également la présence de Français à Gisenyi, fin avril 1994. Parmi eux : un certain Paul Barril : « J'ai vu ces Blancs qui ne ressemblaient pas aux Français que je côtoyais avant. Ils étaient en uniforme noir. C'est à ce moment-là qu'on m'a dit qu'il s'agissait des hommes du capitaine Barril. Je pense qu'il revenait, lui aussi, de la zone de combat parce qu'il était en compagnie de miliciens à qui on avait donné des uniformes militaires. Ces miliciens sélectionnés par les mercenaires avaient

aussi un béret noir. Ça m'a frappé parce que d'habitude les Interahamwe avaient un calot multicolore ou bien une casquette verte de l'armée. Je n'ai pas vu de militaires français. […] Barril était seul avec son équipe de mercenaires blancs en uniforme noir. Je crois que la première fois, ils étaient une douzaine. La seconde fois, il est venu avec un groupe de six ou huit. À cette époque, les coopérants militaires français étaient partis. […] [Barril] était autorisé à rentrer partout, sans problème, même au centre militaire de Butotorie qui était un endroit très secret. C'est quelqu'un qui ne parlait pas beaucoup, il venait voir les installations. Il allait plutôt parler avec Nsengiyumva. […] Barril, au début, je croyais que c'était un militaire français travaillant pour la coopération. Ensuite, j'ai appris qu'il était mercenaire. À Gisenyi, il a pris assez vite la suite des militaires français officiels[41]. », *op. cit.*

La présence supposée de Paul Barril au Rwanda, en plein génocide, n'aiguise guère la curiosité de Jean-Louis Bruguière…

Les témoignages « à l'africaine » de Paul Barril

Non content de faire entrer dans le dossier judiciaire son collaborateur Fabien Singaye, le capitaine Barril est considéré comme un témoin privilégié par le juge Bruguière. Il y a pourtant de quoi s'interroger sur ses motivations profondes. Devant le magistrat, l'ancien gendarme promet sans cesse de nouvelles révélations et des preuves explosives… qui n'arrivent jamais.

Lors de sa première audition, le 29 septembre 1999, Barril explique qu'il s'est « rendu sur place » après l'attentat, et qu'il a « récupéré quelques éléments de l'appareil, ainsi que de la documentation de l'aéroport ». « J'ai recueilli environ 80 témoignages visuels qui amènent la certitude que l'attentat a été conçu, programmé et exécuté par le FPR sous les ordres directs de Paul Kagame », affirme-t-il.

Il répète ainsi sur procès-verbal ce qu'il affirmait trois ans plus tôt dans son livre, *Guerres secrètes à l'Élysée* : « En ma qualité de conseiller de la présidence rwandaise, je me suis rendu sur les lieux, écrit Barril. J'ai récupéré environ 80 kilos de pièces calcinées de l'avion, des boîtiers électroniques, des enregistreurs de vol, des bandes magnétiques. Je me suis rendu également, sous un tir intense de mortier de 120 mm du FPR, à l'aéroport de Kigali pour récupérer aussi les documents originaux : carnets de l'aéroport, rapports de la météo, fax, télex, ainsi que douze bobines d'enregistrement des vols du jour fatidique. Plus tard, avec l'aide de militaires fidèles, j'ai récupéré les lanceurs des deux missiles meurtriers, trouvés aux alentours d'une zone surveillée par l'armée belge. J'ai aussi réuni quatre-vingts témoignages directs et précis, avec les enregistrements vidéo de personnes qui virent le départ des missiles et leurs impacts sur la carlingue de l'avion présidentiel. J'ai aussi les plans des lieux, avec l'emplacement présumé des tireurs. » Paul Barril applique ainsi à la lettre son adage : « Il m'arrive de jouer les juges d'instruction. »

« Je vais récupérer les pièces de l'avion sur place, nous explique-t-il. […] Mais je reste une seule journée.

« — Qui vous fournit ces pièces ? Ce n'est pas simple de trouver des pièces à conviction sur place, en plein chaos ?

« — C'est la débrouillardise du GIGN. J'ai quelques contacts », élude-t-il[42]. »

Devant le juge Trévidic, l'ex-gendarme lâche finalement cet « aveu » : « Toutes les pièces que j'ai récupérées m'ont été données par le maréchal [Mobutu] lui-même. À l'époque, je lui ai promis de ne pas dire que c'est lui qui me les avait données[43]. »

Après l'avoir brandi devant la presse, l'ancien membre du GIGN remet à Jean-Louis Bruguière ce qu'il présente comme la boîte noire du Falcon 50, « un registre dit "main courante" supportant la mention "enregistreur", ouvert le 23 juin 1986 et arrêté à la date du 6 avril, ainsi qu'un rouleau de télex codés et diverses pièces métalliques de l'avion ».

« On a bien vu que ce n'était pas la boîte noire traditionnelle, telle qu'on l'entend au niveau de la navigation aérienne », se souvient un enquêteur de Bruguière. « Peut-être Barril a-t-il fait preuve d'ignorance. Mais il ne pouvait pas nous mentir délibérément, puisqu'il avait déjà montré cette

boîte noire à la télévision. Tout le monde a vu que ce n'en était pas une ! Il ne pouvait pas faire du bluff avec cette histoire. Ça m'étonnerait qu'il ait voulu nous manipuler[44]… »

« Il s'agissait d'un boîtier électronique et non de la boîte noire », finit par reconnaître, bien plus tard, Paul Barril. « Je ne suis pas pilote d'avion[45]. » « J'ai remis ces pièces à la justice française : qu'est-ce qu'il y a de mal à ça, s'insurge l'ancien membre du GIGN. Vous pensez qu'on peut manipuler le juge Bruguière[46] ? »

Lorsqu'il est entendu une nouvelle fois, le 20 juin 2000, Barril fait miroiter de nouvelles découvertes au juge Bruguière : « Je détiens actuellement des enregistrements audio-magnétiques des conversations radio échangées entre la tour de contrôle de Kigali et le trafic aérien », dit-il. « Je possède donc la dernière bande magnétique qui était encore en place sur l'appareil enregistreur de l'aéroport. Je suis en mesure de vous la fournir, après recherches. Je vous la communiquerai ultérieurement. »

Le magistrat ne verra jamais la couleur de cette « bande magnétique ».

Quant à ses « quatre-vingts témoignages directs et précis » et ses « enregistrements vidéo » sur le départ des missiles, Barril expliquera bien plus tard qu'il a « perdu ces films lors de ses divers déménagements et pérégrinations dans les pays arabes et au cours de coups d'État »[47]. De toute façon, ajoute-il, il s'agissait de « témoignages dits "à l'africaine", sans réelle certitude quant à la véracité des propos recueillis[48] ».

Lorsqu'on demande à Paul Barril pour quelle raison il ne produit pas finalement tous ces éléments au juge d'instruction, il nous explique que « la plupart des témoins ont disparu. J'ai gardé les pièces principales, mais le reste… Je suis passé à autre chose[49] ».

Sur la piste des faux lance-missiles

Paul Barril ne s'arrête pas là. Il met également le juge sur la piste des deux tubes lance-missiles qui auraient servi à abattre l'avion du président Habyarimana, et qu'il dit avoir eu en main « aux alentours du 30 avril 1994 », comme il l'affirme également dans son livre. Deux lance-missiles censés avoir été découverts par les FAR, près de la ferme de Masaka, non loin de l'aéroport, puis acheminés vers le Zaïre.

« J'ai déposé ces deux tubes lance-missiles à l'état-major, déclare Barril au juge Bruguière. […] Puis, j'ai donné les directives pour les faire emballer et acheminer sur Goma. […] Ces tubes ont été déposés à Goma entre les mains des services de Mobutu. J'ignore ce que sont devenus depuis ces deux tubes lance-missiles. »

Pourtant, deux ans plus tôt, la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda avait clairement écarté cette piste, considérant qu'il s'agissait d'une manipulation des FAR en exil. Au cours de leurs investigations, les députés reçoivent du ministère français de la Défense des photos de lanceurs de missiles prises au Rwanda, les 6 et 7 avril. Ces photos proviennent de la Direction du renseignement militaire (DRM), elle-même alimentée par la Mission militaire de coopération. Les clichés sont accompagnés de deux listes de missiles SAM-16 établies par la DGSE, inventoriant les missiles en dotation dans l'armée ougandaise, ainsi que les missiles récupérés par l'armée française sur les stocks irakiens pendant la première guerre du Golfe (1990-1991).

Problème : ces lance-missiles n'ont jamais été utilisés, puisque les bouchons de protection placés à l'extrémité de l'arme sont toujours à leur place ! « La probabilité étant forte que le missile photographié n'ait pas été tiré, ce missile ne peut en aucune manière être considéré de façon fiable comme l'arme ayant abattu l'avion du président Juvénal Habyarimana », estiment les parlementaires dans leur rapport.

Pourtant cette hypothèse est relayée devant les parlementaires par le ministre de la Défense, François Léotard, ou par l'universitaire belge Filip Reyntjens, accusant le FPR d'être à l'origine de l'attentat.

« La question se pose de savoir les raisons d'une telle confusion, s'interroge la Mission d'information. L'intervention des FAR en exil dans cette tentative de désinformation ne les désigne-t-elle pas comme possibles

protagonistes d'une tentative de dissimulation ? À moins que, sincères, les FAR en exil aient elles-mêmes été manipulées mais, dans ce cas, par qui[50] ? »

Le 9 septembre 2003, lors de sa troisième (et dernière) audition devant le juge Bruguière, Paul Barril bat finalement en retraite : « En ce qui concerne les deux tubes lance-missiles, je précise ne les avoir jamais eus entre les mains », affirme-t-il, contredisant ainsi sa déclaration précédente. « Je n'ai pas, non plus, eu l'occasion de les voir à l'état-major des FAR. » L'ancien gendarme en profite pour se dire « totalement étranger à une participation quelconque dans l'attentat contre l'avion présidentiel ».

« Les gens sur place [au Rwanda] m'avaient promis qu'ils avaient récupéré [les lance-missiles] et que je les aurais à mon prochain passage. Mais je n'y suis jamais retourné. C'était la guerre. Mon rôle, c'était de faire bouger [les choses], de mettre un coup de pied dans la fourmilière[51] ! »

Le juge Bruguière semble ne pas s'offusquer davantage des revirements de Barril.

Nouvelle manipulation autour de la boîte noire du jet présidentiel

Il ne va pas chercher non plus à tirer au clair l'épilogue, sidérant, de cette fameuse affaire de boîte noire.

L'histoire est la suivante : deux jours après les premières fuites dans *Le Monde* sur les accusations du juge Bruguière contre le FPR, le même journal annonce que les Nations unies ont découvert la boîte noire du Falcon 50… « dans un placard » de l'ONU ! L'objet serait « parvenu mystérieusement dans les mains de l'ONU à Kigali », écrit Stephen Smith, avant d'être expédié par la valise diplomatique à la mi-mai 1994. L'occasion pour la presse de relayer le discours du juge Bruguière sur

« l'inaction, voire l'obstruction de l'ONU » dans son enquête[52]. Les Nations unies lui auraient donc caché cette fameuse boîte noire, que prétendait pourtant détenir Paul Barril ?, 13 mars 2004.

Trois mois plus tard, *Le Monde* doit constater qu'il s'agit là d'une nouvelle manipulation. Les enquêteurs des Nations unies estiment qu'il ne s'agit pas de la boîte noire du Falcon 50, « même s'ils ne peuvent pas exclure que cet enregistreur de vol ait pu être utilisé à l'occasion dans l'avion présidentiel, il n'était pas installé dans l'appareil au moment du crash[53] »., 8 juin 2004.

Bizarrement, le décryptage des techniciens fait apparaître des voix parlant français, évoquant plutôt un enregistrement au sol « selon toute vraisemblance sur l'aire de stationnement de l'aéroport international de Kigali » et non pendant un vol. Le mystère s'épaissit encore un peu plus, puisque selon les enquêteurs de l'ONU, on entendrait également la phrase suivante : « Appelle Jean-Pierre ! » Un prénom qui évoque évidemment le copilote de l'avion présidentiel, Jean-Pierre Minaberry.

Le pot aux roses est finalement dévoilé le 29 novembre 2004 par un responsable de la maintenance d'Air France, Mathieu Baptistal, entendu par le juge Bruguière : la boîte noire retrouvée dans un placard de l'ONU appartient à un Concorde « qui a navigué de 3 août 1976 au 27 juin 2003 ». Logiquement, l'information — qui n'est alors pas relayée par la presse — aurait dû réorienter toute l'enquête du juge Bruguière. Comment une conversation au sol à Kigali peut se retrouver dans la boîte noire d'un appareil qui n'a jamais atterri au Rwanda ? Qui a pu trafiquer un tel enregistrement ? Dans quel but ? Avec quelle complicité ? Aucune investigation supplémentaire n'est diligentée à ce sujet.

Dans une tribune publiée en 2009 dans les colonnes du *Monde*, le journaliste Patrick de Saint-Exupéry résume parfaitement les questions qui se posent : « Comment la boîte noire d'un Concorde d'Air France, retrouvée "par hasard" en mai 1994 dans l'herbe à Kigali, puis dix ans plus tard sur une étagère new-yorkaise de l'ONU, peut-elle être présentée comme l'élément décisif supposé permettre de résoudre l'énigme posée par un génocide ? », écrit le journaliste du *Figaro*. « La question évoque irrésistiblement le bordereau de l'affaire Dreyfus. Il n'est pas donné à tout le monde de disposer d'une boîte noire de Concorde. Il n'est pas facile de faire un montage quelque peu crédible de la bande sonore de cette boîte. Ni

de la déposer dans l'herbe à Kigali après l'attentat du 6 avril 1994, alors que la ville est à feu et à sang. Il est encore plus difficile de suivre dans le détail le parcours de cette boîte jusqu'au siège new-yorkais des Nations unies. Il reste enfin très rude de faire fuiter l'information au bon moment, c'est-à-dire au moment du scandale utile, quand il faudra provoquer l'emballement médiatique et une opportune confusion[54]. », 9 avril 2009.

Lorsqu'il reprend le dossier, le juge Trévidic fait analyser l'enregistrement de cette boîte noire de Concorde. L'expert Denis Perraud estime que ces conversations « correspondent, selon toute vraisemblance, à des enregistrements de maintenance effectués au sol dans un avion de type Falcon se trouvant à proximité de l'aéroport de Kigali au Rwanda ». Il ne constate aucune trace de « manipulation » de ces enregistrements, correspondant plutôt à ses yeux à « deux séquences distinctes d'enregistrements pris à des instants différents ». L'analyse des propos décryptés (où l'on entend notamment une personne demander à l'autre d'appeler « Jean-Pierre ») lui laisse plutôt penser qu'il s'agit d'« un dialogue de maintenance » plutôt que « des échanges entre pilotes ou avec un centre de contrôle aérien lors d'un vol ». « Aucun élément technique ne permet de montrer que ces enregistrements sonores proviennent de l'enregistreur ayant équipé l'avion de la présidence du Rwanda, avant ou pendant le crash du 6 avril 1994 », affirme l'expert[55].

Une conclusion s'impose : une personne a bien récupéré un véritable enregistrement du Falcon présidentiel pour l'introduire dans une fausse boîte noire de Concorde. Quelqu'un qui était forcément présent au Rwanda, au printemps 1994…

Le « roman-enquête » de Paul Barril

Pourrait-il s'agir de Paul Barril ? Difficile de le savoir, puisque la question de sa présence sur place ne lui est jamais posée par Jean-Louis

Bruguière. « C'est vrai qu'on n'a pas pensé à lui demander où il se trouvait précisément le 6 avril 1994 », le jour de l'attentat nous explique un enquêteur de l'époque. « De toute façon, Barril n'était pas suspect à nos yeux, et ne l'est toujours pas, à mes yeux. Il n'a rien à voir avec l'attentat[56]. »

L'intéressé est toujours resté elliptique sur sa présence exacte sur le terrain. Dans son livre, *Guerres secrètes à l'Élysée*, Paul Barril écrit que le 6 avril 1994 il se trouvait « sur une colline perdue au centre de l'Afrique ». « Tous mes séjours au Rwanda n'ont pas dépassé deux ou trois jours, ceci s'est déroulé cinq ou six fois entre 1990 et 1994 », explique l'ancien gendarme, lorsque les enquêteurs du juge Trévidic lui demandent enfin des précisions, à l'été 2012[57]. « Mes missions sur place, au cours desquelles plusieurs personnes ont tenté d'attenter à ma vie (je pense qu'il s'agit des Tutsi) n'étaient qu'en vue d'obtenir une solution pacifique au conflit entre Hutu et Tutsi », tient à préciser Barril.

« Au total, je passe moins d'une semaine à Kigali, au Rwanda, entre 1990 et 1994, nous affirme également l'ancien membre de la cellule antiterroriste de l'Élysée. […] Je partais du Bourget avec un Falcon 50 loué par [ma] société. Il y avait donc des contrôles à la douane. J'allais chez [Ange-Félix] Patassé, à Bangui [en Centrafrique]. Je mangeais avec lui. J'allais ensuite chez Mobutu, à Gbadolite, [au Zaïre]. On faisait le plein. Et l'avion se posait ensuite à Goma. Mais l'avion, vous ne le laissez pas trois jours sur place avec l'équipage[58]. »

« Depuis Goma, je récupérais un petit hélicoptère et je me rendais dans les environs de Kigali, précise Barril aux enquêteurs du juge Trévidic. Vous vous doutez du désordre sur place, c'était la guerre, on se posait là où on pouvait. J'étais accompagné soit d'un Rwandais, soit des gens de Mobutu[59]. »

Quant à sa présence éventuelle au Rwanda, le 6 avril 1994, l'ancien gendarme disposerait d'un « alibi » apparemment en béton : « Le jour de l'attentat, je me trouvais aux États-Unis d'Amérique, mandaté par la GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires) », précise-t-il. « Je dispose des tampons d'entrée sur ce territoire sur mon passeport ainsi que des copies d'articles de presse attestant également de ma présence. J'avais une clause de confidentialité pour cette mission. En résumé, je suis entré aux USA le 31 mars 1994, et j'en suis parti le 13 avril 1994. »

Devant les enquêteurs du pôle antiterroriste, Barril reconnaît pourtant qu'il a déjà menti au sujet de l'épisode des lance-missiles qu'il prétendait (dans son livre puis devant le juge Bruguière) avoir eu entre les mains : « Concernant les propos que je tiens dans mon livre, je dois vous dire que ce dernier est assez romancé », précise-t-il. « Il s'agit d'un roman-enquête. Il y a une partie enquête et une partie romancée. Concernant les tubes [lance-missiles], cet épisode fait partie du roman. Je voulais simplement faire bouger les autorités. Je me fous de la politique, ce qui m'importe, c'est les morts de nos compatriotes présents dans cet avion. »

« Êtes-vous allé sur la scène du crime ? » lui demande à nouveau le juge Trévidic, six mois plus tard. « Je suis allé à Kigali, mais je n'ai pas pu accéder au lieu où l'avion s'était écrasé », lui répond Barril.

« Mon client n'était ni au Rwanda ni en Afrique, tant durant la période qui a précédé l'attentat que le jour même de l'attentat perpétré à Kigali sur le Falcon 50, le 6 avril 1994 », réaffirme l'avocate de Paul Barril, Catherine Degoul. « Mon client est arrivé aux USA en Concorde, le 31 mars 1994. Il y a séjourné à l'hôtel Plaza de New York du 31 mars 1994 au 13 avril 1994. Monsieur Barril s'est rendu à New York pour le compte de la GMF avec la mission très spécifique mais très lourde de localiser de fausses lettres de crédit, dans le cadre du dossier du complexe hôtelier de Saint-Martin, partie néerlandaise. […] Ce fut chose faite et ce fut un franc succès puisque c'est grâce à l'inestimable courage de Monsieur Paul Barril que, le 6 avril 1994, la GMF parvenait à localiser les fausses lettres de crédit. […] Selon les exigences de la GMF, Monsieur Paul Barril était lié par une clause de confidentialité lui faisant notamment interdiction de préciser "dans quelle partie du monde" il travaillait à la localisation des fameuses fausses lettres de crédit, ce qui *de facto* défendait au romancier du livre *Guerres secrètes à l'Élysée* de révéler au public que mon client se trouvait officiellement à New York à cette époque dans le cadre de ce dossier GMF[60]. »

« Je l'ai prouvé avec un constat d'huissier : j'étais en Amérique, nous réaffirme Barril. Il y a dix personnes qui sont témoins. Le contrôle des passeports en Amérique en fait foi. […] C'est quand même incroyable d'en arriver à un tel retournement de situation, s'offusque-t-il : celui qui met en œuvre la justice, qui désigne le coupable et amène les preuves, c'est celui qu'on montre du doigt[61] ! »

Barril se trouvait-il vraiment aux États-Unis jusqu'à la mi-avril, comme l'indique son passeport ? Le juge Trévidic a toujours un doute. En effet, sur le passeport remis par Paul Barril à la justice figure l'existence d'un autre passeport (nº 93A97166) également détenu par l'ancien super-gendarme. En avril 1994, Paul Barril disposait donc de deux passeports et non d'un seul. Et lorsque le magistrat lui demande s'il peut lui remettre une photocopie de ce second passeport, l'ancien numéro deux du GIGN bougonne : « Je ne sais pas si je l'ai encore… »

Selon l'avocat de la veuve du pilote, Jacqueline Héraud, Paul Barril se trouvait pourtant bien au Rwanda, juste avant l'attentat. « Quelques jours avant l'attentat, son mari lui a dit qu'il avait vu Barril sur le tarmac de l'aéroport de Kigali », explique l'avocat Laurent Curt. « Il le connaissait au moins de vue, puisqu'il l'a parfaitement identifié. Il en a fait la remarque à sa femme, sans plus de commentaires[62]. »

« C'est impossible, répond Barril. J'aimerais qu'on me le dise en face. […] Je n'y étais pas. D'autres témoins m'ont-ils vu ? Comment je serais arrivé là ? [Cela] sort de la réalité[63]. »

D'autres témoignages comme celui de l'opérateur radio Richard Mugenzi, font également état d'une présence de Paul Barril, aux côtés de mercenaires, en plein génocide.

Quand Barril entraîne des commandos en plein génocide

Cette action clandestine de Barril au Rwanda, dans une opération baptisée « Insecticide », avait déjà été révélée par l'enquêtrice de Human Rights Watch, Alison Des Forges. « Insecticide » en référence aux Tutsi considérés comme des « cafards » (*Inyenzi*) à exterminer.

« Barril [est] engagé par le ministère rwandais de la Défense pour diriger un programme de formation de 30 à 60 hommes, effectif qui était susceptible d'atteindre les 120, au camp de Bigowe, dans le nord-ouest. Il devait entraîner au tir et aux tactiques d'infiltration, une unité d'élite qui se préparait à mener des attaques derrière les lignes du FPR[64]. « Plusieurs officiers de l'ancienne armée rwandaise m'ont informée de la présence de Paul Barril pendant le génocide », confirme Alison Des Forges devant la Commission d'enquête citoyenne[65]. […] « Il semble probable qu'il y ait eu des mercenaires engagés par Paul Barril dans cette opération[66]. », Karthala, Paris, 1999., Karthala, Paris, 2005.

Un homme dit les avoir vus, à l'époque, à Kigali et à Gisenyi : Georges Ruggiu, ancien animateur italo-belge de la RTLM qui appelait à exterminer les Tutsi. En novembre 1999, il répond longuement aux enquêteurs du TPIR[67]. Il leur révèle qu'à la mi-mai 1994, il a bien côtoyé des militaires français qu'ils identifient alors plutôt comme des mercenaires, engagés aux côtés des extrémistes hutus : « Ils sont allés organiser des entraînements de militaires au camp Bigogwe », précise Georges Ruggiu. « Et pas n'importe quel type d'entraînement. Des entraînements de militaires CRAP. » Les commandos de recherche et d'action en profondeur. « Plus tard, quand je serai à Nairobi, c'est-à-dire en 1995, explique encore Ruggiu, je vais rencontrer quelqu'un qui va me reparler de ces militaires français. C'est un avocat belge […] qui va me dire que ces militaires français étaient envoyés par le capitaine Barril[68]. »

« Ce sont des fantasmes, rétorque Barril », quand on l'interroge sur le sujet. « Je n'ai jamais participé à une opération d'entraînement et d'infiltration. On m'aurait vu sur place. Il y aurait eu des témoins. Vos questions ne sont pas très sérieuses… […] Je démens tout. Ce sont des manipulations et des ragots. […] La seule action que j'ai faite, et que j'essaye encore de faire, c'est de stopper la guerre dans la région des Grands lacs[69]. »

Pourtant, dans le documentaire *Tuez-les tous !*, Paul Barril se vante d'avoir retardé d'un mois la chute de Kigali, le 4 juillet 1994, en galvanisant 25 para-commandos rwandais sur les 67 formés par la France. « Des gens ont été formés, je n'ai pas honte de vous le dire », s'exclame Barril. « La France avait formé dans les personnels rwandais

67 commandos de recherche et d'action en profondeur. Sur 67, il en restait 25 de vivants. Les 25 de vivants, c'est la première chose que j'ai faite quand je suis arrivé : "Sortez des rangs, vous venez avec moi !" »

Face à l'avancée du FPR, Barril explique qu'il sonne le rappel de « tous les officiers [des FAR] qui étaient à l'époque sur Kigali », qu'il compare à Diên Biên Phu ! Mais il se garde bien d'évoquer l'éventuelle présence de mercenaires avec lui.

Un mercenaire transformé en webmaster

Pourtant, certains éléments figurant au dossier Bruguière menaient dans cette direction. C'est le cas de cette étrange audition en 2002 d'un certain Jean-Marie Dessalles, qui se présente comme « webmaster au sein de la société Médianet ». En réalité, l'homme est un mercenaire lié à Bob Denard. En septembre 1995, Jean-Marie Dessalles, *alias* « Jean-Pierre », participait au coup d'État avorté aux Comores avec une trentaine de mercenaires français.

À la lecture de son audition, on comprend qu'il gravite dans les mêmes eaux troubles que Paul Barril : « Le 7 avril 1994, alors que je me trouvais en région parisienne, un ami dont je ne citerai pas le nom m'a contacté téléphoniquement pour savoir, suite à l'attentat survenu la veille à Kigali, si j'étais disponible pour me rendre au Rwanda afin d'assurer la sécurité de la famille du président Habyarimana et de leur entourage », explique ce témoin. Qui est ce mystérieux « ami » ? Paul Barril ? Le juge Bruguière ne cherche pas à en savoir plus.

Le mercenaire débarque le 6 mai 1994 à Goma. Il rejoint ensuite Gisenyi où il rencontre le chef d'état-major des FAR, le général Bizimungu, puis le ministre de la Défense, Augustin Bizimana. « Il m'a été demandé de constituer une unité spéciale dans laquelle je pouvais inclure des

“spécialistes” européens », poursuit-il. « Le financement aurait été assuré par le gouvernement rwandais de l’époque, car il s’agissait de lutter contre l’avancée du FPR. »

Au bout de quinze jours, l’homme rejoint Paris pour préparer son recrutement. De retour au Rwanda, il demande « à l’état-major des FAR de lui fournir une centaine de ses meilleurs soldats ». Puis, l’opération serait tombée à l’eau. « L’effectif qui m’a été confié ne correspondait pas à mes espérances au niveau de la qualité des hommes », regrette le mercenaire, assurant n’avoir « pu mener à bien le recrutement prévu »[70].

Jean-Marie Dessalles passe au Zaïre le 14 juillet 1994, avant de regagner la France, ni vu ni connu. On n’en entendra plus jamais parler dans le dossier Bruguière.

« On n’est pas parti bille en tête », se défend vigoureusement l’un des enquêteurs de Bruguière. « Toutes les pistes ont été explorées : les mercenaires français ou étrangers, les FAR, le FPR… On a creusé partout. Sauf que personne ne nous a amené des éléments incriminant les FAR. » Encore aurait-il fallu réellement chercher dans cette direction…

Les antennes de Bruguière à l’Élysée

Jusqu’au bout, l’enquête du juge Bruguière est placée sous le signe de la politique.

Ainsi, les mandats d’arrêt lancés par le magistrat, en novembre 2009, permettent à la France de retarder l’audition gênante du lieutenant-colonel Grégoire de Saint-Quentin (l’homme qui cherchait la boîte noire de l’avion juste après l’attentat[71]) devant le TPIR, à Arusha. Il s’agit de la première comparution d’un officier français devant ce tribunal.

« Il fallait éviter de faire prendre des risques au colonel de Saint-Quentin », explique le juge Jean-François Ricard, co-saisi du dossier rwandais avec Jean-Louis Bruguière. « L’ordonnance a créé une crise

importante entre la France et le Rwanda. Il y a eu un séisme diplomatique. Il n'était plus question d'envoyer un officier de l'armée française devant cette cour de justice, même à Arusha, en Tanzanie. Mais cela ne l'empêche pas d'avoir été entendu lors d'une visioconférence organisée à La Haye avec les autorités judiciaires du TPIR. » « Cette demande de délocalisation vers La Haye a été demandée à un plus haut niveau », ajoute Jean-François Ricard[72]. Ce magistrat est désormais général deux étoiles détaché auprès du ministère de la Défense, au sein de la Division des affaires pénales militaires., *op. cit.*

Des mémos de la diplomatie américaine, rendus publics par Wikileaks en 2010, jettent une lumière crue sur la considération que J.-L. Bruguière porte à l'indépendance de ses fonctions. Un télégramme diplomatique, classé secret, du 26 janvier 2007, rapporte les propos que le juge tient à l'ambassade américaine, au sujet de ses mandats d'arrêt internationaux contre les dignitaires du FPR. « Il a déclaré qu'il avait présenté sa décision à des responsables français, y compris au président Chirac, comme relevant de sa décision de magistrat indépendant, mais a choisi de les consulter parce qu'il était convaincu du besoin de coordonner son calendrier avec le gouvernement », écrivent les diplomates américains. Jean-Louis Bruguière ajoute qu'« il n'a pas été surpris par la réaction officielle du Rwanda » et que « le gouvernement français était préparé à ce qui était attendu comme une réponse violente contre les ressortissants français »[73]., 9 décembre 2010.

On l'aura compris, devant les diplomates américains, Bruguière se comporte plus comme un ministre *bis* des Affaires étrangères qu'en magistrat soucieux d'instruire à charge et à décharge : « Bruguière a présenté son dossier d'une façon très professionnelle, note encore le mémo américain, mais il n'a pas caché son désir personnel de voir le gouvernement de Kagame isolé. Il avertit que le resserrement des liens des États-Unis avec le Rwanda serait une erreur. »

D'autres confidences rapportées par un haut diplomate français (également révélées par Wikileaks) permettent encore d'apprendre « que le gouvernement français avait donné à Bruguière le feu vert pour rendre son rapport [c'est-à-dire, les mandats d'arrêt internationaux] et que la France avait voulu riposter à la décision du Rwanda de mener une enquête sur l'implication de la France dans le génocide de 1994 et ses conséquences ».

Jean-Louis Bruguière annonce également aux Américains qu'il brigue un mandat de député aux prochaines législatives, en juin 2007, avec de plus hautes ambitions en cas de victoire du candidat UMP, Nicolas Sarkozy, à l'élection présidentielle : « En passant, Bruguière a mentionné que le poste de ministre de la Justice serait son premier choix », précisent les diplomates américains[74].

Jean-Louis Bruguière ne sera finalement pas le ministre de la Justice de Nicolas Sarkozy. Candidat de la majorité présidentielle aux élections législatives de Villeneuve-sur-Lot, il est battu par le socialiste Jérôme Cahuzac[75], futur secrétaire d'État au budget du gouvernement Ayrault.

Peu importe pour Jean-Louis Bruguière. L'homme est désormais Haut représentant de l'Union européenne auprès des États-Unis pour la lutte contre le financement du terrorisme. Il continue de parcourir le monde, et de répondre à certains journalistes. Parfois, il intervient même comme « consultant judiciaire », comme lors du procès AZF en février 2011 où, mandaté par Total, il vole au secours de la compagnie pétrolière pour affirmer qu'il s'agit d'un acte terroriste et pas d'un accident industriel, comme l'a longuement démontré l'instruction.

Un homme, en tout cas, ne l'a jamais lâché : Paul Barril. « Le juge Bruguière a fait un travail extraordinaire, dit-il, avec admiration, en 1995. Parce que c'est le seul juge antiterroriste qui connaît bien tous ces mécanismes et qui sait comment ça se passe, comment les gens se dissimulent derrière des structures ou des mandats de l'État. […] Je rends hommage ici au juge Bruguière qui, lui, ne compte ni de la politique ni d'autres choses. Il tient compte de savoir si [les personnes qu'il poursuit] sont des salopards ou pas. Et il y va[76] ! »

Il n'a pas changé de point de vue.

Notes du chapitre 5

1. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*

2. La Mission se contente de produire dans ses annexes une fiche assez laconique intitulée : « Éléments d'information relatifs au rôle qu'aurait joué Paul Barril dans les affaires rwandaises entre 1990 et 1994 ».

3. Voir chapitre « Un clown bien protégé ».

4. Voir Sébastien SPITZER, *Contre-enquête sur le juge Bruguière*, Privé, Paris, 2007.

5. Fabrice ARFI et Fabrice LHOMME, « Karachi : comment le juge Bruguière a raté l'enquête », *Mediapart*, 23 novembre 2010.

6. Fabrice ARFI et Fabrice LHOMME, « Comment le juge Bruguière a enterré durant des années l'affaire de Tibhirine », *Mediapart*, 8 juillet 2009.

7. Entretien avec les auteurs, le 20 novembre 2013.

8. « Tibhirine : Bruguière riposte », *L'Express*, 16 juillet 2009.

9. Audition de Paul Barril, le 20 décembre 2012.

10. Audition de Fabien Singaye, le 20 septembre 2013.

11. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 3 décembre 2013.

12. *Ibid.*

13. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

14. Entretien avec les auteurs, le 10 décembre 2013.

15. Audition de Fabien Singaye, le 20 septembre 2013.

16. Mail envoyé aux auteurs, le 23 janvier 2014. Pour plus de détails, voir *Rwanda 1994*, *op. cit.*, p. 74-75.

17. Stephen SMITH, « L'enquête sur l'attentat qui fit basculer le Rwanda dans le génocide », *Le Monde*, 10 mars 2004.

18. Ordonnance de soit-communiqué de Jean-Louis Bruguière, 17 novembre 2006.

19. *Enquête sur la tragédie rwandaise*, p. 216.

20. Audition d'Abdul Jushua Ruzibiza, le 3 juillet 2003.

21. Christophe BOLTANSKI, « Rwanda : l'homme qui en disait trop », *Le Nouvel Observateur*, 12 au 18 mars 2009.

22. « Jean-Louis Bruguière : Nous avons évité une opération terroriste par an », *L'Express*, 15 mars 2007.

23. Philippe BERNARD, « Kigali "fera face à la France", affirme le président Kagame », *Le Monde*, 28 novembre 2006.

24. Entretien avec les auteurs, le 10 décembre 2013.

25. Abdul RUZIBIZA, « J'ai été amené à voir les gens qui ont commis l'attentat », *Libération*, 28 novembre 2006.

26. Christophe AYAD, « Le témoin-clé du juge Bruguière se rétracte », *Libération*, 19 novembre 2008.

27. Audition d'Abdul Joshua Ruzibiza, le 15 juin 2010.

28. « Aucun indice ne permet de penser que l'intéressé ne soit pas décédé d'une mort naturelle », estime le Procureur général du royaume, le 25 mars 2011. « À aucun moment, un élément quelconque au cours de l'évolution de sa maladie jusqu'à sa mort n'indiquait qu'il n'est pas décédé de mort naturelle, explique l'hôpital norvégien du Telemark, le 8 décembre 2010. Par conséquent, nous n'avons pas examiné la nécessité de procéder à une autopsie après son décès. »

29. Ordonnance de soit-communiqué de Jean-Louis Bruguière, 17 novembre 2006.

30. Christophe AYAD, « Un témoin rwandais récuse le juge Bruguière », *Libération*

31. Audition d'Emmanuel Ruzigana, le 16 juin 2010.

32. Outre les différentes langues parlées au Rwanda (swahili, kinyarwanda, gikiga, lingala, etc.), il maîtrise le français et l'anglais.

33. « Selon des informations portées à notre connaissance, un ex-opérateur radio, employé civil à la station d'écoute des Forces armées rwandaises à Gisenyi, Richard Mugenzi, serait actuellement sous la protection du bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda, à Arusha, en raison des révélations qu'il serait susceptible de faire, sans que la nature de celles-ci ne soit actuellement portée à notre connaissance », écrit l'un des enquêteurs de Bruguière.

34. Auditions de Richard Mugenzi devant le TPIR, les 15 et 19 mai 1998 et les 15, 16, 17, 18, 19 et 20 juin 1998.

35. Audition de Richard Mugenzi devant la commission Mutsinzi, le 29 décembre 2008.

36. Jean-François DUPAQUIER, *L'Agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais*

37. Chef des renseignements militaires de l'état-major des FAR jusqu'en 1993, le colonel Nsengiyumva commande les opérations militaires du secteur de Gisenyi au moment du génocide. En 2011, il a été condamné en appel par le TPIR à quinze ans de prison, peine couverte par sa détention provisoire. L'homme a été libéré.

38. Benoît COLLOMBAT, « Génocide rwandais : le témoin clé qui contredit l'enquête du juge Bruguière », France Inter, 22 octobre 2008.

39. *Ibid.*

40. Audition de Richard Mugenzi, le 12 septembre 2010.

41. Jean-François DUPAQUIER, *L'Agenda du génocide*

42. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

43. Audition de Paul Barril, le 20 décembre 2012.

44. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 3 décembre 2013.

45. Audition de Paul Barril, le 7 juin 2012.

46. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

47. Audition de Paul Barril, le 20 décembre 2012.

48. Audition de Paul Barril, le 7 juin 2012.

49. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

50. Rapport de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda.

51. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

52. Stephen SMITH, « L'ONU a retrouvé la boîte noire sortie du Rwanda en 1994 », *Le Monde*

53. Corine LESNES et Stephen SMITH, « Rwanda : la boîte noire retrouvée à l'ONU ne serait pas celle du jet de l'ex-président Habyarimana », *Le Monde*

54. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « Le prétendu mystère de la boîte noire du génocide rwandais. "Clé" du massacre des Tutsi, il y a quinze ans, elle est une coquille vide », *Le Monde*

55. Rapport de l'expert Denis Perraud, 23 septembre 2010.

56. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 3 décembre 2013.

57. Audition de Paul Barril, le 7 juin 2012.

58. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

59. Audition de Paul Barril, le 7 juin 2012.

60. Courrier de Catherine Degoul adressé le 11 juin 2012 au juge Marc Trévidic.

61. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

62. Entretien avec les auteurs, le 19 novembre 2013.

63. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

64. HUMAN RIGHTS WATCH, FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*

65. Du 22 au 26 mars 2004, s'est tenue à Paris une « Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 » (CEC). Journalistes, juristes, historiens, témoins du génocide ont témoigné à l'initiative de quatre associations : l'Association internationale de recherches sur les crimes contre l'humanité et les génocides (Aircrige), la Cimade, l'Observatoire des transferts d'armement et Survie. Ces débats ont fait l'objet d'une publication en 2005.

66. Laure CORET et François-Xavier VERSCHAVE (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage : L'État français et le génocide*

67. Arrêté au Kénya en juillet 1997, Georges Ruggiu (seul non-Rwandais à avoir été inculpé par le TPIR) a été condamné à douze ans de prison, le 1er juin 2000. Incarcéré à Arusha (Tanzanie), il a été

transféré dans une prison italienne en février 2008, en vertu d'un accord sur l'exécution des peines conclu entre l'Italie et les Nations unies. Il a été libéré le 21 avril 2009.

68. Benoît COLLOMBAT, « Quand des mercenaires français s'activent en plein génocide », France Inter, 15 septembre 2009.

69. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

70. Audition de Jean-Marie Dessalles, le 30 avril 2001.

71. Voir chapitre « Deux éclairs dans la nuit ».

72. Sébastien SPITZER, *Contre-enquête sur le juge Bruguière*

73. Philippe BERNARD, « Wikileaks : en France, l'enquête sur le Rwanda était suivie en haut lieu », *Le Monde*

74. *Ibid.*

75. Jérôme Cahuzac totalise 52,29 % des voix au second tour, face à Jean-Louis Bruguière, arrivé en tête au premier tour.

76. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*

6

Les « grandes manœuvres » médiatiques

Kigali, 15 mars 1991.

« Nous n'avons pas l'intention d'annoncer officiellement la mise en place du DAMI. Vous direz au Président Juvénal Habyarimana que nous souhaiterions qu'il agisse de la même manière. » La phrase figure en toute fin d'un télégramme diplomatique envoyé par Paris à l'ambassadeur de France au Rwanda, Georges Martres. Anodine, elle signe la volonté des plus hautes autorités de ne pas dévoiler publiquement les ressorts de la politique menée au pays des Mille Collines.

Dans cette note, rédigée six mois après le début de la guerre, le Quai d'Orsay annonce la création du Détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI), une structure qui a pour mission de soutenir la chaîne militaire rwandaise et de faire du renseignement. Le DAMI constitue alors le système nerveux de la présence militaire française au Rwanda. Il intègre les meilleurs éléments de l'armée : les spécialistes des forces spéciales du 1er RPIMa. Des hommes d'action, tous instructeurs : des transmetteurs, des artilleurs et, bien sûr, des commandos.

En apparence, le message diplomatique dresse un contour très précis de la mission du DAMI : « Cet élément d'une trentaine d'hommes se consacrera à l'instruction des unités de l'armée rwandaise auprès desquelles il sera placé, à l'exclusion de toute participation à des opérations militaires ou de maintien de l'ordre. » Mais, dans l'esprit des dirigeants de l'époque, la discrétion s'impose car le pouvoir a parfaitement conscience de

l’ambiguïté du soutien apporté au régime d’Habyarimana et du flou de cette mission. Une fois sur le terrain, les militaires vont de fait aller bien au-delà des limites imposées.

Dès lors, le contrôle de l’information devient pour Paris un enjeu stratégique. Dans les états-majors, les officiers ne parlent plus de propagande, mais d’opérations psychologiques. Tout comme une campagne de presse se transforme, dans leurs rapports, en « opération coup de poing » visant à influencer l’opinion publique. Désormais, la « manœuvre médiatique » fait intégralement partie de la présence militaire française au Rwanda.

« La presse ne doit rien savoir, avant, pendant et après ! »

L’un des meilleurs exemples de cette bataille médiatique est expliqué par le colonel Didier Tauzin, chef de corps du 1er RPIMa, le régiment fer de lance des forces spéciales.

Meurtri par les accusations de complicité de génocide, ce saint-cyrien a longuement justifié ses actions au Rwanda dans un livre publié en 2011[1]. Il y raconte son engagement controversé dans l’opération Turquoise, mais aussi plusieurs opérations auxquelles il participe au Rwanda *avant* le génocide. En digne héritier des SAS (Special Air Service) britanniques, Tauzin présente ses marsouins comme des soldats de haute valeur, experts en coups tordus, habitués à fonctionner en petits groupes autonomes, façon commando. Des hommes d’une grande efficacité. Didier Tauzin a reçu cette tradition en héritage : son père a fait partie des SAS pendant la Seconde Guerre mondiale, avant de « sauter » sur Diên Biên Phu, en Indochine, en 1954. Un parcours qui lui vaut d’être l’officier le plus décoré du 1er RPIMa. Tauzin fils commence d’ailleurs sa carrière dans la même unité que son père

à Bayonne, avant une parenthèse à la Réunion au 2e RPIMa dans les années 1980. En juillet 1992, il prend donc le commandement du 1er RPIMa à la devise « Qui ose gagne », où il remplace le colonel Jacques Rosier.

Le 20 février 1993, le colonel Tauzin, *alias* « Thibaut », reçoit un coup de téléphone du chef du Centre opérationnel des armées (COA) qui l'envoie au Rwanda : « Il me donne l'ordre le plus merveilleux que j'aie reçu de ma carrière militaire, écrit l'officier, un ordre oral (je ne recevrai d'ordre écrit que sur place, un ordre qui ne contredira pas la teneur de celui que le colonel Michaud me donne à Bayonne) : "Faire pour le mieux dans la situation du moment"[2] ! »

L'objectif de l'opération Virunga (du nom de la chaîne de montagnes volcaniques qui borde le nord du pays le long des frontières congolaise et ougandaise) est de « reprendre l'armée rwandaise en déroute » en arrêtant l'offensive du FPR. « Cet ordre, poursuit le colonel Tauzin, est assorti d'un impératif très strict : assurer la stricte confidentialité de l'opération. Le chef du COA me dit à peu près textuellement : "Nous sommes 5 dans la confidence : le chef de l'État, son chef d'état-major particulier, le chef d'état-major des armées (CEMA), moi… et toi ! Hormis ton officier `opérations' et ton chef `rens' [renseignement], personne ne doit rien savoir avant de monter dans l'avion. La presse ne doit rien savoir, avant, pendant et après !"[3]. »

Mission accomplie : l'existence de cette opération ne sera révélée que cinq ans plus tard, en 1998, au cours des travaux de la Mission d'information parlementaire. Entre-temps, personne n'aura jamais évoqué les affrontements menés pendant quelques semaines au Rwanda par l'armée française.

Ce secret absolu des opérations n'est pas sans conséquences sur la façon dont se déroule le conflit. Une fois posé à Kigali, le colonel Tauzin « reprend » véritablement en main l'armée rwandaise, qui a été bousculée par l'offensive des rebelles du FPR. « Je confirme donc ma décision d'installer une hiérarchie parallèle à la hiérarchie rwandaise, explique-t-il. Ce procédé présente tous les avantages dans la situation du moment. Il me permet de diriger effectivement toutes les opérations rwandaises sur la totalité du front, sans jamais engager directement mes paras au combat, et en restant incognito car tous les ordres seront apparemment rédigés par des officiers rwandais[4]. »

Tauzin prend la situation en main en collaborant étroitement avec le colonel Nsabimana, chef d'état-major de l'armée rwandaise, un « vrai guerrier », selon l'officier français. « Il se mettra *de facto* sous mon commandement et exécutera sans aucune faille tous les ordres qui seront préparés pour lui par Chéreau [l'adjoint de Tauzin] qui, avec deux ou trois officiers, prendra la direction de son état-major. »

C'est donc bien le détachement des spécialistes du 1er RPIMa qui mène les opérations militaires sur le terrain, même si le général Tauzin se défend de toute participation *directe* aux combats. La nuance est subtile. Et partagée entre initiés[5].

Ne pas montrer les soldats français laissant faire les massacres

Combien sont-ils à savoir ? Pas plus d'une dizaine ? Vingt ? Trente peut-être… en tout cas, au sommet de l'État, dans la chaîne de commandement politico-militaire, peu de gens savent précisément ce qui se passe au Rwanda. Faute d'intérêt pour le sujet, mais aussi parce que les consignes de secret sont permanentes. Loin des regards extérieurs.

Aucun journaliste ne suit les discussions d'Arusha en Tanzanie qui durent de longs mois, entre 1992 et 1993, afin de tenter de trouver une issue politique au conflit avec le FPR. Un seul diplomate français participe assidûment aux pourparlers. Jean-Christophe Belliard est premier conseiller à l'ambassade de Dar es-Salaam, détaché par son patron car cette petite ville de province, fréquentée par quelques randonneurs qui partent à l'assaut du Kilimandjaro, est loin de la capitale tanzanienne. La vie y est ennuyeuse. Belliard s'en moque, il est dans son élément. Parlant parfaitement le swahili, il est aussi à l'aise avec les durs du régime de Kigali qu'avec les rebelles du FPR, avec qui il entretient de vraies sympathies.

Tous les soldats tricolores qui participent aux relèves de Noroît (dont la mission est de protéger les ressortissants français) ont pour consigne de se taire face aux journalistes. Ceux du DAMI, comme les coopérants intégrés aux unités des FAR sont habitués au silence, leurs opérations étant couvertes par le secret-défense. Manifestement, les consignes de discrétion émises par l'exécutif sont suivies à la lettre. Et ce d'autant plus facilement que le Rwanda n'est pas dans le radar médiatique de la presse internationale.

La situation aurait pu changer après l'attentat du 6 avril 1994, au moment où toutes les caméras du monde tournent leurs objectifs vers Kigali. Mais c'est exactement l'inverse qui va se produire, car l'armée française va déployer une « manœuvre médiatique » bien orchestrée.

Du 9 au 14 avril, l'opération Amaryllis mobilise 500 hommes pour évacuer les 1 500 ressortissants occidentaux installés dans le pays. Officiellement, il ne s'agit que d'une opération humanitaire visant à protéger les Occidentaux. Pas question d'intervenir dans le conflit en cours. Cela figure au point numéro cinq de l'ordre d'opération :

« Le détachement français adoptera une attitude discrète et un comportement neutre vis-à-vis des différentes factions rwandaises.

« L'ouverture du feu sera limitée à la légitime défense du personnel du détachement, étendue à toute personne placée sous sa protection. Toutefois, si les circonstances l'exigeaient, ces consignes pourraient être modifiées[6]. »

Bien sûr, adopter un « comportement neutre », alors que le génocide commence, peut sembler pour le moins ambigu, surtout lorsque l'on sait que les troupes françaises soutiennent les FAR à bout de bras depuis plus de trois ans ! Amaryllis est placée sous le commandement du colonel Henri Poncet, chef de corps du 3e RPIMa, qui revendique sa parfaite connaissance des manipulations médiatiques.

Il l'écrit même en toutes lettres, une dizaine de jours après son retour de mission : « Les médias ont été présents dès le deuxième jour de l'opération. Le COMOPS [commandement d'opérations] a facilité leur travail en leur faisant deux points de presse quotidiens et en les aidant dans leurs déplacements mais avec un souci permanent de ne pas leur montrer des soldats français limitant l'accès aux centres de regroupement aux seuls

étrangers sur le territoire du Rwanda (Directive nº 008/DEF/EMA du 10 avril) ou n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches[7]. »

En creux, le colonel Poncet reconnaît donc que les troupes françaises ont soigneusement sélectionné les personnes à évacuer de Kigali, sur la base de leur nationalité (les seuls « étrangers ») et qu'elles n'ont pas bougé le petit doigt pour sauver des Rwandais menacés de mort sous leurs yeux. Deux griefs souvent formulés par des rescapés du génocide[8], mais constamment niés par les autorités françaises.

Vénuste Kayimahe, employé du Centre culturel français où il s'est réfugié avec sa femme et deux enfants, raconte cet échange avec un major qui s'installe dans les locaux du Centre avec un groupe de 57 parachutistes. Il lui demande de l'aider à récupérer cinq de ses enfants :

« — Non ! Ce n'est malheureusement pas possible, répond l'officier. Nous ne procédons pas à l'évacuation de Rwandais.

« — Mais j'en ai parlé au chef de mission tout à l'heure au téléphone. Et il m'a dit de voir avec vous.

« — Oui, je sais, mais ça, on ne le peut pas. On ne pourra pas bouger d'ici tant que l'ambassade nous l'interdira. C'est elle qui donne les ordres.

« — Mais M. Cuingnet, le chef de mission fait bien partie de l'ambassade et il n'était pas contre. Voulez-vous que je l'appelle pour lui demander confirmation ?

« — Mais mon pauvre vieux, il s'est moqué de toi. Ce n'est pas cela l'objet de notre mission. En aucun cas, nous ne devons évacuer des Rwandais[9]. »

Lorsqu'il dépose comme témoin, le 4 décembre 2012, devant la cour d'assises de Paris dans l'affaire Firmin Mahé en Côte-d'Ivoire[10], le général Poncet ne fait pas mystère de sa conception de l'action des Forces spéciales qu'il a commandées de 2001 à 2004. Voici comment le site Slate.fr résume sa déposition : « Ce corps de commandos et de troupes d'élite, qui compte aujourd'hui 3 600 hommes et de rares femmes, fait "*la guerre autrement*", a-t-il expliqué. "Ses actions s'inscrivent *dans des créneaux* et ses membres *doivent être capables de brûler ce qu'elles ont adoré quelques mois auparavant*". Ils agissent donc sans état d'âme ce qui nécessite, détaille

Poncet, “*la désinformation, la manipulation, tout en restant dans des limites acceptables*”. Ce sont, résume-t-il, “*des emmerdeurs, des iconoclastes et des trublions*”[11]. »

Désinformation, manipulation et mensonge. Un credo bien éloigné des termes choisis avec soin dans les communiqués de presse du Service d’information et de relations publiques des armées (SIRPA).

La très discrète « pension française » d’Agathe Habyarimana

Pendant l’opération Amaryllis destinée à évacuer les Occidentaux, le comportement de l’armée fera tout de même l’objet de quelques critiques de la part des envoyés spéciaux qui s’étonnent de voir les soldats français l’arme au pied devant les exécutions sommaires commises à chaque barrage tenu par les miliciens Interhamwe ou par les unités de choc des FAR.

Le 11 avril 1994, dans le journal de 13 heures de France 2, voici ce que décrit l’envoyé spécial Philippe Boisserie qui intervient en direct depuis l’aéroport de Kigali : « À 500 mètres de l’aéroport, huit personnes ont été tuées en fin de matinée, au moment même où passait un convoi d’évacués, encadré par des militaires français en armes. Lorsqu’une femme tutsi a été assassinée à coups de machette sous leurs yeux, les soldats n’ont pas bougé, leur mission spécifie clairement qu’ils ne doivent pas prendre parti pour aucun des belligérants[12]. »

Dans plusieurs cas, à l’ambassade de France, à la mission de coopération, au centre culturel, dans les points de regroupement prévus pour les expatriés ou encore à l’aéroport, des Rwandais menacés de mort sont refoulés sans ménagement par les soldats tricolores. Parallèlement, le premier Transall à décoller de Kigali, en fin de journée le 9 avril, évacue Agathe Habyarimana, sa famille et quelques figures du « noyau dur » du

régime. En tout, une quarantaine de personnes, dont la liste précise ne sera jamais rendue publique. C'est le commandant Grégoire de Saint-Quentin qui se charge du transfert de la famille présidentielle. Direction Paris, après une étape à Bangui en Centrafrique.

Tout le clan Habyarimana est hébergé par la République, dans un appartement situé villa Mozart à Paris. La France est généreuse, puisqu'elle gratifie cette famille nécessiteuse d'un pécule de bienvenue de 200 000 francs (30 000 euros) versés sur les crédits de la Coopération. La décision est ainsi formulée : « Le ministère de la Coopération de la République française apporte à la République rwandaise, qui lui en fait la demande, une aide exceptionnelle d'un montant de 200 000 francs. Cette aide budgétaire financera des actions urgentes en faveur des réfugiés rwandais[13]. »

L'ordre est venu de François Mitterrand, qui a aussi envoyé un bouquet de fleurs à Agathe Habyarimana. Un détail révélé un mois plus tard dans *Libération*, sans que l'épisode ne suscite de gros débats[14]. Là encore, ces informations restent confidentielles. Elles finiront par émerger petit à petit, au fur et à mesure du dépouillement des archives réclamées par les députés lors de la Mission d'information parlementaire.

Dans le même temps, Kigali sombre dans le chaos. Les 600 hommes de l'APR retranchés au CND, le Parlement, sortent du bâtiment dès le 7 avril pour entamer de violents combats avec la Garde présidentielle et le bataillon para-commando. Les dernières évacuations d'Occidentaux ont lieu le 14 avril. Il n'y a alors quasiment plus d'images ou de reportages sur Kigali ou les campagnes rwandaises pendant deux mois… le temps de « nettoyer » méthodiquement le terrain. Seules quelques ONG, dont la Croix-Rouge, maintiennent une présence pour soigner les victimes de la guerre qui ravage les collines, tout en témoignant de l'horreur des massacres. Mais ces informations parviennent au compte-gouttes, dans un climat d'indifférence généralisée.

Quand l’armée se demande « qui sont les massacrables »

Deux mois plus tard, alors que la France se prépare à engager l’opération Turquoise, l’argument de la « neutralité » de la troupe française face au génocide en cours revient en force dans les rapports destinés à mettre en place cette « opération humanitaire ».

Dès le 15 juin, à Paris, le chef d’état-major des armées, l’amiral Jacques Lanxade en dresse les grandes lignes. Il s’appuie sur l’analyse de la délégation aux Affaires stratégiques : « Face à l’ampleur du désastre humanitaire et aux critiques dont sont l’objet à la fois l’ONU et notre propre politique, l’objectif est de susciter une action internationale dont la France prendrait la direction principale, et dont le but serait triple : *l’arrêt des massacres, la sauvegarde des réfugiés et l’interruption de l’extension du conflit*. Du point de vue français, il faut éviter que nous soient reprochées et l’action d’hier et l’inaction d’aujourd’hui[15]. »

Interrompre l’extension du conflit ? En employant cette expression, les stratèges de l’armée ont une idée précise. Les trois buts envisagés ont en réalité le même objectif militaire : Kigali. Autrement dit, il s’agit alors de stopper net l’offensive de l’APR qui gagne du terrain jour après jour face aux FAR. Un but de guerre qui sera rapidement abandonné. Ce rapport préparatoire de Turquoise se termine par deux points très explicites et dont la formulation ambiguë laisse songeur : les troupes du FPR sont présentées dans la catégorie des « massacreurs », puis le lien entre les troupes des FAR et les génocidaires n’est pas présenté comme évident. Les « massacreurs » sont surtout des éléments « incontrôlés » et des milices n’agissant pas dans le cadre de la hiérarchie politico-militaire. Ce qui est faux.

« […] 2. QUI SONT LES MASSACREURS ?

Ce n'est pas (trop) le FPR, occupé à conquérir Kigali et l'est du pays, même s'il se livre à des actions "d'épuration" dans la zone qu'il contrôle et où il limite le déplacement des ONG.

Ce n'est pas la partie de l'armée rwandaise occupée à guerroyer contre les précédents.

Ce sont :

• **les unités débandées** et incontrôlées (garde présidentielle)

• **les milices hutues** (interhamwe et impuzamugambi) agissant à leur initiative ou à l'incitation d'appels à la "défense populaire" qui tuent essentiellement à Kigali et dans la partie ouest du pays censée être sous contrôle des forces gouvernementales.

Conclusion :

L'"ennemi" n'est pas la mitrailleuse mais la **machette et son porteur**, difficile à distinguer du reste de la population et donc à neutraliser mais qui ne présente **pas une menace militaire** conséquente.

3. QUI SONT LES MASSACRABLES ?

En majorité des Tutsis :

• **regroupés** dans des centres placés sous la "protection" d'ONG, de prêtres ou du CICR. Les grands centres connus sont Cyangugu (8 000), Butare et Kigali.

• **Conclusion :** la "saisie" de ces centres devrait constituer la première action à entreprendre. Liaisons à prendre avec ONG, CICR et ordres missionnaires pour information sur les autres refuges existants.

• **Isolés** en brousse ou en ville et terrorisés.

• **Conclusion :** il faut les attirer (radio, haut-parleurs, patrouilles visibles) vers des pôles de regroupement protégés.

• **En minorité des Hutus** modérés (région de Butare) recherchés par les "massacreurs" et à regrouper au même titre que les isolés tutsis[16]. »

De fait, l'ordre d'opération n° 1 de Turquoise exprime toutes les ambiguïtés de la position française : officiellement la France est neutre, intervient à titre strictement humanitaire ; officieusement, elle va tenter de « figer » les positions militaires pour essayer de protéger les FAR en

débâcle. Le tout en étant très engagée du côté des génocidaires par ses accointances passées. Une contradiction qui ne va cesser de poursuivre les militaires français, à cause du flou volontaire qui entoure la politique de l'Élysée.

Depuis la mi-mai, le rôle de la France fait l'objet de très nombreuses critiques dans la presse et par les ONG qui dénoncent le laisser-faire des grandes nations face au génocide. Dans l'« annexe communication » du rapport précité, les analystes militaires précisent ainsi le discours à tenir par les officiers en contact avec des journalistes : « En raison des avis divergents sur "l'opération TURQUOISE", les retombées médiatiques seront déterminantes sur son déroulement et sur notre liberté d'action. Les consignes qui suivent devront être appliquées strictement et ne feront l'objet d'aucune exception. Ce document, à usage interne, est à diffuser jusqu'au niveau compagnie[17]. »

« S'ils avancent, on leur éclate la gueule ! »

Cette manœuvre médiatique reste délicate, car le moindre dérapage est propice aux interprétations malencontreuses.

Les « éléments de langage » sont parfois directement dictés aux officiers des forces spéciales déployés dans les dix premiers jours de l'opération Turquoise pour « ouvrir les portes » au reste de la troupe. Certains officiers ont une vision très « va-t'en-guerre » de leur mission, qui tranche avec la tiédeur de leur feuille de route. Ainsi, lorsqu'il entame son dernier voyage au Rwanda, le colonel Didier Tauzin est dans un état d'esprit bien particulier comme il le rappelle dans son livre : « Nous voici donc, sans l'avoir vraiment formulé, engagés dans une "contre-offensive psychologique", qui est un peu le baroud d'honneur de la France au Rwanda. Ce que nous devons faire, c'est montrer que la France existe,

qu'elle est de retour au Rwanda, et qu'elle y est revenue pour la dignité de l'humanité, seule ou presque, en tout cas sans les pays "qui comptent" ou prétendent compter le plus. »

Le 3 juillet 1994, un accrochage se produit à la sortie de Butare — la grande ville du sud du pays où les massacres de Tutsi furent importants — entre les troupes du FPR et les hommes du 1er RPIMa du colonel Tauzin venus récupérer 600 orphelins d'une mission catholique à Save. À la sortie de Butare, plusieurs échanges de tirs ont lieu avec les rebelles, sans faire de blessés côté français. Le convoi d'une cinquantaine de véhicules parvient à franchir la ligne de l'APR. De retour à Gikongoro, le colonel Tauzin se fend d'une déclaration martiale au moment où est annoncée la création de la Zone humanitaire sûre (ZHS)[18]. Nicolas Poincaré, reporter de France Info, l'interroge :

« — Mais ils [les troupes du FPR] sont deux mille dans cette zone, colonel. Et vous, vous n'êtes que deux cents. Vous n'avez pas peur ? » Tauzin explose, toujours au micro : « Peur ? Mais on a tout ce qu'il faut : des missiles Milan, des troupes spéciales. S'ils avancent, on leur éclate la gueule. On les explose[19] ! » En dehors de l'aspect caricatural du propos, la position de Tauzin est partagée par de très nombreux officiers engagés dans l'opération, notamment ceux qui ont eu l'occasion de servir au Rwanda avant le génocide, aux côtés de leurs « frères d'armes » des FAR.

À Kigali, le même jour, deux émissaires du ministre de la Défense, François Léotard, sont en discussion avec le général Paul Kagame : le médecin humanitaire et conseiller spécial du ministre, Jean-Christophe Rufin, et l'universitaire baroudeur Gérard Prunier. Ces deux hommes ne sont pas des militaires, mais ils ont été expressément mandatés pour négocier avec le chef de l'APR. Ils n'ont jamais relaté le véritable but de leur mission. Publiquement, ils ont fait état de la livraison d'un « téléphone rouge » satellitaire sécurisé (une valise Inmarsat avec son générateur), afin que Paul Kagame puisse directement joindre Paris… Un prétexte peu crédible : le FPR peut compter sur la fiabilité des liaisons de la MINUAR dirigée par le général Dallaire pour servir de « go between ». De plus, Paris sait très bien comment joindre le chef de l'APR, puisque l'ambassadeur en Ouganda possède le numéro du téléphone satellite personnel de Paul Kagame… Enfin, quelle nécessité d'envoyer Jean-Christophe Rufin, spécialiste de la gestion de crise et Gérard Prunier, qui connaît les hommes

du FPR et la région comme sa poche, pour livrer un « téléphone » ? Les deux « servants », sous-officiers chargés d'installer la machine, pouvaient s'en charger sans difficultés. Cela n'explique pas non plus la présence, dans la délégation, d'un colonel de la DGSE. La version la plus probable est que les deux émissaires soient chargés de négocier la libération d'un groupe de soldats français faits prisonniers par le FPR au cours d'un accrochage. D'où leur silence persistant…

Les deux émissaires ont plusieurs discussions avec Kagame. « Au début de la réunion, le lendemain [le 4 juillet], le général Kagame reçoit une dépêche qui l'informe des préparatifs militaires du "colonel Thibaut" (*alias* Tauzin) à Gikongoro. "Le colonel Thibaut" a déclaré publiquement qu'en cas d'affrontement avec le FPR, les ordres seront : "Pas de quartier". Un aide de camp doit traduire l'expression au général Kagame, qui ne la connaît pas, car il comprend bien le français, mais pas dans toutes ses nuances, se souvient Gérard Prunier. Il lui dit : "Monsieur, cela signifie qu'ils achèveront les blessés." Kagame fronce les sourcils, se tourne vers nous et dit calmement : "C'est une déclaration hostile, n'est-ce pas ?" Je suis mal à l'aise. J'ai du mal à convaincre le leader du FPR que les colonels français parlent parfois bêtement, sans réfléchir, et sans vérifier avec Paris qu'ils ne contreviennent pas à leurs instructions[20]. »

Sacrifié sur l'« autel médiatique »

Les déclarations intempestives du colonel Tauzin font également monter la tension à Paris. Le chef d'état-major des armées, l'amiral Lanxade, est contraint de faire une mise au point sémantique : « S'agissant de notre mission je vous demande d'éviter d'utiliser dans votre communication le terme d'interposition[21]. » Même message, deux jours plus tard, à l'issue d'une longue revue de presse internationale du SIRPA censée répondre aux critiques à l'égard de l'armée soupçonnée de vouloir appuyer ses anciens alliés : « L'annonce par le colonel Thibaut du maintien des troupes françaises à Gikongoro et de l'arrivée de renforts, afin d'arrêter quiconque

importunera la population est interprétée comme un changement de nos objectifs d'intervention », déplore un télégramme diplomatique classé « confidentiel défense ».

Afin de parer à toute polémique dans les médias, une conclusion s'impose : « Rappeler inlassablement les objectifs strictement humanitaires de notre intervention[22]. » Pour donner le change, il est également indispensable de montrer qu'il s'agit là d'un « dérapage verbal », qui n'a rien à voir avec l'action de la France au Rwanda. Didier Tauzin est donc rapatrié en France le 7 juillet. Un retour prévu de longue date, se défend-il dans ses Mémoires[23], masquant le fait que sa franchise verbale lui a valu un ticket de retour anticipé.

Le militaire était pourtant parfaitement rôdé aux ficelles de la « guerre médiatique » : « C'est à moi de prendre en charge, au moins pour un temps, cette contre-offensive psychologique par moyens médiatiques, dont l'importance m'est instinctivement évidente », écrit encore le colonel Tauzin. « Réussir, c'est d'abord laver les affronts qui ont été faits à la France et à son armée, et peut-être entraîner derrière nous d'autres pays. Échouer… comme d'habitude je n'y crois pas ! C'est dans mon tempérament[24]. »

Tempérament sans doute un peu trop impulsif, Tauzin est donc sacrifié sur l'autel médiatique…

« La désinformation, inévitable avec certains médias… »

Même sans le colonel Tauzin, la doctrine reste la même : il faut contrôler l'information en orientant le travail des journalistes focalisés sur l'épidémie de choléra dans les camps de réfugiés, alors qu'un génocide vient d'avoir lieu.

Sur le moment, la plupart des reportages rédigés par les envoyés spéciaux relatent le volet humanitaire de Turquoise. Celui-ci tient en deux phases

principales : d’abord les « opérations coup de poing » qui consistent à sécuriser les camps où se sont regroupés les survivants tutsis au génocide, en particulier celui de Nyarushishi, dans le sud. Puis, dans une seconde phase, les poches de résistance qui tiennent encore face aux assauts des gendarmes rwandais et des miliciens qui massacrent à tour de bras. La plus connue est la colline de Bisesero, à l’est de Kibuye, près du lac Kivu, où des milliers de Tutsi, épuisés par des semaines de chasse à l’homme, sont finalement protégés le 30 juin par les hommes du COS.

Cet épisode a donné lieu à une vive polémique, l’armée française étant accusée d’avoir laissé faire les génocidaires. Une plainte a été déposée en 2005 par plusieurs survivants de Bisesero qui accusent les militaires français de les avoir abandonnés à leur sort entre le 27 et le 30 juin 1994. Le « Pôle génocide » est chargé de l’enquête.

Des dizaines de reporters suivent les unités des forces spéciales dans les premiers jours de l’opération. Les journalistes sont bien sûr libres de circuler à leur gré dans la zone humanitaire sûre (ZHS) décrétée à partir du 5 juillet, mais la plupart du temps, ils relatent les avancées de Turquoise, en étant « embarqués » par les soldats français.

Par la force des choses, une certaine proximité s’instaure entre les reporters et les soldats. Partager un repas, bénéficier d’un lit-picot ou d’une valise satellite pour envoyer un « papier », ça crée des liens. L’armée utilise cette relation de dépendance, comme l’indique parfaitement le document qui suit. Dans un bilan complet (partiellement déclassifié) de l’opération, l’état-major souligne l’importance de bien accueillir la presse, pour qu’elle puisse travailler dans les meilleures conditions possibles, cela va sans dire :

« GESTION DE L’INFORMATION ET DE LA DÉSINFORMATION

Outre l’aide déterminante des directives, la gestion de l’information a été grandement facilitée par la dépendance des journalistes vis-à-vis de la cellule presse dans les domaines suivants :

- transmission de l’information (INMARSAT)
- transport sur les divers points du théâtre (hélicoptère)
- hébergement (zone appropriée)
- nourriture (rations de combat)

• facilités d’embarquement sur les VAM [Voies aériennes militaires] métropole

• protection sur zone si nécessaire

« Pour ces mêmes raisons, la désinformation, inévitable avec certains médias, a pu être réduite à sa plus simple expression.

« Au plan interne, on a pu observer que le traitement médiatique de l’opération avait une influence directe sur le moral et surtout l’état d’esprit des troupes engagées, qui étaient soucieuses de l’image qu’en donnaient divers reportages et articles. […]

« La situation de dépendance des médias doit être créée aussi souvent que possible en dépit de la lourdeur de gestion qu’elle sous-entend[25]. »

L’adage n’est pas neuf : « Pour se servir de la presse, il faut d’abord la servir », aimait à dire Michel Frois, grand communicant du CNPF dans les années 1970 et ancien officier de cavalerie pendant la guerre d’Indochine[26]. Il est parfaitement assumé par l’armée moderne. De fait, malgré quelques articles polémiques et soulevant d’excellentes questions, le génocide retombe rapidement dans les oubliettes de l’actualité. Pour de longues années…

La contre-attaque des « blancs menteurs »

« L’enquête sur l’attentat qui fit basculer le Rwanda dans le génocide ». Si la une du *Monde*, le 10 mars 2004, est spectaculaire (voir chapitre précédent), elle reprend un argumentaire déjà utilisé par les partisans de l’ancien régime. En décrivant l’attentat contre le Falcon 50 d’Habyarimana,

comme l'événement « déclencheur du génocide », Stephen Smith propose alors une grille de lecture assez « simplifiée » du processus ayant conduit au génocide.

Le journaliste focalise l'attention sur le « déclencheur » et la réaction supposée « spontanée » de la population, au détriment de tous les éléments susceptibles de faire comprendre la rationalité du processus à l'œuvre. L'idée que le génocide a été planifié est tout simplement absente, comme s'il était le résultat *sui generis* d'une situation hors normes. Une sorte d'accident de l'Histoire. Exactement le raisonnement du capitaine Barril dévoilé dans son interview à *Entrevue*, dès l'été 1994[27].

Comme dans toutes les bonnes opérations de communication, l'artifice consiste à se focaliser volontairement sur un élément, au détriment de l'ensemble du tableau. Et peu importe que les informations développées par Stephen Smith soient ensuite invalidées, comme le quotidien en avait déjà fait l'expérience en juin 1994 avec le prétendu « scoop » de la sortie du capitaine Barril, sous la plume de l'enquêteur Hervé Gattegno.

Un homme a vécu ces deux épisodes de près. Il était alors rédacteur en chef, puis directeur de la rédaction du *Monde* et, à ce titre, le responsable hiérarchique tant de Hervé Gattegno que de Stephen Smith. Avec le recul, Edwy Plenel prend nettement ses distances avec ces deux « scoops » : « Le Rwanda, j'ai vécu cela comme une faute du *Monde*, confie Plenel, et d'abord une faute du service international en 1994 qui est d'avoir eu comme première grille de lecture, celle du pouvoir politique français : c'est un affrontement interethnique. » Par ailleurs, l'enquêteur chevronné estime aussi que les deux journalistes ont voulu jouer « perso », quitte à faire « des erreurs ». « Steve [Stephen Smith], c'est autre chose. J'avais été bluffé par sa connaissance de l'Afrique. Puis j'ai compris qu'il n'avait pas suivi le génocide au printemps 1994. Pendant toute cette période, il reste en Afrique du Sud pour suivre l'élection de Mandela. Ensuite, il avait en quelque sorte besoin de marquer négativement sa propre histoire, comme s'il devait se justifier de ne pas avoir mis les pieds au Rwanda à ce moment-là[28]. »

Au même moment, la publication du premier livre de Patrick de Saint-Exupéry suscite un certain émoi chez les responsables politiques et militaires. Dans *L'Inavouable* — une longue adresse à Dominique de

Villepin, sous forme de lettre —, le reporter du *Figaro* met en cause le rôle joué par le premier cercle de la « mitterrandie », mais aussi celui des « va-t'en-guerre » de l'état-major.

Patrick de Saint-Exupéry soulève la question de la responsabilité de ces acteurs dans le processus génocidaire, sans qu'aucun ne trouve matière à poursuivre le journaliste en diffamation. Le débat s'en trouve immédiatement relancé. Cette nouvelle passe d'armes suscite une vague de témoignages indignés et « patriotes », qui ont pour point commun d'articuler explicitement le « raisonnement » faussement logique qui peut se résumer sous la forme du « théorème » suivant :

— Si l'on considère que l'attentat a déclenché le génocide.

— Et si le FPR est bien le chef d'orchestre de l'attentat.

— Alors le génocide a été voulu par le FPR, qui en porte la responsabilité.

— En clair, le génocide ne s'est pas passé comme on vous l'a raconté.

Nombre d'auteurs vont reprendre ce raisonnement révisionniste, qui promeut la thèse du « double génocide », renvoyant dos à dos les deux camps, celui des FAR et celui du FPR. Certains politiques, comme Dominique de Villepin ou encore Bernard Debré, ancien ministre de la Coopération, se font aussi les relais de cette thèse « des génocides ». Ce qui revient à nier ou amoindrir la spécificité de l'organisation mise en place pour éliminer 800 000 personnes en immense majorité tutsies en à peine cent jours. Certains l'enrobent de leur propre vécu, car ils sont des protagonistes directs de cette histoire.

En 2005, une série de livres, mélange de récits et d'analyses, sort en réaction au débat du dixième anniversaire du génocide. Tous ont pour point commun de défendre le clan Habyarimana, voire les positions des partisans du « Hutu Power ». Ils ont aussi la fâcheuse habitude de prendre beaucoup de libertés avec les faits établis de l'histoire rwandaise.

Dès le printemps, le diplomate camerounais Jacques Roger Boh Boh (ancien représentant du Secrétaire général de l'ONU au Rwanda), très proche de la famille Habyarimana, livre sa version[29]. En même temps, celui qui se présente comme un « journaliste d'investigation », Charles Onana, publie les actes d'un colloque qui rassemble plusieurs contributions anti-FPR[30]. Cet ouvrage développe abondamment l'hypothèse selon laquelle le TPIR aurait volontairement étouffé toutes les tentatives d'enquête sur

l'attentat. Toujours en mars 2005, un historien proche de l'armée, Bernard Lugan, écrit un livre pour défendre clairement la politique de François Mitterrand. Il prend aussi la défense de l'action des militaires français dans un récit qui, au passage, donne une lecture particulière de l'antagonisme hutu/tutsi : « Être tutsi ou hutu ne s'acquiert pas. Le phénomène n'est pas économique puisqu'il est biologiquement irréversible, la séparation entre les deux populations étant aussi définitive que le sexe. […] Autre certitude : avec les Tutsi et les Hutu, nous ne sommes pas en présence d'ethnies puisque l'ethnie ne se définit ni par la génétique, donc pas par la "race", ni par le morphotype, mais d'abord par la langue et la culture. Les Tutsi et les Hutu qui parlent la même langue et ont la même culture ne sont donc pas des ethnies, mais des "races"[31]. »

De cette vision racialiste découle une interprétation très « coloniale » des événements de la période 1990-1994, où les Tutsi du FPR sont dépeints comme l'avant-garde de l'offensive anglo-saxonne contre le bastion francophone incarné par les Hutu de Kigali. Une vision que l'on retrouve d'ailleurs dans la plupart des notes rédigées par les hommes de l'Élysée.

Ce tir de barrage idéologique se poursuit à l'automne, avec la parution du témoignage du lieutenant Ruzibiza (voir chapitre précédent) sur l'« histoire secrète » du *network commando*[32]. Ce premier pavé dans la mare, qui attribue la responsabilité de l'attentat au FPR, est aussitôt repris par l'enquêteur-écrivain Pierre Péan qui signe un long récit au mois de novembre[33]. Ce livre aux accents parfois pamphlétaires entend rétablir la vérité sur une histoire présentée comme maquillée, travestie par les « faux intellectuels », militants des associations qui accusent la France de complicité de génocide.

« La France est le seul pays qui a tenté de faire quelque chose et c'est le seul qui se retrouve accusé », déclare Pierre Péan à l'AFP. « La politique de François Mitterrand de 1990 à 1993 n'a pas consisté, comme on le dit, à soutenir le régime hutu de Juvénal Habyarimana mais à essayer de séparer les communautés hutues et tutsies[34]. » L'enquêteur déclenche un vaste débat dans le milieu des spécialistes du Rwanda. Colette Braeckman, du *Soir*, engage le bras de fer dans une tribune au *Monde* : « Tout à son entreprise de réhabilitation, écrit la journaliste belge, M. Péan, qui a cherché la vérité dans les tiroirs de l'Élysée au lieu de se rendre sur le terrain, ne craint pas

de se mettre en porte-à-faux avec la France d'aujourd'hui ; dans son ambassade à Kigali, une plaque rappelle désormais les employés tutsis abandonnés en 1994[35]. »

Pour défendre sa méthode de travail, l'écrivain-enquêteur avance l'argument suivant : « Je ne me suis jamais rendu au Rwanda, dit-il aux policiers de la Brigade criminelle, et ce consciemment, car je considère que le Rwanda est un pays totalitaire qui empêche toute démarche d'enquête et l'approche de la vérité. J'ai choisi de travailler à partir de documents et de témoins situés en dehors du Rwanda[36]. » Puis il ajoute un détail surprenant : « Alors que j'écrivais mon livre *Une jeunesse française*, j'ai eu un entretien avec François Mitterrand et à ce titre nous avons évoqué les problèmes rwandais. Il m'a alors dit une phrase qui m'est restée : "Savez-vous que les Tutsis massacrent aussi ?[37]". » La thèse du double génocide surgit, avant même que le conflit ne soit terminé[38].

Dans son livre, Péan reprend l'argumentaire qu'il avait déjà défendu dans un long article publié en 2000 dans *Le Vrai papier journal*[39]. Il s'appuie déjà sur les grandes lignes de l'enquête Bruguière en assurant : « Le juge Bruguière possède aujourd'hui de très nombreux éléments qui prouvent exactement le contraire : l'avion a été abattu par un commando tutsi, sur l'ordre de l'actuel président du Rwanda, Paul Kagame, parfaitement conscient que cela entraînerait un massacre. […] On s'attend, dans son entourage, à le voir délivrer d'ici six mois un mandat d'arrêt international contre Kagame en personne. »

En réalité, il faut attendre plus de six ans, avant que le juge Bruguière ne se décide à émettre ces fameux mandats d'arrêt visant l'entourage de Paul Kagame, en novembre 2006. Ce dernier, protégé par l'immunité des chefs d'État en exercice, n'est pas concerné mais il est clairement mis en cause par le magistrat français.

Entre-temps, plusieurs plaintes sont déposées auprès du Tribunal aux armées de Paris (TAP) en 2005 et validées en 2006. Cette juridiction est compétente pour juger des crimes et délits commis par les soldats français, en France ou à l'étranger. L'une d'elles inquiète particulièrement les anciens de Turquoise : elle émane de trois femmes rwandaises (une quatrième plaignante les a rejointes depuis) qui accusent les militaires français de

« viol » et « complicité de génocide ». C'est une plainte « contre X », susceptible de remonter jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie de l'opération.

Ces premières actions judiciaires initiées par les Rwandais constituent un moment charnière dans la perception des militaires français. Soudain, ils prennent conscience que le drame de 1994 peut aussi devenir une tragédie judiciaire où ils risquent d'être les seuls à payer la note. Les anciens du Rwanda savent désormais qu'il existe une possibilité de se retrouver un jour à la barre d'un tribunal, en raison des actions menées pendant l'opération Turquoise, pour y répondre du plus grave des crimes. L'épée de Damoclès judiciaire est permanente, puisque le crime de génocide est, en droit, imprescriptible.

Publiquement et à plusieurs reprises, les officiers pressent donc les politiques de prendre leur défense. Dans son livre, Didier Tauzin revient longuement et avec beaucoup d'amertume sur ce sentiment d'abandon vécu par les officiers en s'adressant au président de la République [Nicolas Sarkozy] : « Vous défendez l'honneur de vos ministres lorsqu'il est injustement attaqué, et cela fait partie de vos devoirs ; pourquoi ne défendez-vous pas celui de l'Armée française et des soldats français, dont vous êtes le chef suprême ? Si nous étions fautifs, il y a longtemps que vous auriez sévi, et vous auriez eu raison[40]. »

Silence. Ni Jacques Chirac ni Nicolas Sarkozy ne vont prendre position publiquement en faveur des officiers qui estiment leur honneur bafoué par ces accusations. Seuls Michèle Aliot-Marie, ministre de la Défense en 2004, puis Alain Juppé, en 2010, se fendent d'une déclaration de principe visant à rappeler que les militaires ont fait leur devoir au Rwanda.

Ne pas servir de « bouc émissaire »

Se sentant ainsi « lâchés », les anciens officiers français au Rwanda vont donc monter au « front médiatique », comme l'appelle le général Tauzin. En décembre 2006, ils créent l'association France Turquoise dont l'objet est limpide :

« Défendre et promouvoir, par tous les moyens appropriés, la mémoire et l'honneur de l'armée française et des militaires français ayant servi au Rwanda.

« Participer, par tous les moyens appropriés, à l'établissement ou au rétablissement de la vérité sur l'action de l'armée française et des militaires français au Rwanda. »

Deux hommes dirigent l'association : le général Jean-Claude Lafourcade, commandant en chef de Turquoise en est le président et le lieutenant-colonel Jacques Hogard, chef du groupement Sud, le vice-président. Le premier est officier des troupes de marine, le second a fait ses classes dans la Légion étrangère. Afin que les choses soient symboliquement bien claires vis-à-vis de l'exécutif, les militaires décident de présenter leur association en organisant une conférence de presse… dans une salle de l'Assemblée nationale.

Comme le relate le *Figaro*, il s'agit de « "lutter contre la désinformation" qui empoisonnerait selon eux le dossier rwandais. Pour le général Jean-Claude Lafourcade […] les accusations portées contre l'armée française sont "effarantes", et les plaintes déposées sont "intolérables"[41]. » Le reporter du quotidien analyse ce coup de gueule comme une réaction logique : « Bouc émissaire, écrit Adrien Jaulmes, car dans l'hystérie qui entoure depuis plusieurs années les débats sur l'affaire rwandaise, qui va de l'instrumentalisation grossière du génocide par Kigali jusqu'à la paranoïa des autorités françaises, promptes à cacher leurs erreurs derrière un complot "anglo-saxon" les militaires français de Turquoise se retrouvent dans la position du bouc émissaire. » Et il conclut par le message principal des officiers : « Ils risquent d'être demain les seuls à répondre devant les tribunaux des ambiguïtés et errements de la politique rwandaise de la France[42]. » Une perspective inacceptable pour ces hommes qui estiment n'avoir fait que leur devoir.

Si Jacques Hogard a déjà livré sa version des faits dans un petit livre paru discrètement en octobre 2005[43], le général Lafourcade poursuit la campagne

éditoriale en 2010[44], puis le général Tauzin en 2011[45]. Ce dernier est sans aucun doute le plus expressif de ces témoignages, puisqu'il réclame — c'est le sous-titre de son livre — « justice pour la France et ses soldats ».

Mais cela ne suffit pas. En 2009, une nouvelle édition — augmentée de 30 pages — du livre de Patrick de Saint-Exupéry sort avec une couverture sans ambiguïté : « Complice de l'inavouable », titre entouré par les noms des officiers de Turquoise. Une véritable provocation pour l'« honneur » de ces hommes. Dès lors, une dizaine de plaintes en diffamation sont déposées contre l'auteur et son éditeur. « C'est une véritable guérilla judiciaire, soupire Patrick de Saint-Exupéry, qui est asphyxiante, car tous les frais judiciaires des plaignants sont pris en charge par le ministère de la Défense. Le propos est de faire parler le livre en n'attaquant que la couverture. C'est un débat de sourds qui n'a aucun intérêt[46]. » Pour le moment (décembre 2013), tous les plaignants ont été déboutés en première instance et en appel. Sur quatre pourvois en cassation, deux ont abouti à un renvoi devant la cour d'appel. Le marathon judiciaire continue.

D'autres n'ont pas jugé utile de porter le débat dans l'arène judiciaire. Ils préfèrent le silence et ne s'expriment que très rarement sur ces événements qu'ils ont pourtant suivis de près. Ces hommes font partie du premier cercle qui entourait François Mitterrand. À l'image du COS, ils étaient en ligne directe avec le président, suggérant des scénarios, discutant des options, exécutant les ordres. Eux ont vu le génocide se dérouler, impuissants à l'empêcher « au nom de la France ».

Notes du chapitre 6

1. Les extraits cités sont tirés de l'ouvrage du général Didier TAUZIN, *Rwanda, Je demande justice pour la France et ses soldats*, Jacob-Duvernet, Paris, 2011.
2. *Ibid.*, p. 64.
3. *Ibid.*, p. 64.
4. *Ibid.*, p. 71.
5. Voir chapitre « Une guerre cachée, un génocide ignoré ».
6. Rapport Quilès, Tome II, Annexes, p. 346.
7. Colonel Henri PONCET, « Compte rendu de l'opération Amaryllis », Carcassonne, 27 avril 1994, N° 018/3e RPIMa/EM/CD. Rapport Quilès p. 265-266.
8. Sur ce sujet, Vénuste KAYIMAHE, *France-Rwanda, les coulisses d'un génocide, témoignage d'un rescapé*, Dagorno, Paris, 2001.
9. *Ibid.*, p. 181-182.

10. Le 13 mai 2005, Firmin Mahé, coupeur de routes dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire, est blessé par balles puis volontairement asphyxié avec un sac plastique par des militaires de l'opération Licorne qui l'emmènent à l'hôpital. Le général Poncet a été soupçonné d'avoir donné l'ordre implicite d'exécution, mais il a bénéficié d'un non-lieu à l'issue de l'instruction.

11. Alexandre FRANÇOIS, « Le général Poncet, l'adepte de la "guerre autrement" en Côte-d'Ivoire », *Slate.fr*, 5 décembre 2012.

12. Journal de 13 heures de Daniel Bilalian, France 2, 11 avril 1994.

13. Cette convention pour l'attribution d'une aide budgétaire exceptionnelle à la République rwandaise a été signée à Paris le 22 avril 1994 par Antoine Pouilleute, directeur de cabinet de Michel Roussin, ministre de la Coopération et l'ambassadeur du Rwanda à Paris, Jean-Marie Vianney Ndagijimana.

14. Alain FRILET et Sylvie COMA, « Paris, terre d'asile de luxe pour dignitaires hutus », *Libération*, 18 mai 1994.

15. Rapport déclassifié n° 311 DEF/DAS/SDQR/JM/LD du 16 juin 1994.

16. *Ibid.*

17. Général Jean-Claude Lafourcade, ordre d'opération Turquoise message 1578/DEF/EMA/CCR/CD du 22 juin 1994.

18. La ZHS est décrétée officiellement le 5 juillet 1994 par la France pour protéger les « populations civiles ». Elle est interdite aux « éléments armés », tant du FPR que des FAR. En réalité, elle concentre les milices Interahamwe et les unités du régime qui fuient vers le Zaïre. Elle a été négociée avec la MINUAR, car Paris voulait d'abord l'imposer sur toute la partie ouest du pays, incluant le bastion historique des Hutu originaires de Ruhengeri au nord.

19. Propos rapportés dans Laure DE VULPIAN et Thierry PRUNGNAUD, *Silence Turquoise, Rwanda, 1992-1994, responsabilités de l'État français dans le génocide des Tutsi*, Don Quichotte, Paris, 2012, p. 179.

20. Gérard PRUNIER, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, Paris, 1995, p. 349-350.

21. Amiral Jacques Lanxade, NMR/01753-MSG/DEF/EMA/CAB/CD, télégramme diplomatique du 4 juillet 1994.

22. Télégramme diplomatique confidentiel défense, NMR/01762-MSG/DEF/EMA/CAB/CD, du 6 juillet 1994.

23. Général Didier TAUZIN, *Rwanda, je demande justice pour la France et ses soldats*, *op. cit.*

24. *Ibid.*, p. 116.

25. Rapport de fin de mission, opération Turquoise, confidentiel défense partiellement déclassifié, chap. 10 « communication ».

26. Pour plus de détails, voir Benoît COLLOMBAT et David SERVENAY (dir.), *Histoire secrète du patronat*, La Découverte, Paris, 2009.

27. Voir chapitre « Paul Barril, agent d'influence ».

28. Entretien avec les auteurs, le 10 janvier 2014.

29. Jacques Roger BOH BOH, *Le patron de Dallaire parle*, Duboiris, Paris, 2005.

30. Charles ONANA, *Silence sur un attentat, le scandale du génocide rwandais*, Duboiris, Paris, 2005.

31. Bernard LUGAN, *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*, Le Rocher, Paris, 2005, p. 27.

32. Joshua Abdul RUZIBIZA, *Rwanda l'histoire secrète*, Panama, Paris, 2005.

33. Pierre PÉAN, *Noires Fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Mille et Une Nuits, Paris, 2005.

34. Claude CASTERAN, « Génocide rwandais : Pierre Péan défend l'attitude de la France », dépêche AFP du 21 novembre 2005.

35. Tribune de Colette Braeckman dans *Le Monde* « Rwanda, l'enquête inachevée », le 9 décembre 2005.

36. Audition de Pierre Péan par la Brigade criminelle, le 12 octobre 2006.

37. *Ibid.*

38. Contacté, Pierre Péan n'a pas souhaité répondre à nos questions.

39. Pierre PÉAN, Christophe NICK et Xavier MUNTZ, « Bruguière traque le président rwandais », *Le Vrai papier journal*, octobre 2000.

40. *Ibid.*, p. 21.

41. Adrien JAULMES, « Rwanda : les officiers français se défendent », *Le Figaro*, 7 décembre 2006.

42. *Ibid.*

43. Jacques HOGARD, *Les Larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente au Rwanda*, Hugo Doc, Paris, 2005. Une fois à la retraite, Jacques Hogard a fondé Épée, un cabinet de conseil en sécurité qui travaille notamment pour Areva au Niger.

44. Jean-Claude LAFOURCADE, Guillaume RIFFAUD, *Opération Turquoise, Rwanda 1994*, Perrin, Paris, 2010.

45. Didier TAUZIN, *Rwanda, je demande justice pour la France et ses soldats*, *op. cit.*

46. Entretien avec Patrick de Saint-Exupéry du 3 décembre 2013.

7

Les trois cercles du pouvoir

Paris, mercredi 13 avril 1994.

Une semaine après le début du génocide, un conseil de défense restreint se tient à l'Élysée. La partie se joue à seize : le président François Mitterrand, le Premier ministre, Édouard Balladur, les ministres des Affaires étrangères, Alain Juppé, de la Défense, François Léotard, et de la Coopération, Michel Roussin, sont autour de la table. Ils viennent d'achever le traditionnel Conseil des ministres. Le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, les a rejoints avec son équipe, ainsi que les principaux conseillers de chaque « responsable politique ». Le Secrétaire général du gouvernement, Renaud Denoix de Saint-Marc et le colonel Henri Bentégeat, un homme du général Quesnot, le chef d'état-major particulier de l'Élysée, prennent des notes.

En pleine période de cohabitation gauche-droite, François Mitterrand « garde la main » sur le dossier rwandais. Au sein du conseil de défense, la voix du président de la République reste prépondérante. Pourtant, lors de cette première réunion de crise, certaines divergences d'analyse commencent à se dessiner.

François Mitterrand ouvre la réunion en interrogeant le chef d'état-major des armées :

« — On voit bien de quelle manière cet attentat meurtrier contre le président Habyarimana a donné le signal de déclenchement du massacre collectif. Amiral, pouvez-vous nous faire le point sur le terrain ?

« — Le FPR va contrôler très vite la plus grande partie de Kigali, répond l'amiral Lanxade, mais il est difficile de prévoir ce qu'il va faire maintenant. Le gouvernement intérimaire a quitté la ville. Nos ressortissants

sont évacués. C’est maintenant la phase de retrait de nos troupes. La dernière compagnie partira ce soir. Un élément des forces spéciales restera jusqu’à demain avec les Belges.

« — Les massacres vont s’étendre ?

« — Ils sont déjà considérables. Mais maintenant ce sont les Tutsi qui massacreront les Hutu dans Kigali[1]. »

Étrange prophétie de l’amiral Lanxade, qui ne se réalisera pas, mais qui en dit long sur l’état d’esprit du haut commandement militaire.

Une semaine après l’attentat contre le Falcon du président Habyarimana, les hommes présents à l’Élysée ce jour-là ne semblent pas prendre la mesure de l’ampleur de la catastrophe qui se déroule dans les collines rwandaises. Plus étrange : tous analysent la situation sous le prisme des alliances nouées avec le régime en place, comme s’ils n’avaient pas compris que le gouvernement intérimaire rwandais, tout juste formé, est aussi celui qui ordonne les « massacres » de grande ampleur de Tutsi et Hutu modérés. En somme, que les « amis » d’hier sont devenus les génocidaires d’aujourd’hui. Ce qui n’empêche pas le président Mitterrand d’assumer, jusqu’au bout, sa fidélité au clan des extrémistes :

« — Il serait quand même étonnant, dit le chef de l’État, que le gouvernement d’Habyarimana ne trouve pas un endroit sûr dans le pays où il puisse tenir quelque temps. On aura un éclatement et une guerre civile comme au Libéria ou en Angola. Mais le territoire est plus étroit et très cultivé. Il est difficile de s’y dissimuler. Monsieur le ministre des Affaires étrangères ?

« — Je n’ai rien à ajouter, répond Alain Juppé, si ce n’est une ou deux questions pratiques. La famille proche du président Habyarimana est actuellement en Centrafrique. Or Patassé [le président centrafricain] veut s’en débarrasser. Il y a deux solutions, le Zaïre ou la France.

« — S’ils veulent venir en France, tranche François Mitterrand, la France les accueillera, naturellement[2]. »

En réalité, la décision a déjà été prise vendredi 8 avril par François Mitterrand : la République va réserver le meilleur accueil à la veuve Habyarimana. Tout comme la décision de ne pas intervenir dans la guerre qui commence a déjà été entérinée dans les chancelleries :

« — Aux Nations unies, précise Alain Juppé, le Secrétaire général doit rendre demain son rapport. Trois solutions sont envisageables : le maintien

de la MINUAR, sa suspension avec le maintien éventuel d'un contingent symbolique ou un retrait total. Les Belges sont favorables à une suspension et c'est aussi mon avis.

« — Je suis d'accord, conclut le président. »

Fin de la réunion. La France ne s'interposera pas au Rwanda, alors que la pire des tragédies s'y déroule. Cet immobilisme est pour une large part le fruit d'un bras de fer au sommet de l'État : à l'Élysée, le choc de l'attentat contre l'avion du président rwandais et des premiers massacres a refroidi les ardeurs d'intervention pourtant soutenues par les conseillers militaires du président, tandis qu'à Matignon, le Premier ministre estime que la France s'est déjà beaucoup trop engagée aux côtés du régime qui vacille. Faute de consensus, une position minimale est adoptée : sécurité et évacuation des ressortissants français, puis recours à l'ONU pour sortir de ce guêpier. Pour comprendre le processus des décisions prises depuis le jour de l'attentat, mercredi 6 avril 1994, jusqu'à ce premier conseil de défense restreint du mercredi 13 avril, il faut se plonger au cœur de la machine élyséenne.

Une poignée d'officiers « en circuit fermé »

Grand amateur de symboles, François Mitterrand n'aurait pas renié celui de la pyramide pour décrire l'architecture de l'exécutif. Autour du président de la République, trois hommes constituent sa garde rapprochée pour gérer le « domaine réservé » de la politique étrangère et de défense : le secrétaire général de la présidence, Hubert Védrine, le chef de l'État-major particulier (EMP), le général Christian Quesnot, et le conseiller Afrique, Bruno Delaye. C'est le premier cercle du pouvoir présidentiel pour les affaires africaines, complété par deux autres « cercles » : les diplomates (les ambassadeurs sur place) et l'état-major militaire.

Depuis son élection en 1981, le président Mitterrand est, comme ses prédécesseurs, « cerné » par les militaires. En tant que chef des Armées, il

bénéficie à l'Élysée d'un cabinet complet formé du chef de l'EMP, lui-même assisté de trois officiers supérieurs, un par arme. Traditionnellement le chef de l'EMP est ensuite nommé chef de l'état-major des armées (CEMA), soit la plus haute fonction militaire, après celle du chef de l'État. C'est donc un homme de confiance, doublé d'un grand professionnel, qui doit aussi s'entendre intellectuellement avec le locataire de l'Élysée. L'amiral Jacques Lanxade a occupé successivement les deux fonctions. À l'Élysée, il est remplacé au poste de chef de l'EMP par le général Quesnot en avril 1991. Ces deux officiers généraux ont « la main » sur la politique menée au Rwanda.

Crâne rasé et chauve, cou de taureau, Christian Quesnot a le regard clair et perçant de ceux dont on ne discute pas l'autorité. Fils de mécanicien, il est passé par Saint-Cyr en plein conflit algérien (1958-1960). Dans sa promotion d'élèves-officiers, il côtoie deux jeunes sous-lieutenants qui feront une carrière brillante dans le renseignement : Philippe Rondot et Jacques Dewatre. Le premier sera très longtemps le conseiller spécial des ministres de la Défense pour les services secrets ; le second, après un passage dans la préfectorale, va diriger la DGSE de 1993 à 1999. À la ville, Jacques Dewatre est aussi le beau-frère de l'amiral Jacques Lanxade.

Christian Quesnot n'est pas un homme de la « coloniale », les troupes de marine : il est ingénieur des Ponts et Chaussées et il a choisi l'arme du Génie pour parfaire ses connaissances. Pourtant, durant ses deux premières « opex » (opérations extérieures) au Tchad et au Liban, il est officier de renseignement. C'est un homme de réseau, intelligent, cultivé. C'est aussi un « dur à cuire » qui a une lecture très « ethnique » du conflit rwandais. Il reprend régulièrement à son compte l'expression de « Khmers noirs » lorsqu'il évoque les rebelles du FPR. En 1998, face aux députés de la Mission d'information, il avoue avoir été « fasciné par le spectacle de la haine et la peur de l'autre au Rwanda ». Dès le lendemain de l'attentat, il écrit au président une note aux accents belliqueux et très anti-FPR : « Si l'attentat était d'origine FPR, il pourrait s'agir des prémisses d'une action de plus grande ampleur en vue de la prise du pouvoir à Kigali.

« Dans cette hypothèse, les forces armées rwandaises seraient en mesure de contrôler la ville en contenant le bataillon FPR de huit cents hommes et les éléments infiltrés mais seraient incapables de tenir le nord du pays. » Et

de conclure, qu'en plus des unités mises en alerte par l'état-major des armées, « des éléments des forces spéciales pourraient être acheminés de métropole en moins de vingt-quatre heures ».

Enfin, Christian Quesnot est aussi un fin dialecticien doublé d'un pragmatique qui sait peser au trébuchet les rapports de forces de la guerre et de la politique. Pour ce faire, il a su se constituer un réseau dans l'institution militaire, avec son premier adjoint, le colonel Jean-Pierre Huchon. Saint-cyrien, officier de renseignement en début de carrière, il a commandé le 1er RPIMa de 1984 à 1986. C'est un « Africain » typique des troupes de marine. À l'Élysée, en tant qu'adjoint « terre » du général Quesnot, il gère les sujets les plus importants : dossiers africains, budget des armées, préparation des projets de loi de programmation militaire et préparation des conseils de Défense[3]. À partir de 1993, le général Huchon va piloter la Mission militaire de coopération (MMC), un poste stratégique pour suivre le dossier rwandais. Le colonel Michel Rigot est aussi un des poulains du général Quesnot. Lui s'occupe alors du « dossier Afrique » dans le cabinet du ministre de la Défense, François Léotard.

Cette poignée d'officiers travaille en circuit fermé, contrôlant strictement l'information de nature militaire qui remonte à l'échelon politique. Devant les députés, le général Quesnot, s'est efforcé d'expliquer que le dossier rwandais n'avait nullement été confisqué par l'état-major militaire. « La crise du Rwanda n'a pas fait l'objet d'un traitement différent des autres crises africaines », explique le chef de l'état-major particulier. « Si elle a été gérée discrètement, elle n'a pas pour autant été gérée secrètement[4]. » Pourtant, jusqu'au 6 avril 1994, le dossier Rwanda n'est piloté que par un cercle restreint de hauts fonctionnaires qui savent réellement le drame qui s'y joue[5].

Védrine, la « tour de contrôle » du président

En ce printemps 1994, un homme est au cœur de la machinerie élyséenne : il a 46 ans et cela fait déjà quatorze ans qu'il arpente les couloirs du Palais. L'allure distinguée, un flegme très britannique, Hubert Védrine fait partie du petit groupe d'énarques (promotion Simone Weil, 1974) qui a accompagné François Mitterrand dès la fin des années 1970 dans sa conquête du pouvoir. À l'ENA, il étudie avec Élisabeth Guigou et croise la route de Laurent Fabius ou encore de Bruno Delaye, le conseiller Afrique de l'Élysée. À sa sortie de l'« école du pouvoir », il entre au Conseil d'État, mais il est très vite saisi par la fibre internationale, qui le mènera à diriger la diplomatie française de 1997 à 2002, en période de cohabitation Jospin-Chirac. « Gaullo-compatible » — il faillit revenir au Quai d'Orsay sous la présidence Sarkozy —, Hubert Védrine est surtout un homme du sérail mitterrandien. Son père, Jean Védrine, fut directeur adjoint de cabinet de François Mitterrand, ministre des Anciens combattants, en 1947. C'est donc un vieil ami de la famille.

À partir de 1991, il occupe la fonction clé de Secrétaire général de la présidence de la République, après en avoir été le porte-parole et le conseiller diplomatique durant le premier septennat. Véritable numéro deux du « Château », il est l'homme de confiance du président, son Machiavel en matière de politique étrangère. Aussi discret que Jacques Attali fut médiatique, il se tient à l'écart des intrigues du PS pour mieux se concentrer sur celles de l'État. Dans sa position, Hubert Védrine lit toutes les notes qui sont adressées au président par l'état-major particulier et la cellule Afrique. Il est la « tour de contrôle » du chef de l'État qui trie, classe, ordonne et hiérarchise les informations. Son paraphe « HV » apparaît souvent en annotation des synthèses préparées pour François Mitterrand.

En toutes occasions, Hubert Védrine défend l'orthodoxie de la politique menée au Rwanda par son mentor : en Afrique, la France offre à ses alliés une « garantie de sécurité » contre toute forme de contestation du régime en place, en particulier lorsqu'il s'agit d'une rébellion venue de l'étranger. Et ce, quelle que soit la nature du gouvernement soutenu. Il est aussi le gardien de la mémoire de l'« homme de Latche », puisqu'il préside l'Institut François Mitterrand qui gère notamment toutes les archives de l'ancien chef d'État. C'est lui qui ouvre à Pierre Péan une partie de ces archives, au moment où l'écrivain-enquêteur prépare son premier ouvrage sur le Rwanda pour y défendre la politique menée par Mitterrand dans la région

des Grands lacs. Face aux députés de la mission d'information, Hubert Védrine résume le pragmatisme de son approche : « En politique étrangère, on fait avec ce qu'on a, du mieux possible. »

Comme le général Quesnot, Hubert Védrine est un adepte de la *Realpolitik* avec tout ce qu'elle comporte de cynisme calculé. Peu importent les « dérapages » sur les civils ou les entorses aux droits de l'homme pourvu que les adversaires du moment se plient à la pression exercée par « la France ». Ainsi, tout en reconnaissant l'« échec » de la politique suivie au Rwanda, il argumente que l'exécutif n'a pas pris toute la mesure de la soif de pouvoir de Paul Kagame : « Il y a deux choix possibles : la première option, on s'en fiche, on n'intervient pas, nous n'avons pas d'obligation, qu'ils soient gouvernés par X ou Y, peu importe, c'était l'option de beaucoup de pays occidentaux qui s'étaient retirés d'Afrique. La deuxième option, celle que Mitterrand a prise, mais il fallait s'en donner les moyens, les moyens de la *realpolitik*. Donc, premièrement : empêcher Kagame d'attaquer. […] Deuxièmement, il fallait obliger les Hutu au partage du pouvoir. Si Arusha avait réussi, Kagame, petit Lénine du coin, aurait disparu. […] Mitterrand a sous-estimé la détermination de Kagame à prendre le pouvoir à n'importe quel prix[6]. »

« Nous n'avons pas été assez forts », conclut-il, quitte à déformer la réalité du terrain. « De même, dit-il encore aux députés, la politique de formation de la France à l'époque visait à faire de l'armée rwandaise, qui certes représentait l'ethnie dominante, une armée efficace et capable de distinguer entre l'action militaire et les exactions. Tel est l'objectif qui a prévalu dans tous les pays d'Afrique, la différence tenant, au Rwanda, au fait que la France s'est trouvée dépassée par le retour de la fatalité[7]. » Une formule habile qui permet à l'ancien secrétaire général de l'Élysée d'évacuer tous les signaux d'alerte annonçant la catastrophe qui remontaient vers le sommet de l'État[8]…

Le « Jacques Foccart » de Mitterrand

Dernier membre du « premier cercle » présidentiel : le conseiller Afrique. Il joue un rôle primordial dans les prises de décision, à la fois parce qu'il est constamment en contact avec le président, mais aussi en raison de la proximité qu'il incarne avec ce dernier. C'est un élément central dans la relation trouble que François Mitterrand noue avec le clan Habyarimana. La relation personnelle, d'homme à homme, est considérée, par la famille au pouvoir, comme plus fiable, plus efficace et plus rapide que toutes les autres.

Cet héritage de la V^e^ République, François Mitterrand l'a repris sans état d'âme du général de Gaulle. Ce dernier disposait du fameux « réseau Foccart », du nom de l'ancien secrétaire pour les Affaires africaines et malgaches.

Un système que va donc reprendre Mitterrand, une fois au pouvoir… à sa manière. Il se méfie beaucoup des militaires et des espions du SDECE (la future DGSE), soupçonnés d'être inféodés à l'ex-majorité ou de ne pas être assez efficaces. Une crainte que le scandale des Irlandais de Vincennes en 1983, puis l'affaire du *Rainbow Warrior*[9] en 1985 vont bien sûr conforter. Cette méfiance à l'égard des militaires spécialisés dans le renseignement alimente un soupçon permanent sur la qualité de la production des services secrets, en particulier celle de la DGSE. Le « Jacques Foccart africain » de Mitterrand s'appelle Guy Penne. C'est un civil, doyen de la faculté dentaire de Paris et président de la commission des conflits du PS. Initié au Grand Orient de France (GODF), il connaît bien le milieu maçonnique africain. « Il n'y aura pas de diplomatie parallèle mais j'ai besoin de quelqu'un de confiance, lui dit Mitterrand en guise de feuille de route. Ce n'est pas la Santé, ni l'Université, pour vous ce sera les affaires africaines[10]. »

Guy Penne comprend surtout qu'il doit se méfier des informations relayées par l'administration : « J'avais, à partir de 1981 […] pris l'habitude de réunir régulièrement un petit cénacle d'universitaires et de spécialistes de l'Afrique pour m'aider à réfléchir aux problèmes qui se posaient dans chacun des pays du continent, dit-il dans ses mémoires. Pour cette région des Grands Lacs, j'avais fait appel à Jean-Pierre Chrétien et à Gérard Prunier[11], qui la connaissaient bien, et je dois admettre qu'ils donnaient des

éclairages assez différents de ce que nous disaient les télégrammes officiels sur la situation dans les deux pays : pour eux, il ne fallait pas se fier au calme apparent qui semblait régner[12]. »

Seul bémol à ce pouvoir du Monsieur Afrique de l'Élysée : depuis 1981, la cellule du 2, rue de l'Élysée a perdu la gestion du budget du Fonds d'aide à la coopération (FAC) désormais dévolu au ministère de la Coopération. Elle n'a donc plus de levier financier dans l'exercice de son pouvoir quotidien.

« Ne cherche pas les bons et les méchants, il n'existe que des tueurs potentiels »

Le second septennat de F. Mitterrand va renforcer la personnalisation des relations africaines, car désormais au milieu des « hommes du président », il y a aussi son fils, Jean-Christophe. Sa légitimité sur le continent noir est immédiatement contestée par la presse qui le surnomme « Papamadit ». Fils aîné de François Mitterrand et de Danièle Gouze, « Christophe » comme l'appellent ses proches, a d'abord arpenté l'Afrique comme journaliste à l'Agence France Presse (AFP) dans les années 1970. Il a notamment été correspondant à Nouakchott, en Mauritanie où il investira plus tard, après son passage à l'Élysée, dans une pêcherie industrielle, ce qui lui vaudra la curiosité des juges[13]. En 1982, il rejoint l'Élysée comme documentaliste de la cellule africaine. Guy Penne le forme aux arcanes du métier, avant de lui laisser la place, en 1986 en binôme avec Jean Audibert, ancien directeur de cabinet de l'éphémère ministre de la Coopération et du Développement, Jean-Pierre Cot (1981-1982). À partir de 1988, « Christophe » est seul maître à bord de la cellule Afrique.

Décembre 1988, Paris. « Si vous maintenez votre fils à ce poste, vous vous exposez[14]. » L'avertissement de Jean Audibert à François Mitterrand

sonne comme l'annonce des ennuis à venir. Avant de partir pour Alger comme ambassadeur, le conseiller diplomatique de la présidence de la République a eu le temps de se forger une opinion sur celui qui est devenu en 1986, à 40 ans, le conseiller Afrique du « Château ». Faut-il le préciser, son avertissement ne sera pas entendu…

Les services secrets français voient ce mélange des genres d'un très mauvais œil. Alain Chouet, ancien numéro 3 de la DGSE, y décèle une des raisons cachées de la politique élyséenne au Rwanda, dans les années 1990 : « L'Élysée est crispé sur le Rwanda, explique l'ancien chef du service de renseignement de sécurité, pour deux raisons : la principale est que Mitterrand est persuadé que c'est une offensive anglo-saxonne contre l'Afrique francophone, la cellule Afrique aussi ; par ailleurs, il s'agit aussi de protéger les intérêts de "Papamadit" et de quelques-uns de ses amis qui ont peur de se faire déposséder de certains marchés qu'ils dominent dans l'agro-alimentaire[15]. » L'allusion à l'affaire Sucden est dépourvue d'ambiguïtés.

Le 11 novembre 1988, le groupe Sucres et Denrées (Sucden) signe le « contrat du siècle » avec la Côte-d'Ivoire. Il achète la moitié de la récolte de cacao de l'année, soit 400 000 tonnes de fèves. Seule condition posée par les autorités d'Abidjan : le contrat doit être adossé à un prêt garanti par la Caisse centrale de coopération économique (CCCE). Les Ivoiriens et Sucden veulent être certains de pouvoir stocker la matière première suffisamment longtemps pour profiter de la hausse des cours et réaliser ainsi une belle plus-value. Mais cette opération a un coût, car 200 000 tonnes doivent être stockées dans des entrepôts pour deux ans. Le 23 décembre, le conseil de surveillance de la CCCE est convoqué en urgence pour entériner un prêt de 400 millions de francs (61 millions d'euros) à la Caisse ivoirienne de stabilisation des prix des matières premières (Caistab). La décision a été prise par François Mitterrand à l'occasion du sommet franco-africain de Casablanca. Immédiatement, Abidjan vire la même somme sur un compte géré par la BNP de Londres dans le paradis fiscal de Jersey. Une grosse partie de ce prêt — 195 millions de francs — va tout bonnement disparaître. Au profit de qui ? Ce point ne sera jamais éclairci.

Or la Coopération française, pas plus que le Trésor à Bercy ne voulaient s'engager dans cette opération ; l'appui de Jean-Christophe Mitterrand

semble avoir joué un rôle déterminant dans l'accord obtenu par Sucden auprès de Félix Houphouët-Boigny. Ce qu'il a toujours démenti. Pourtant, quelques mois après la signature du contrat, le 1er septembre 1989, Georges Kentzler, spécialiste du trading de cacao, devient délégué général pour l'Afrique de Sucden. Kentzler est l'associé de Jean-Pierre Fleury dans le groupe ADEFI — il en détient les deux tiers des parts — mais surtout, il est très proche de « Christophe » qu'il a connu au Togo dans les années 1970.

« C'est fondamental, analyse l'ancien espion Alain Chouet, l'Afrique est à l'époque une machine à transformer des fonds publics français en fonds privés français et à glaner d'énormes plus-values. De gros intérêts sont en jeu et cela a contribué à créer un climat où on évaluait les "bons" d'un côté et les "mauvais" de l'autre en fonction de leur contribution aux intérêts économiques hexagonaux[16]. »

Ainsi, qu'il s'agisse des « affaires » économiques ou des relations diplomatiques, Mitterrand père et fils partagent ce même sens de l'imbroglio entre la sphère publique et la sphère privée, où la relation personnelle prime sur les mécanismes collectifs et institutionnels de décision.

L'émissaire du Palais de l'Élysée n'a de comptes à rendre à personne, en dehors du président, mais il a le pouvoir de sélectionner ses interlocuteurs au sein de l'administration. La proximité de Jean-Christophe Mitterrand avec le diplomate Paul Dijoud, directeur des Affaires africaines au Quai d'Orsay et ancien directeur général de Sucden dans les années 1980, est connue dans le landerneau du continent. Il s'appuie beaucoup sur les télégrammes diplomatiques de l'ambassadeur au Rwanda Georges Martres qui relaie souvent, sans distance, le point de vue du président Juvénal Habyarimana. Sur le Rwanda, Jean-Christophe Mitterrand est l'œil, l'oreille et le porte-voix de son père. Dans les périodes de crise, il est tous les jours au téléphone avec Kigali, dont il reçoit les demandes de soutien, qu'il répercute immédiatement au « Château ». La famille Habyarimana sait qu'il est le canal le plus direct pour se faire entendre du président français. La presse et certaines ONG le disent proche du fils du président rwandais Jean-Luc Habyarimana. Ce qu'il dément formellement.

Sur le fond, le fils Mitterrand n'affiche pas de grandes divergences avec la politique africaine défendue par son père, même si, parfois, il confesse de légers points de désaccord : « Je m'inquiétai néanmoins lorsque, en

février 1991, mon père décida de gonfler nos effectifs dans le cadre de l'opération Noroît », écrit-il dans ses Mémoires. « J'avais le sentiment que nous nous engagions beaucoup trop et je lui demandai : "Pourquoi en faisons-nous autant ?" Il me répondit, très net : "La situation au Rwanda est plus que tendue. Explosive. L'agression du FPR déstabilise les rapports politiques et attise la fracture ethnique. Il nous faut gagner du temps pour obliger les parties à s'entendre, car dans cette région des Grands Lacs les massacres sont devenus la norme. Dans ce type de conflit ne cherche pas les bons et les méchants, il n'existe que des tueurs potentiels"[17]. »

À l'Élysée, Jean-Christophe Mitterrand n'a pas que des amis : il est en conflit larvé avec François de Grossouvre qui, dès 1989, dénonce son implication présumée dans l'affaire des missiles Mistral vendus illégalement à l'Afrique du Sud alors sous embargo des Nations unies. Les deux hommes se détestent. Plusieurs hauts fonctionnaires alertent avec précaution le président du danger que représente l'influence néfaste de ce conseiller Afrique hors normes. En vain. Au printemps 1992, « Papamadit » est finalement remplacé par un diplomate de gauche. Avec sa longue chevelure blanche, Bruno Delaye est un « techno » expérimenté : énarque (promotion Léon Blum, 1975), il est ambassadeur de France à Lomé au Togo lorsque l'Élysée l'appelle. Lui aussi relaie sans esprit critique le point de vue de la diplomatie française.

« On craint un coup d'État militaire »

Par exemple, le 7 avril 1994, le lendemain de l'attentat, dans une longue note, le conseiller Afrique Bruno Delaye écrit au président : « L'attentat est attribué au Front patriotique rwandais (FPR). À Kigali, la garde présidentielle s'est lancée dans la chasse aux opposants. […] Les institutions de la transition n'ayant pas encore pu être mises en place, la

mort du président laisse le pays sans aucune autorité reconnue (le gouvernement et le parlement n'ont pas été installés). **On craint un coup d'État militaire**[18]. »

Un coup d'État de qui ? Bruno Delaye ne le précise pas, mais il sous-entend que les éléments extrémistes du régime sont à l'œuvre. Toute la rhétorique de la responsabilité du FPR est déjà mise en avant. Tout comme la crainte, bien réelle celle-ci, de voir le pays basculer dans l'engrenage de la guerre civile. La réaction de la France s'organise.

Le lendemain, le général Quesnot dresse au président Mitterrand un point de situation consacré à la « sécurité de nos ressortissants » (450 à Kigali, 150 dans le reste du pays). L'évacuation se met en place. Quatre gros porteurs Transall, en provenance de Centrafrique, peuvent se poser dès le samedi matin dans la capitale rwandaise : « Selon les circonstances, écrit le chef de l'état-major particulier, un Transall pourrait ramener à Bangui [en Centrafrique] une cinquantaine de femmes et enfants traumatisés par les événements dont la veuve d'un des pilotes du Falcon présidentiel et la femme et les enfants du Président Habyarimana[19]. »

Le plan se déroule comme prévu. Dans la nuit de vendredi à samedi, les premiers éléments de l'opération Amaryllis investissent l'aéroport de la capitale. Les Belges se sont vu refuser l'accès au tarmac. « Dans ces circonstances, écrit le général Quesnot le samedi 9 avril, nous nous trouvons **seuls** à Kigali. Il a été décidé de renforcer nos éléments initiaux de manière à atteindre 450 hommes dimanche midi. Ce volume de forces devrait nous permettre l'évacuation de nos ressortissants et de tous les étrangers qui se mettront sous notre protection malgré une offensive en cours du FPR à partir du nord[20]. »

Dans cette note, Christian Quesnot confirme que le premier avion repartant de Kigali en fin d'après-midi a embarqué la famille Habyarimana au complet, « conformément à vos instructions ». Dans ce texte, le général ne dit pas un mot sur les massacres en cours. Pas plus qu'il n'évoque les intenses tractations menées à Kigali, autour de l'ambassadeur de France, Jean-Michel Marlaud, qui participe directement aux discussions pour mettre en place le nouveau gouvernement intérimaire rwandais. Le gouvernement du génocide. Dans ces échanges « de crise », seul l'objectif très médiatisé

de la sécurité des Français semble prévaloir. La gravité du mécanisme qui s'est enclenché à partir du 7 avril n'entre pas dans la grille de lecture des hommes de l'Élysée, aveuglés par leur cadre habituel de pensée.

« Naturellement nous évacuons également les étrangers… »

Lundi 11 avril 1994. À Kigali, l'évacuation des Français est quasiment terminée : 600 personnes ont été dirigées vers Bangui ou Bujumbura, capitale du Burundi, au sud du Rwanda. À Paris, une réunion interministérielle de crise dresse un état des lieux. Deux décisions sont soumises à l'approbation du président : la date du retrait des troupes d'Amaryllis et la fermeture de l'ambassade où, durant tout le week-end, l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud a dirigé les conciliabules pour aboutir à la formation du gouvernement intérimaire.

Dans une note cosignée par le général Quesnot et le diplomate Dominique Pin, adjoint de Bruno Delaye, le président est ainsi informé : « Naturellement nous évacuons également les étrangers qui souhaitent quitter le Rwanda. Le reste des membres de la famille du Président Habyarimana sera également évacué en fin d'après-midi. »

C'est faux : tous les Rwandais, en particulier les nombreux employés tutsis des institutions françaises de Kigali, se voient refuser l'accès aux Transall par les parachutistes français déployés sur place. Ces derniers appliquent strictement les consignes de l'état-major.

« Sur le plan militaire, concluent les hommes de l'Élysée dans la même note, la situation est très préoccupante. Dans Kigali, les combats à l'arme lourde et les massacres se poursuivent. Le FPR accentue sa pression sur la capitale. […] Le départ des Français du Rwanda est lourd de conséquences pour ce malheureux pays où, après de très sanglants combats, le FPR contrôlera le pouvoir par la force et il s'ensuivra une période de guérilla. La majorité hutue n'acceptera jamais ce pouvoir sans partage. »

Si les hommes de l'Élysée ont bien conscience de la gravité de la situation à Kigali, ils n'en tirent pas toutes les conséquences. Ils ne font pas la part des choses entre la guerre et le génocide en cours. Comme si la violence et les exactions d'une lutte pour le pouvoir avaient exactement la même signification que le massacre de civils de grande ampleur. Comme si le soutien aux génocidaires allait de soi.

Mardi 12 avril 1994. Note de situation pour préparer le conseil restreint du lendemain : « Les Belges prennent progressivement notre place au fur et à mesure du repli de notre dispositif vers l'aéroport, écrivent les conseillers de l'Élysée. Notre ambassade a été fermée ce matin. Le retrait de nos troupes (500) devrait être terminé mercredi en fin d'après-midi. Seuls resteront sur place, à la demande des Belges, pour quelques jours, une trentaine d'hommes des forces spéciales pour conserver à cette opération un caractère international et permettre si possible, après négociation, de récupérer les corps de nos deux coopérants gendarmes et de l'épouse de l'un d'eux probablement tués dès le début des événements par le FPR[21]. »

Là encore, dans cette note cosignée par le général Quesnot, et les diplomates Dominique Pin et Jean Vidal, pas un mot sur les massacres…

Sur le dossier rwandais, le général Quesnot semble n'avoir jamais eu de doute. Sa conviction profonde repose sur un axiome de base de la politique africaine de la France. Pour lui, le « vrai problème de fond » demeure la surpopulation de la région et le partage des terres : « L'évolution démographique était telle, dit Christian Quesnot devant la Mission parlementaire, que le partage des terres était difficile : les lopins étaient de plus en plus petits et la population, chassée par le FPR, d'un côté, était manipulée par les FAR et le Président Habyarimana, d'un autre côté. »

Lutter pour imposer son espace de survie : une sorte de fatalité qui exclut d'emblée les raisons sociales, économiques et politiques du conflit. Le décalage est perceptible entre cette conception très coloniale du partage du pouvoir — ceux qui sont démographiquement majoritaires doivent gouverner — par opposition à la conception anglo-saxonne du « *one man, one vote* » qui s'impose alors sur le continent, de l'Afrique de l'Est à l'Afrique du Sud.

Cette vision « coloniale » consiste aussi à évacuer toute grille de lecture politique des événements. Au Rwanda, le gouvernement est légitime, parce qu'il incarne, sur une base ethnique, une très large majorité de la population

hutue qui, jamais, n'aura l'idée de désigner des représentants tutsis. Le pouvoir est légitime parce qu'il est partagé entre des individus d'un même groupe, sans distinctions sociales ou économiques. C'est ce que pensent la plupart des officiers français confrontés au dossier rwandais. Le général Quesnot le dit explicitement aux députés : « Concernant l'assistance militaire technique, il [Christian Quesnot] a rappelé que le Président de la République avait donné comme directive de recourir à la stratégie indirecte, c'est-à-dire d'aider un gouvernement légal, qui représentait 80 % de la population. À l'époque, M. Habyarimana avait la considération de ses pairs et des Africains et n'était pas contesté[22]. » « Pas contesté » ? Une vision très édulcorée des événements qui secouent le pays depuis 1990…

Des « courts-circuits » dans la chaîne hiérarchique

Comment les hommes du président sont-ils informés de la situation qui prévaut sur place ? Réponse du général Quesnot : « S'agissant du renseignement, les informations dont disposait l'état-major particulier provenaient à 90 % de la direction du renseignement militaire (DRM), la DGSE ne lui fournissant pas de données strictement militaires, sauf demandes ponctuelles, relatives à des analyses de personnalité[23]. »

Ce passage de l'audition de Christian Quesnot mérite que l'on s'y attarde un instant. S'agissant de l'information de terrain, deux réseaux sont en concurrence sur le Rwanda : celui des diplomates et, en premier lieu, de l'ambassadeur de France à Kigali ; celui de la coopération militaire dont les « assistants techniques » français travaillent étroitement avec tous les échelons de l'armée rwandaise. Le premier flux d'informations remonte par le canal du Quai d'Orsay et se diffuse ensuite dans la machinerie gouvernementale. Le second flux emprunte des voix diversifiées, car les

assistants techniques de la Mission militaire de coopération (MMC), se trouvent sous la double tutelle du ministère de la Coopération et du ministère de la Défense.

Il existe plusieurs points de contact entre ces deux canaux, comme celui de l'attaché de Défense — un officier de gendarmerie — qui rapporte à l'ambassadeur, mais aussi à son administration d'origine, la Défense. À ce titre, la MMC et le ministère de la Coopération sont, sans aucun doute, les administrations les mieux informées sur l'état réel de la crise, car elles sont à l'intersection des deux flux d'informations. Mais l'aspect essentiel, souligné par le général Quesnot, est l'importance de la DRM comme fournisseur de « 90 % » des analyses et des informations sur le Rwanda. *A contrario*, les analyses de la DGSE sont déconsidérées (les hommes de l'Élysée trouvent que la « boîte » ne leur apporte aucune information pertinente) alors qu'elle a une vision plus équilibrée que celle de la DRM.

« Il y a une grosse différence entre les deux services, nous explique Alain Chouet, ancien numéro trois de la DGSE. L'un fait du renseignement généraliste, l'autre de l'observation militaire. La DRM est incluse dans le dispositif des armées et très subordonnée à la hiérarchie. Composée d'officiers qui y font un court passage et qui ont par ailleurs une carrière à mener, elle est sensible aux exigences de l'état-major auquel elle s'efforce d'apporter du grain à moudre. La DGSE est une hybridation de fonctionnaires venus de tous horizons qui y font en général toute leur carrière et s'inscrivent dans le "temps long". Plus autonome sur le plan hiérarchique puisqu'elle est une direction générale, elle est moins perméable aux soucis conjoncturels ou aux options personnelles de l'exécutif[24]. » Créée en juin 1992, en même temps que le Commandement des opérations spéciales (COS), la Direction du renseignement militaire (DRM) est confiée au général Jean Heinrich, un pilier de la communauté du renseignement[25].

« À l'époque, sur le Rwanda, poursuit Alain Chouet, la DRM dispose des meilleurs observateurs sur le terrain puisque l'armée y est présente. La DGSE a peu de gens sur le terrain. En revanche, elle a beaucoup plus de contacts en périphérie, qui travaillent dans les pays limitrophes, sur la diaspora en Europe et ailleurs. Les militaires, ils sont comme Fabrice au

milieu de la bataille, ils voient bien les détails de terrain mais pas forcément la situation d'ensemble régionale et internationale. La DGSE avait peut-être une vision plus politique du dossier[26]… »

Cette réforme a pour conséquence une concentration étroite des instruments utilisés dans la crise rwandaise, car la DRM comme le COS sont directement reliés au sommet de l'État, *via* le chef d'état-major des armées. Le président de la République peut donc donner des ordres directement à une armée de spécialistes qui, en retour, l'informe de la situation sur un théâtre d'opérations. Une sorte de cercle fermé de la guerre. Les soldats du COS ont leur propre système de communication, leurs propres moyens et une chaîne hiérarchique qui court-circuite toutes les autres. Sans autre contrôle qu'une poignée d'officiers généraux totalement acquis à leur cause.

100 000 morts et l'indifférence

Paris, mercredi 20 avril 1994, Palais de l'Élysée.

Une conversation de couloir, à bâtons rompus. Françoise Carle, responsable des archives de la présidence, en a gardé une trace dans ses notes personnelles. Elle relate les propos échangés entre Bruno Delaye et Anne Lauvergeon, le « sherpa » du président. Cela fait maintenant deux semaines que les milices massacrent à tour de bras les Tutsi dans les rues de Kigali. « Il n'y a rien à dire, dit le diplomate, le Rwanda, c'est cent mille morts d'ici à la fin du mois, 800 000 réfugiés selon le HCR. Rien à dire. »

« Ce n'est pas l'intensité des combats qui est importante, c'est l'*indifférence* », note Françoise Carle. « Dix morts en Afrique du Sud : ce sont des blancs, on en parle. *Il y a deux poids dans la vie humaine : un jour on en paiera le prix.* »

Anne Lauvergeon : « Comment ces événements sont-ils perçus en Afrique ? »

Bruno Delaye : « Les gens disent : "Pourvu que ça n'arrive pas chez nous !" »

Un commentaire à la fois désabusé et pour le moins décalé car, chaque jour, le conseiller Afrique est informé dans le détail des exactions commises. Bruno Delaye n'est pourtant pas au bout de ses peines. Depuis deux ans, il joue la carte de l'apaisement défendue par les diplomates du Quai d'Orsay dans le cadre des négociations d'Arusha. Il tempère les ardeurs des officiers « jusqu'au-boutistes ». Mais il ne parvient pas à infléchir la ligne politique définie par le président Mitterrand.

Cette oscillation permanente entre pessimisme et *realpolitik* apparaît au grand jour lorsque le conseiller Afrique vient s'expliquer devant la Mission d'information parlementaire : « Les autorités françaises se doutaient, savaient que le pire se fomentait dans les cercles extrémistes car l'ambassade transmettait des informations sur des rumeurs de préparatifs de règlements de comptes sanglants », lâche Bruno Delaye. « En revanche, elles n'ont pas eu connaissance de "plan de génocide", et personne ne pouvait prévoir que la crise s'achèverait par un drame d'une telle ampleur », affirme-t-il.

Une contre-vérité de plus dans la bouche du diplomate qui tente de masquer les impasses de la politique de l'Élysée[27]. Le bras de fer entre les « faucons » de l'Élysée et les « colombes » de l'administration va se déplacer jusqu'au sommet de l'État, entre le président et son Premier ministre.

Balladur : « Je ne voulais pas faire la guerre au Rwanda »

7 février 1994, Yamoussoukro, capitale de Côte-d'Ivoire.

Pour le « Vieux », il fallait bien des funérailles planétaires ! Dans l'immense basilique construite sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, ils sont tous là pour célébrer les obsèques de Félix Houphouët-Boigny, le « Père de la Nation » ivoirienne. Vingt-sept chefs d'État, cent vingt pays représentés et quasiment tout le personnel politique de la V^{e} République

française : le président Mitterrand, le Premier ministre Balladur et six anciens Premiers ministres, de gauche et de droite, communiant dans un même élan autour du culte de la « Françafrique »[28].

Après la cérémonie, un immense déjeuner de 7 000 invités rassemble cette « Françafrique » sous les yeux ébahis d'Édouard Balladur : « Il y avait de tout, raconte l'ancien Premier ministre, les Français, les étrangers, les socialistes, les « gaullistes », membres du gouvernement, membres de l'ancien gouvernement, les présidents d'entreprises publiques, les militaires… C'était la panoplie du copinage affiché, ça m'avait fait une impression épouvantable. Je m'étais dit, il faut absolument mettre fin à tout ça. Des gens trop bien ensemble, de bons copains qui se retrouvent, qui s'en racontent de bien bonnes sur le passé, mais qui n'oublient pas de parler de l'avenir. Et c'était étalé comme ça[29]… »

Et pourtant, Édouard Balladur connaît par cœur la coulisse du pouvoir. Secrétaire général de l'Élysée (1973-1974) sous Georges Pompidou, ministre de l'Économie et des Finances durant la première cohabitation (1986-1988) et, enfin, Premier ministre sous la seconde cohabitation (1993-1995), c'est un animal politique rompu aux faux-semblants de l'appareil d'État. Il va pourtant découvrir l'ampleur du fossé qui le sépare de l'Élysée sur le dossier rwandais. Un affrontement sans merci avec le président de la République, dont personne ne sortira indemne.

Lorsqu'il parle du Rwanda, Édouard Balladur évoque un « guêpier » dont il perçoit d'emblée tout le pouvoir de nuisance, sinon les orages à venir. Dès qu'il arrive à Matignon, en avril 1993, le Premier ministre tente d'infléchir la politique des hommes de l'Élysée : « Je réglais les affaires avec Mitterrand, dit-il, lors des conversations que nous avions une à deux fois par semaine, assez longues et ouvertes. Quand nous n'étions pas d'accord, nous nous le disions l'un à l'autre et on trouvait une solution. Alors qu'il y ait eu un peu d'activisme, c'est évident. Dans le livre de Péan, vous avez vu les élucubrations du général Quesnot, le soutien qu'il trouvait en M. de Villepin, qui dirigeait le cabinet de Juppé. Je ne voulais pas faire la guerre au Rwanda[30]. » Pourtant, lors de son premier conseil restreint, le 2 avril 1993, Édouard Balladur prône d'emblée un renforcement du soutien militaire français : « Nous devons être davantage présents », dit le Premier ministre. « Compte tenu des effectifs disponibles nous pouvons mettre un

millier de plus, mais il faut savoir combien de temps nous pouvons tenir. Il faut apporter des moyens supplémentaires à nos forces. L'objectif est de trouver une solution durable.

« On doit faire comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Premier ministre », conclut François Mitterrand[31].

L'affaire est complexe, parce qu'elle transcende les lignes traditionnelles de fracture politique. Le clivage droite-gauche s'estompe, en fonction des convictions personnelles et des intérêts politiques de chacun. Dans le clan des « durs », sur la même ligne que l'Élysée, se range Alain Juppé aux Affaires étrangères, relayé par son directeur de cabinet, Dominique de Villepin. Une position qui n'est, peut-être, pas dénuée d'arrière-pensées politiques. Tout deux sont des chiraquiens pur jus, qui tentent d'enrayer l'ambition présidentielle de Balladur l'« ami de trente ans », même si Juppé tient compte des réticences de son administration face à la logique de guerre. À la Coopération, Michel Roussin est l'un des hommes les mieux informés sur ce qui se passe au Rwanda. Il est lui aussi un fervent partisan de Jacques Chirac dont il a toujours servi les ambitions à la mairie de Paris. Il soutient régulièrement les positions de François Mitterrand. À l'opposé, Édouard Balladur peut compter sur la neutralité de François Léotard qui, depuis le ministère de la Défense, soutient sa future candidature à l'Élysée.

L'un des points de discussion les plus vifs concerne la question des livraisons d'armes, sujet névralgique du soutien apporté à Kigali. « On est responsable de ce qu'on fait, de ce qu'on décide et de ce qu'on sait, explique Édouard Balladur. […] Mais on est aussi responsable de ce qu'on ne sait pas, de ce qu'on n'a pas décidé et de ce qu'on n'a pas fait. » S'il jure avoir mis le « hola » aux livraisons d'armes « officielles », le chef du gouvernement n'est pas certain qu'il « n'y a rien eu du tout » par d'autres canaux officieux.

Précaution oratoire ou aveu d'impuissance ? L'ancien Premier ministre sait qu'il a été « doublé » dans cette affaire, à la fois par la présidence ou par des officines parallèles, parfois en lien avec certains ministres de son propre gouvernement. Une position de principe qui n'a guère été difficile de contourner[32].

Des paras sur Kigali ?

À quel moment le bras de fer a-t-il complètement basculé en défaveur des hommes de l'Élysée ? Probablement dans la première quinzaine du mois de mai, alors que les médias commencent à relayer l'actualité du Rwanda. Ou plutôt, celle des massacres en cours. Le 29 avril, le conseiller Afrique, Bruno Delaye, se confie à l'archiviste Françoise Carle avec ce commentaire : « La grosse difficulté, c'est une certaine apathie française. J'ai eu un mal fou à convaincre Matignon d'envoyer une aide humanitaire. Ils devraient se rendre compte, aussi, que devant les télévisions les Rwandais vont appeler au secours. Ce sont des gens d'expression française, ils ne diront pas « *Help !* », ils diront « Au secours », et l'opinion les entendra. Quand on dit au secours en anglais, en somalien ou en éthiopien, tout le monde s'en fout, mais en français ça aura un certain effet… »

Parallèlement, le diplomate est tout à fait conscient de la fragilité politique de la position de la France : « L'organisation tutsie est excellente, poursuit Bruno Delaye, elle a su sensibiliser en faveur des Tutsis, et faire considérer les autres comme une bande d'assassins choyés, équipés par la France. Cette idée-là est la tendance dominante partout[33]. »

Trois jours plus tard, le général Quesnot exprime le même sentiment d'impuissance dans une note adressée au président : « L'ampleur des massacres est considérable et sous prétexte que ce sont seulement des Noirs il n'y a aucune réaction internationale digne de ce nom. La seule solution techniquement viable est une intervention militaire des pays intéressés (France et Belgique ?) limitée dans l'espace et le temps pour permettre la distribution d'une aide humanitaire qui pourrit sur place et forcer les parties prenantes à un accord équilibré[34]. »

Face à l'immobilisme ambiant, à quel type d'« intervention militaire » songe le chef d'état-major particulier ? Plusieurs scénarios sont en concurrence dans les couloirs de l'état-major des armées, où certains officiers préparent une offensive directement sur Kigali. C'est du moins

l'opinion d'Édouard Balladur, qui demande, dès le 18 mai, au gouvernement de lui « faire des propositions », estimant que « nous ne pouvons pas rester absents du Rwanda[35] ». Mais surtout, le Premier ministre ne veut pas s'engager dans « ce qui apparaîtrait rapidement comme une opération de type colonial[36] » : « J'ai coupé net toute cette affaire, car je sentais très bien tout ce qu'il y avait derrière. D'abord au ministère des Affaires étrangères — je ne dis pas Juppé lui-même — et puis le général Quesnot avait exposé un jour qu'il était tout à fait possible d'envisager un lâcher de parachutistes sur tel hôpital à Kigali, sur une église où il y avait 1 500 réfugiés… J'ai coupé cette affaire, net. Je dois dire que Mitterrand n'a pas insisté, il n'a même pas plaidé pour ça.

« Si on peut employer le terme de "clivage", il se situe entre vous et le président Mitterrand ? », lui demandons-nous.

« — Non. Je ne dirais pas qu'il y avait un clivage entre François Mitterrand et moi. Je dirais entre moi et certains milieux. Soit des milieux avec ce que veut dire le terme milieu, soit des hommes dépourvus de jugement. Voilà[37]. »

En d'autres termes, les hommes de l'Élysée ont bien tenté de « doubler » ceux de Matignon dans la course vers une sortie de crise. Les premiers soutenant sans surprise une ligne offensive, tandis que les seconds prônent une ligne défensive. À mots couverts, Édouard Balladur le confirmera aux députés : « Il [Édouard Balladur] lui est apparu excessif de parler d'hésitations dans la politique à conduire, bien qu'il soit exact que certains responsables aient envisagé une intervention militaire, notamment à Kigali. […] Deux options ont effectivement été envisagées, mais le choix a porté sans ambiguïté sur une action humanitaire limitée dans le temps, autorisée par les Nations unies et s'appuyant sur la frontière d'un État voisin[38]. »

Sur le terrain militaire, la situation se dégrade lentement mais sûrement pour les FAR. Le 22 mai, le FPR s'empare de l'aéroport et de la caserne de Kanombe. Les 23 et 24 mai, une trêve de deux jours est décrétée. À l'Élysée, le moral des hommes du président s'effondre, comme le relate Françoise Carle après un échange avec le général Quesnot, le 8 juin : « Les parlottes continuent pendant les massacres, dit Christian Quesnot. Il n'y a plus de politique africaine, si jamais il y en a eu une. On est dans un consensus frileux[39]. »

En coulisse, la guerre fait rage entre l'Élysée et Matignon autour de la définition de cette « intervention ». Doit-elle être « humanitaire » ? Armée ? Et pour sauver qui ? Contre quoi ?

15 juin 1994, conseil restreint, Palais de l'Élysée. Après un rapide tour de table des ministres concernés, le Premier d'entre eux prend la parole : « Nous ne pouvons plus, dit Édouard Balladur, quels que soient les risques, rester inactifs. Pour des raisons morales et non pas médiatiques. Je ne méconnais pas les difficultés. Je pense que si d'autres puissances sont prêtes à étudier avec nous une intervention humanitaire, il n'y a pas d'inconvénients. […] Mais il faut faire quelque chose. Dans des cas aussi affreux, il faut savoir prendre des risques.

« J'approuve cette façon de voir, reprend François Mitterrand, mais nous pourrions limiter nos objectifs. […] À Kigali même, il y aurait deux ou trois sites et il faudrait examiner cas par cas d'autres villes. »

Manifestement, à quelques jours du déclenchement de l'opération Turquoise, le président Mitterrand a encore en tête une opération « coup de poing » le long de la ligne de front avec le FPR.

Au même moment, le président de Médecins sans frontières, Philippe Biberson, a rendez-vous avec le ministre des Affaires étrangères, en compagnie de Brigitte Vasset, la directrice des opérations MSF-France. Philippe Biberson interroge Alain Juppé : « On dit qu'il y a des livraisons d'armes au gouvernement rwandais ou au gouvernement intérimaire ou au gouvernement en fuite. Est-ce qu'il est exact que la France continue des livraisons d'armes à Goma ? »

Réponse d'Alain Juppé : « Écoutez, tout ça, c'est très confus. Il y avait effectivement des accords de coopération ou de défense avec le gouvernement. Il y a peut-être eu des reliquats mais, en ce qui concerne mes services, je peux vous dire que depuis fin mai, il n'y a certainement plus aucune livraison d'armes au régime Habyarimana. »

« Mais, en même, temps, conclut l'ex-président de MSF, il a dit en regardant de l'autre côté de la Seine, donc vers l'Élysée : "Mais ce qui peut se passer là-bas, moi je n'en sais rien." » « C'était pathétique », se souvient Philippe Biberson[40]. Selon Alain Juppé, « là-bas » aurait signifié « au Rwanda », et non « à l'Élysée »[41]…

Un jeu trouble de l'Élysée au Rwanda dont le futur candidat à la présidentielle, Édouard Balladur, souhaite se démarquer, en affichant la

volonté de mener une nouvelle politique africaine, même si des amis de la « Françafrique » comme Charles Pasqua le soutiennent.

Le 22 juin, alors que les éléments précurseurs du COS se déploient le long de la frontière zaïroise, une délégation de deux émissaires du FPR, dont son représentant en Europe, Jacques Bihozagara, se rend au Quai d'Orsay. Un peu étonnée, elle entend la position du représentant de Matignon, Philippe Baudillon : « Votre interprétation des intentions françaises au Rwanda n'est pas la bonne. Elle est en contradiction avec ce qui est fait depuis un an. Les Français ne comprendraient pas que notre intervention soit autre qu'humanitaire. Les temps changent, votre analyse de la politique française actuelle est influencée par une période passée. C'est ce que le Premier ministre tenait à vous faire savoir[42]. »

Sur le compte rendu rédigé par Bruno Delaye, François Mitterrand inscrit deux annotations d'une main rageuse :

« Inadmissible, le dire à Matignon. » « Inadmissible, protester à Matignon. F.M. »

Une « guerre secrète » entre Matignon et l'Élysée, qui ne franchit pas les murs du « Château ».

Le même jour, en conseil restreint, le président Mitterrand joue la carte du consensus devant le gouvernement et son Premier ministre : « Le Premier ministre et moi-même, dit-il, ainsi que l'ensemble des ministres partageons la même analyse : une intervention, oui, mais brève, de style "coup de poing". Elle doit être à la fois symbolique et réelle. Notre intervention ne semble désirée par personne, même par ceux que nous voulons sauver[43]. »

Notes du chapitre 7

1. Extrait des comptes rendus dressés par les services de l'Élysée, archives de l'Institut François Mitterrand.
2. *Ibid.*
3. Détails livrés par le général Quesnot lors de son audition par la Mission d'information parlementaire.
4. *Ibid.*
5. Voir chapitre « Les "grandes manœuvres" médiatiques ».
6. Entretien téléphonique avec les auteurs le 1er mars 2006.
7. Audition d'Hubert Védrine, Mission d'information parlementaire.
8. Voir chapitre « Une guerre cachée, un génocide oublié ».

9. Le 10 juillet 1985, trois équipes de la DGSE plastiquent un bateau de l'association écologiste Greenpeace à quai dans le port d'Auckland en Nouvelle-Zélande. L'opération fait une victime, un photographe, Fernando Pereira. L'affaire est révélée par *Le Monde* sous la plume d'Edwy Plenel.

10. Pierre FAVIER et Michel MARTIN-ROLAND, *La Décennie Mitterrand*, tome I, Seuil, Paris, 1990, p. 329.

11. Respectivement historien spécialiste des Grands Lacs et chercheur au CNRS.

12. Guy PENNE, *Mémoires d'Afrique (1981-1998), entretiens avec Claude Wauthier*, Fayard, Paris, 1999, p. 206.

13. Entendu par le juge Courroye en 2004, qui soupçonnait dans cet investissement en Mauritanie une opération de blanchiment de fonds provenant d'un trafic d'armes avec l'Angola, Jean-Christophe Mitterrand a bénéficié d'un non-lieu dans cette affaire, rendu en 2007.

14. Propos rapporté par Pascal KROP, *Le Génocide franco-africain, faut-il juger les Mitterrand ?*, Lattès, Paris, 1994, p. 41.

15. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 5 février 2014.

16. *Ibid.*

17. Jean-Christophe MITTERRAND, *Mémoire meurtrie*, Plon, Paris, 2001, p. 154.

18. Note extraite des archives de l'Élysée, le gras est de l'auteur.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

22. Audition du général Quesnot, le 19 mai 1998, rapport MIP.

23. *Ibid.*

24. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 5 février 2014.

25. Jeune lieutenant, Jean Heinrich participe à la création du Centre d'entraînement commando de Mont-Louis (Pyrénées), puis il fait toute sa carrière dans les services spéciaux, jusqu'à diriger le service action de la DGSE, avant de créer la DRM, à la demande de Pierre Joxe.

26. *Ibid.*

27. Sollicité par courriel, Bruno Delaye n'a pas répondu à notre demande d'entretien.

28. Dans le village africain, la légende attribue la paternité du terme « Françafrique » à Félix Houphouët-Boigny.

29. Entretien d'Édouard Balladur avec les auteurs, le 25 juin 2006. Sollicité à nouveau pour cet ouvrage, M. Balladur a estimé qu'il avait déjà « tout dit » au sujet du Rwanda.

30. *Ibid.*

31. Conseil restreint du mercredi 2 avril 1993, archives de l'Élysée.

32. Voir chapitre « Des armes pour les génocidaires ».

33. *Ibid.*

34. Note du 2 mai 1994 du général Quesnot, archives de l'Élysée.

35. Note du 18 mai 1994 du général Quesnot, archives de l'Élysée.

36. Audition d'Édouard Balladur devant la MIP, le 21 avril 1998.

37. Entretien, *op. cit.*

38. Audition d'É. Balladur, *op. cit.*

39. Note de Françoise Carle du 8 juin 1994, archives de l'Élysée.

40. Récit de Philippe Biberson cité par Laurence Binet, *Génocide des Rwandais tutsi*, Paris, MSF, 2003.

41. Cité par Olivier LANOTTE, *La France au Rwanda (1990-1994) : entre abstention impossible et engagement ambivalent*, PIE, Peter Lang, Bruxelles, 2007.

42. Note du 22 juin de Bruno Delaye, archives de l'Élysée.

43. Compte rendu du conseil restreint du 22 juin 1994, archives de l'Élysée.

8

Une guerre cachée, un génocide ignoré

Juillet 1994.

Cela fait maintenant un mois que l'opération Turquoise (22 juin-21 août 1994) est lancée au Rwanda. Malgré les critiques qui commencent à poindre sur le soutien de la France au régime Habyarimana, l'« union sacrée » prévaut au sein du gouvernement Balladur. « Pourquoi le gouvernement actuel assume-t-il totalement la politique de la France au Rwanda entre 1990 et 1993 ? », demande un journaliste du *Monde* au ministre de la Coopération, Michel Roussin. « J'assume, mais je ne fais pas de commentaire[1]. » En quelques mots, tout est dit.

Michel Roussin assume pleinement la politique menée par le président Mitterrand au Rwanda… sans livrer aux citoyens français le dessous des cartes et notamment que, depuis 1990, la France mène une guerre secrète au Rwanda, sans le dire publiquement.

Quinze jours plus tôt, le 29 juin 1994, François Mitterrand réunit un conseil des ministres restreint consacré au Rwanda : « Historiquement, la situation a toujours été périlleuse », lâche le chef de l'État devant ses principaux ministres. « Avant l'assassinat du président Habyarimana, on ne m'avait pas signalé de drames à l'intérieur du pays[2]. » Un mensonge. Depuis le début de l'engagement français au Rwanda, les signaux alarmistes n'ont cessé de remonter jusqu'au sommet de l'État.

« Mitterrand nous cache une guerre africaine »

Face à la menace militaire du FPR qui s'accentue depuis la première offensive d'octobre 1990, Paris glisse peu à peu vers un engagement militaire direct qui ne dit pas son nom aux côtés du régime Habyarimana. « Quand je suis arrivé à l'été 1992, se souvient un haut responsable français, je me suis rendu compte qu'au Rwanda, la France était presque en état de cobelligérant. On avait monté la mise de façon énorme[3]. » Une position de cobelligérant qui n'est pas assumée publiquement.

Cette ambiguïté de la position française se trouve parfaitement illustrée par une note du 23 février 1993 adressée à l'Élysée par les conseillers de François Mitterrand, afin de préparer un conseil restreint sur le Rwanda, prévu le lendemain : « La victoire de l'ethnie tutsi qui dirige le FPR amènerait sans aucun doute un sursaut ethnique hutu dont les conséquences pourraient être dramatiques », notent Dominique Pin et le général Quesnot, visiblement bien conscients du caractère explosif de la situation. « Cependant, face à la détermination et à la puissance du FPR soutenu par l'Ouganda, notre stratégie indirecte d'appui aux forces armées rwandaises n'apparaît plus suffisante. Cette situation nous place devant des choix difficiles. »

Les conseillers de Mitterrand établissent donc une liste de quatre options possibles : « partir », « maintenir le dispositif au niveau actuel et attendre », « intervenir fortement en soutien à l'armée rwandaise » ou bien « intervenir fortement et directement avec nos forces ». C'est la troisième option, c'est-à-dire un soutien accentué à l'armée rwandaise, qui a leurs faveurs : « Il s'agit de renverser le rapport de forces en accentuant notre aide à l'armée rwandaise par un apport logistique puissant et une implication de conseillers et d'artillerie à la hauteur de notre détermination », écrivent les

conseillers de François Mitterrand. « Nous serions présents et actifs dans les zones d'opérations, mais nous ne participerions pas directement aux combats[4]. »

Une escalade militaire dont on trouve une (rare) trace dans la presse, par le biais d'un article du *Canard enchaîné* dont le titre se passe de commentaire : « Mitterrand nous cache une guerre africaine ». « Le gouvernement français est gêné aux entournures car seul un accord d'assistance militaire lie la France au Rwanda, et aucun accord de défense ne permettrait aux militaires français de participer aux combats », écrit l'hebdomadaire satirique[5].

En fait, la discrète modification, à l'été 1992, de l'« accord particulier d'assistance militaire » de 1975, permet juridiquement à la France de faire la guerre au Rwanda[6]. Mais cela, le citoyen français l'ignore.

Les réticences de Pierre Joxe

Ministre de la Défense de janvier 1991 à mars 1993, Pierre Joxe est l'un des rares membres du sérail élyséen à s'interroger sur ce soutien inconditionnel à Juvénal Habyarimana.

Il l'exprime clairement dans une note qu'il adresse au chef de l'État, le 26 février 1993 : « Je reste préoccupé par notre position au Rwanda et par le rôle dans lequel nos 690 militaires peuvent se trouver entraînés, car l'armée rwandaise, de fait, ne se bat plus guère, écrit Pierre Joxe. […] Je vois mal le FPR renoncer à une victoire si proche et qui n'appelle sans doute même pas une offensive générale de sa part. […] Quant à Habyarimana, l'envoi de deux compagnies supplémentaires, après beaucoup d'autres démonstrations de soutien, fait qu'il se sent à présent l'un des dirigeants africains les mieux protégés par la France. Ce n'est pas la meilleure façon de l'amener à faire les concessions nécessaires. Or il est, par son intransigeance politique et par son incapacité à mobiliser sa propre armée, largement responsable du fiasco

actuel. Si le FPR reprend son avance, nos soldats peuvent, au bout de quelques heures, se retrouver face aux rebelles. » Un engagement direct dont ne veut visiblement pas entendre parler le ministre de la Défense.

Face à ce qu'il considère être une impasse politique et militaire, Pierre Joxe propose donc au président Mitterrand un changement radical de stratégie : « Le seul moyen de pression un peu fort qui nous reste — l'intervention directe étant exclue — me semble l'éventualité de notre désengagement », conclut-il[7]. En clair, pour contraindre Habyarimana aux réformes et à l'ouverture politique, faisons-lui comprendre que nous sommes prêts à le lâcher…

Pierre Joxe propose que ce message soit immédiatement porté auprès d'Habyarimana par le ministre de la Coopération, Marcel Debarge, qui doit justement se rendre en mission au Rwanda et en Ouganda.

Peine perdue. Le ministre de la Défense n'est pas entendu.

Le 10 mars 1993, Pierre Joxe quitte ses fonctions de ministre de la Défense pour la présidence de la Cour des comptes. Un départ qui n'a « rien à voir » avec le dossier rwandais, nous assure-t-il, mais qui témoignerait plutôt de sa lassitude des luttes intestines au sein du PS. Lorsque nous l'interrogeons sur sa note à Mitterrand concernant l'engagement français au Rwanda, à la sortie d'un studio de France Inter, le 2 janvier 2013 (après l'avoir sollicité, en vain, par mail), Pierre Joxe nous répond, laconique : « Je pense toujours la même chose. » Nous n'en saurons pas plus.

« Pierre Joxe avait une réserve assez marquée à l'égard de la cellule africaine de l'Élysée et du général Quesnot, nous confirme son ancien directeur de cabinet adjoint (de 1991 à 1993), Louis Gautier, aujourd'hui conseiller maître à la Cour des comptes. Il y avait une cellule parallèle avec laquelle Joxe entendait rompre[8]. » Il n'en aura pas l'occasion…

« Augmenter notre aide à l'armée rwandaise »

La rencontre entre Marcel Debarge et le président rwandais, le 28 février 1993, qui suit la note de Pierre Joxe à Mitterrand, ne change pas la donne.

Le ministre de la Coopération explique « avoir réitéré au Président Habyarimana le message indiquant que la présence militaire française s'inscrivait dans le cadre des accords de 1975 et de 1992, c'est-à-dire qu'elle consistait à apporter une aide indirecte et à protéger les ressortissants étrangers, tout autre objectif étant formellement exclu[9] ». Derrière ces précautions oratoires, le président rwandais comprend que le soutien de la France reste entier. L'invocation de la protection des ressortissants français (400 personnes, à l'époque) sert en fait de prétexte au renforcement du soutien militaire, alors que le génocide est déjà en marche.

Le conseiller de l'Élysée, Dominique Pin, se trouve aux côtés du ministre de la Coopération, lors de sa visite au Rwanda, en février 1993. Dès son retour à Paris, il prend la plume : « Notre stratégie indirecte d'appui aux forces armées rwandaises a atteint ses limites », écrit Dominique Pin au président Mitterrand. « La protection de notre communauté et celle des autres expatriés impliquent que nous augmentions notre aide à l'armée rwandaise pour que Kigali tienne[10]. »

Le lendemain, un nouveau conseil restreint se tient à l'Élysée, où le président de la République réaffirme sa doctrine : « Nous n'avons pas intérêt à ce que les Tutsis avancent trop vite, lâche François Mitterrand. Il faut gagner du temps. Retarder par tous les moyens diplomatiques et continuer à soutenir l'armée rwandaise en lui fournissant les munitions dont elle a besoin. » L'Élysée justifie son attitude par la volonté de contraindre Juvénal Habyarimana à conclure un accord politique avec le FPR.

« En 1990, la position de Mitterrand, c'est : "Je ne peux pas laisser faire ça. Je vais aider les Rwandais à défendre leur intégrité territoriale, mais je vais les obliger à accepter le partage du pouvoir avec les Tutsi" », explique l'ancien secrétaire général de l'Élysée, Hubert Védrine. « Ce deuxième volet est systématiquement occulté par ceux qui attaquent la France. Pourtant, cette politique conduira aux accords d'Arusha. La réaction française a été militaire et politique[11]. »

Sauf que, dans le même temps, le génocide est déjà en marche.

« Le régime rwandais tenait un double langage paraissant céder aux pressions diplomatiques de la communauté internationale, tout en créant à l'intérieur du pays des milices et des instruments de violence », résume

l'avocat belge Éric Gillet, qui s'est rendu sur place à l'époque[12]. Une « double logique », politique mais aussi génocidaire, que les autorités françaises ne pouvaient pas ignorer. « Il fallait associer les accords d'Arusha aux aspects concernant le respect des droits de l'Homme », regrette Éric Gillet[13].

Quand la diplomatie française évoque une « élimination totale des Tutsi »

Depuis le début des années 1990, des informations recoupées sur le « ciblage » des Tutsi remontent vers le sommet de l'État français.

Dès le 12 octobre 1990, l'attaché de Défense à Kigali, le colonel René Galinié, s'inquiète des conséquences que pourraient avoir des arrestations massives de Tutsi : « Il est à craindre que ce conflit finisse par dégénérer en guerre ethnique », écrit-il[14]. Le lendemain, l'ambassadeur Georges Martres (en poste de 1990 à 1993) fait le même constat : « Les paysans hutu organisés par le MRND [le parti de J. Habyarimana] ont intensifié la recherche des Tutsi suspects dans les collines. Des massacres sont signalés dans la région de Kibilira. » Les paysans, fidèles au régime « participent de plus en plus à l'action militaire à travers des groupes d'autodéfense armés d'arcs et de machettes », écrit le diplomate[15].

Devant la Mission d'information parlementaire, le colonel Galinié précise « qu'il avait déjà fait état, en janvier 1990, dans son rapport d'attaché de Défense, de ce risque d'élimination physique et des massacres[16]. »

Dans un télégramme diplomatique déclassifié du 15 octobre 1990, l'ambassadeur Martres évoque clairement la crainte d'un génocide de la part de la population tutsi : « Cette victoire militaire [du FPR], même partielle, lui permettrait d'échapper au génocide. […] Les Tutsi sont

convaincus que si la victoire du pouvoir actuel était totale, le départ des troupes françaises et belges aurait pour résultat d'aggraver la répression et les persécutions et conduirait à l'élimination totale des Tutsi. »

Le 24 octobre, l'attaché de Défense à Kigali reconnaît, lui aussi, ce risque génocidaire contre les Tutsi qu'il lie directement à une victoire militaire du FPR et à la mise en place d'un « royaume tutsi ». « Ce rétablissement avoué ou déguisé [d'un royaume tutsi] entraînant, selon toute vraisemblance, l'élimination physique à l'intérieur du pays des Tutsi, 500 000 à 700 000 personnes, par les Hutu 7 000 000 d'individus », écrit le colonel Galinié[17].

La diplomatie française est également parfaitement au courant des appels au meurtre lancés par la revue des extrémistes hutus *Kangura* (« Réveillez-le ! »), destinés à préparer les esprits au génocide. Dans le numéro du 6 décembre 1990 de *Kangura*, figurent en toutes lettres « les dix commandements du Hutu », ordonnant notamment de « cesser d'avoir pitié » des Tutsi. Le texte est publié en français avec une grande photo de François Mitterrand, et cette légende : « Un véritable ami du Rwanda. C'est dans le malheur que les véritables amis se découvrent. »

« Le génocide était prévisible dès cette période, sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité », déclare Georges Martres devant la Mission d'information sur le Rwanda. « Certains Hutu avaient d'ailleurs eu l'audace d'y faire allusion. […] Le génocide constituait une hantise quotidienne pour les Tutsi. » Un cruel constat sur lequel l'ancien ambassadeur s'appuie… pour mieux justifier le soutien de la France au régime Habyarimana, qui n'avait rien, à ses yeux, d'« inconditionnel ». « C'est donc dans l'unique but d'éviter les pires débordements que la présence militaire française a été maintenue[18] », conclut le diplomate.

De la même manière, les signes annonciateurs du pire remontent vers son homologue belge. Dès le 27 mars 1992, l'ambassadeur belge à Kigali, Johan Swinnen, transmet à son ministre, Willy Claes, un télex révélant l'existence d'un état-major secret « chargé de l'extermination des Tutsi […] afin de résoudre définitivement, à leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition hutue intérieure[19] ». La France pouvait-elle l'ignorer ? Cela paraît difficilement imaginable.

« Il serait excessif de dire que les services de l'ambassade étaient conscients de la gravité des événements à venir et du risque de génocide »,

assure, de son côté, Jean-Michel Marlaud, ambassadeur de France à Kigali de mai 1993 à avril 1994[20]. « Tout le monde savait qu'il y avait une énorme perspective de massacre », avant le début du génocide reconnaît pourtant Hubert Védrine, tout en indiquant dans la foulée que « la France, seule au monde, alors que les autres pays s'en fichaient complètement, a essayé d'enrayer cet engrenage diabolique[21] ». Quant à la Mission d'information parlementaire, elle conclut que « l'hypothèse d'un génocide était, au début de l'année 1994, devenue plausible mais non probable ». Une façon de minimiser la responsabilité de la France dans la connaissance de cette escalade génocidaire, pourtant bien documentée par ses diplomates. Peut-être aussi une manière d'établir une sorte de « cordon sanitaire » vis-à-vis des militaires envoyés au Rwanda pour appuyer le régime de Kigali.

« Je n'ai jamais formé des escadrons de la mort ! »

Le commandant Denis Roux était chargé de la formation de la Garde présidentielle (un « groupe de sécurité et d'intervention » de 80 à 100 personnes rompues aux techniques commando), ainsi que de trois escadrons de gendarmerie mobile (entre 300 et 350 personnes), dans le cadre du très secret DAMI mis en place en 1991 pour renforcer le soutien au régime de Kigali. Il est resté en poste d'août 1991 à août 1993. Le militaire était basé dans le quartier de Kimihurura, à Kigali, au cœur même du bataillon présidentiel. Il était également chargé de « modifier la sécurité du président Habyarimana et de ses proches », avec comme interlocuteur régulier, le colonel Élie Sagatwa, secrétaire particulier du chef de l'État rwandais. Le chef d'escadron Denis Roux ne rendait compte qu'à un seul homme : le colonel Bernard Cussac, chef de la Mission d'assistance militaire (de juillet 1991 à avril 1994).

Lorsque nous le rencontrons dans un café proche du plateau de gendarmerie de Satory, à Versailles, l'homme, dont le visage a des faux airs

de Jean Rochefort, s'explique pour la première fois sur « ses années rwandaises ». Lui ne parle pas de « logique génocidaire ». Ses mots sont plus mesurés. « Il y avait une montée du climat vindicatif contre les Tutsi, dit-il. Une logique de défiance. Une ébullition politique qui s'exprime dans la rue. Ma mission était de mettre en place une force de maintien de l'ordre susceptible de stabiliser la situation. Mais je n'ai jamais formé des escadrons de la mort et des génocidaires ! »

Toutefois, le colonel Roux reconnaît qu'« à partir de l'été 1992, le cadre de [sa] mission est moins clair ». Il sent « une réticence de la France à soutenir la Garde présidentielle qui commençait à monter au front. On me demande de me mettre un peu en retrait. À partir de ce moment-là, j'interviens plus en tant que conseiller que comme formateur-instructeur auprès de la Garde présidentielle. On me réoriente principalement sur la gendarmerie mobile, avec la volonté de la France de gérer la montée d'éventuels troubles sociaux. À ce moment, j'ai eu l'impression qu'il y avait une certaine défiance de la France vis-à-vis du président Habyarimana. De toute façon, ma mission était remplie auprès de la Garde présidentielle ».

Tout en conservant sa « casquette » de DAMI présidentiel, Denis Roux se concentre donc officiellement sur la formation de la gendarmerie mobile, appuyé par « cinq ou six instructeurs ». « Les hommes que l'on devait former venaient *grosso modo* de l'armée rwandaise, nous explique-t-il. On partait vraiment de zéro. Ils avaient un usage élémentaire des armes, savaient tout juste se rassembler et répondre aux ordres. On leur a appris le respect des règlements, le maniement des armes, les gestes individuels et collectifs du maintien de l'ordre, la gestion de foule… On est arrivé à constituer une force relativement disciplinée au commandement de l'encadrement rwandais. Ils n'étaient pas là pour ouvrir le feu à n'importe quel moment. Je suis parti avec le sentiment du devoir accompli. »

Lorsqu'il quitte le Rwanda en août 1993, un autre militaire le remplace auprès de la Garde présidentielle, contrairement à ce que l'armée a affirmé devant la Mission d'information parlementaire[22]. « Il s'agissait d'un gendarme mobile, pas un spécialiste du GIGN », se souvient Denis Roux. Est-il resté en poste jusqu'au génocide ? L'ancien formateur de la Garde présidentielle assure qu'il n'en sait rien. Il dit vivre les critiques contre le rôle de l'armée française au Rwanda comme « une injustice ». Aujourd'hui

encore, il n'en démord pas : « Nous avons fait œuvre de restructuration et de recadrage auprès d'une troupe sans beaucoup de repères… J'ai fait mon métier[23]. » Dès lors, comment expliquer que le pire soit advenu ? Que la Garde présidentielle ou des gendarmes qu'il a contribué à former aient finalement participé au génocide ? Le gendarme n'a pas la réponse. « Ces hommes sont partis avec la vague, lâche-t-il pour seul commentaire. Les cadres qui ont été mis en place n'étaient pas suffisants dans la durée. L'appartenance ethnique a été plus forte que le cadrage. »

À son retour en France, Denis Roux dirige une compagnie à Dax, avant de rejoindre en 1995 le prestigieux GSPR (Groupe de sécurité de la présidence de la République), qu'il dirige de 1999 à 2002, comme « ange gardien » du président Chirac. Même s'il est mis en cause, parmi d'autres militaires français, dans le rapport de la commission d'enquête rwandaise Mucyo sur le rôle de la France entre 1990 et 1994, Denis Roux laisse tomber, en guise de conclusion : « J'aurais bien aimé retourner au Rwanda… »

Qu'a fait exactement son successeur auprès de la Garde présidentielle ? Certains témoins de l'époque n'hésitent pas à mettre en cause le rôle d'« apprenti sorcier » joué par la France juste avant le génocide.

« Certains Français qui étaient ici en 1994, j'aimerais bien les revoir un jour ! », confie, sous couvert de l'anonymat, un prêtre français qui s'occupe de rescapés du génocide, au journaliste du *Monde*, Rémy Ourdan. Ce serait chaud. Notamment un certain ambassadeur, qui savait forcément ce qui se préparait. Le génocide était planifié ! Cet ambassadeur, des officiers de l'armée et des gars des services de renseignement ne pouvaient pas ne pas savoir. Ce fut un génocide clair et net ! […] Deux semaines avant le génocide, qui a débuté sous l'impulsion de la Garde présidentielle, l'officier français qui conseillait les tueurs de la GP [le successeur de Denis Roux] a quitté précipitamment Kigali. Nous sentions qu'un danger nous guettait, mais nous ne savions rien. Lui, il savait[24] ! »

« L’atrocité du génocide était bien connue »

Sans vouloir refaire l’Histoire, en relisant le passé avec nos lunettes d’aujourd’hui, il semble difficile de nier qu’un véritable « État génocidaire » était alors en 1992-1993 en train de se mettre en place au Rwanda. Un processus qui s’est accéléré après le retour d’une séance de négociations à Arusha, le 8 janvier 1993, du colonel Bagosora annonçant qu’il « rentre pour préparer l’Apocalypse ». Trois mois plus tard, les extrémistes hutus créent leur propre radio, la RTLM.

Toute l’économie du pays se met alors également au service du génocide. À partir de 1993, l’aide au développement est détournée pour acheter des armes à feu ou des machettes, comme l’ont minutieusement démontré dans un rapport rendu public en 1996 le sénateur belge Pierre Galand et l’expert en finance internationale canadien Michel Chossudovsky[25].

« Bien avant le mois d’avril 1994, on voyait une montée des tensions et de la violence », se souvient la journaliste Colette Braeckman. « Ce n’était pas une violence isolée. On pouvait déceler, notamment dans les massacres de Nyamata, dans le Bugesera, en 1992, qu’il y avait là une organisation étatique. Les ordres partaient du haut de la pyramide avant d’être transmis jusqu’aux différentes cellules chargées des massacres, *via* les bourgmestres. Il y avait une organisation parallèle, violente, qui commettait des tueries, des exécutions. Le schéma était déjà posé. L’ampleur et l’atrocité du génocide étaient bien connues. Tout le monde le voyait[26]. »

En 1993, la FIDH, en lien avec trois autres organisations humanitaires[27], décide de se rendre au Rwanda pour prendre la mesure de la situation. Après avoir passé deux semaines sur place (du 7 au 21 janvier), les ONG n’ont plus aucun doute : un génocide a bien débuté contre les Tutsi et les

Hutu soupçonnés de complicité avec le FPR. La FIDH révèle également l'existence d'« escadrons de la mort », en lien avec le président Habyarimana, son épouse et les ultras du régime.

« Des actes de génocide ont été perpétrés dans votre pays à l'encontre de l'ethnie tutsi, avec la participation d'agents de l'État et de militaires des Forces Armées rwandaises », écrit alors le président de la FIDH, Daniel Jacoby, à Juvénal Habyarimana, en l'implorant d'« arrêter immédiatement les tueries ».

Avant même la publication officielle du rapport des ONG, en mars 1993, les autorités françaises sont alertées. Le président de l'association Survie, Jean Carbonare, membre de cette mission d'enquête, prévient l'ambassadeur de France, qui en réfère immédiatement au conseiller Afrique de l'Élysée, Bruno Delaye.

« Quoiqu'elle se soit heurtée à de nombreux obstacles (notamment menaces et intimidations contre les personnes qui l'ont guidée dans le pays [la mission de la FIDH] a collecté une quantité impressionnante de renseignements sur les massacres qui se sont déroulés depuis le début de la guerre d'octobre 1990 et plus particulièrement sur ceux des Bagowe (groupe de l'ethnie tutsi) », écrit Georges Martres. L'ambassadeur explique que la mission a également « obtenu les aveux d'un membre "repenti" des "escadrons de la mort", Janvier Afrika, actuellement détenu à la prison de Kigali pour d'autres crimes. Ces aveux démentent la thèse officiellement adoptée jusqu'ici selon laquelle ces violences ethniques ont été provoquées par les réactions de la population aux attaques du FPR perçues avant tout comme venant des Tutsi. »

« Selon Janvier Afrika, les massacres auraient été déclenchés par le président Habyarimana lui-même, poursuit le diplomate. […] L'opération aurait été programmée avec l'ordre de procéder à un génocide systématique en utilisant, si nécessaire, le concours de l'armée et en impliquant la population locale dans les assassinats, sans doute pour rendre celle-ci plus solidaire dans la lutte contre l'ethnie ennemie. »

La mission « va sans doute déposer des conclusions qui mettront gravement en cause le chef de l'État [rwandais] », s'inquiète encore l'ambassadeur. « Ces conclusions seront évidemment démenties par celui-ci, au motif que la mission n'aura rencontré sur le terrain que des membres de l'ethnie tutsi ou des partisans de l'opposition. Mais il faut s'attendre à un

beau tapage dans la presse belge. Par ailleurs, le rapport ne manquera pas de mettre en relief la “neutralité” de l’armée française dans ces massacres, considérée comme une preuve de sa “complicité”[28]. »

« Notre pays supporte militairement et financièrement ce système »

Les autorités françaises semblent donc plus préoccupées par la gestion médiatique de ce rapport que par son contenu alarmant. « Après la publication du rapport, la Belgique a rappelé son ambassadeur à Kigali pour consultation », se souvient l’un de ses corédacteurs, l’avocat belge Éric Gillet. « La France, elle, n’a pas bougé. On avait l’impression qu’il s’agissait pour les autorités françaises d’une information presque anecdotique. Cela n’a eu aucune incidence sur la politique de la France au Rwanda[29]. »

Certes, Jean Carbonare est bien reçu par la cellule Afrique de l’Élysée. Sans changer le cours des choses. Face à l’atonie du pouvoir, le président de Survie tente alors d’alerter l’opinion publique. Le 24 janvier 1993, Jean Carbonare fait une intervention poignante au journal d’Antenne 2, présenté par Bruno Masure. Pourtant, malgré son caractère visionnaire, cet appel ne soulève aucune indignation citoyenne dans le pays[30].

Même atonie dans les rangs politiques, comme le constate notamment l’ancien ministre de la Défense, Pierre Joxe. « Pendant la période où j’étais ministre de la Défense, les opérations extérieures qui ont le plus attiré l’attention étaient celles de l’ex-Yougoslavie, du Cambodge et de la Somalie », explique-t-il devant la Mission d’information parlementaire. « À l’époque, les opérations au Rwanda attiraient moins l’attention : par erreur de diagnostic, méconnaissance de l’histoire… Je suis plusieurs fois venu devant la commission de la Défense, ça n’étaient pas les questions qui

étaient posées à ce moment-là. La tradition d'intervention plus ou moins forte de la France dans ses anciennes colonies ou dans les anciens territoires coloniaux de pays proches était passée dans les mœurs[31]. »

Il faut attendre quatre ans pour que les députés commencent à enquêter, alors que dès l'opération Turquoise des articles éloquents sont publiés dans la presse. Ainsi, en juin 1994, *Libération* revient sur les accusations de Janvier Afrika, cet ancien membre des escadrons de la mort, interrogé quelques mois plus tôt par la FIDH. « Tout cela a été bien préparé et organisé au sommet de l'État, dit-il. Des réunions régulières ont eu lieu dans la maison du capitaine Pascal Simbikangwa[32], fonctionnaire à la présidence rwandaise et beau-frère du colonel Élie Sagatwa, lui-même secrétaire particulier et beau-frère du chef de l'État. » L'homme met en cause le président Habyarimana, « chef » du « réseau Zéro » chargé d'éliminer les Tutsi et les Hutu modérés, mais aussi le rôle joué par les militaires français : « Ce sont des instructeurs français qui, en 1991, m'ont appris à lancer un couteau, à assembler mon fusil », témoigne Janvier Afrika. « Dans un camp sur le mont Kigali, nous avons fait ensemble des exercices de tir. Il y a eu des stages pour ça, aussi pour les miliciens Interahamwe[33]. »

Des « exactions malheureuses » pour l'Élysée

Des accusations qui font s'étrangler de rage le ministre de la Coopération, Michel Roussin : « Vous imaginez des Français dans une mission de coopération en train de former des escadrons de la mort !, dit-il. […] J'attends qu'on me donne des preuves, des noms. C'est moi, ministre de la Coopération, qui suis attaqué directement. J'aurais mis en place, moi, des types chargés de former des escadrons de la mort ! Il faut être sérieux… Tout est toujours très bon dans les périodes de crise pour montrer la France du doigt[34]. »

De la même façon, l'ancien du SDECE dément que d'éventuelles informations sur un risque de génocide aient pu remonter jusqu'au ministère de la Coopération : « En d'autres temps, j'ai été un homme de renseignement, dit-il. […] Il y a des gens qui sont des spécialistes de ce genre de choses, qui alertent le pouvoir politique au plus haut niveau pour l'aider à prendre ses décisions. En aucune manière, cette mission ne peut être celle des coopérants militaires traditionnels[35]. »

Malgré tous ces clignotants rouges, le risque génocidaire est complètement nié par l'Élysée. Dans une note du 15 février 1993, Bruno Delaye préfère parler d'« exactions malheureuses commises par les extrémistes hutus » qui alimentent un « excellent système de propagande » favorable au FPR et aux Tutsi, regrette le conseiller élyséen.

La seule obsession de l'Élysée reste la menace militaire du FPR.

« Nous sommes aux limites de la stratégie indirecte d'appui aux forces armées rwandaises, souligne encore Bruno Delaye. Nous accélérons les livraisons de munitions et matériels. […] Au cas où le front serait enfoncé, nous n'aurions d'autre choix que d'évacuer Kigali (la mission officielle[36] de nos deux compagnies d'infanterie est de protéger les expatriés), à moins de devenir cobelligérants. » Une cobelligérance pourtant effective sur le terrain, même si le chef d'état-major particulier du président Mitterrand, le général Quesnot, explique aux députés qu'« il n'était pas question d'engagement direct contre le FPR ou l'armée ougandaise ». Sans craindre la contradiction, le haut gradé lâche pourtant cette phrase : « Cette guerre était une vraie guerre, dit-il, totale et très cruelle[37]. »

En réalité, le stade encore plus avancé de cette cobélligérance qui ne dit pas son nom serait l'entrée en guerre officielle de la France… aux côtés d'un régime qui prépare un génocide ! « Du 20 février au 20 mars 1993, la présence militaire française au Rwanda a franchi un cap qu'elle n'aurait pas dû passer », reconnaît la Mission d'information parlementaire dans son rapport. Si « les soldats français n'ont pas participé au combat », les députés soulignent que « les militaires français ont dû rappeler à l'état-major rwandais les méthodes de raisonnement tactique les plus élémentaires, lui apprendre à faire la synthèse des informations, l'aider à rétablir la chaîne logistique pour apporter des vivres aux troupes, à préparer et à donner des ordres, à établir des cartes. Dans un tel contexte de reprise en main, il n'est guère étonnant que certains responsables militaires français aient pu avoir le

sentiment de construire une armée, dont il fallait de surcroît s'assurer qu'elle serait régulièrement alimentée en munitions », conclut la Mission en insistant également sur les « patrouilles » et les « vérifications d'identité » menées par l'armée française[38].

« Il est minuit moins cinq, Monsieur le président »

Quelques mois avant le début du génocide, le 11 janvier 1994, le général canadien Roméo Dallaire, patron de la MINUAR, prévient par fax le chef de la division militaire du département des opérations du maintien de la paix (DOMP) de l'ONU au sujet des révélations d'un milicien, prénommé « Jean-Pierre ». Ce dernier décrit très précisément les massacres en préparation contre les Tutsi et l'existence de caches d'armes.

Le lendemain, les ambassadeurs de France, de Belgique et des États-Unis sont prévenus de l'existence de ce télex, tout comme l'état-major français des armées. Dans une note intitulée « menaces de guerre civile », le chargé d'affaires de l'ambassade de France informe donc Paris des provocations à venir des milices Interahamwe, « prétexte à l'élimination physique des Tutsi de la capitale ». « La localisation précise des éléments tutsis de la population de Kigali devrait […] permettre d'éliminer 1 000 d'entre eux dans la première heure après le déclenchement des troubles, précise la note du chargé d'affaires de l'ambassade de France. » Dans son commentaire, le diplomate estime que « les informations parvenues à la MINUAR sont graves et plausibles », tout en n'écartant pas « l'hypothèse d'une manœuvre d'intoxication » afin de discréditer le président Habyarimana[39].

Le 15 janvier, les ambassadeurs français, belge et américain rencontrent le président Habyarimana. Pendant ce temps, les armes dissimulées sont distribuées aux miliciens… Quant à l'informateur « Jean-Pierre », la France refuse de lui accorder une protection particulière. La Belgique l'envisage, sans finalement donner suite[40].

« Ces informations ne constituaient qu'un élément de plus dans la longue succession des alertes dont l'ambassade était saisie concernant, un jour, la reprise de l'offensive par le FPR, et, le lendemain, le début d'un massacre », estime l'ancien ambassadeur de France, Jean-Michel Marlaud.

« Il est impossible que ces pays [la Belgique et la France] qui connaissent bien l'Afrique n'aient pas disposé de données sur ce qui était en train de se passer », juge l'ancien commandant des casques bleus au Rwanda, Roméo Dallaire. « Ils avaient des attachés militaires, l'ambassade recevait quantité de visiteurs. Et des liens étroits avec le président Habyarimana, avec le fils du président [Mitterrand] ? De quoi avaient-ils besoin de plus pour savoir ce qui se tramait ? Les ambassadeurs de France et de Belgique ont travaillé de façon transparente avec nous. Cependant, n'y avait-il pas d'autres éléments qui agissaient en secret ? Un jour, j'ai invité les attachés militaires belge et français à mon QG. Je voulais discuter du processus d'entraînement dans l'armée et la gendarmerie intégrée après la démobilisation. L'attaché français, un lieutenant-colonel [probablement le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin] travaillait au quartier général de l'armée rwandaise. Des officiers français étaient intégrés au sein de la Garde présidentielle qui, depuis des mois, semait la zizanie et empêchait que les modérés puissent former un gouvernement de réconciliation nationale[41]. »

« Nous savions autant que les autres (la France et les États-Unis), mais nous avons fait dix fois plus qu'eux, lâche Lode Williams, l'ancien chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères belge. Vu nos efforts en faveur de la coopération au développement, de la MINUAR et de la défense des droits de l'Homme, nous pouvons en conclure que c'est la Belgique qui a fait le plus[42]. » « Il est minuit moins cinq, Monsieur le président », lance, en février 1994, le ministre belge des Affaires étrangères, Willy Claes, à Juvénal Habyarimana, lors d'une visite officielle à Kigali. Une attitude qui tranche avec la mansuétude diplomatique française.

Un « vaste programme de purification ethnique » pour la DGSE

Contrairement à l'Élysée, les services secrets prennent, eux, très au sérieux ce risque génocidaire. Et ils l'écrivent. Dans une note du 18 février 1993, la DGSE évoque l'existence « de véritables massacres ethniques » à Gisenyi : « Ces exactions ont été perpétrées par les milices du MRND et de la CDR, poursuivent les services français. L'explication de ces massacres est double. Selon la première, il s'agirait d'un élément du vaste programme de purification ethnique dirigé contre les Tutsi, dont les concepteurs seraient des proches du chef de l'État, ou tout au moins des personnalités influentes du MRND et de la CDR, relayés par les préfets et bourgmestres. »

« La seconde explication tient dans l'opposition des anciens tenants du pouvoir au processus démocratique, qui n'hésitent pas à réveiller les vieux démons ethniques pour faire capoter les avancées en ce domaine », écrivent encore les services secrets français.

Deux explications qui se rejoignent puisqu'un noyau dur des extrémistes hutus est bien décidé à faire échouer à tout prix les négociations politiques avec le FPR.

« Si aucune preuve tangible n'a, jusqu'à ce jour, été recueillie sur une "purification ethnique" et l'implication du pouvoir concernant cette dernière, le rapport de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) sur le Rwanda […] semble faire exception », conclut la DGSE. « Ces massacres ont donné une excellente raison au FPR pour rompre le cessez-le-feu et faire une démonstration de force sur le terrain. »

Face au soutien inaltérable de la France au régime Habyarimana, les services de renseignement semblent totalement impuissants à influer sur la

décision politique. À lire leurs notes, ils sont pourtant plus réalistes et clairvoyants que les hommes de l'Élysée. « Le Rwanda a suscité beaucoup d'amertume au sein de la boîte, relève Alain Chouet en évoquant ses années à la DGSE. Quand vous dites pendant des années : "Chef, chef, vous vous trompez de tribu" et que personne ne vous écoute… Joxe nous écoutait, mais il n'avait pas vraiment voix au chapitre, sur ce dossier qui était directement traité à l'Élysée et par l'état-major particulier de la Présidence[43]. »

Ainsi, lors du lancement de l'opération Turquoise, la DGSE a cette phrase éloquente et visionnaire : « Quelle que soit l'option retenue, le danger est grand pour la France de se voir accuser, au mieux de n'avoir pu remplir la mission qui lui avait été confiée, au pire de passer pour complice de l'actuel gouvernement rwandais[44]. »

Une analyse réfutée par l'Élysée.

« La presse s'en foutait royalement ! »

Chargée de mission pour la FIDH, à l'époque, Catherine Choquet s'en souvient parfaitement. Aux côtés de la militante de l'ONG Human Rights Watch, Alison Des Forges, elle rencontre à plusieurs reprises les conseillers de l'Élysée, Bruno Delaye et Dominique Pin, entre avril et juillet 1994 pour tenter de les convaincre de faire stopper les massacres. « On avait l'impression de hurler dans le vide », se souvient-elle. « Le discours était lénifiant. Je me souviens encore de ce que nous a immédiatement dit Bruno Delaye lors de notre premier rendez-vous, alors que le génocide venait de commencer : "Vous voyez bien qu'on avait raison de soutenir Habyarimana, vous voyez ce qui se passe dès qu'il n'est plus là !" Nous étions estomaquées[45]… »

Catherine Choquet a également été marquée par l'« indifférence totale » de la presse dans les premières semaines du génocide. À l'époque, tous les

projecteurs médiatiques étaient braqués sur l'élection de Nelson Mandela à la présidence de l'Afrique du Sud, le 27 avril 1994. « On ne savait plus quoi faire, raconte la militante de la FIDH. Nous recevions des listes avec les noms de centaines de personnes massacrées. Le génocide avait commencé depuis quinze jours-trois semaines. On envoyait des communiqués partout, mais la presse s'en foutait royalement ! Je me souviens qu'un soir, on était tous en larmes. Alors, on s'est énervés. On a décroché nos téléphones et on a appelé toutes les rédactions. Je me suis même engueulée avec un journaliste de l'AFP : il m'expliquait qu'il avait déjà vu notre communiqué, alors que c'était celui du gouvernement génocidaire ! J'étais encore plus éberluée. Et puis, peu à peu, les choses ont commencé à bouger… »

Le journaliste suisse Jean-Philippe Ceppi est le premier à écrire le mot « génocide » dans l'un de ses articles, le 11 avril 1994[46]. « L'une de mes sources à Kigali était Philippe Gaillard, chef de la délégation du CICR au Rwanda, se rappelle l'ancien correspondant du *Nouveau Quotidien*, en Suisse, et de *Libération*, en France. Il a lui-même employé le mot de génocide. Le mot s'est imposé à moi. Des gens étaient assassinés par milliers en raison de leur appartenance à une ethnie dans le cadre d'une opération planifiée et organisée par un pouvoir. Cela me suffisait. Mais j'ai pris un risque en réagissant à chaud, quelques jours à peine après le début des événements. Un génocide est toujours qualifié *a posteriori*[47]. »

Le 16 mai 1994, de retour du Rwanda, Jean-Hervé Bradol, le responsable de la section française de Médecins sans frontières (MSF), tente, lui aussi, d'alerter l'opinion publique qu'un génocide est bien en train de s'accomplir[48], sur le plateau du journal télévisé de TF1. « Les gens qui massacrent aujourd'hui, qui mettent en œuvre cette politique planifiée et systématique d'extermination sont financés, entraînés et armés par la France », lance le responsable de MSF au 20 heures de TF1, devant un Patrick Poivre d'Arvor médusé. Et ça, c'est quelque chose qui ne transparaît absolument pas, en ce moment. On n'a entendu aucun responsable français condamner clairement les auteurs de ces massacres. Et pourtant, ces gens-là sont bien connus de l'État français puisqu'ils sont équipés par lui[49]. »

« Génocide », le mot sera finalement officiellement lâché deux jours plus tard, à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, interrogé lors de la séance des questions d'actualité[50].

Quelques jours plus tard, Jean-Hervé Bradol et le président de MSF, Philippe Biberson, sont « convoqués » par les responsables de la « cellule africaine » de l'Élysée, Bruno Delaye et Dominique Pin, « très énervés par les déclarations dans la presse de Médecins sans frontières condamnant l'implication de la France au Rwanda[51] ».

« Ils nous ont fait la leçon, en essayant de nous traiter un peu comme des copains, de manière familière, ça nous a vraiment déplu », se souvient Jean-Hervé Bradol. « Ils nous ont dit : "Notre bonne foi est totale. On ne comprend vraiment pas de quoi on nous accuse ! La France a fait le maximum pour qu'il y ait une évolution démocratique positive au Rwanda." On leur a répondu que quelques jours plus tôt, ils avaient reçu dans les mêmes fauteuils que nous des représentants du gouvernement intérimaire, et que c'étaient les seuls au monde à le faire ! Tout ce qu'on leur demandait, c'était d'arrêter les massacres. Pour se justifier, Bruno Delaye nous a expliqué qu'il n'arrivait pas à joindre au téléphone les responsables rwandais ! Ils nous ont vraiment pris pour des débiles, parce qu'à l'époque on appelait tous les jours notre équipe à Kigali… On s'est donc levés pour mettre fin à l'entretien, mais ils ont encore essayé de discuter dans l'antichambre. Ils ont dit à Philippe [Biberson] : "Ce n'est pas la peine de faire du tapage médiatique comme ça. Nous vous proposons de rencontrer le président Mitterrand d'ici deux ou trois jours." Philippe leur a répondu que si la France ne changeait pas sa politique au Rwanda, nous n'avions aucune envie de rencontrer le président. Ils n'en sont pas revenus. On est sortis de là, écœurés. Ils tentaient de faire du contrôle de dommage médiatique. Alors qu'une grande partie de notre personnel avait été massacrée au Rwanda, on avait l'impression que leur seule préoccupation était de faire des relations publiques pour protéger l'image de la France[52]. »

Finalement, un mois plus tard, au moment du lancement de l'opération Turquoise, la cellule Afrique de l'Élysée contacte à nouveau MSF. « Ils nous disent : "On a changé de politique", poursuit Jean-Hervé Bradol. Nous allons lancer une opération humanitaro-militaire qui ne sera pas un soutien militaire aux FAR[53]. »

Le 14 juin, le président de MSF et deux autres membres de l'ONG sont donc reçus à l'Élysée. À leur grande surprise, le discours de François Mitterrand a radicalement changé, témoigne encore Jean-Hervé Bradol : « Philippe [Biberson] demande à Mitterrand : "Comment caractérisez-vous

le gouvernement intérimaire rwandais ?” La réponse de Mitterrand fuse : “Une bande d’assassins !” Et le président ajoute : “Nous avons Agathe Habyarimana en France. Si on la laissait faire, elle lancerait des appels au génocide sur toutes les radios périphériques françaises”[54]. »

Pour autant, les membres de MSF ne sont guère convaincus par la philosophie de l’opération Turquoise. « Devant le président Mitterrand, on martèle notre message : on n’arrête pas un génocide avec des médecins », poursuit Bradol. « On ne réclamait pas une force d’interposition neutre, de pacification, mais une opération militaire offensive contre les auteurs du génocide. Mais là-dessus, Mitterrand ne nous répond pas[55]… »

Il faut attendre quelques semaines pour que certains documents internes osent questionner les choix opérés par la France au Rwanda.

Ainsi, à la fin de l’opération Turquoise, la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense rédige une note de synthèse de trois pages (classée « confidentiel défense ») consacrée au rapport de la FIDH publié… un an et demi plus tôt ! Comme si un certain questionnement, teinté d’inquiétude, commençait à gagner les rouages de l’État. Après un résumé très précis des mécanismes du génocide décrits par les ONG, le rédacteur de la note s’interroge : « Il est certain que la crise actuelle au Rwanda, à la lecture de ce rapport pose de multiples questions pour l’avenir de la politique africaine de la France. […] Pourquoi la crise rwandaise a-t-elle occupé une place si disproportionnée dans la politique africaine de la France ? La France ne devait-elle pas prendre plutôt ses distances vis-à-vis du régime Habyarimana ? »

Le directeur général-adjoint de la Délégation aux affaires stratégiques poursuit : « Au regard de la responsabilité dans les massacres des Forces armées rwandaises et de la Garde présidentielle, que la France a largement contribué à structurer, peut-on imaginer pour l’avenir des formes de coopération en particulier militaires, qui évitent ces dérives et s’adaptent mieux aux nouvelles caractéristiques des crises ? […] L’organisation des mécanismes qui allaient être à l’origine des massacres de 1994 depuis le plus haut niveau de l’État rwandais (présidence de la République, état-major des armées) oblige à s’interroger sur les capacités de s’informer qu’avaient les représentants des administrations françaises présents dans les différentes sphères de pouvoir rwandais ainsi que sur les conditions d’information des pouvoirs publics français[56]. »

« Au Rwanda, nous avons agi par ignorance et suffisance, estime, avec le recul, l'ancien chef de mission de coopération au Rwanda, Michel Cuingnet. Nous savions qu'Habyarimana était un dictateur faible et criminel. En définitive, nous avons confié aux militaires un rôle qui n'aurait dû appartenir qu'aux politiques et aux parlementaires[57]. »

Notes du chapitre 8

1. *Le Monde*, 16 juillet 1994.
2. Piotr SMOLAR, « Génocide rwandais : ce que savait l'Élysée », *Le Monde*, 3 juillet 2007.
3. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « France-Rwanda : un génocide sans importance… », *Le Figaro*, 12 janvier 1998.
4. « Note à l'attention de Monsieur le Président de la République », 23 février 1993.
5. « Mitterrand nous cache une guerre africaine », *Le Canard enchaîné*, 17 février 1993.
6. Voir « Introduction ».
7. « Note pour le Président de la République », 26 février 1993.
8. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 7 janvier 2013. Louis Gautier a également été conseiller pour la Défense du Premier ministre Lionel Jospin de 1997 à 2002.
9. Audition de Marcel Debarge devant la Mission d'information parlementaire, 9 juin 1998.
10. « Note à l'attention de Monsieur le Président de la République », 2 mars 1993.
11. Entretien d'Hubert Védrine au journal *Politis*, juillet 2009.
12. Audition d'Éric Gillet devant la Mission d'information parlementaire, le 31 mars 1998.
13. Audition d'Éric Gillet devant le Sénat belge, le 19 mars 1997.
14. Piotr SMOLAR, « Génocide rwandais : ce que l'Élysée savait », *loc. cit.*
15. *Ibid.*
16. Témoignage du colonel René Galinié devant la Mission d'information parlementaire, le 6 mai 1998.
17. Télégramme du colonel René Galinié, « Appréciation de la situation politique », 24 octobre 1990.
18. Audition de Georges Martres devant la Mission d'information parlementaire, le 22 avril 1998.
19. Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge.
20. Audition de Jean-Michel Marlaud devant la Mission d'information parlementaire, le 13 mai 1998.
21. RFI, 8 avril 2004.
22. « Quand il s'est agi de donner un avis sur l'opportunité d'affecter un nouveau coopérant au départ du commandant Roux, je me suis prononcé contre son remplacement, en accord d'ailleurs avec le chef de la M.A.M. [Mission d'assistance militaire]. Il n'a pas été remplacé. » Extrait de la lettre du lieutenant-colonel Damy au rapporteur de la Mission d'information parlementaire, Bernard Cazeneuve, 23 octobre 1998.
23. Entretien avec les auteurs, le 16 décembre 2013.
24. Rémy OURDAN, « Rwanda, enquête sur un génocide. Les yeux fermés », *Le Monde*, 1er avril 1998.
25. Pierre GALAND et Michel CHOSSUDOVSKY, « L'usage de la dette. État du Rwanda entre 1990 et 1994. La responsabilité des bailleurs de fonds. Analyse et recommandations », Projet

RWA/95/005 Réhabilitation des capacités de gestion de l'économie (Cage), rapport préliminaire, Bruxelles et Ottawa, novembre 1996.

26. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 21 novembre 2013.

27. Afrika Watch, le Centre international des droits de la personne et du développement et l'Union interafricaine des droits de l'Homme.

28. Télégramme confidentiel diplomatique, 19 janvier 1993.

29. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 6 janvier 2013.

30. Dans son livre, Pierre Péan accuse Jean Carbonare d'avoir, après le génocide, été enrôlé par le nouveau régime comme conseiller politique de Paul Kagame, l'association Survie étant qualifiée de « cabinet noir » du FPR. Dans un communiqué de mars 2006, Survie précise que Jean Carbonare a participé à un projet de « coopération technique (notamment la construction de logements pour les veuves du génocide) que lui a confié le Président Pasteur Bizimungu » et qu'avant son départ pour le Rwanda, en juillet 1994, il a quitté ses fonctions de président de l'association.

31. Audition de Pierre Joxe par la Mission d'information parlementaire, le 9 juin 1998.

32. Le capitaine Pascal Simbikangwa, considéré comme l'un des instigateurs du génocide, a été jugé devant les assises de Paris, du 4 février au 28 mars. Il s'agit du premier procès en France en lien avec le génocide rwandais.

33. Stephen SMITH, « Rwanda : un ancien des escadrons de la mort accuse », *Libération*, 21 juin 1994.

34. *Le Monde*, 16 juillet 1994.

35. *Ibid.*

36. La sémantique est importante. En parlant de « mission officielle », le conseiller de l'Élysée laisse entendre qu'il existe un volet « non officiel » de l'engagement militaire au Rwanda.

37. Audition du général Christian Quesnot devant la Mission d'information parlementaire, le 19 mai 1998.

38. Rapport de la Mission d'information parlementaire.

39. « Menaces de guerre civile », télégramme diplomatique du conseiller à l'ambassade de France à Kigali, William Bunel, du 12 janvier 1994. Archives de l'Élysée.

40. Témoignage de l'ambassadeur Lode Williams, ancien chef de cabinet du ministre belge des Affaires étrangères devant la Commission d'enquête du Sénat belge, le 18 mars 1997.

41. Interview de Roméo Dallaire par Christophe Ayad et Thomas Hofnung, « Paris ne pouvait plaider l'ignorance », *Libération*, 7 avril 2004.

42. *Ibid.*

43. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 5 février 2014.

44. Note de la DGSE classée « confidentiel défense » du 22 juin 1994. « Fiche particulière. Rwanda-France : évaluation sur les risques d'enlisement », 18771/N.

45. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 16 décembre 2013.

46. « Mais avant qu'ils ne s'emparent de la ville, pour autant qu'ils le puissent, le génocide des Tutsis de Kigali aura probablement eu lieu. » Jean-Philippe CEPPI, « Kigali livré à la fureur des tueurs Hutus », *Libération*, 11 avril 1994.

47. Luc DEBRAINE, « États-Unis : hommage à un journaliste suisse », *Le Temps*, 7 mai 2009.

48. Dès le 13 avril 1994, un membre de MSF au Zaïre estime dans un message écrit que les témoignages de réfugiés rwandais font état de « rien moins qu'un génocide ».

49. PPDA conclut l'interview par ces mots : « Je vous remercie beaucoup, Jean-Hervé Bradol, parce que je crois qu'il fallait vraiment témoigner très fort, parce que ce qui se passe là-bas est en effet un véritable génocide. » Un mois et demi plus tard, le journaliste est « pris en charge » par l'armée lors de l'opération Turquoise, comme en atteste une note déclassifiée du ministère de la

Défense, datée du 26 juin 1994 : « Manœuvre médiatique. Une trentaine de journalistes, dont Monsieur Poivre d'Arvor, ont rejoint ce matin ceux déjà présents à Bukavu avant d'être intégrés dans le dispositif opérationnel. »

50. Devant la Mission d'information parlementaire, Alain Juppé explique qu'il a prononcé pour la première fois le mot de « génocide », le 15 mai 1994, « à l'issue de la réunion à Bruxelles du Conseil des ministres de l'Union européenne ». Le ministre des Affaires étrangères emploie également clairement ce terme dans une tribune publiée, le 16 juin 1994, juste avant l'opération Turquoise. « Il faut parler de génocide, car il y a bien volonté délibérée des milices actives, dans les zones gouvernementales, d'abattre les Tutsi, hommes, femmes, enfants, blessés, religieux, en raison de leur seule origine ethnique. Mais dans le même temps se livre une lutte sans merci pour le pouvoir, où les modérés ont été les premières victimes des extrémistes hutu et où la branche militaire du FPR a choisi la victoire totale et sans concession. » Point de vue d'Alain Juppé, « Intervenir au Rwanda », *Libération*, 16 juin 1994.

51. Audition de Jean-Hervé Bradol devant la Mission d'information parlementaire, le 2 juin 1998.

52. Entretien avec les auteurs, le 17 janvier 2014.

53. *Ibid.*

54. *Ibid.*

55. *Ibid.*

56. Note classée « confidentiel défense » de la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense, 29 août 1994.

57. Audition de Michel Cuingnet devant la Mission d'information parlementaire, le 28 avril 1998.

9

Un « clown » bien protégé

« Paul Barril ? Mais c'est un clown ! » La formule jaillit spontanément dans la bouche de Paul Quilès. La scène se déroule au Palais des congrès de Strasbourg, en novembre 1998, en marge de débats consacrés au cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'ancien ministre de la Défense de François Mitterrand (septembre 1985-mars 1986) fait partie des orateurs invités pour l'occasion. Une parenthèse au milieu des travaux de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda qu'il préside depuis plusieurs mois.

Deux militants de l'association Survie, Raphaël Doridant et Emmanuel Cattier, en profitent pour l'interpeller à la fin de son intervention à la tribune : « Paul Barril va-t-il être entendu par les députés[1] ? »

La réponse de Paul Quilès les décontenance. L'ancien gendarme ne serait donc qu'un histrion sans aucun lien avec la tragédie rwandaise ? C'est aller un peu vite en besogne. Contrairement aux apparences, l'ancien membre de la cellule antiterroriste de l'Élysée n'a rien d'un *desperado* de la politique africaine de la France au Rwanda. « Barril est le pivot d'une toile d'araignée entre l'Élysée de Mitterrand et les extrémistes qui commettront le génocide », résume le journaliste Patrick de Saint-Exupéry[2].

L'avocat belge qui défend les proches de Paul Kagame dans le dossier rwandais, Bernard Maingain, va plus loin : « Barril est l'exécuteur des basses œuvres de personnes influentes au sein de l'appareil d'État français », assure-t-il. « Des personnes qui se trouvent à trois niveaux : à l'Élysée, au ministère de la Coopération et au sein du renseignement. Barril, c'est l'officine avilissante de la République[3]. »

Barril « joker » des services secrets ?

« La seule chose dont on est sûr avec Barril, c'est qu'on n'est sûr de rien », lâche avec ironie son ancien patron au GIGN, Christian Prouteau, qui tout de même reste sceptique sur un lien avec les services secrets. « Il n'a jamais été "tamponné" par la DGSE », poursuit-il. « Il n'y a pas un seul mec sensé dans les services qui aurait pris le risque de bosser avec Paul ! Il y a peut-être quelques individus fascinés par lui qui l'ont rencontré à titre personnel, mais je suis sûr qu'il n'a jamais été mandaté par les services de renseignement français[4]. »

Mandaté officiellement, peut-être pas, mais toléré, assurément. À quel niveau ? Difficile à savoir. En tout cas, un proche de l'ancien patron de la DGSE (de 1982 à 1985), l'amiral Pierre Lacoste, nous explique que ce dernier « détestait Barril ». Mais « on a toujours besoin d'un type comme ça, nous confie un ancien "grognard" du renseignement français. Quelqu'un qui peut rendre des services, sans que l'on soit trop regardant sur la manière… ».

À l'image d'un Bob Denard, Paul Barril agit en fait avec le « feu orange » des autorités françaises. « Les gens n'arrivent pas à comprendre que lorsque vous êtes à un poste élevé, il n'y a pas de missions bien claires », explique parfaitement Barril. « Il y a des directives générales et vous faites un peu ce que vous voulez. Tant qu'il n'y a pas de bavures, vous avez le feu vert. Par contre, si la mission échoue et qu'à plus forte raison la presse s'en fait l'écho, là vous trinquez. Mais la règle du jeu est connue de tous les acteurs[5]. »

D'où le malaise des parlementaires français, lorsqu'il s'agit de dresser la liste des témoins susceptibles d'être entendus par la Mission d'information sur le Rwanda. Une liste suivie de très près par Jacques Chirac, à l'Élysée, et par Lionel Jospin, à Matignon. « Pour les agents de la DGSE et les individus comme Barril, c'est le mystère », reconnaît alors un député.

« Nous ne savons pas s'ils seront autorisés à témoigner si jamais nous souhaitons les entendre. Pour ceux-là, le feu vert de l'Élysée et de Matignon sera délivré au cas par cas[6]. »

Pour Barril, aucun « feu vert » n'est finalement délivré.

Paul Quilès tente — tardivement — de le contacter, à deux reprises[7]. Sans réponse. « Ils n'ont jamais voulu me voir, affirme Barril. Je n'ai jamais eu de convocation. Je n'ai jamais été sollicité. Sinon, j'y serais allé[8]. » À l'époque, Barril semble faire passer un message par l'intermédiaire d'un livre publié, au même moment, par un rédacteur en chef de l'hebdomadaire *VSD*, Jean-Paul Cruse. Dans ce livre intitulé *Un corbeau au cœur de l'État*, le journaliste explique que Paul Barril « n'a pas pu, pendant toutes ces années, de 1982 à aujourd'hui, traverser tant de rideaux de flammes sans "une haute protection", qu'il ne doit pas seulement à la sainte Vierge. Tout service de renseignement digne de ce nom — et les Français figurent aujourd'hui dans le gotha mondial — a besoin de "jokers", capables d'effectuer les tâches les plus ingrates et les plus dangereuses, qui sont aussi les plus utiles, sans engager de commanditaires institutionnels, en cas d'accident de parcours, toujours, sur le papier, envisageables[9] ».

Le lecteur est donc censé comprendre que Paul Barril bénéficie de la bénédiction des services français. Ce qui n'empêche pas l'ex-officier de gendarmerie de brouiller les pistes en affirmant tout le contraire, trois ans plus tôt : « Je ne fais que du travail privé », dit-il dans une interview-fleuve au magazine *Playboy*. « Surtout, il ne faut jamais travailler avec les services secrets, d'abord parce qu'il y a en leur sein une multitude de chapelles. La plupart de leurs chefs sont des chefs à caractère politique, il y a beaucoup de fuites et c'est très dangereux. […] Ce qui s'est passé au Rwanda permet à des privés comme moi, qui ne représentent leur pays qu'à titre privé, de montrer qu'on n'abandonne pas des gens qui vous ont fait confiance et qui parlent français[10]. »

« Barril, c'est pratique », explique un ancien patron des services secrets suisses. « On peut toujours dire : "Il ne travaille pas pour nous, la preuve, c'est qu'il a été chassé de la gendarmerie." Mais un Français qui opérerait en indépendant dans une zone d'influence française se ferait aussitôt

remettre à sa place. À moins d'un accord tacite. Il est clair que la DGSE ou la DRM (Direction du renseignement militaire) étaient en contact avec lui, ce qu'on ne pourra jamais prouver bien sûr[11]. »

« J'étais en relation directe et permanente avec l'ensemble des services français, nous affirme aujourd'hui Paul Barril. Je suis un nageur de combat de la DGSE. […] Quand vous rentrez dans un service, vous en sortez une fois mort. On garde toujours des contacts[12]. »

« On défend d'abord les intérêts de son pays, c'est la première des choses, revendique l'ex-numéro deux du GIGN. Il n'y a pas plus "bleu-blanc-rouge" que moi. C'est la moindre des choses[13]. »

Sous l'aile de l'« éminence grise » de l'Élysée

Si le « privé » Paul Barril n'est plus un serviteur officiel du pouvoir depuis qu'il a quitté la cellule antiterroriste de l'Élysée, en 1983, puis la gendarmerie, il s'arrange toujours pour se décrire comme un serviteur « dans » le pouvoir. Sous sa plume, Barril se présente comme l'émissaire discret de François de Grossouvre, qu'il décrit comme le « général en chef d'une nouvelle armée de l'ombre[14] ».

La personnalité nimbée de mystère de François de Grossouvre a de quoi le séduire. Sur l'une de ses photos les plus connues, Grossouvre (front dégarni avec son éternelle barbichette d'aristocrate) se tient assis derrière le siège de François Mitterrand, embarqué à bord d'un avion de l'État français. Le cliché symbolise à merveille son rôle aussi discret que sulfureux. Les conditions inhabituelles de sa mort, à 76 ans (un suicide avec un 357 Magnum, à l'Élysée, le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana[15]) renforcent encore le mystère.

François de Grossouvre se trouve au carrefour de multiples réseaux : la résistance (tout en ayant également frayé avec le Service d'ordre légionnaire, l'ancêtre de la Milice, pendant la guerre), les affaires (il dirige

l’entreprise sucrière de sa belle-famille), la politique (ancien proche de l’Action française avant guerre, il se lie d’amitié avec François Mitterrand qu’il rencontre dans les années 1950 et joue un rôle clé dans le financement de ses campagnes électorales en 1974 et 1981), la presse (il est actionnaire de plusieurs journaux), ou les services secrets (ancien « honorable correspondant » des services secrets, il est membre des réseaux anticommunistes « Gladio » pendant la guerre froide, sous le pseudonyme de « Monsieur Leduc »)…

Ce fils de banquier, docteur en médecine, est aussi l’homme des secrets du président Mitterrand, y compris dans sa vie intime, puisque Grossouvre est le parrain de Mazarine Pingeot, la fille cachée du chef de l’État et qu’il loge juste au-dessus d’elle, quai Branly, à Paris.

« Chargé de mission » à l’Élysée, il gère les dossiers sensibles, en marge des différents ministères : le renseignement (il supervise la réorganisation du SDECE qui devient la DGSE en 1982), l’armement (on retrouve son ombre derrière certaines transactions officieuses comme cette vente de missiles en 1989 entre le Tchad et le Liban), la Françafrique… On le retrouve dans les pays du Golfe, au Gabon, au Maroc (il est l’ami d’Omar Bongo et de Hassan II), dans les deux Corée, en Syrie ou au Liban.

François de Grossouvre met en place la toute première « cellule antiterroriste » de l’Élysée, avant que Christian Prouteau ne reprenne en main la sécurité présidentielle, en 1982, avec l’incontournable Paul Barril.

Passionné de chevaux et d’armes à feu (comme Barril), François de Grossouvre est également président du comité des chasses présidentielles, où il côtoie tout le gotha des « décideurs » économiques et des chefs d’État.

Mais à partir de 1985, il n’exerce plus son rôle de conseiller occulte du pouvoir, tout en conservant son bureau à l’Élysée. Peu à peu son influence décline, notamment lors du second septennat de François Mitterrand.

C’est à ce moment-là, au tournant des années 1990, que réapparaît Paul Barril. Il avait déjà noué un premier contact avec François de Grossouvre au début des années 1980, nous précise un intime de l’« éminence grise » de l’Élysée, ainsi que Paul Barril lui-même.

« J’étais un proche de Monsieur de Grossouvre », explique l’ex-gendarme. « C’était un homme charmant que j’aimais beaucoup. Et depuis longtemps. […] Jusqu’à sa mort, contrairement au président de la

République, il n'a pas été protégé par le GSPR [Groupe de sécurité de la présidence de la République, composé de gendarmes parachutistes] mais par le GIGN[16]. »

Lorsque nous l'interrogeons sur le sujet, Paul Barril nous explique qu'après son départ de la cellule antiterroriste, il n'a jamais cessé de maintenir des liens avec l'« éminence grise » de l'Élysée : « Dans les années 1980, Grossouvre m'envoie au Gabon, au Togo ou au Liban, voir Amine Gemayel[17], dit-il. En 1991, lorsque l'émir du Qatar veut voir François Mitterrand, j'appelle de Grossouvre et le lendemain nous sommes reçus à l'Élysée ! Je suis un homme d'action et un chasseur, comme de Grossouvre[18]. »

L'un des trois gardes du corps de François de Grossouvre, Daniel Cerdan, a croisé Paul Barril au GIGN, qu'il intègre en 1981 jusqu'en 1995. Il nous assure que François de Grossouvre, dont il était très proche, « ne lui a jamais parlé de Popaul[19] ». Il n'a jamais vu Barril rencontrer Grossouvre, pendant toutes ses années de service, ce qui tendrait à montrer que ces rencontres, bien réelles, n'étaient pas si fréquentes que cela. De son côté, le chauffeur de François de Grossouvre de 1991 jusqu'à sa mort, Patrice Jaran, se souvient avoir vu Barril « deux ou trois fois, quai Branly, avec des personnalités africaines[20] ». « Il venait souvent [à l'Élysée], assure, pourtant, de son côté, Pierre d'Alençon, ancien collaborateur de François de Grossouvre. Pour éviter qu'il s'enregistre à l'accueil, je le faisais entrer discrètement par l'avenue de Marigny[21]. »

Au Rwanda, Paul Barril affirme qu'il agissait justement « au nom » de François de Grossouvre, comprenez donc : « au nom de la France ». « Dès 1990, sur ordre de M. de Grossouvre et du général Habyarimana, j'ai été chargé d'infiltrer les structures militaires et politiques du FPR en Europe et en Afrique », explique l'officier de gendarmerie devant le juge Bruguière[22]. « C'est de Grossouvre qui m'a présenté le président Habyarimana », précise Barril, cette fois, devant le juge Trévidic[23].

Affirmation difficile à vérifier : Barril ayant pu aussi bien débarquer à Kigali par ses propres réseaux africains, puisqu'il travaille même, un moment, avec l'ancien membre de la DST et de la cellule antiterroriste de l'Élysée, Pierre-Yves Gilleron, avant de se brouiller avec lui[24].

Seule certitude, l'ex-GIGN est bien présent au Zaïre et au Rwanda, à partir de cette époque. Selon Stephen Smith, il aurait même effectué « un

audit de l'armée rwandaise », avant même la première offensive du FPR en octobre 1990[25]. « C'était un audit sur le FPR », nous précise Barril[26].

Sa « collaboration » avec le régime Habyarimana semble prendre une autre dimension à partir de l'été 1991, comme l'indique un courrier « confidentiel personnel » de Fabien Singaye à « Monsieur le capitaine Barril » : « Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer notre entretien, à savoir la collaboration entre nos services et les vôtres », écrit Fabien Singaye depuis Berne. « De ce fait, Monsieur Barril, j'aurais aimé avoir votre curriculum vitae et aussi votre mémorandum, en ce qui concerne l'aide que vous pourriez accorder à notre pays, dans le service cité. Il serait pour moi utile de connaître vos suggestions sur la technicité et la faisabilité dans le domaine du service central de renseignement, notamment au Rwanda. Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nos relations doivent être strictement privées et secrètes[27]. »

Des relations « privées et secrètes » apparemment facilitées par la proximité avec François de Grossouvre. Barril s'en sert comme d'une sorte de « couverture officielle » ou de « label » pour ses activités africaines. Cela lui permet aussi de laisser planer un certain mystère sur de possibles « secrets d'État » dont il serait le détenteur par Grossouvre interposé… « J'ai hérité de quelques-uns des secrets de François de Grossouvre et aussi des lambeaux de ses réseaux et de nombreux contacts internationaux », écrit ainsi Paul Barril dans son livre[28]. Une sorte de protection supplémentaire pour le patron de la société S.E.C.R.E.T.S., même si des proches de l'Élysée assurent qu'à l'époque François de Grossouvre « n'avait plus d'importance au sein de l'appareil d'État ».

Dans le métier de Barril, on n'est jamais trop prudent.

Quand Barril et Dassault payent le chauffeur de François de Grossouvre

De son côté, François de Grossouvre, dont l'influence est déclinante à l'Élysée, voit en Barril l'occasion de multiplier ses sources d'information discrètes.

« Monsieur de Grossouvre était fasciné par le renseignement », se souvient Christian Prouteau. « Dès 1983, Gilles Ménage [directeur de cabinet de François Mitterrand] et moi, on a tout fait pour qu'il ne soit plus responsable des dossiers importants. Il a perdu son rôle de conseiller occulte de François Mitterrand, à partir de 1984. Il n'avait alors plus aucune responsabilité en matière de renseignement, autre que celles qu'il se donnait lui-même. Mais il continuait à voir tout un tas de personnes… dont Paul[29]. »

« Barril, c'est un animal sauvage », se souvient un ex-proche de François Mitterrand qui tient à rester discret. « Il a un instinct incroyable. Il comprend que de Grossouvre est en perdition, déçu par Mitterrand. Alors il fait en sorte de se rendre indispensable auprès de lui. En échange, François de Grossouvre lui donne des infos, même s'il n'est plus le conseiller particulier du président. Ces rencontres Barril-de Grossouvre, nous, ça nous faisait rigoler à l'époque. Mais, avec le recul, il n'y avait pas vraiment de quoi rire… »

« Barril continue de disposer de correspondants dans les services de police et de renseignement et alimente Grossouvre des confidences dont ce dernier est de plus en plus privé », confirme la journaliste Raphaëlle Bacqué dans son livre consacré à l'« éminence grise » de Mitterrand. « En échange, le capitaine aux yeux bleus use de sa relation avec Grossouvre pour ses propres affaires. […] Il porte toujours sur lui une carte de François de Grossouvre sur laquelle on peut lire "Mon cher Paul" et qu'il sort de son attaché-case devant ses clients comme une garantie du fait qu'il est en liaison avec le président de la République lui-même puisqu'il connaît si bien son ami[30]. »

François de Grossouvre est également lobbyiste pour le compte de la société d'armement Dassault, ce qui n'est sans doute pas pour déplaire à un Paul Barril désireux de conclure de nouveaux contrats pour sa société de sécurité. Le chauffeur de François de Grossouvre, Patrice Jaran, nous confirme qu'il transportait régulièrement son patron chez l'avionneur : « Dassault voulait savoir tout ce qui se passait », dit-il[31]. « Les rencontres se

déroulaient au siège de l'entreprise, Rond-Point des Champs-Élysées, ou au domicile de Serge Dassault », se souvient le garde du corps de François de Grossouvre, Daniel Cerdan[32].

Barril sait comment se rendre indispensable auprès de l'« homme de l'ombre » de l'Élysée. Ainsi, lorsqu'il est embauché par François de Grossouvre, en avril 1991, son chauffeur découvre qu'il est en fait rémunéré… par la société de Paul Barril : « Dans mon contrat de travail avec S.E.C.R.E.T.S., il était précisé que je ne devais divulguer aucune information à l'extérieur », raconte Patrice Jaran. « Il fallait être hypersérieux et très discret, parce que j'emmenais François de Grossouvre partout[33]. » Pourquoi Barril paye-t-il le chauffeur de François de Grossouvre ? « Parce qu'il a confiance en moi, nous répond l'ex-super-gendarme. Je m'occupe de sa sécurité[34]. » Quatorze mois plus tard, le chauffeur apprend qu'il change (officiellement) d'employeur : « Un beau jour, de Grossouvre m'appelle et me dit : "Patrice, ça vous dirait de travailler pour Dassault ?" »

Pendant deux ans (du 31 juillet 1992 au 30 mai 1994) le fabricant d'armes va donc prendre le relais de Barril pour rémunérer le chauffeur de François de Grossouvre…

« Quand de Grossouvre est mort, Dassault m'a viré du jour au lendemain », conclut avec amertume Patrice Jaran, dont le beau-père était le chauffeur de Mazarine. François Mitterrand le reçoit immédiatement : « Il m'a posé des questions sur de Grossouvre, puis il m'a demandé ce que je voulais faire… » Après Barril et Dassault, c'est donc la présidence de la République qui va désormais rémunérer Patrice Jaran jusqu'à la fin du septennat de François Mitterrand…

Écouté et surveillé par la DGSE

Ce lien Barril-Grossouvre signifie-t-il, pour autant, que François Mitterrand était au courant de l'activisme du « gendarme barbouze » au Rwanda ?

« Je rendais compte […] à M. de Grossouvre qui informait le président de la République française », lance le capitaine Barril au juge Bruguière, visiblement désireux de mettre en avant le rôle central qu'il a joué au Rwanda[35]. « Je n'ai jamais parlé avec le président Mitterrand sur ces affaires. Par contre, je parlais avec M. de Grossouvre. Je lui remettais des fiches, [qu'il] remettait le lendemain, au petit déjeuner, ou le soir, au président Mitterrand. Ça, vous pouvez me croire ! Il y avait moins de vingt-quatre heures entre le rapport et son retour auprès du chef de l'État[36]. »

« François Mitterrand était au courant de mon action sur le terrain, par de Grossouvre, nous assure également Paul Barril. Je n'ai jamais eu de conversations directes avec le président Mitterrand. Monsieur de Grossouvre servait de filtre. Il disposait des notes de tous les "services" et rendait compte de ce qui était important. Par exemple, quand j'ai vu Kagame à Paris, en 1991[37], le président Mitterrand en a été informé[38]. »

« Ça me paraît impossible, commente l'ancien directeur de cabinet (de 1988 à 1992) de la présidence de la République », Gilles Ménage. « Si Mitterrand avait su qu'il y avait des connexions entre Barril et de Grossouvre liées à des dossiers africains, il m'en aurait parlé[39]. »

Pourtant, François Mitterrand — qui ne congédie pas François de Grossouvre contre l'avis de ses conseillers — semble bien s'agacer de la présence encombrante de Paul Barril. « Pourquoi le recevez-vous ? » demande-t-il sèchement à son responsable des chasses présidentielles[40].

Le même Mitterrand avait pourtant bien « protégé » Paul Barril, après son éviction de la « cellule antiterroriste » de l'Élysée, comme en témoigne Yves Bonnet l'ancien directeur de la DST (1982-1985). « Au moment de la sortie du livre de Barril *Missions très spéciales*, en 1984, j'ai alerté le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, et porté plainte pour compromission du secret-défense parce que Barril avait publié un fac-similé d'une note classifiée de la DST », se souvient Yves Bonnet. « La justice a été saisie, mais n'a pas bougé ! J'ai fini par aller voir le procureur de la République de Paris, qui m'a dit : "Je ne ferai rien. J'ai reçu des ordres." Des ordres de qui ? Il m'a répondu, en soupirant : "Vous pouvez l'imaginer…" » Comprenez donc : au plus haut sommet de l'État.

« Les relations de Barril avec l'Élysée m'ont toujours paru très bizarres », conclut l'ex-patron de la DST, qui interpelle même directement un très proche de Mitterrand sur le sujet, dans les années 1980 : « Mais enfin, pourquoi tu protèges ce type[41] ? » La réponse n'a jamais été claire…

Patrick de Saint-Exupéry rapporte, lui, cette confidence d'un officier supérieur français, dans les années 1990. Inquiet, le militaire va voir le président Mitterrand et l'interroge : « L'ancien capitaine Barril est-il chargé officiellement ou officieusement d'une mission ? » Réponse du chef de l'État : « Paul Barril n'est mandaté par personne[42]. »

En réalité, s'il ne dispose pas de « mandat officiel », son activité est bien suivie à la trace par les services de renseignement français, comme en témoigne une note de synthèse de la DGSE datée du 2 juin 1994 : « Il semble que le capitaine Barril, dirigeant de la société S.E.C.R.E.T.S., exerce, en liaison avec la famille de l'ex-président Habyarimana, réfugiée à Paris, une activité remarquée, en vue de fournir des munitions et de l'armement aux forces gouvernementales », écrivent les services secrets français[43].

Barril sait qu'il est dans le viseur des « services » français. Il connaît la « règle du jeu » et n'a jamais vraiment rompu le contact avec le monde du renseignement depuis son passage au sein des commandos français. « J'étais nageur de combat et j'étais lié à la DGSE », se fait-il un plaisir de rappeler au juge Marc Trévidic[44]. Dès qu'il le peut, l'ancien officier de gendarmerie se fait d'ailleurs le porte-parole lyrique du service action de la DGSE.

Au détour de son ouvrage, *Guerres secrètes à l'Élysée*, il cite également plusieurs fois des notes de la DGSE, comme s'il voulait bien montrer qu'il avait toujours ses « entrées » dans les « services » français. Les anciens de Cercottes, leur centre d'entraînement en Sologne, sont plus dubitatifs sur sa proximité avec le service action : selon l'un d'eux, s'il a bien été formé par la DGSE comme nageur de combat, Barril n'a jamais fait partie de ce service.

Paul Barril est tout aussi prolixe sur l'action clandestine de la DGSE dans la région des Grands Lacs. « Les services spéciaux français officiels ont bloqué en 1990 l'attaque des terroristes du FPR avec l'Ouganda », explique par exemple l'ancien gendarme. « C'est le travail de la DGSE. Un travail remarquable dont on peut être très fier dans cette première phase de la

guerre. Il y a eu du côté français des héros que l'on ne connaîtra jamais, des histoires extraordinaires de types qui ont pris des initiatives folles, qui ont fait des cartons à l'extérieur avec quelques hélicoptères seulement et quelques canons. Il y aurait matière à un livre sur l'héroïsme des services secrets au Rwanda face à l'Ouganda et au FPR… ce qui explique leur haine à l'égard de la France. L'homme de la rue ne peut sans doute pas comprendre, mais ça a été une belle partie[45]. »

Tout ceci explique, sans doute, pourquoi la DGSE s'intéresse de très près au capitaine Barril. Les services secrets vont même écouter son téléphone, comme la presse le révèle, en 1995, en marge du procès des écoutes de l'Élysée. C'est « au nom d'un motif autorisé "sécurité nationale de l'État" que la DGSE surveille les lignes de Paul Barril, à cause de ses allées et venues, et de ses activités à l'étranger, notamment au Proche-Orient et en Afrique », écrit Patricia Tourancheau dans les colonnes de *Libération*[46].

Une source très proche de la DST nous apprend que les activités africaines de Barril étaient également bien connues, à l'époque, de ce service. Sans oublier la DRM (créée en juin 1992), dont le rôle est précisément de suivre à la trace les « mercenaires » comme Barril. Dans les années 1990, le patron de la DRM, le général Jean Heinrich, faisait un compte rendu au chef d'état-major des armées, tous les matins, à 8 h 30, sur la situation au Rwanda, avec une note de synthèse adressée au ministère de la Défense[47]. « La DRM a donné à la DGSE tous les renseignements dont elle disposait [au Rwanda] », assure le général Heinrich, tout en ajoutant que les services secrets français ont « fait de même ».

L'activité de Barril au Rwanda ne pouvait donc pas leur échapper.

Un « grand manitou » de la Françafrique proche de Chirac

Le ministère de la Coopération, lui aussi, est « au parfum ». L'entourage de Michel Roussin ne s'en cache pas au moment où Paul Barril surgit sur la scène médiatique en tentant de faire croire qu'il dispose de la boîte noire du Falcon du président Habyarimana[48]. « Les trouvailles africaines de l'ex-gendarme constituent, pour le gouvernement français, un secret de Polichinelle depuis plusieurs semaines », écrivent alors les journalistes du *Monde*. « Le cabinet du ministre de la Coopération, Michel Roussin, nous a confirmé l'existence de "contacts" avec Paul Barril, mais les deux parties contestent avec autant de vigueur en avoir pris l'initiative. »

« Je connaissais Michel Roussin, nous confirme Paul Barril. Il était officier de gendarmerie. On a une promotion de différence. Je connaissais son chef de cabinet. Mais chacun avait des zones séparées[49]. »

Pourtant, devant la caméra de Raphaël Glucksman, en 2004, Barril raconte qu'il aurait directement contacté Roussin au moment de la « bataille de Kigali », après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana : « Le ministre de la Coopération, c'était Michel Roussin, dit Barril. Je lui [ai] dit : il faut laisser la Légion [étrangère], laissez-moi deux compagnies de Légion. [Si] la France [était] restée, ils [les rebelles du FPR] ne passaient pas[50] ! »

Barril est également en contact avec Philippe Jehanne, considéré comme un relais de la DGSE au sein du ministère de la Coopération (également en lien avec la DRM), qui suit de près les trafics d'armes avec le Rwanda[51]. Un certain Michel Gadoullet fait le lien entre les deux hommes. Le 26 juin 1994, il envoie le fax suivant à Philippe Jehanne : « Capitaine GIGN Barril à Paris depuis 4 jours[52]. » Spécialiste du développement rural, Michel Gadoullet a fait toute sa carrière au sein de l'Union européenne. Il est aujourd'hui chargé de développement pour l'Union européenne en République démocratique du Congo.

« Je n'avais pas besoin d'être en contact avec Philippe Jehanne », nous précise Paul Barril. Dans ce cas, comment expliquer qu'une note semble faire le lien entre les deux hommes ? « Les gens savaient que j'étais en infiltration sur le terrain, répond l'ex-membre de la cellule antiterroriste de l'Élysée. Parce que les informations que je faisais remonter étaient quand même importantes[53]… »

Le ministre de la Coopération, Michel Roussin, ancien des services secrets, directeur de cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris (1988-

1993), est aussi un fin connaisseur des réseaux africains du RPR. De son côté, Paul Barril, qui ne tarit pas d'éloges sur Jacques Chirac[54], a toujours gardé des liens privilégiés avec les ex-réseaux Foccart en Afrique, comme le démontrent certains documents saisis par la justice. Ainsi, le 13 novembre 1995, l'associé de Barril, Fabien Singaye, remercie chaleureusement le « grand manitou » de la Françafrique, Maurice Robert, membre du très chiraquien Club 89, boîte à idées du RPR, en lui joignant une note sur le Rwanda.

« Capitaine Barril contacté » pendant le génocide

En disposant ainsi de contacts privilégiés sous la présidence Chirac, Paul Barril bénéficie, en quelque sorte, d'une certaine « continuité de l'État ». En effet, jusqu'au génocide (et même après), son action au Rwanda n'a guère été entravée par l'Élysée. Peut-être parce que l'activité du « mercenaire » Barril auprès des extrémistes hutus s'accordait parfaitement avec la ligne suivie au « Château » : un soutien sans restrictions au régime Habyarimana. Barril permettait ainsi d'accomplir certaines tâches qui ne pouvaient pas être assumées de façon trop voyante par les militaires.

Ainsi, le commandement militaire est parfaitement informé des tentatives de Barril pour proposer des armes et des renforts aux génocidaires, malgré l'embargo des Nations unies.

Par exemple, le 28 mai 1994, Barril conclut un accord d'assistance de fourniture d'armes, de munitions, de formation et d'encadrement, avec le Premier ministre du gouvernement intérimaire rwandais, Jean Kambanda. Un mois plus tard, le 23 juin 1994, le commandant des opérations spéciales affecté à l'opération Turquoise, Jacques Rosier, rencontre en catimini deux membres du gouvernement intérimaire alors en pleine débâcle : le ministre des Affaires étrangères, Jérome Bicamumpaka, et le ministre de la Défense, Augustin Bizimana.

« Tout de suite, ils me demandent des munitions », raconte le colonel Rosier. « Je réponds : “Vous avez vu ce qui se passe ? On n’en est plus au stade des munitions et des canons.” Le ministre des Affaires étrangères n’apprécie pas du tout. Il lance : “Si vous ne le faites pas, on demandera au capitaine Barril.” Du tac au tac, je réponds : “Choisissez vos fournisseurs.” Jérome Bicampumpaka a vraiment fait la gueule, l’autre, Augustin Bizimana, avait l’air triste. Ils n’ont pas lancé de menaces. Alors Barril, oui… Compte tenu du personnage, c’est possible. Dans ces eaux-là, on ne peut être sûr de rien[55]. »

Le colonel Rosier en réfère immédiatement à son supérieur, le général Le Page, patron des opérations spéciales. Dans une lettre manuscrite, il lui raconte en détail les doléances des ministres du gouvernement génocidaire. « Ils m’ont demandé une aide d’une autre nature (“discrète bien sûr !”), écrit le colonel Rosier : des munitions d’artillerie (“vos canons de 105 sont toujours là, mais ils sont muets faute d’obus”). Le besoin exprimé concerne évidemment le secteur de Kigali en premier lieu. Je leur ai répondu qu’il me paraissait illusoire d’espérer une telle aide dans le contexte actuel. Ils ont eu l’air dépité par ma réponse et m’ont dit qu’ils comptaient avoir recours à des mercenaires. » Et l’officier ajoute cette précision, lourde de conséquences : « Capitaine Barril contacté[56]. »

Mais, à Paris, personne ne bouge…

Quant à Paul Barril, il dément avoir été contacté par les génocidaires ou par l’armée française. « Je ne connais pas le colonel Rosier », nous dit-il.

« Le gouvernement intérimaire peut dire ce qu’il veut. Moi, il y a une seule chose qui m’intéressait, à l’époque : qui a descendu l’avion dans lequel les Français ont été tués ? Qui a tué les deux gendarmes et l’épouse de l’un d’entre eux[57] ? »

Quatre jours après la rencontre entre le colonel Rosier et les émissaires du gouvernement génocidaire, le 27 juin 1994, un télex de la mission militaire de l’ambassade de France à Kinshasa est adressé au ministère de la Défense, à Paris.

On peut lire ceci : « Primo : le général Ndindiliyimana, chef d’état-major de la gendarmerie rwandaise, s’est vu refuser le visa pour la France qu’il

sollicitait. Il souhaitait se rendre dans notre pays pour étudier, avec les services du capitaine Barril, les suites d'un contrat d'assistance signé le 28 mai 1994 et partiellement payé.

« Secondo : dans l'impossibilité de quitter le pays, et faute de pouvoir établir des liaisons téléphoniques protégées, il nous demande de servir d'intermédiaire pour obtenir que le capitaine Barril, ou l'un de ses collaborateurs, se rende à Kinshasa dans le courant de la semaine.

« Tertio : vous demande de bien vouloir me faire connaître la suite qu'il convient de réserver[58]. »

L'attaché de Défense à l'ambassade de France au Zaïre s'appelle, à l'époque, Dominique Bon. « Paris m'a répondu : "Surtout, vous ne faites rien ! Ne vous en occupez pas" », dit-il aujourd'hui[59].

Le « carnet Barril »

C'est un petit carnet bleu qui lève une partie du mystère. Des noms et des numéros de téléphone soigneusement consignés par le capitaine Barril, que les enquêteurs ont découvert lors d'une perquisition au domicile de l'ex-gendarme. Un véritable « who's who » des affaires africaines, et notamment rwandaises, avec parfois quelques commentaires, comme un bulletin scolaire.

Ainsi, en face du nom de l'ambassadeur de France au Rwanda (de 1989 à 1993) Georges Martres, Barril a inscrit : « 30 ans d'Afrique. TB [Très Bien]. »

Le colonel Bernard Cussac (attaché de Défense, chef de la mission de coopération de juillet 1991 à avril 1994) figure également en bonne place dans le carnet. « C'était l'un de mes amis, reconnaît d'ailleurs Barril, à son propos. N'oubliez pas que je suis officier de gendarmerie, quand même[60] ! » « Je n'ai pas travaillé avec Cussac. Nous n'avons pas échangé ensemble », nous assure Barril[61].

Les hommes du GIGN et de l'EPIGN (les gendarmes parachutistes) semblent tout particulièrement attirer l'attention de Barril. C'est ainsi que

dès le mois de novembre 1991, on retrouve dans son carnet le nom d'un certain « cne [capitaine] Roux » de l'« EPIGN », avec cette mention énigmatique : « 2 mois ».

Il s'agit, en fait, du gendarme Denis Roux, chargé de la formation de la Garde présidentielle, entre août 1992 et août 1993, dans le cadre du DAMI. Visiblement, Barril est parfaitement au courant qu'il est en poste depuis deux mois, malgré le caractère ultra-confidentiel de sa mission. Il était même là, le jour de son arrivée, comme nous le révèle le colonel Roux, lui-même : « Je n'ai vu qu'une seule fois Paul Barril, au Rwanda, nous dit le militaire à la retraite : c'était le jour de mon arrivée à Kigali. Une délégation de la coopération française m'attendait sur place. Barril attendait, lui aussi, à l'aéroport. Nous nous sommes salués, et puis c'est tout… Je ne l'ai plus jamais revu. En tout cas, il devait avoir de bonnes antennes, côté français ou côté rwandais, parce que, quand on fait venir un coopérant, ça doit passer par un certain nombre de filtres diplomatiques[62]. »

« Je n'en ai pas le souvenir, nous répond Barril. Il y a beaucoup de gens qui disent me reconnaître. Vous savez, j'ai écrit quatre livres, j'ai signé des milliers d'exemplaires[63]… »

« Barril est un bonhomme exceptionnel, considère, de son côté, le colonel Roux. Il mérite le respect. Est-ce qu'il servait les intérêts de la France ? J'imagine que oui[64]. »

Le « carnet Barril » porte encore la trace d'autres membres du GIGN envoyés au Rwanda. Quelques noms jetés sur le papier (« Simon GIGN », « A/C [adjudant chef] Motord » « cne Garde ») qui semblent témoigner de la parfaite connaissance par Barril du dispositif militaire déployé sur le terrain.

Autrement dit, si l'homme est un « électron libre », il paraît en réalité bien « connecté » à l'état-major militaire. « Non, ça ne m'intéressait pas », minimise Paul Barril, quand on l'interroge sur sa connaissance du dispositif militaire. « Mon rôle était hors du Rwanda pour infiltrer le FPR. Mais j'étais informé, parce que j'avais accès à des notes du ministère français de la Défense sur ce qui se passait sur place[65]. »

« Dans tous les gouvernements il y a plusieurs vecteurs », résume Paul Barril en 2004, face à la caméra du documentariste Raphaël Glucksman. « Il y a le vecteur officiel, tout ce que l'on sait dans les journaux. La diplomatie, avec ses usages. Et puis il y a la diplomatie parallèle, ou la

diplomatie action secrète, qui est en marge. […] Tout ne peut pas être mis sur la place publique. C'est une mission de diplomatie parallèle… pas forcément secrète, parce que quand Barril va à Kigali, ça se sait et ça se voit. »

Effectivement, cela s'est vu.

Lorsqu'on lui pose la question : « Entre l'officiel et le parallèle, ou vous situez-vous ? », Barril nous répond, avec son art de l'ambiguïté :

« — Entre les deux. C'est l'influence française.

« — Donc, dans votre esprit, vous avez travaillé "au nom de la France" ?

« — On travaille toujours "au nom de la France" », répond Barril.

« — Pourtant, à l'époque, vous étiez là en tant que "privé"…

« — Mais j'étais toujours officier de gendarmerie, en disponibilité, appartenant au ministère de la Défense. […] Ce n'est pas une mission Paul Barril, c'est une mission de la France. C'est la France qui est engagée au Rwanda. […] On était en guerre contre l'Ouganda et les rebelles rwandais. […] Ça "dégommait" des deux côtés. On était engagé pour la France, il fallait tout faire…

« — Mais quel est votre statut ?

« — Il n'y a pas de statut ! Disons que je fais de l'action antiterroriste. Ce qui compte, c'est l'efficacité de l'homme. […] Un électron libre, on ne le laisse pas travailler : on lui ferme les portes[66]. »

« Au Rwanda, Barril s'est placé dans la situation d'allié objectif de la politique mitterrandienne de l'époque », résume un proche des services de renseignement français.

Avec le temps, même le « premier cercle » de l'Élysée ne peut plus nier le rôle qu'ont pu jouer au Rwanda des officines parallèles. « Il est possible que des mercenaires français, ou autres, aient été mêlés » à l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, lâche même Hubert Védrine, en 2009. Une façon habile pour l'ancien secrétaire général de l'Élysée de mieux évacuer la question du rôle qu'a pu jouer Paul Barril, sur place.

« Il y a beaucoup de soldats perdus en Afrique, de spéculations et de paranoïa, dit Hubert Védrine. Cela ne prouve rien sur la politique des États[67]. »

À ses yeux, Barril doit donc rester un « clown ».

Notes du chapitre 9

1. Récit fait par Raphaël Doridant aux auteurs, le 17 décembre 2013.
2. Cité *in* Benoît COLLOMBAT, « Quand des mercenaires français s'activent en plein génocide », *loc. cit.*
3. Entretien avec les auteurs, le 10 décembre 2013.
4. Entretien avec les auteurs, le 18 avril 2013.
5. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*
6. Rémy OURDAN, « M. Chirac et M. Jospin ont donné leur accord pour cinquante-deux premiers témoins », *Le Monde*, 21 avril 1998.
7. Paul Quilès écrit à Paul Barril le 8 septembre 1998 pour lui réclamer les éléments matériels qu'il prétendait détenir au sujet de l'attentat. Puis il le convoque le 2 décembre, en vue d'une audition de Barril, le mercredi 9 décembre 1998. « Il m'a répondu le 7 décembre qu'il était aux États-Unis et qu'il ne pouvait pas venir, ajoutant quelques remarques peu aimables en direction de la Mission ! », explique Paul Quilès, dans un droit de réponse à l'association Survie, publié le 3 juillet 2012 sur le site Internet de l'association. Interrogé sur ce point, le 30 janvier 2014, l'ancien rapporteur de la Mission, Pierre Brana, explique qu'il « avait demandé qu'on entende Paul Barril ». Dans un premier temps, certains députés considéraient que ce n'était pas la peine, estimant que l'ex-gendarme allait « raconter des blagues », mais « à force d'insister », l'audition de Paul Barril a été acceptée par la Mission. « Les services de l'Assemblée ont essayé de le contacter, mais il était, paraît-il en Afrique. Ça fait partie de mes regrets », confie Pierre Brana.
8. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
9. Jean-Paul CRUSE, *Un corbeau au cœur de l'État. Les RG. Le RPR. Barril. L'Afrique et l'argent sale. Chantage au cœur de l'État*, Le Rocher, Paris, 1998.
10. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*
11. Jean-Pierre PERRIN, « Barril "l'affreux" », *loc. cit.*
12. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
13. Entretien non diffusé de Paul Barril avec Raphaël Glucksman, 2004.
14. Paul BARRIL, *Guerres secrètes à l'Élysée*, *op. cit.*
15. Certains enfants de François de Grossouvre contestent la version du suicide. La journaliste Raphaëlle Bacqué conclut, elle, au suicide dans son livre *Le Dernier Mort de Mitterrand* (Grasset-Albin Michel, Paris, 2010). Le garde du corps de Grossouvre, Daniel Cerdan, qui était présent ce jour-là à l'Élysée nous affirme n'avoir aucun doute sur le suicide de son patron. Certains se sont également interrogés sur un lien éventuel entre le Rwanda et la mort de Grossouvre. Selon la journaliste Colette Braeckman, apprenant la nouvelle de l'attentat, le 7 avril 1994, au matin, il se serait écrié « Les cons, ils n'auraient tout de même pas fait ça ! » « C'est un proche de François de Grossouvre qui l'a répété à une source proche du renseignement belge », nous explique la journaliste.
16. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*
17. Amine Gemayel a été président de la République libanaise de 1982 à 1988.
18. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
19. Entretien avec les auteurs, le 11 novembre 2013.
20. Entretien avec les auteurs, le 22 juillet 2013.
21. Christophe BOLTANSKI, « Rwanda. Une barbouze au cœur du génocide », *Le Nouvel Observateur*, 6 février 2014.
22. Audition de Paul Barril par le juge Jean-Louis Bruguière, le 29 septembre 1999.
23. Audition de Paul Barril par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, le 20 décembre 2012.
24. Contacté, Pierre-Yves Gilleron n'a pas donné suite à notre demande d'entretien.

25. Stephen SMITH, « Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé », *Libération*, 29 juillet 1994.
26. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
27. Lettre de Fabien Singaye à Paul Barril, le 23 août 1991.
28. Paul Barril, *Guerres secrètes à l'Élysée*, *op. cit.*
29. Entretien avec les auteurs, le 18 avril 2013.
30. Raphaëlle BACQUÉ, *Le Dernier Mort de Mitterrand*, *op. cit.*, p. 126
31. Entretien avec les auteurs, le 22 juillet 2013.
32. Entretien avec les auteurs, le 11 novembre 2013.
33. Entretien avec les auteurs, le 22 juillet 2013.
34. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
35. Audition de Paul Barril par le juge Jean-Louis Bruguière, le 29 septembre 1999.
36. Entretien non diffusé de Paul Barril avec Raphaël Glucksman, 2004.
37. Paul Barril explique que, lors de sa venue à Paris en 1991, Paul Kagame lui aurait « demandé de l'aider [afin de trouver] du matériel télécommandé pour assassiner Habyarimana ». Entretien non diffusé de Paul Barril avec Raphaël Glucksman, 2004.
38. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
39. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 19 décembre 2013.
40. Raphaëlle BACQUÉ, *Le Dernier Mort de Mitterrand*, *op. cit.*
41. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 31 décembre 2013.
42. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable. La France au Rwanda*, Les Arènes, Paris, 2004.
43. Une autre note de synthèse de la DGSE datée du 15 juin 1994 fait le même constat.
44. Audition de Paul Barril devant les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, le 20 décembre 2012.
45. « Les révélations explosives du capitaine Barril », *loc. cit.*
46. Patricia TOURANCHEAU, « Paul Barril : l'ex-supergendarme piégé par les services secrets », *Libération*, 9 mars 1995.
47. Audition du général Jean Heinrich devant la Mission d'information parlementaire, le 25 juin 1998.
48. Voir chapitre « Paul Barril, agent d'influence ».
49. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
50. Entretien non diffusé de Paul Barril avec Raphaël Glucksman, 2004.
51. Voir chapitre « Des armes pour les génocidaires ».
52. Document révélé par le journaliste Medhi Ba devant la Commission d'enquête citoyenne, *in L'horreur qui nous prend au visage*, *op. cit.*, p. 493.
53. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
54. En 1996, Barril estime qu'après l'élection de Jacques Chirac à l'Élysée, « un gouvernement digne de la France, des hommes de cœur et de valeur, honnêtes et désintéressés, sont à l'œuvre ».
55. Gabriel PERIÈS, David SERVENAY, *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais*, *op. cit.*
56. Sylvie COMA, « Rwanda : les bonnes affaires du capitaine Barril au temps du génocide », *Charlie Hebdo*, 9 septembre 2009 et Benoît COLLOMBAT, « Quand des mercenaires français s'activent en plein génocide », France Inter, 15 septembre 2009.
57. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
58. Document révélé par le journaliste Mehdi Ba devant la Commission d'enquête citoyenne, in *L'horreur qui nous prend au visage*, *op. cit.*, p. 493.
59. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 19 décembre 2013.
60. Entretien non diffusé de Paul Barril avec Raphaël Glucksman, 2004.
61. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

62. Entretien avec les auteurs, le 16 décembre 2013.
63. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.
64. *Ibid.*
65. *Ibid.*
66. *Ibid.*
67. *Politis*, juillet 2009.

10

Des paras pour le « petit père Habyarimana »

Mardi 2 octobre 1990, cellule Afrique de l'Élysée.

C'est un îlot de tranquillité posé au milieu du chaudron du pouvoir : le vaste bureau du conseiller Afrique, situé au rez-de-chaussée du 2 *bis*, rue de l'Élysée, donne directement sur un jardin avec terrasse. Près de la porte-fenêtre, deux canapés crème encadrent une table basse en marbre. Le mobilier national est un peu vieillot, mais doré sur tranche et estampillé « République française ». La hauteur sous plafond est vertigineuse. Le silence propice à la réflexion.

Avec sa longue chevelure bouclée, Jean-Christophe Mitterrand reçoit ici ses visiteurs, de simples quidams ou, plus souvent, des chefs d'État. Ce mardi matin, il discute avec Gérard Prunier, un universitaire baroudeur du CNRS qui connaît bien l'Afrique centrale. Petit bouc grisonnant, regard malicieux, le verbe sec et tranchant, Prunier est venu aux nouvelles sur le Soudan, pour en prendre autant qu'il en donne. Le téléphone sonne. Jean-Christophe Mitterrand décroche. À l'autre bout de la ligne, depuis New York, Juvénal Habyarimana paraît aux abois.

Le président rwandais expose rapidement la situation, sur un ton alarmé : la veille en début d'après-midi, 3 000 hommes de l'APR ont forcé le poste frontière ougandais de Kagitumba, au nord du pays. Ils ont ensuite foncé vers le sud, direction Gabiro, en bordure du parc de l'Akagéra, à 60 kilomètres à l'intérieur du pays. L'avant-garde de la colonne rebelle se trouve maintenant à 70 kilomètres de Kigali. La menace est réelle.

En face, c’est la panique. Les FAR se débandent, certaines unités se tirent dessus. Le général Paul Rwarakabije dirige alors le G3, bureau opérations de la gendarmerie. Il se souvient très bien de cet affolement général : « Pourquoi avons-nous eu cette réaction ? Tout simplement parce qu’on n’était pas habitués à la guerre, sauf nos aînés qui avaient fait celle de 1960-1967. Nous étions des “bleus”. Lors des premières interventions, c’était la pagaille ! Les unités étaient désorganisées sur le terrain, elles tiraient les unes contre les autres, les réseaux radio fonctionnaient très difficilement[1]. » De New York, le président rwandais a le sentiment qu’il peut perdre le pouvoir très vite.

Après dix minutes de conversation, le conseiller Afrique raccroche et lâche devant son interlocuteur : « Nous allons lui envoyer des bidasses, au petit père Habyarimana. Nous allons le tirer d’affaire. En tout cas, cette histoire sera terminée en deux ou trois mois[2]. » L’arrogance du pouvoir mêlée au goût de la poudre.

Immédiatement, la machine militaire se met en marche, de manière totalement verticale. François Mitterrand est en voyage dans le Golfe, où les troupes alliées préparent l’intervention en Irak qui doit libérer le Koweït. Au moment où Jean-Christophe Mitterrand raccroche son téléphone, son père est au sultanat d’Oman. Il doit se rendre le lendemain à Abu Dhabi, avant d’aller en Arabie saoudite. Malgré l’éloignement, l’ordre d’intervention est rapidement confirmé par l’exécutif.

François Mitterrand, maître du jeu

Dès le lendemain, l’aviation rwandaise entre en action. La France l’a équipée de cinq Gazelle, des hélicoptères d’attaque très polyvalents, capables de tirer des missiles antichars ou antiaériens. Les coopérants militaires français assurent la maintenance des engins et l’instruction des pilotes à Kigali. Dans la matinée, deux Gazelle attaquent avec succès une

colonne de véhicules du FPR chargés de ravitaillement et de carburant, dans le Nord. C'est la première contre-offensive victorieuse des FAR. Des pilotes français sont à bord, mais officiellement, ce sont les Rwandais qui tirent.

Jean-Pierre Chevènement garde un souvenir précis de cet engagement soudain de la France : le moment où François Mitterrand donne l'ordre d'intervenir, au nom de la France. Pour le ministre de la Défense (1988-1991), il n'y a pas de réelle concertation avec les membres du gouvernement, à commencer par lui. En réalité, tout s'est joué le mercredi 3 octobre, à bord de la frégate Dupleix amarrée à Abu Dhabi, où la délégation française a passé la nuit. Au petit matin, l'amiral Lanxade apporte au président un message chiffré réclamant à nouveau l'intervention de Paris : « Le président s'est alors tourné vers l'amiral Lanxade, se souvient Jean-Pierre Chevènement, et lui a demandé de répondre favorablement à cette demande. L'amiral s'est éloigné et a envoyé, au commandement opérationnel des armées des directives qui ont conduit à l'envoi d'une compagnie, dont la mission était d'assurer avant tout la protection de nos ressortissants[3]. »

Pas de question, pas de discussion, aucun dialogue. Jean-Pierre Chevènement est formel : « Le président de la République a donné une directive ; elle a été exécutée immédiatement. » Démissionnaire trois mois plus tard, en janvier 1991, le ministre de la Défense avoue sa mise à l'écart du dossier rwandais, où il a complètement été maintenu en dehors des circuits de décision. Un témoignage qui rejoint celui du Premier ministre, Michel Rocard, qui reconnaît, lui, avoir appris l'intervention française… par la presse.

Jeudi 4 octobre 1990, Djeddah. Palais du roi Fahd. Juste avant le déjeuner offert par le monarque saoudien, un Conseil de défense restreint s'organise dans le palais royal. En une demi-heure, il fixe la feuille de route de la politique française dans le dossier rwandais, sans qu'il y ait, là encore, le moindre échange avec les autres membres de l'exécutif. En tant que chef des armées, selon l'article 15 de la Constitution, François Mitterrand est maître du jeu.

Autour du président de la République sont rassemblés le ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement, Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, le chef de l'état-major particulier, l'amiral Jacques Lanxade, le chef d'état-major des armées, le général Maurice Schmitt et le porte-parole

de la présidence, Hubert Védrine. Pour le général Schmitt, il n'y a pas vraiment de débat sur la nécessité d'intervenir au Rwanda. La question est plutôt celle des modalités de l'intervention :

« Le président demande : "Qu'est-ce qu'on peut faire ?", se souvient le général Schmitt. Je réponds qu'en vingt-quatre heures, nous pouvons envoyer un détachement, surtout à partir de Bouar, notre base en Centrafrique.

« Tout le monde était d'accord : protection des ressortissants, mais pas d'ingérence. Application de la loi internationale. Nous n'avions pas d'accord de défense avec le Rwanda, on faisait de l'aide technique[4]. »

Hubert Védrine en garde un souvenir plus proche de la réalité. Il explique qu'il s'agissait bien d'une intervention armée, sur un mode offensif pour soutenir un régime menacé par des rebelles, dans la grande « tradition » françafricaine : « La question de la base juridique des interventions n'est pas très claire. Quelle est-elle ? Il n'y a pas d'obligation stricte. Nous sommes dans un cadre bilatéral, où le président Habyarimana demande au président Mitterrand d'intervenir. Il décide du principe d'intervention, cela ne contrevient à aucune règle. Voilà pour l'aspect juridique. Maintenant, on peut aussi en tirer des commentaires politiques. On ne peut pas dire que Mitterrand a exagéré, pas plus que depuis les années 1960, sous de Gaulle, sous Pompidou puis sous Giscard. Il a fait la même chose[5]. »

Comme chaque opération militaire menée en Afrique depuis le début de la V^{e} République, tout va très vite. Placée en alerte à Bangui en Centrafrique, une première compagnie de légionnaires du 2^{e} REP (régiment étranger parachutiste) atterrit à Kigali le jeudi 4 octobre à 19 heures. Son ordre de mission est limité : « Protéger l'ambassade de France, assurer la protection des ressortissants français et être en mesure de participer à leur éventuelle évacuation[6]. » Elle est suivie d'une autre compagnie — des troupes de marine — du 3^{e} RPIMa : en tout, 300 soldats français sont envoyés sur place pour évacuer un nombre équivalent d'expatriés. Les Belges ne sont pas en reste : ils envoient 535 parachutistes pour évacuer leurs ressortissants. De son côté, le maréchal Mobutu lance 1 500 soldats de la Division spéciale présidentielle (DSP) à l'assaut des troupes du FPR. Cette troupe zaïroise va surtout passer son temps à piller et rançonner les civils du nord qui n'ont pas réussi à fuir la zone de guerre.

Mais, pour le président rwandais, ce n'est pas encore assez. Plusieurs messages, de l'ambassadeur Martres et du chef d'état-major particulier, font état de ces demandes pressantes du président Habyarimana : « J'ai eu deux entretiens téléphoniques avec le président rwandais, écrit l'amiral Lanxade le lundi 8 octobre, qui m'a renouvelé les demandes d'appui aérien et d'engagement de nos unités terrestres. Je lui ai confirmé que nous ne pouvions pas répondre favorablement à cette requête en indiquant que la seule présence de nos forces avait déjà un effet stabilisateur[7]. »

Officiellement, il est hors de question de s'engager directement dans les combats. Néanmoins, dans la même note, l'amiral Lanxade appuie la demande de fourniture de munitions : « Des munitions lui ont été fournies dans les premiers jours de la crise. Un petit lot de roquettes pour l'armement de ses hélicoptères pourrait utilement lui être maintenant envoyé. »

En marge de cette note, deux annotations. La première est de Jean-Louis Bianco, le secrétaire général de l'Élysée : « Pour décision sur les points 1 et 2 [NDR : munitions et action diplomatique vis-à-vis de l'Ouganda], JLB. »

La seconde est du président de la République : « Oui, FM[8]. »

Le président de la République décide toujours seul.

Une fausse attaque rebelle à Kigali pour justifier l'intervention de la France

Cette guerre qui ne dit pas son nom commence par une opération d'intoxication unique en son genre. Une véritable mascarade qui va avoir des conséquences durables sur le maintien de l'engagement français, dont

les hommes de l'Élysée ont marqué à plusieurs reprises leur méfiance vis-à-vis des demandes d'interventionnisme forcenées du clan Habyarimana au pouvoir.

Lorsqu'ils débarquent dans la capitale rwandaise, légionnaires et parachutistes français ont droit à un comité d'accueil musclé. De minuit à 7 heures du matin, des milliers de tirs résonnent entre les collines de cette ville grande comme une préfecture française. Tirs d'armes légères et tirs d'armes lourdes : une attaque concertée du FPR, affirment les autorités.

À 5 heures, Radio Rwanda, la chaîne nationale, annonce qu'à cause des combats, toute la population est invitée à rester chez elle. Dans une adresse à la nation, Habyarimana ajoute que des éléments infiltrés de l'ennemi — en clair, des Tutsi — ont attaqué la capitale. Dans la foulée, au moins 10 000 personnes sont arrêtées et regroupées dans le stade de Kigali et divers centres de détention. Sauf que… toute cette « attaque » est en fait une manipulation orchestrée par le pouvoir en place. Plusieurs témoignages le confirment. Le général de gendarmerie Paul Rwarakabije s'en souvient parfaitement lorsque nous le rencontrons :

« Il y a eu des tirs toute la nuit à Kigali. On tirait sur quoi ? Jusqu'à présent, je ne saurais l'expliquer.

« — C'est ce qui a justifié l'intervention des Français ?

« — Oui, les Français sont intervenus en disant "la capitale est prise", ce qui était faux !

« — On a donc mené une opération d'intoxication : vous savez qui ?

« — Toute la structure du ministère de la Défense était là. Ce qui est compliqué, c'est que tout était commandé par le chef de l'État : il était président de la République, ministre de la Défense, chef d'état-major de l'armée, chef d'état-major de la gendarmerie et président du parti. Toutes ces fonctions brouillaient le jeu : comment détecter celui qui a organisé les événements de la nuit du 4 au 5 octobre[9] ? »

Lors de son procès devant le TPIR, le colonel Bagosora, considéré par l'accusation comme le cerveau du génocide, a lui-même reconnu la participation de certains éléments des FAR à cette opération, même s'il ne reconnaît pas formellement qu'il s'agissait d'une véritable intoxication. Il raconte qu'un sous-officier du bataillon léger anti-aérien (LAA) qu'il commandait a tiré des obus sur le camp militaire de Kanombe depuis la piste de l'aéroport qui le jouxte : « J'ai eu un sous-officier qui était chef

d’une batterie antiaérienne qui était à l’aéroport, il avait 121 obus de canon 37 millimètres ; dans la nuit du 4 au 5, vers 3 heures du matin, il a pointé son canon vers notre camp Kanombe, il nous a tiré dessus les 121 obus. Et c’est lui qui a déclenché les tirs dans le camp Kanombe. »

Conclusion de Bagosora : « Il y avait des militaires, nos propres militaires, qui étaient complices avec l’ennemi. […] Donc, la ville de Kigali, ce n’est pas le FPR au front qui est arrivé pour attaquer, c’est plutôt les infiltrés et les éléments transfuges qui ont tiré dans la nuit du 4 au 5, croyant que le FPR au front était à la porte de Kigali pour compléter leur action[10]. »

Si Bagosora préfère avancer la thèse très improbable du « complot » mené par des « infiltrés », il est certain que des éléments des FAR ont pris pour cible leurs propres frères d’armes. Ils ne sont pas les seuls à avoir eu la frayeur de leur vie cette nuit-là. Vénuste Kayimahe, employé au Centre culturel français de Kigali, relate le témoignage d’un jeune Français, un volontaire du service national (VSN) de passage à Kigali, qui a failli se faire tuer par… des militaires français : « Ces sauvages ont manqué de me flinguer », raconte-t-il. « Ma vie a failli s’arrêter ici, alors que je ne suis pour rien dans cette histoire. Figurez-vous que lorsque j’ai été réveillé par des tirs, une balle est venue se loger dans le sommier de mon lit, à quelques centimètres de ma tête. Et c’est les Français qui tiraient. Je me suis levé, grelottant de peur et je les ai vu tirer sur un ennemi invisible. Quand je me suis rendu compte que c’étaient eux qui faisaient tout ce bruit, je me suis senti rassuré. J’ai voulu aller vers eux, et lorsqu’ils m’ont aperçu, ils ont manifesté une surprise mêlée de colère. L’un d’eux m’a interpellé en me demandant ce que je faisais là, pourquoi je n’étais pas avec les autres, dans la résidence de l’ambassadeur. De fait, j’étais tout seul. Il n’y avait plus aucun autre civil, rwandais ou français, dans cette case de passage où je suis logé. Ces militaires m’ont appris qu’ils avaient procédé auparavant à l’évacuation de tous les autres hôtes de l’endroit qui avaient été transférés pour la nuit à la Résidence de France[11]. »

Faut-il pour autant en conclure que les Français étaient au courant de la manipulation ? Une hypothèse délicate à confirmer, car cette manœuvre d’intoxication vise autant à convaincre Paris de la nécessité d’intervenir qu’à justifier la vague d’arrestations qu’elle déclenche au Rwanda les jours suivants. Une vaste opération de police confirmée, dès le 12 octobre, par un

long message du colonel René Galinié, l'attaché de Défense : « Les arrestations de suspects pour la seule ville de Kigali s'élèveraient à plusieurs milliers (10 000 au minimum). Les interrogatoires sont violents, les gens sont emprisonnés plusieurs jours sans manger ni boire. La population continue à dénoncer pour préserver sa tranquillité et refuser l'étranger ou le "monarchiste". Le MRND (parti unique) semble reprendre en main le pays hors la zone des combats[12]. »

Le risque de voir le conflit se transformer en une véritable « guerre ethnique » est explicitement formulé par l'officier de gendarmerie. L'avertissement est limpide, mais il n'est pas du tout repris dans les notes adressées directement au président de la République par ses plus proches conseillers. Ils ont pourtant en main toutes les informations nécessaires pour se faire une idée globale de la situation : des milliers de « suspects » arrêtés en dehors de toute procédure légale et des exécutions sommaires de civils qui se chiffrent par centaines.

Des groupes d'autodéfense armés d'arcs et de machettes

Le lendemain de ce message, l'ambassadeur Georges Martres envoie au « département » un instantané détaillé de la crise. Le télégramme diplomatique est classé « confidentiel défense » : « Les paysans hutus organisés par le MRND ont intensifié la recherche des Tutsis suspects dans les collines, des massacres sont signalés dans la région de Kibilira à 20 kilomètres nord-ouest de Gitarama. Le risque de généralisation, déjà signalé, de cette confrontation, paraît ainsi se concrétiser[13]. »

Le diplomate livre aussi quelques clés essentielles à la compréhension de la société rwandaise, brutalisée par la guerre. En particulier, l'étroit contrôle du territoire que les autorités ont mis en place, *via* un quadrillage strict des collines. Ce qui signifie, *a contrario*, que toutes les exactions commises ont l'aval des autorités : « La masse paysanne (90 % de la population) reste

fidèle au régime et le soutien par son action. Les raisons du soutien : le régime a mis en place un parti unique (MRND) qui, depuis 1973, encadre l'ensemble de la population sur son lieu même de vie. Ainsi, la cellule, unité de base, regroupe 30 à 50 familles de la même colline. Elle constitue une structure où l'on s'exprime, reçoit les ordres du pouvoir et où on est prié de louer son action et ses réalisations qui sont réelles (dispensaires, écoles). Mais le MRND y intervient sans excès et y conduit une propagande habile appuyée sur les vieux ressorts historiques et ethniques qui restent puissants dans un pays isolé, sans information (pas de journaux, pas de télé, une radio-diffusion inféodée). »

Analyse juste, même si sa conclusion fait preuve d'un étonnant parti pris en faveur du clan Habyarimana : « Les excès du régime, écrit Georges Martres, les détournements sont des affaires de chefs, "les affaires du palais", dont ne pâtissent pas directement les paysans. »

Enfin, dans la dernière partie de son message, le diplomate décrypte parfaitement le scénario macabre qui est en train de s'écrire : « Les forces gouvernementales souffrent de leur nombre réduit et du manque de moyens de même nature (en matériel et en techniciens) et ne peuvent pas exploiter plus à fond la fidélité des paysans qui participent de plus en plus à l'action militaire à travers de groupes d'autodéfense armés d'arcs et de machettes. Aussi elles ne pourraient éventuellement inverser définitivement la situation en leur faveur qu'avec une aide extérieure soutenue. D'où l'appel aux amis, à la France en particulier. »

Autrement dit, l'armée rwandaise, incapable de faire face à la poussée militaire des rebelles, va s'appuyer de plus en plus sur les milices civiles et l'aide extérieure de ses « amis ». Un appel auquel la France va répondre au-delà de toute espérance.

« Monsieur l'ambassadeur, il faut nous aider ! »

Passé l'effet de surprise de l'attaque du 1er octobre, l'arrivée des troupes françaises va rétablir la balance en quelques jours. Le 12 octobre, l'évacuation des ressortissants français est terminée : seuls 300 d'entre eux ont quitté le pays par des vols réguliers, le même nombre a choisi de rester sur place. Les troupes du FPR sont débordées par la contre-offensive des FAR qui se réorganisent, grâce à l'« effet stabilisateur » des soldats tricolores qui tiennent fermement la capitale.

Dans les rangs du FPR, la mort du général Fred Rwigyema, le chef de la rébellion, au deuxième jour de l'invasion dans des circonstances mal élucidées[14], provoque une onde de choc. L'information n'est pas communiquée immédiatement, par crainte d'un effet démobilisateur, mais le fait est que la direction du mouvement n'a plus de chef au deuxième jour de l'offensive. En stage de formation aux États-Unis, Paul Kagame accélère alors son retour pour prendre la succession de Rwigyema. Trop tard pour empêcher la déroute, car les maquisards manquent surtout de ravitaillement et de carburant.

Épuisés, démoralisés et mal équipés, les hommes du FPR vont mettre des mois à se remettre de cette première défaite. À la fin octobre, grâce à la France, les FAR ont complètement repris le contrôle de la zone conquise trop rapidement par les rebelles.

Pendant ce temps-là, à Paris, François Mitterrand évoque publiquement l'opération en cours. Ce sera la seule fois. La scène se déroule le lundi 15 octobre 1990, au Palais de l'Élysée, à la fin d'une conférence de presse essentiellement consacrée à la guerre du Golfe, le président de la République justifie en quelques phrases l'envoi de troupes à Kigali : « La France a envoyé deux compagnies qui ont permis l'évacuation des Français et d'un certain nombre d'étrangers qui se sont mis sous notre protection, nous avons d'ailleurs agi en harmonie avec le gouvernement belge, qui a agi de même. Voilà, c'est tout. Cette troupe n'a pas d'autre mission que celle-là et cette mission remplie, bien entendu, elle rentrera en France. »

Bien sûr, personne ne remet en cause la version élyséenne de la « mission » d'évacuation, sans doute parce que cette guerre n'intéresse pas la presse française, à de rares exceptions près. Il faut attendre les négociations de paix d'Arusha, en 1993, pour que l'exécutif s'exprime à nouveau sur le sujet. Deux longues années de silence calculé : à partir de la mi-octobre 1990, plus aucun détail n'est donné sur l'activité des troupes

françaises déployées au Rwanda, en dehors de quelques réponses lénifiantes de Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, suite aux questions écrites d'une poignée de députés.

Le surlendemain de la conférence de presse, lors du Conseil des ministres, le président Mitterrand se pose en garant de la stabilité du Rwanda : « La France n'a pas à se mêler des combats d'origine ethnique qui se déroulent dans ce pays, même si, objectivement, il n'y a pas d'intérêt à ce qu'une petite minorité tutsi qui se révolte l'emporte sur la majorité de la population hutu, dit le chef de l'État. Si en effet, la rébellion devait l'emporter, les Hutus du Rwanda et des États voisins chercheraient immédiatement à organiser un coup d'État en sens inverse[15]. »

L'argument de la « majorité » au pouvoir, assorti à la garantie de sécurité que la France est censée apporter à ses alliés africains, sert de viatique à la politique du président. En revanche, personne ne sait qu'un double jeu est déjà à l'œuvre dans les couloirs de l'Élysée.

Mardi 16 octobre à Kigali, l'ambassadeur Martres et l'attaché de Défense Galinié sont à nouveau convoqués « en urgence » par le président rwandais : « Il a semblé très inquiet, voire affolé, prononçant d'emblée ces paroles : "Monsieur l'Ambassadeur, il faut nous aider"[16]. » Cette convocation a pour but de présenter la liste des « courses » : obus de mortier, roquettes pour les hélicoptères, véhicules blindés pour ses troupes. Plus un appui aérien des Français, une demande qu'il sait parfaitement irréaliste. En fait, Juvénal Habyarimana veut surtout s'assurer du soutien indéfectible de Paris. Ce qu'il va parvenir à faire en passant notamment par le canal « personnel » du conseiller Afrique.

Le même jour à Paris, Jean-Christophe Mitterrand adresse à son père une note circonstanciée sur la « situation au Rwanda ». Il reprend l'argumentaire de l'ambassadeur, relayant la demande d'appui aérien et de fourniture d'armes des Rwandais. Dans un long développement sur l'aide militaire, le conseiller Afrique pèse au trébuchet les options possibles :

« Les Rwandais demandent à la France d'intervenir militairement directement et de favoriser leur approvisionnement en munitions et en armes.

« **Si le premier point est impossible, le niveau du second (munitions et armes) pose une question politique** :

« — **Des livraisons minimum permettent à l'armée de garder un *statu quo*** sur le terrain avec un risque d'effondrement si cette guerre dure trop longtemps (armée peu nombreuse, matériel lourd — hélicoptères, véhicules blindés légers, AML[17] et DBP — se fatiguant rapidement).

« — **Un flux logistique sérieux qui permet à Habyarimana de marquer des points militaires décisifs afin qu'il puisse négocier en position confortable**. Cette aide permettrait à la France de demander avec force le respect des droits de l'homme et une ouverture démocratique rapide, une fois le calme revenu.

« Le colonel Huchon de l'état-major particulier travaille sur ces deux hypothèses. Un avion doit partir sur Kigali mercredi matin [17 octobre 1990]. En fonction de la décision, il sera presque vide (complément de livraison) ou plein, ce qui permettra aux troupes régulières de reprendre l'offensive ou du moins d'en contenir une.

« Dernier point confirmé par la DGSE, **des Libyens**, membres des services spéciaux, **ont été vus avec les rebelles** et même reconnus. Ils font partie d'un corps très organisé et "dur"[18]. »

« Vu » se contente d'écrire à la main le chef des armées, mais sa décision est prise : il faut soutenir cette dictature sur le déclin, quitte à forcer un peu sur le « flux logistique ». Finalement, l'avion part le jeudi 18 octobre au matin pour le Rwanda, deux jours après la note de Jean-Christophe Mitterrand. À bord, les soutes sont pleines : 570 roquettes pour les cinq hélicoptères Gazelle des FAR[19].

Cette semaine du 15 octobre 1990 est donc celle de la bascule. C'est le moment où le dossier rwandais passe définitivement entre les mains des militaires français, échappant ainsi à l'influence des diplomates qui, par nature, sont plutôt favorables à une solution négociée du conflit.

« Le président Mitterrand m’a promis qu’il n’abandonnerait pas le Rwanda »

Jeudi 18 octobre, Juvénal Habyarimana est reçu à 18 h 30 par François Mitterrand à l’Élysée. Les deux hommes ont une longue discussion qui va sceller la position française. Le président rwandais plaide sa cause en mettant en avant le caractère extérieur de l’agression subie et la fragilité de son propre équilibre de « bon élève » africain. Quelques jours plus tard, il prend sa plume pour remercier François Mitterrand : « L’armée rwandaise essaye de contenir cette attaque », écrit-il. « Ses moyens sont en effet limités, le Rwanda ayant toujours privilégié les actions de développement socio-économique, et ayant donc investi peu en matière de défense. C’est pourquoi nous comptons, sur tous les plans, sur l’appui de nos amis.

« J’ai été heureux de vos assurances quant à l’amitié et à l’appui que la France accorde et continuera d’accorder au Rwanda. »

Des arguments dont le président français est déjà convaincu : lors du sommet de La Baule, en juin 1990, Juvénal Habyarimana s’est montré l’un de ses plus fervents soutiens, face à la grogne manifestée par les vieux caciques du continent noir, voyant d’un mauvais œil la promesse de lier le montant de l’aide française au développement aux progrès démocratiques des pays africains…

Si l’on a souvent évoqué l’existence d’une sorte de « pacte faustien » entre les deux chefs d’État, la réalité de cette alliance semble plus prosaïque. Le Rwanda n’est pas un enjeu économique pour les grandes puissances : pas de minerais, pas de pétrole, pas de ressources naturelles rares. Même si la position géographique du Rwanda permet de contrôler en partie la vaste plaine congolaise du Kivu (et ses multiples richesses, or, cuivre, coltan, etc.), totalement ingérable depuis Kinshasa. La

francophonie ? À peine 10 % de la population parle la langue de Molière. L'argument stratégique ? À Paris, les responsables font souvent allusion à l'offensive anglo-saxonne appuyée en sous-main par l'Ouganda avec l'aide de conseillers américains pour déstabiliser le « pré carré ». Parfois, les Américains sont remplacés par les « Libyens ». Mais là encore, l'argument se dérobe face à la réalité.

La réalité stratégique, en tout cas sa perception, est que la France se doit d'honorer un rang et une sorte d'« assurance tout risque » vis-à-vis des régimes en place (aussi creux soient-ils) pour justifier sa place dans le concert des grandes puissances. Ce raisonnement revient constamment dans les discussions, les notes et les discours du président socialiste qui assume entièrement l'héritage gaulliste, qu'il avait pourtant vilipendé (en 1964) dans son livre *Le Coup d'État permanent*. Plus que tout, François Mitterrand respecte la parole donnée d'un soutien français à son « pré carré » africain, au nom d'une fidélité indéfectible. Pour cela, toutes les contorsions sont bonnes, tous les mensonges utiles.

L'ambassadeur Georges Martres l'a parfaitement compris. Une semaine après l'entrevue Mitterrand-Habyarimana, il est à nouveau convoqué à 8 h 30 par le président rwandais pour un échange cordial, entre « amis ». Il en rend compte dans un télégramme diplomatique classé « secret défense » : « J'ai saisi cette occasion, écrit le diplomate, pour insister sur la nécessité pour le Rwanda de mettre en valeur sur le plan médiatique le caractère d'agression extérieure que prenait de plus en plus l'invasion armée en provenance de l'Ouganda. Les armes saisies au cours des combats sont toutes d'origine soviétique ou chinoise, en provenance vraisemblablement de l'armée ougandaise. Dans le même temps, l'intérieur du pays reste tenu en main par le gouvernement légal. La France, ai-je dit au président, sera plus à l'aise pour l'aider s'il est clairement démontré à l'opinion publique internationale qu'il ne s'agit pas d'une guerre civile. »

La justification de l'intervention française au Rwanda ne doit pas susciter le scepticisme de la presse, qui pourrait avoir des doutes sur les motivations et les objectifs de l'Élysée. Même si, pour le moment, la presse se désintéresse du Rwanda, cette guerre se déroulera aussi sur le front médiatique. Et l'ambassadeur conclut sa démonstration en citant son interlocuteur : « Le président Mitterrand, m'a dit le président Habyarimana, m'a promis qu'il n'abandonnerait pas le Rwanda[20]. »

Le vendredi 19 octobre, au lendemain de la discussion Habyarimana-Mitterrand à l'Élysée, le commandement de l'opération Noroît change de main : il passe de celles de l'attaché de Défense — un officier de gendarmerie — à celles du colonel Jean-Claude Thomann, chef de corps du 8e RPIMa.

À partir de ce jour, la conduite de la guerre ne va plus échapper aux bérets rouges.

Notes du chapitre 10

1. Entretien avec les auteurs, 13 avril 2006, à Kigali.
2. Cette phrase est relatée dans l'ouvrage de Gérard Prunier, *Rwanda, le génocide*, Dagorno, Paris, 1999, p. 128. Le chercheur l'a confirmée dans son audition devant la Mission d'information. Jean-Christophe Mitterrand l'a démentie devant la même mission.
3. Audition de Jean-Pierre Chevènement devant la Mission d'information parlementaire, le 16 juin 1998.
4. Entretien par téléphone avec les auteurs, le 20 février 2006.
5. Entretien par téléphone avec les auteurs, le 1er mars 2006.
6. Message 3782 de l'état-major des armées, cité par la Mission d'information parlementaire, p. 129.
7. Note extraite des archives de l'Élysée.
8. *Ibid.*
9. Entretien avec les auteurs du 13 avril 2006.
10. Extrait de l'audience du 26 octobre 2005, procès Militaires I, cité par Jacques Morel, p. 75.
11. Vénuste KAYIMAHE, *France-Rwanda, les coulisses du génocide*, *op. cit.*, p. 83-84.
12. Extrait du message du colonel René Galinié du 12 octobre 1990, cité dans les annexes de la MIP, tome II, p. 132.
13. Télégramme diplomatique du 13 octobre 1990, signé Georges Martres, archives de l'Élysée.
14. Trois versions circulent sur cette disparition : l'élimination par l'un de ses adjoints avec lequel il aurait eu un désaccord sur la tactique à suivre ; une blessure mortelle sur une mine ; une « neutralisation » par un tireur d'élite du camp d'en face, voire une opération « homo » de la DGSE. Aucune de ces versions n'a jamais été validée.
15. Compte rendu du Conseil des ministres du 17 octobre 1990, archives de l'Élysée.
16. Télégramme diplomatique Kigali 660 signé Martres, extrait des archives de l'Élysée. Le texte est annoté « vu » par François Mitterrand.
17. Le sigle AML fait référence à un blindé de type Panhard, une automitrailleuse légère.
18. Note des archives de l'Élysée, les passages en gras sont de l'auteur de la note.
19. Note récapitulative fournie par la Mission militaire de coopération, no 003787/MMC/LOG1 in MIP, p. 560.
20. Télégramme diplomatique Kigali 602 classé « secret défense » et signé Martres, extrait des archives de l'Élysée.

11

La France monte au front

Dans le jargon militaire, on l'appelle le « hit and run », l'attaque éclair.

Une tactique bien connue de toutes les guérillas du monde. Il s'agit de viser une cible symbolique, par une technique audacieuse, pour obtenir un retentissement psychologique et médiatique maximum. Une logique à laquelle le FPR va très vite se convertir, en attaquant, le 23 janvier 1991 sur Ruhengeri, l'une des plus grandes prisons du pays.

En s'attaquant à Ruhengeri, le commandant Kagame sait qu'il va frapper les esprits. Cette petite ville du nord-ouest du pays est non seulement le fief du clan Habyarimana, mais aussi l'un des emblèmes du régime avec sa prison d'un millier de détenus étroitement surveillés. Parmi eux, des prisonniers de droit commun et des responsables politiques, comme le major Théoneste Lizinde, ancien chef du Service central de renseignement (SCR). Cet officier a été incarcéré en 1980, après une tentative de putsch raté contre Juvénal Habyarimana. Détenu particulièrement surveillé, ses geôliers ont ordre de l'abattre à la moindre tentative d'évasion.

Dans la nuit du 22 au 23 janvier 1991, une colonne de 1 500 hommes investit la ville, s'empare du bureau de la gendarmerie et assiège la prison. Le commandant de la prison, le colonel Charles Uwihoreye, reçoit l'ordre du président Habyarimana en personne d'abattre les détenus. L'officier refuse. Le FPR libère les prisonniers et récupère le major Lizinde, détenteur des vieux secrets du régime. Au passage, les rebelles s'emparent aussi des véhicules militaires et des armes, sans piller la ville. Puis ils battent en retraite, avant l'arrivée des renforts des FAR et l'intervention des troupes

françaises. En fin d'après-midi, un détachement du 8e RPIMa investit la ville par le sud et, en moins de deux heures, rassemble et évacue plus de 150 expatriés, dont une quarantaine de coopérants français.

À l'Élysée, c'est le branle-bas de combat… dans un contexte particulier, puisque la guerre du Golfe écrase l'actualité depuis dix jours, imposant des réunions quotidiennes de crise au sommet de l'État.

À 18 heures, ce mercredi 23 octobre 1991, le conseil restreint aborde la situation au Rwanda pour entériner l'évacuation des Français et des autres étrangers présents sur place. Le président de la République ouvre la discussion : « La nature du conflit est indiscernable, dit François Mitterrand, le rôle de l'Ouganda est équivoque. Les Tutsi ougandais se déplacent pour conquérir le Rwanda, c'est inquiétant. […] On n'a pas intérêt que le front du Rwanda cède. S'il s'agit de luttes tribales, on ne dit rien ; s'il s'agit d'une agression il faut s'interposer et délivrer les Français retenus par les Tutsi. J'ai eu un entretien téléphonique avec le président Habyarimana.

« — Les Européens encerclés à Ruhengeri, répond l'amiral Lanxade, sont pour 40 d'entre eux des coopérants français présents sur ordre de leur administration.

« — On est autorisé à intervenir pour les libérer, ponctue le président.

« — Il y a 100 militaires français engagés dans cette action, reprend le chef d'état-major particulier. On laisse les Rwandais tenter de faire partir les rebelles et on récupère nos ressortissants.

« — On ne peut pas limiter notre présence, conclut le président. Nous sommes à la limite du front anglophone. Il ne faut pas que l'Ouganda se permette tout et n'importe quoi. Il faut le dire au président Museveni ; il n'est pas normal que la minorité tutsie veuille imposer sa loi à la majorité[1]… »

Les arguments avancés par François Mitterrand sont toujours les mêmes et ils ne changeront pas : se défendre du « front anglophone » pour le volet géopolitique ; garantir la « loi de la majorité » pour le volet politique intérieure. Peu importe que le régime soutenu soit une dictature ou que les opposants aient une légitime revendication avec le droit au retour des réfugiés… En tout cas, avec cette action d'éclat, plus question d'envisager le retrait des compagnies Noroît, qui resteront présentes à Kigali jusqu'en décembre 1993, date de retrait officiel fixée par les accords d'Arusha.

Faire face aux « coups de boutoir » du FPR

Si la question rwandaise disparaît vite de l'agenda de l'Élysée, accaparé par l'invasion du Koweït, elle n'en reste pas moins présente dans les couloirs de l'état-major des armées, boulevard Saint-Germain, à Paris. Les têtes pensantes de la hiérarchie militaire abreuvent de notes les conseillers de la présidence. Par un patient travail de lobbying, les parachutistes et spécialistes des forces spéciales prennent le dossier rwandais en main. Le résultat ne se fait pas attendre.

Dès le 3 février 1991, dans une note très argumentée, le chef d'état-major particulier présente au président de la République un panel de solutions applicables sur le terrain.

« Trois initiatives militaires ont été étudiées avec le Quai d'Orsay, la Défense et vos conseillers pour l'Afrique, écrit l'amiral Lanxade :

« — la relève de la compagnie de Kigali. Il était prévu de la laisser jusqu'au 15 février. Son retrait définitif est difficilement envisageable, mais une relève devra alors techniquement avoir lieu à cette période.

« — le renforcement du dispositif rwandais à Ruhengeri-Gisenyi. Nos ressortissants qui résidaient dans cette région sont toujours regroupés à Kigali. Il sera bientôt nécessaire de les orienter sur leur retour à leurs postes, coopérants notamment, ou sur l'abandon des missions de développement dans la zone. Si le retour à des conditions normales de vie était souhaité, nous pourrions accompagner temporairement cette évolution en mettant en place à Ruhengeri un détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) d'une trentaine d'hommes. Leur mission serait de

renforcer notre coopération et de “durcir” le dispositif rwandais, composé d’unités récemment constituées, à l’exclusion de toute mission impliquant un contact avec les forces ougando-tutsies.

« — un survol, volontairement visible, des régions sensibles du Rwanda, par nos avions de combat à partir de nos bases du centre de l’Afrique. »

C’est la première fois que l’option « DAMI » est avancée. C’est elle qui a la préférence des militaires. C’est pour cela qu’elle a été minutieusement préparée. Afin de ne pas donner le sentiment de « forcer la main » au chef de l’État, l’« option DAMI » est habilement mise en avant entre une option « symbolique » (le survol des avions) et une option « basique » (la relève d’une compagnie Noroît) sans grand intérêt. Son but ? « Durcir » le dispositif, mais aussi être en cohérence avec les choix politiques initiaux retenus par François Mitterrand.

Pour comprendre ce cheminement, il faut revenir sur cette idée de faire intervenir le DAMI. D’où vient-elle ? Cette proposition trouve son origine dans l’audit du lieutenant-colonel Gilbert Canovas, une analyse « à chaud » de la guerre d’octobre 1990, réalisée en même temps que le déploiement de Noroît. Le 11 octobre 1990, cet officier du 1er RPIMa, est nommé adjoint de l’attaché de Défense, le colonel de gendarmerie Galinié. Pendant plusieurs semaines, ce nouveau conseiller militaire sillonne le front, note, inspecte et observe. Il doit « aider les autorités militaires rwandaises à améliorer la capacité opérationnelle de leur armée afin de la rendre rapidement apte à s’opposer aux incursions de plus en plus nombreuses des troupes du FPR[2]… ». Autrement dit, sa mission est d’apporter des solutions qualitatives complémentaires à l’aide quantitative apportée par les troupes françaises de Noroît.

Pour tous les militaires français, il ne fait aucun doute que, sans l’aide de Paris, les FAR auraient dû être balayées par les troupes rebelles, sous-équipées mais bien plus aguerries. Au mieux, estiment les officiers français, les 5 000 hommes des FAR peuvent tenir la capitale, mais pas plus[3]. Le principal problème identifié est celui de l’organisation des troupes. Dans

son rapport, Gilbert Canovas souligne donc l'importance de cette question après le choc de l'attaque des rebelles, qui a de lourdes conséquences puisqu'il entraîne :

« — la mise en place de secteurs opérationnels afin de faire face à un adversaire menaçant l'ensemble de la frontière rwando-ougandaise et une grande partie de la frontière rwando-tanzanienne ;

« — le recrutement en grand nombre de militaires du rang et la mobilisation des réservistes qui a permis aux FAR un quasi-doublement de leur effectif passant de 11 000 en octobre 1990 à 20 000 en janvier 1991 ;

« — la réduction du temps de formation initiale des soldats, limitée à l'utilisation de l'arme individuelle en dotation[4]. »

Par ce dispositif, les FAR veulent mettre en place un étroit quadrillage du territoire, qui a notamment pour but de contrôler les flux de civils, susceptibles d'aider les rebelles. Les milices viendront dans un second temps pour massacrer les *Inyenzi* (cancrelats). Pour améliorer cette organisation générale, le lieutenant-colonel Canovas suggère de créer cinq zones de défense, « dont la configuration serait fonction du type de menace, la zone de Kigali disposant d'une réserve générale ». Mais surtout, précise-t-il, il faut former, encadrer et instruire les troupes rwandaises dont le niveau général, à quelques exceptions près, apparaît très faible.

Les observateurs attentifs du Rwanda perçoivent d'emblée la faiblesse de cette solution. Parmi eux, le colonel André Vincent, chef de la mission belge de coopération militaire à Kigali, qui connaît tous les arcanes des affaires militaires rwandaises. Son constat est clair : face à la « guérilla » et aux « infiltrations » du FPR, « il était illusoire de vouloir créer un cordon étanche autour de la frontière[5] » avec l'Ouganda, qui s'étend sur plus de 200 kilomètres.

L'illusion ne dure pas longtemps. De fait, les officiers français prennent conscience assez vite que cette « ligne Maginot » ne tiendra pas face aux coups de boutoir de la guérilla du FPR. Il faut une réponse beaucoup plus « pointue ».

C'est ce qui décide l'état-major à proposer à François Mitterrand l'option DAMI, car l'instrument apparaît très adapté à la menace des rebelles. Composé de troupes des forces spéciales, ayant une forte « culture africaine », il rassemble des « spécialistes » du combat de guérilla, rompus aux techniques commandos. La plupart sont des sous-officiers très

expérimentés et instructeurs qualifiés dans leur domaine. Dans l'esprit des hommes de l'Élysée, les soldats du 1er RPIMa vont apporter en qualité ce que l'armée rwandaise essaie de compenser par un recrutement, en quantité, de nouveaux soldats.

Dans sa note, l'amiral Lanxade assortit son analyse d'une réserve prudente, manière de souligner l'importance d'une diplomatie efficace en parallèle à ce soutien militaire de pointe. « Ces décisions apporteraient une aide certaine au Président Habyarimana et lèveraient toute ambiguïté, s'il en existait, vis-à-vis du Président Museveni », poursuit le chef d'état-major particulier.

« Elles comportent cependant le risque d'être interprétées par les autorités rwandaises comme un soutien inconditionnel à leur politique. Si de telles décisions recevaient votre approbation, il importerait que le ministère des Affaires étrangères évalue le meilleur moment, sur le plan diplomatique, pour les mettre en œuvre.

« Il sera nécessaire, simultanément, de bien informer le Président Habyarimana que nous confortons sa position afin de faciliter sa politique d'ouverture vers l'opposition interne et la prise en compte du dossier des réfugiés[6]. »

Sur le papier, le renforcement du soutien au régime est donc conditionné par une manœuvre diplomatique visant à faire plier l'autocrate rwandais. Un pari risqué, que l'Élysée va perdre. Une « faute », estime aujourd'hui Hubert Védrine[7].

En haut de la note Lanxade, le président se contente d'un laconique : « Oui, FM. » François Mitterrand sait-il alors dans quel mécanisme il engage la France ? Comprend-il que la logique de guerre a subtilement pris le relais de la logique diplomatique… ?

« Les Français ont formé des commandos CRAP »

Plusieurs raisons expliquent la « rationalité » de ce choix. La première est strictement politique, puisque le chef de l'État a promis d'apporter tout son soutien à l'allié menacé. Il s'agit donc d'honorer la parole donnée. En cela, les militaires vont se soumettre à la logique imposée par l'Élysée en proposant une option offensive, plutôt qu'un retrait prudent comme le suggère alors le ministre de la Défense, Pierre Joxe.

Deuxième raison, non négligeable, un DAMI coûte beaucoup moins cher qu'une intervention classique nécessitant la mobilisation de plusieurs centaines d'hommes. Or l'armée française est déjà soumise à la disette budgétaire…

La dernière raison est d'ordre *stricto sensu* militaire. Il existe deux manières d'appuyer les FAR : soit par le soutien direct que procurent déjà les compagnies Noroît, soit par un soutien dit « indirect » qui va être celui du DAMI. La grande différence entre les deux est la publicité donnée à ces initiatives. Même si la communication autour de l'opération Noroît est réduite à la portion congrue, elle est nécessaire car elle engage des troupes françaises sur un théâtre d'opérations extérieur. Le DAMI, lui, ne fera l'objet d'aucune « publicité », d'autant que l'ensemble de l'opération est classé « secret défense » et mené par des habitués de l'action clandestine.

Quelle est la mission du DAMI ? Le télégramme diplomatique définit une feuille de route précise : « Cet élément d'une trentaine d'hommes se consacrera à l'instruction des unités de l'armée rwandaise auprès desquelles il sera placé, à l'exclusion de toute participation à des opérations militaires ou de maintien de l'ordre. » Comme pour Noroît, les hommes du DAMI ne sont donc pas censés participer à la guerre en cours. Du moins, pas directement.

Dans les faits, il en va tout autrement.

Le DAMI-Panda — une trentaine de spécialistes du 1er RPIMa — s'installe dans les camps d'entraînement du nord : Bigogwe, le camp d'entraînement commando, Gabiro, dans le parc de l'Akagéra et juste à côté de Ruhengeri, sur les terrains jouxtant l'université de lettres. Partout, les marsouins forment les nouvelles unités des FAR — surnommées les « Quinze jours », soit l'équivalent de leur temps de formation — aux techniques du combat de guérilla. C'est une instruction individuelle, mais aussi à l'échelle des unités, en « recyclant » des compagnies entières dans une sorte de remise à niveau militaire complète.

Le colonel Martin Ndamage, commandant en second de l'Académie militaire de Nyakinama en 2006, en a été le témoin. À l'époque, ce jeune capitaine des Forces armées rwandaises est formé, ainsi que son bataillon de Gitarama, par les hommes du DAMI : « En 1991, j'ai suivi une courte formation avec les Français, ici à l'Académie, quinze jours pendant la guerre. [Ça se passait] sur le terrain de football, juste derrière. C'était une petite équipe d'une vingtaine de militaires de tous grades, emmenée par Chollet [lieutenant-colonel Gilles Chollet, premier commandant du DAMI-Panda] qui conseillait le commandant des opérations. C'était de l'instruction tactique pour nous faire prendre le dessus sur l'ennemi, avec aussi un apprentissage des techniques individuelles de combat à main nue. »

Cette mission d'instruction se double d'un volet « conseil », directement sur le front : « À ce moment-là, ajoute le colonel Ndamage, les Français allaient aussi sur les Volcans, sur le front, pour dire : "Cette compagnie, mettez-vous ici plutôt que là"[8]. »

Ce n'est pas tout. Au fur et à mesure que la guerre s'étend le long de la frontière ougando-rwandaise, les techniques du FPR s'affinent, obligeant les FAR à répondre au défi du « hit and run ». Face à une guérilla qui s'infiltre régulièrement derrière les lignes, les Français répondent par la même tactique de combat, en formant des commandos CRAP.

« À un moment, les Français ont formé des CRAP à l'infiltration derrière les lignes », confirme le colonel Ndamage. « Les recrues étaient surtout des soldats du bataillon para-commandos. Après la formation, ils les ont équipés de lunettes de vision nocturne, avec des armes pour le tir de nuit, pour aller tuer l'ennemi en le contournant, sans qu'il nous voie. Ça s'est beaucoup fait à un moment et ça a très bien marché[9]. »

Les CRAP sont des équipes formées spécialement pour ce type d'action clandestine et que l'on retrouve dans tous les régiments de la 11e Division parachutiste (DP), celle des parachutistes « coloniaux ». Les CRAP travaillent toujours en binôme. Ils sont recrutés sur des critères physiques et d'autonomie, car le genre de mission qu'ils exécutent nécessite sang-froid et sens de l'improvisation. Ils servent à renseigner ou à tuer l'ennemi. L'unité rwandaise des CRAP est un peloton d'une quarantaine de soldats, exclusivement originaires du nord du pays et appartenant tous au bataillon para-commandos qui est encadré par des coopérants français. C'est un adjudant-chef, Jean-Michel Janne, qui, sous l'autorité du commandant

Grégoire de Saint-Quentin, est chargé de leur instruction. À ce stade, difficile pour les conseillers militaires français de faire plus « proche » en termes d'assistance et d'instruction.

Pourtant, les hommes du DAMI et de Noroît vont aller encore plus loin dans l'engagement direct.

Un engagement militaire direct autorisé par François Mitterrand

Face au succès des techniques enseignées par les spécialistes du DAMI-Panda, ces derniers vont élargir leur enseignement à toutes les strates de la chaîne militaire rwandaise.

Au printemps 1991, une trentaine d'hommes constituent le DAMI. En février 1992, ils sont deux fois plus nombreux (65) puis encore une trentaine de plus début 1993 pour atteindre un effectif de cent hommes. Leur mission est surtout de plus en plus directement liée aux combats, sur la ligne de front. Lors de l'opération Virunga, décrite par le colonel Didier Tauzin[10], un DAMI artillerie et un DAMI Génie sont mis en place. Le premier accompagne les équipes d'artilleurs rwandais sur les batteries de 105 mm et 122 mm. Le second a pour tâche d'aménager le terrain.

Officiellement, il n'est toujours pas question d'une quelconque participation aux opérations de guerre. Les artilleurs, par exemple, règlent les tirs des canons, mais n'appuient pas sur le bouton… Le général Quesnot, qui a remplacé l'amiral Lanxade à l'état-major particulier, le redit dans une note adressée au président le 1er juillet 1992 :

« Les directives données à nos conseillers militaires ont pour but d'aider le gouvernement d'union nationale à redonner une capacité opérationnelle aux forces rwandaises sévèrement décimées par la puissance de feu des assaillants.

« Sauf ordre particulier lié notamment à la sécurité de nos ressortissants, ces directives excluent toute participation directe française aux

affrontements, c'est-à-dire toute présence active dans la zone des combats et toute mise en œuvre directe des armes[11]. »

Mais la situation de l'armée rwandaise est tellement fragile que Christian Quesnot propose, dans cette même note, de franchir la « ligne rouge » : « L'amiral Lanxade, écrit le chef d'état-major particulier, estime qu'en restant dans le cadre des directives ci-dessus le moyen de gagner les délais nécessaires à l'instruction de l'armée rwandaise est d'autoriser, sous réserve de la plus extrême discrétion et avec l'accord préalable, au cas par cas, de l'état-major des armées, une aide opérationnelle temporaire de quelques conseillers auprès des états-majors ainsi qu'auprès des unités récemment dotées des nouveaux matériels. […]

« Pouvez-vous me faire connaître votre décision[12] ? »

En marge de la note, François Mitterrand répond : « Oui. J'ai vu M. Joxe. » En clair, les troupes françaises sont couvertes, en cas d'intervention « directe », ce que le général Quesnot qualifie pudiquement d'« aide opérationnelle temporaire ». Le président de la République impose sa décision à son ministre de la Défense qui s'inquiète de cette escalade militaire[13].

Sur ce point particulièrement délicat, le secrétaire général de la présidence, Hubert Védrine, fait preuve d'une mémoire à géométrie variable. En 1998, face aux députés de la Mission d'information, il défend la ligne officielle et constamment réitérée par les hommes du président : « Le Président Habyarimana [s'est] toujours plaint à la fois des pressions politiques exercées sur lui et de l'absence de soutien militaire direct de la France, explique Hubert Védrine, dans la mesure où le Président Mitterrand [a] toujours repoussé ses demandes d'envoyer des troupes françaises à la frontière de l'Ouganda[14]. »

Mais, en mars 2005, lors d'un entretien avec le chercheur belge Olivier Lanotte, H. Védrine fait volte-face, de façon spectaculaire. Il revient sur ses propos et reconnaît, cette fois, la « réalité de la participation aux combats auprès des FAR » : « Mes propos devant la Mission d'information ont été mal interprétés », dit-il. « Lorsque j'évoquais l'opposition du président Mitterrand à tout engagement direct des soldats français dans les combats, il s'agissait de 1994. En ce qui concerne l'opération Noroît entre 1990 et 1993, la montée au front des forces françaises était connue et autorisée par le président de la République. Dans son esprit, la participation de nos

forces aux combats aux côtés des Forces armées rwandaises pour bloquer l'offensive du FPR et l'empêcher de prendre le pouvoir faisait implicitement partie de la mission[15]. »

D'où le recours à l'action secrète du DAMI…

Un engagement direct également confirmé à Olivier Lanotte par le témoignage de François Léotard, ministre de la Défense durant la cohabitation : « Certaines compagnies du dispositif Noroît, dit l'ancien ministre, ont effectivement participé aux combats contre le FPR. La France avait un souci d'équilibre. Il s'agissait d'éviter que le FPR prenne le dessus, mais sans pour autant chercher à écraser la rébellion. Cette implication dans les combats était cependant limitée. Et ce notamment en raison de contraintes budgétaires. Le Rwanda ne constituait en rien une priorité pour l'armée française qui était alors bien plus présente en ex-Yougoslavie où elle était le principal fournisseur de Casques bleus[16]. »

Dès lors, impossible pour les responsables politiques d'affirmer que la logique de paix a primé dans l'approche de cette politique menée « au nom de la France ». S'ils peuvent encore maintenir une sorte de voile sur cette politique, c'est parce que les « combats contre le FPR » n'ont pas laissé beaucoup de traces dans les archives officielles de la République française.

En revanche, la mémoire des combattants est encore vive, des deux côtés de la ligne de front.

Des Français au cœur des combats

Byumba, nord du Rwanda, 5 juin 1992.

Face à la radicalisation du jeu politique intérieur — en mars 1992 —, les extrémistes du parti unique le MRND ont créé la Coalition pour la défense de la République (CDR), un nouveau parti censé revenir aux sources de la

IIe République, le FPR décide de relancer une offensive militaire majeure. L'idée est de faire craquer la « ligne Maginot » du front en s'attaquant à la préfecture de la région Nord.

Le 20 juin, après deux semaines de combat, les troupes du général Kagame parviennent à contrôler une large poche de trente kilomètres de large sur une dizaine de kilomètres de profondeur, entre Butare et Mutara. L'affrontement dure plus d'un mois, jusqu'à la fin juillet. Le duel d'artillerie est acharné. Les civils, qui n'ont pu fuir la zone, sont pris entre deux feux.

Le colonel Alexis Kanyarengwe, l'un des transfuges recrutés par le FPR, se souvient très bien de la violence extrême des combats : « En juin 1992, dit-il, les Français ont apporté un obusier nouveau, très puissant, avec des bombes à déflagration qui éclatent à hauteur d'homme ou des obus s'enfonçant dans le sol pour détruire les abris. Après le tir, on croyait que le terrain avait été labouré[17]. »

En face, le commandement français a tout à fait conscience du déséquilibre des forces en présence. Le colonel Jacques Rosier dirige alors l'ensemble des troupes françaises, Noroît et DAMI. Arrivé à la mi-juin sur le terrain, il dresse un constat accablant pour les FAR, repliées dans une position défensive : « Il y avait alors beaucoup de pesanteurs dans cette armée, explique l'ancien patron du 1er RPIMa (1990-1992), liées à la hiérarchie, à l'ancienneté de certains officiers, parfois des incompétents à certains postes, des unités pas bonnes du tout, à part quelques cas : le bataillon dans le secteur de Ruhengeri, les compagnies formées par le DAMI et le bataillon para-commando. » *A contrario*, le colonel Rosier voue une vraie admiration militaire pour le FPR, pourtant considéré comme l'« ennemi ». Des rebelles, certes, mais de vrais guerriers, estime-t-il : « J'ai toujours été admiratif. Ils avaient l'initiative, ils étaient volontaires, ça se sentait. Une logistique parfaite, avec des appuis d'artillerie. Ils travaillaient sérieusement[18]. »

Piégée par cette asymétrie, l'armée française s'engage alors au maximum, même si le général Rosier maintient que les artilleurs, par exemple, n'ont jamais actionné eux-mêmes les batteries : « Si on avait été en première ligne avec eux, dit-il, on aurait forcément eu des pertes. Ce qui n'a pas été le cas. Il fallait ne pas dépasser la limite, tout en étant efficace[19]. »

Côté FPR, les souvenirs sont bien différents. Le commandant James Kabarebe dirige alors l'artillerie des rebelles. Il est convaincu que les Français ont pour mission de tenir coûte que coûte la ligne de front et qu'ils s'en donnent tous les moyens… « Ils sont donc venus directement sur la ligne de front à Byumba », raconte l'officier. « Ils nous ont bombardés tout le long de cette ligne, de Ruhengeri jusqu'au Mutara. Ils étaient très près de la ligne, car nous pouvions entendre leurs communications. Quand les Français estimaient avoir suffisamment tiré, les FAR avançaient pour finir le travail. Mais, à leur grande surprise, quand les FAR ont avancé, nous les attendions très près de leurs tranchées et on leur a tiré dessus à revers. Il y a eu beaucoup de pertes. Ceux qui ont survécu étaient souvent blessés. Ils se sont repliés à l'endroit où se trouvaient les Français. Et là, je me souviens, les Français ont engueulé les FAR sur leur radio qui étaient juste à côté de moi. Ils étaient si durs, les traitant de faibles, d'inutiles. Ils disaient [NDR en français] : "Les Forces armées rwandaises sont faibles, faibles, comment pouvez-vous échouer après de tels bombardements ?" […] Le ton de colère du commandant français qui parlait à la radio, cette colère… montrait qu'il se sentait plus concerné que les Rwandais eux-mêmes. C'était son affaire[20]. »

À Paris, cette dernière offensive achève de convaincre les stratèges que si la voie diplomatique échoue, il ne restera qu'une seule option pour déjouer l'ambition des rebelles. Une option totalement meurtrière puisqu'elle fait entrer tout un peuple dans la mécanique de la guerre. Une vraie guerre, « totale et très cruelle », pour reprendre les mots du général Quesnot.

Notes du chapitre 11

1. Note extraite des archives de l'Élysée.
2. Rapport de mission du général Jean-Claude Thomann, Mission d'information parlementaire, p. 132 et suivantes.
3. Dans son livre, Gérard Prunier donne le tableau d'effectifs suivant pour les FAR : 5 200 soldats au 1er octobre 1990, 15 000 à la mi-1991, 30 000 fin 1991 et 50 000 à la mi-1992, aux débuts des négociations d'Arusha. Gérard PRUNIER, *Rwanda*, *op. cit.*, p. 142.
4. Mission d'information parlementaire, p. 132 et suivantes.
5. Entretien avec les auteurs, mars 2004 à Bruxelles.
6. Note extraite des archives de l'Élysée.
7. Entretien avec les auteurs, *op. cit.*
8. Entretien avec les auteurs, à l'Académie de Nyakinama, le 17 avril 2006.
9. *Ibid.*

10. Voir chapitre « Le front médiatique ».

11. Note du général Quesnot du 1er juillet 1992 extraite des archives de l'Élysée. Les passages soulignés sont de l'auteur.

12. *Ibid.*

13. Voir « Une guerre cachée, un génocide oublié ».

14. Audition d'Hubert Védrine devant la Mission d'information parlementaire.

15. Olivier LANOTTE, *La France au Rwanda*, *op. cit.*, p. 192-193.

16. *Ibid.*, entretien de François Léotard avec Olivier Lanotte, mars 2005.

17. Entretien avec les auteurs, le 11 avril 2006, à Kigali. Le colonel Kanyarengwe est décédé en novembre 2006. Ancien numéro deux du régime Habyarimana, il fuit le pays après la tentative ratée de putsch de 1980, avant de rallier le FPR en 1990.

18. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 27 février 2006.

19. *Ibid.*

20. Entretien en anglais avec les auteurs, le 13 avril 2006 à Kigali. Le général James Kabarebe est alors le chef d'état-major des armées des Forces rwandaises de défense (FDR). Depuis 2010, il est ministre de la Défense.

12

La guerre secrète des militaires

Cette fois-ci, les Français ont amené de nouveaux obus. Du gros calibre, fauchant les combattants sur un vaste périmètre. Une fois de plus, les Français sont venus au secours du « Mwami » (le roi traditionnel), une fois de plus, ils vont être défaits.

Été 1992. La guerre bascule. Les bombardements de l'artillerie se multiplient sur le front Nord. Une vraie boucherie. Pendant plus d'un mois, les deux camps pilonnent les tranchées ennemies à coups de batteries de 105 et 122 mm. Le FPR prend nettement l'avantage sur les FAR, mais l'appui massif du contingent français permet de tenir la ligne de front qui protège Kigali et le régime Habyarimana.

« Nous lançons une attaque éclair où, en trois jours, nous avions triplé notre conquête du territoire », explique le colonel Alexis Kanyarengwe, un transfuge des FAR venu renforcer les troupes rebelles. « Cette ligne Maginot des Français ne valait plus rien. À partir de là, nous avons accepté de reculer nos lignes, en réclamant que la partie conquise reste une zone neutre. Les soldats des FAR ont dû reculer. C'était fini : ils avaient perdu. À ce moment-là, Habyarimana aurait dû dire : "Stop, on arrête"[1]. »

Seulement voilà, à Kigali comme à Paris, les hommes au pouvoir n'acceptent pas de tirer la leçon politique de cet échec militaire. Au contraire, ils ont décidé de rendre coup pour coup. Quel qu'en soit le prix. Cette guerre, déjà secrète, devient totalement inavouable.

Inavouable par son ampleur et par l'efficacité de son organisation : l'ensemble des citoyens engagés dans l'autodéfense civile va compter au moins 150 000 personnes, soit 150 000 tueurs sur une population globale de

7,5 millions d'habitants. Cette hiérarchie parallèle est complétée par trois autres circuits : celui des militaires des FAR, celui des fonctionnaires de l'administration territoriale et celui des milices des partis politiques. Mais, pour que l'ensemble « fonctionne », il faut d'abord clairement définir l'ennemi.

« L'ennemi, c'est le Tutsi »

Kigali, 4 décembre 1991.

Après un an de conflit, le général-président Habyarimana convoque une centaine d'officiers des FAR et de la gendarmerie pour une réunion consacrée à la perspective d'un accord de paix. À l'ordre du jour, une série de questions stratégiques : est-il possible d'arriver à un compromis avec le FPR ? Est-ce souhaitable ? Ou même réaliste ? L'enjeu divise profondément les militaires, partagés entre le camp des modérés et celui des extrémistes. La tension est palpable, le président rwandais hésite entre les deux options — logique de guerre ou logique de paix — dont il pressent qu'elles vont toutes deux avoir pour résultat de vider son pouvoir de toute substance… « Le président apparaît perplexe quant à la marche à suivre, écrit la journaliste américaine Linda Melvern, et son autorité semble s'éroder. L'un des officiers présents ce jour-là témoigne avoir eu l'impression d'assister à une vacance du pouvoir[2]. »

Pour sortir de cette ambiguïté et asseoir son pouvoir chancelant, Juvénal Habyarimana lance l'idée d'une commission qui sera chargée de définir les mesures à mettre en œuvre pour « vaincre l'ennemi sur les plans militaire, médiatique et politique ». D'emblée, il désigne le colonel Bagosora pour diriger les travaux. Dix officiers sont choisis pour composer cette commission, parmi les plus « représentatifs » des deux courants, mais avec une domination très nette des extrémistes[3], en particulier due à la présence du chef du G2, le bureau du renseignement militaire, Anatole Nsengiyumva, un as de la manipulation.

À en croire le général Léonidas Rusatira, un fidèle d'Habyarimana qui a bénéficié d'un non-lieu devant le TPIR et vit en exil à Bruxelles, les débats sont vifs autour d'un thème central : « L'ennemi, c'est le Tutsi[4]. » Finalement, une version « maximaliste » finit par être rédigée, sous l'influence manifeste de la plume du lieutenant-colonel Nsengiyumva. Ce texte de quatorze pages donne une double définition de l'ennemi :

« 1. L'ennemi principal est le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui N'a JAMAIS reconnu et NE reconnaît PAS encore les réalités de la Révolution sociale de 1959 et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens, y compris les armes.

« 2. Le partisan de l'ENI[5] est toute personne qui apporte tout concours à l'ENI principal. »

Concrètement, les « Tutsi de l'intérieur » et les « Hutu mécontents du régime en place » sont les groupes sociaux à surveiller en priorité, suivis des « sans-emploi », des « étrangers mariés aux femmes tutsi », des « peuplades nilo-hamitiques[6] de la région » et des « criminels en fuite ». La nature raciale de l'ennemi, sans être explicitement mentionnée, est clairement désignée.

Le 21 septembre 1992, ce texte est diffusé, par le 2e Bureau du lieutenant-colonel Nsengiyumva, dans toutes les unités de l'armée rwandaise, au niveau compagnie, sous la signature du chef d'état-major des armées. Il sert à conditionner les troupes et à justifier idéologiquement les massacres à venir. Inutile de préciser qu'au vu de l'implication des spécialistes du DAMI, en particulier ceux qui exercent leur rôle du haut en bas de la chaîne de commandement militaire rwandaise, on imagine mal qu'il ait pu échapper à l'œil averti des conseillers français du 1er RPIMa.

Massacres du Bugesera : la répétition générale

Ce n’est pas le premier massacre organisé par les autorités, mais celui qui va servir de test et de répétition générale pour le « génocide au village », comme l’appelle l’historienne Hélène Dumas[7].

Mars 1992, Bugesera. Cette région qui s’étend du sud de Kigali au nord de la frontière burundaise est traditionnellement une terre où vivent de nombreux Tutsi. Certains sont implantés là depuis des générations ; d’autres ont fui les pogroms de 1959. Dans plusieurs communes, la population tutsie atteint les 40 %, elle est très intégrée à la société. C’est une des raisons qui poussent les radicaux à « tester » cette région, afin de vérifier qu’il est possible de faire basculer dans les massacres une partie de la population civile, sur un terreau aussi peu favorable aux extrémistes. Pour compléter le tableau, précisons que le Bugesera est une région moins vallonnée que les collines du nord, constituées de brousse et de marais plus ou moins asséchés, une terre pauvre. Détail important, car la perspective de pouvoir piller les biens des futures victimes fera partie des leviers de motivation puissants pour les tueurs « ordinaires » que sont ces paysans.

Le 3 mars, Radio Rwanda, la chaîne nationale, diffuse à cinq reprises la lecture d’un communiqué attribué à un mystérieux « Groupe de défense des droits de l’homme » installé à Nairobi. Ce texte fait état de la « troisième phase » d’un plan mené par des « agents terroristes étrangers » visant à assassiner vingt-deux personnes dont les noms sont énoncés (responsables politiques, hommes d’affaires, religieux et militaires). Le FPR est désigné comme commanditaire de l’opération, *via* son allié du Parti libéral (PL), un parti d’opposition récemment créé. Tout est faux, mais ce mécanisme d’accusation en miroir — attribuer à l’ennemi ses propres turpitudes pour les justifier *a posteriori* — sera par la suite largement exploité, *via* la propagande de la très haineuse RTLM. C’est la phase de conditionnement psychologique, auprès d’une population souvent analphabète, dont la seule source d’information est la radio aux mains des autorités.

Les paysans sont ensuite convoqués à un *Umuganda*, une séance de travaux collectifs[8], pour « arracher les mauvaises herbes ». Dans le contexte local, ces propos ne souffrent aucune ambiguïté, chacun sait à quoi s’en tenir. Tout dépend alors de l’attitude des autorités communales, du bourgmestre (le maire) en particulier : une minorité d’entre eux refuse

catégoriquement de s'associer à la démarche, une autre au contraire manifeste un zèle à toute épreuve et la plupart suivent, sans discuter, les ordres venus d'en haut.

Ne reste alors plus qu'à lancer les tueries : c'est la dernière phase du processus — la plus délicate —, car aller tuer ses voisins nécessite une préparation psychologique. Toutes les études sur les exécutions de masse montrent que cette acclimatation au meurtre passe par un apprentissage du passage à l'acte. « On a dû lancer les tueries en tuant, résume l'universitaire belge Filip Reyntjens, il faut d'abord faire en sorte que les gens s'habituent à tuer[9]. » D'où la présence de forces de l'ordre, en civil ou en uniforme, et de miliciens extérieurs à la région, qui n'auront pas de scrupules à faire le premier geste, avant de laisser les miliciens locaux finir le « travail ». Un petit groupe de stagiaires de l'École de gendarmerie de Ruhengeri est envoyé dans le Bugesera, ainsi que 75 éléments de la Garde présidentielle : tous en civil. Ils ont pour renfort les miliciens locaux du MRND, le parti du président Habyarimana, qui circulent à bord de véhicules des Ponts et Chaussées du ministère des Travaux publics.

Ce groupe fer de lance des massacres passe à l'action le 4 mars. Durant cinq jours, ils pourchassent les Tutsi jugés *Ibyitso*, complices des *Inyenzi*, les « cancrelats » du FPR, dont il faut se débarrasser. Les cases des suspects sont incendiées, 6 000 rescapés se réfugient dans l'église de Nyamata, la préfecture. Ceux qui n'ont pu échapper aux tueurs sont laissés pour morts au bord des routes. Le 9 mars, dans la nuit, Antonia Locatelli, une Italienne installée depuis vingt-deux ans à Nyamata, est abattue par deux gendarmes, après avoir dénoncé sur RFI les exactions. Cette femme de 55 ans avait surtout pris le risque d'expliquer le caractère tout à fait organisé de ces tueries commises avec l'aval des forces de l'ordre. Évidemment, les autorités nient toute implication, avançant l'argument habituel de la « colère spontanée » de la population. Le bilan officiel est de 146 morts, au minimum, 300 selon les sources indépendantes.

Que font les Français lorsqu'ils apprennent les massacres du Bugesera ? Pas grand-chose. L'ambassadeur Georges Martres envoie deux émissaires (non identifiés, mais il s'agit probablement de l'attaché de Défense et de son adjoint) dans la région pour confirmer les « rumeurs » qui circulent. Ils confirment :

« 1/ En dépit des assurances données par les autorités rwandaises, la situation dans le Bugesera n'est toujours pas sous contrôle. […]

« 2/ Les autorités rwandaises semblent vouloir reprendre les choses en main, mais les responsables locaux sont débordés et, sans guère d'autorité sur les populations[10]. »

Le diplomate reprend à son compte l'argument de la « colère spontanée » qui sera constamment mis en avant par le régime Habyarimana, puis par le gouvernement du génocide deux ans plus tard, pour s'exonérer de toute responsabilité. L'argument est d'autant moins crédible sous la plume de l'ambassadeur Martres que celui-ci connaît parfaitement le degré de contrôle du système administratif et politique sur un système social très pyramidal. Il l'a d'ailleurs décrit par le menu dans plusieurs télégrammes envoyés à Paris. Pire : il refuse de s'associer à la démarche de protestation des ambassadeurs occidentaux qui rencontrent à ce sujet le président Habyarimana.

De leur côté, les militaires ne bougent pas. Eux aussi sont très bien informés : les instructeurs français sont présents à l'École de gendarmerie de Ruhengeri, d'où sont issus une partie des commandos de tueurs, et dans le camp de Gako, dans le Bugesera, où les miliciens ont été entraînés.

Un « état-major secret chargé de l'extermination des Tutsi »

Début mars 1992, un témoin est allé constater les tueries du Bugesera par lui-même. Est-ce grâce à ce déplacement qu'il a pu ensuite livrer une lecture politique pertinente de l'événement ? En tout cas, l'ambassadeur belge à Kigali va en informer très précisément sa hiérarchie. Johan Swinnen n'a pas froid aux yeux et entretient, contrairement à son homologue français Georges Martres, une distance critique avec le clan présidentiel Habyarimana dont il a compris toute la duplicité.

27 mars 1992, Bruxelles. Sur son bureau, le ministre des Affaires étrangères, Willy Claes, trouve un télex codé de l'ambassadeur Johan Swinnen révélant l'existence d'un « état-major secret chargé de l'extermination des Tutsi ». Ce groupe est celui qui a commandité les tueries du Bugesera. L'information émane d'une « source sûre ». La mission des membres de ce groupe est de « résoudre définitivement, à leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition hutu intérieure[11] ». Suit une liste de huit noms, dont les trois premiers sont suffisamment proches du président Habyarimana pour ne laisser planer aucun doute sur les intentions du régime :

« Protais Zigiranyirazo : président du groupe et beau-frère du chef de l'État ;

« Élie Sagatwa : colonel, beau-frère et secrétaire particulier du président de la République, chargé des services secrets ;

« Pascal Simbikangwa : capitaine, officier au Service central de renseignement (SCR)[12]. »

Dans ce groupe figure aussi, en septième position, le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, chef du renseignement à l'état-major des armées. L'ambassadeur Swinnen décrit ainsi le fonctionnement de cet état-major secret : « Ce groupe est lié directement au président de la République, qui le préside souvent soit à la présidence, soit à la permanence du parti politique MRND. Cet état-major clandestin dispose d'antennes au niveau de chaque préfecture et de chaque commune concernées. C'est ce groupe aussi qui pose des mines […] et sème la terreur dans les centres urbains, surtout à Kigali. »

En clair, Habyarimana est accusé d'être l'instigateur direct de la stratégie de la tension qu'il ne cesse de dénoncer publiquement. Les Français sont-ils au courant de l'existence de cet « état-major clandestin » ? C'est très probable, même si aucun document n'y fait directement allusion.

Difficile d'imaginer que l'état-major militaire français ne prend pas la mesure de ce qui est en train de se passer puisque le dispositif du DAMI permet aux officiers français d'être à des postes clés de la chaîne de commandement des FAR, eux-mêmes formant une hiérarchie parallèle à celle des Rwandais.

En dehors de l'attaché de Défense, qui coiffe souvent l'ensemble du dispositif français, tout en ayant des contacts réguliers avec la présidence,

deux officiers supérieurs sont directement intégrés à la tête des FAR (le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin conseille le chef d'état-major des FAR) et de la gendarmerie (le lieutenant-colonel Alain Damy conseille le chef d'état-major de la gendarmerie). Le premier reçoit tous les matins un rapport d'écoutes du patron du 2e Bureau du lieutenant-colonel Nsengiyumva. Le second bénéficie de tous les renseignements du maillage territorial de la gendarmerie. Ils sont donc parfaitement au courant des réflexions en cours au sein de l'état-major.

De même, les militaires français connaissent l'existence du système d'écoutes utilisé par les Rwandais, puisqu'ils l'ont fourni, installé et activé. Après la première attaque d'octobre 1990, les FAR ont créé deux centres d'interception, à Kigali et à Gisenyi, sous le commandement du lieutenant-colonel Nsengyiumva. Il permet d'écouter les communications radioélectriques du FPR, puis, à partir de 1992, l'ensemble du réseau téléphonique du pays qui a été numérisé. Ce réseau vient recouper les interceptions réalisées par les Français eux-mêmes.

Enfin, les instructeurs tricolores sont très présents dans les rouages de la gendarmerie. Un « détail » qui ne sera pas sans conséquences à partir d'avril 1994. Pour au moins deux raisons. La première est l'aide de la Coopération apportée au « fichier central » de la gendarmerie, qui devient le Centre de recherche criminelle et de documentation (CRCD). Cette base de données a servi lors de la vague d'arrestations du 5 octobre 1990 ayant conduit à l'incarcération de 10 000 « suspects ». Sous la houlette du lieutenant-colonel Michel Robardey, le CRCD est complètement modernisé et informatisé. Officiellement, il doit servir à mieux lutter contre les auteurs des attentats à la grenade et aux mines qui ensanglantent le pays. En fait, il servira aussi à constituer les listes des Tutsi *Ibyitso* à abattre.

Second volet sensible de cette coopération : la formation de la Garde présidentielle. Cette unité de 1 300 à 1 500 hommes est composée de fidèles : les officiers du terroir présidentiel (OTP), des hommes originaires de la région de Ruhengeri, le fief des Habyarimana. Leur caserne est le camp de Kanombe, à quelques centaines de mètres de la résidence présidentielle. Ils sont mieux équipés et mieux formés que la moyenne des troupes. De novembre 1991 à février 1993, deux sous-officiers du GIGN forment le DAMI-Garde présidentielle, sous la direction du commandant Denis Roux.

« La mission de ce DAMI, précise le rapport des députés français, consistait à faire de la formation physique et sportive, de l'entraînement au tir, de l'apprentissage des techniques de protection des personnalités[13]. » Une trentaine de recrues, dûment sélectionnées, suivent un stage intensif de quatre mois pour être à la hauteur de la tâche : savoir tuer, en toutes circonstances, comme tout groupe de choc. La gendarmerie a fait appel à ses spécialistes du GIGN, car ils cultivent ce savoir-faire du « tir de neutralisation ». Un savoir-faire très utile en France, dans un cadre de droit, lorsqu'il s'agit de calmer un preneur d'otages. Le même savoir-faire sera beaucoup plus discutable dans un Rwanda en guerre, lorsque la Garde présidentielle se transformera en bras armé du génocide exécutant d'abord tous les opposants. Avec une redoutable efficacité.

Les conseillers militaires français ne sont pas dupes des risques pris par cette coopération. En rentrant d'une mission d'audit (3-6 novembre 1992), le colonel Philippe Capodanno, de la MMC, dénonce cette aide : « La Garde présidentielle est critiquée », dit l'officier français. « On lui reproche notamment sa participation aux actions de déstabilisation de l'opposition. Nous avons prévu de supprimer le DAMI de deux sous-officiers et de transformer le poste du CEN [chef d'escadron] Roux en poste de conseiller au Groupement mobile. C'est-à-dire de cesser nos activités au profit de la Garde présidentielle. Cette décision pourra éventuellement être réétudiée au printemps 1993 en fonction de l'évolution politique du Rwanda[14]. »

Il s'agit donc pour la France de rendre moins « visible » ce poste auprès de la Garde présidentielle. Cela dit, si le titulaire du poste, le commandant Denis Roux, est « réorienté » vers la formation de la gendarmerie mobile, il conserve tout de même son poste auprès de la présidence Habyarimana « de façon lointaine et distante », nous précise-t-il.

Il est trop tard : le « savoir-faire » du GIGN est déjà dans d'autres mains, incontrôlables.

« Notre formation de la gendarmerie rwandaise

a échoué »

À supposer donc que tous les conseillers militaires français aient pu ignorer le dangereux double jeu du pouvoir rwandais depuis la fin 1991, ils le découvrent forcément en lisant la presse durant l'été 1992.

Le « Réseau Zéro », un autre nom de ce groupe secret, est publiquement dénoncé par Christophe Mfizi, en juillet 1992. Cet ancien directeur de l'ORINFOR (Office rwandais d'information) adresse une lettre ouverte au président du MRND (Juvénal Habyarimana) où il explique les raisons de sa démission de l'ancien parti unique. Il le fait pour dénoncer ce Réseau Zéro : « Un noyau de gens qui a investi méthodiquement toute la vie nationale : politique, militaire, financière, agricole, scientifique, estudiantine, familiale et même religieuse. Ce noyau considère le pays comme une entreprise dont il est légitime de tirer le maximum de profit, ceci justifiant toutes sortes de politiques[15]. »

Les « méthodes de travail » de ce groupe, ajoute-t-il, sont celles des « sociétés occultes », telle la « mafia » ou la « Rose-Croix ». Mfizi ne cite aucun nom dans cette lettre. Il le fait, au mois d'août à Paris, où il a pris le chemin de l'exil, auprès de journalistes et de chercheurs qui s'intéressent au Rwanda. Et raconte que le réseau Zéro est une référence directe au chef de ce groupe politico-mafieux, M. Z. désignant Protais Zigiranyriazo. Ce groupe clandestin ne se confond pas avec les escadrons de la mort, mais il peut au besoin les activer. Le beau-frère du président est pour cela entouré par les membres de l'Akazu (littéralement la « petite maison ») qui désigne le « clan de Madame » Habyarimana et ses éléments les plus radicaux.

En septembre 1992, plus personne ne peut donc ignorer — sauf à entretenir une cécité volontaire — la dérive extrémiste d'une partie du clan au pouvoir. Et les débats sont parfois très vifs dans les longs couloirs de l'état-major des armées, boulevard Saint-Germain, dans le triangle d'or du pouvoir. L'une des polémiques qui agitent les officiers supérieurs concerne la nature de la coopération militaire qui unit la France et le Rwanda. Une coopération où les gendarmes tiennent une place de choix, pour des raisons historiques et techniques.

Le général Jean Varret, patron de la Mission militaire de coopération, en est parfaitement conscient[16]. Avec un budget de 900 millions de francs par an, il dirige 800 assistants militaires techniques (AMT) envoyés en mission pour deux ans, plus les effectifs tournants, sur quatre mois, des DAMI. La Mission est alors le vrai bras armé de la France en Afrique. Saint-cyrien, Varret présente un profil atypique : c'est un pur « terrien » parachuté à la tête de la MMC, un poste d'habitude réservé aux « Africains » des troupes de marine. À l'heure des choix, il va durement s'opposer au clan des « durs » de l'Élysée, emmenés par le général Quesnot et son adjoint, le colonel Huchon.

S'il se trouve à ce poste, c'est que Jean Varret a séduit François Mitterrand, lors d'un voyage au Tchad, par une discussion sur la politique africaine de la France. Il présente aussi la particularité d'avoir étudié à la Sorbonne, à la fin des années 1960, les enjeux liés à la communication de l'armée.

Dès mai 1992, au retour d'une mission d'inspection, il sent le piège rwandais se refermer. Il l'explique ainsi aux députés, en prenant l'exemple d'un programme de formation des officiers de police judiciaire, en complément de la modernisation du fichier central : « À la suite de divers attentats, dit le général Varret, la gendarmerie rwandaise avait demandé, avec l'appui de l'ambassadeur, une formation d'officier de police judiciaire (OPJ), afin de pouvoir mener efficacement des enquêtes intérieures. [Je n'ai] envoyé que deux gendarmes car [je me suis] vite rendu compte que ces enquêtes consistaient à pourchasser les Tutsis, ceux que le colonel Rwagafilita appelait la "cinquième colonne". Cette action de formation a donc échoué[17]. »

Même constat pour la formation « Garde présidentielle » qui s'interrompt au bout d'un an, mais aussi pour l'aide réclamée par les Rwandais. Le général Varret refuse « de fournir certains équipements réclamés d'écoute et de radio » et il conclut que, « contrairement à l'ambassadeur, [je n'ai] pas cru à la possibilité de transformer la gendarmerie rwandaise en une gendarmerie à la française, échaudé par l'attitude du colonel Rwagafilita[18] ». Il faut dire que lors de leur première entrevue, le 14 décembre 1990, le chef d'état-major adjoint de la gendarmerie rwandaise a « résumé » au général Varret la question tutsie : « Ils sont très peu nombreux, nous allons les liquider[19]. »

Un général français écarté pour avoir dénoncé l'engrenage génocidaire

8 février 1993, nord du Rwanda.

À 2 heures du matin, les rebelles de l'APR lancent une nouvelle attaque dans les préfectures de Byumba et Ruhengeri. Une fois de plus, les troupes de Kagame avancent vite et fort, enfonçant la « ligne Maginot » des FAR mise en place par les Français.

À Paris, ce nouvel épisode de la guerre va donner lieu à la dernière passe d'armes entre le général Varret et les « durs » de l'état-major. Le débat ne porte pas sur l'envoi immédiat de renforts pour assurer l'évacuation des ressortissants étrangers (dont une trentaine de Français) installés à Ruhengeri. Deux compagnies sont envoyées à Kigali. Un détachement du 21e RIMa s'acquitte sans heurts de l'évacuation de Ruhengeri dans le cadre de l'opération Volcan. Il est plutôt question de savoir comment faire en sorte que le régime de Kigali ne s'effondre pas, sans paraître le soutenir trop directement aux yeux du monde extérieur et en évitant aussi de se compromettre dans les massacres de civils.

« La situation militaire est préoccupante », s'alarme le général Quesnot dans une note au président Mitterrand. « Le Président Habyarimana, poursuit le chef d'état-major particulier, envisage de revenir à la vieille stratégie des Hutu du Nord, le repli sur les tribus fidèles et la défense du pays colline par colline. C'est la voie tragique des affrontements ethniques Hutu-Tutsi[20]. » Autrement dit, l'armée de Habyarimana est tellement affaiblie que le régime a la tentation de réactiver l'arme du peuple, conditionné par la haine du Tutsi.

Deux jours plus tard, le conseiller Afrique, Bruno Delaye, conforte cette vision « tragique » : « Le FPR, écrit-il à François Mitterrand,

est militairement en mesure de prendre Kigali. […] La situation est désastreuse […] sur le plan politique et militaire[21]. »

Faut-il aller plus loin dans la guerre ou, au contraire, s'en retirer ? Le débat est d'autant plus vif à l'état-major qu'il trouve des relais au gouvernement. On sait que le ministre de la Défense, Pierre Joxe, prône en vain un « désengagement » du Rwanda auprès du président. « Joxe écoutait le point de vue plus modéré de la DGSE, assure l'ancien espion Alain Chouet, mais il n'avait pas voix au chapitre, sur ce dossier[22]. »

Le général Varret, comme le ministre de la Défense, ne pèse pas lourd face aux hommes de l'Élysée. Il le sait, mais il tente quand même de modifier le cours des événements. Il le dit avec beaucoup de circonvolutions aux députés de la Mission d'information : après avoir donné des instructions au DAMI, « on » lui dit que ses « instructions ne [sont] pas les bonnes et que le commandement du DAMI lui [est] retiré ». Ce « on » est en réalité son « ministre ». Quelles étaient ses instructions ? Réponse de l'officier : « Des bruits circulaient, mais qu'il n'a pu vérifier, selon lesquels le rôle du DAMI-Panda dépassait sa mission d'instruction. [Le général Varret] a déclaré avoir rappelé au DAMI, lors d'une réunion à Kigali, sa détermination à sanctionner tout manquement à la stricte définition de la mission[23]. » Le général Varret n'en dira pas plus sur son différend avec sa hiérarchie.

Dès le 22 février 1993, un détachement de 70 parachutistes du 1er RPIMa atterrit à Kigali pour renforcer le DAMI. L'opération Virunga, dont l'objectif réel est de repousser les troupes de l'APR, est dirigée par le colonel Tauzin, sous les ordres du colonel Delort, qui coiffe l'ensemble des troupes françaises, y compris celles de Noroît. Dans ses mémoires, Tauzin reconnaît aisément que le chef d'état-major des FAR, le colonel Nsabimana, se met « *de facto* sous son commandement et exécutera sans faille tous les ordres qui seront préparés pour lui » et que cela « permet [au colonel Tauzin] de diriger effectivement toutes les opérations rwandaises sur la totalité du front[24] ».

De son côté, le général Varret est « démissionné » le 20 mai 1993 de la tête de la Mission militaire. Il est remplacé par le général Huchon, l'adjoint du général Quesnot. La rébellion de Jean Varret, sorti major de sa promotion de Saint-Cyr, lui coûtera sa quatrième étoile.

Notes du chapitre 12

1. Entretien avec les auteurs, le 11 avril 2006, Kigali.
2. Linda MELVERN, *Complicités de génocide, comment le monde a trahi le Rwanda*, Karthala, Paris, 2010, p. 105.
3. D'après le général Léonidas Rusatira, les dix membres de cette commission sont : colonel Théoneste Bagosora, colonel Pontien Hakizimana (décédé), colonel Déogratias Nsabimana (décédé), colonel Marcel Gatsinzi, colonel Félicien Muberuka, lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, major Juvénal Bahufite, major Augustin Cyiza (décédé), major Pierre-Claver Karangwa et major Aloys Ntabakuze.
4. Entretien avec les auteurs, le 7 juin 2006, Bruxelles.
5. Le terme ENI n'étant jamais défini dans ce texte, il peut être interprété comme une abréviation d'ennemi ou d'ennemi national intérieur.
6. Le groupe tutsi est censé venir en Afrique centrale en suivant le cours du Nil. Ils seraient donc des descendants lointains des Égyptiens.
7. Hélène DUMAS, *Le Génocide au village, le massacre des Tutsi au Rwanda en 1994*, Seuil, Paris, 2014.
8. Pratique ancestrale au Rwanda, reprise par tous les régimes, qui consiste à faire faire à la population des travaux collectifs pendant une journée, de terrassement, d'aménagement, etc. C'est aussi l'occasion de mobiliser la population en faveur du régime.
9. Entretien avec les auteurs, mars 2004, propos diffusés sur RFI.
10. Télégramme diplomatique, MIP, annexes, tome II, p. 168.
11. Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge, p. 495.
12. Le premier, surnommé M. Z., après avoir été condamné en première instance par le TPIR, a été acquitté en appel, en 2009, pour vice de forme. Le second, Élie Sagatwa, disparaît dans l'attentat contre le Falcon 50 et le dernier, Pascal Simbikangwa, arrêté aux Comores en 2008 pour trafic de faux papiers, devait être le premier génocidaire présumé jugé par une cour d'assises française, en février 2014.
13. Rapport de la Mission d'information parlementaire, p. 369.
14. Rapport de mission effectuée du 3 au 6 novembre 1992 du colonel Philippe Capodanno, MIP, annexes, p. 182.
15. Annexes de la Mission d'information parlementaire, p. 113-128.
16. Contacté, le général Varret n'a pas souhaité s'exprimer, s'abritant derrière le « devoir de réserve d'un officier général en Deuxième section ».
17. Audition du général Jean Varret devant la MIP, le 6 mai 1998.
18. *Ibid.*
19. Rapport de la Mission d'information parlementaire, p. 276.
20. Note du général Quesnot du 13 février 1993, archives de l'Élysée.
21. Note de Bruno Delaye du 15 février 1993, archives de l'Élysée.
22. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 5 février 2014.
23. Audition du général Jean Varret devant la Mission d'information parlementaire, le 6 mai 1998.
24. Voir chap. « Le front médiatique » et Didier Tauzin, *op. cit.*, p. 71.

13

Des armes pour les génocidaires

Aéroport de Kigali, 9 avril 1994, 3 h 45 du matin. Un Transall C-160 français atterrit pour évacuer des civils, dans le cadre de l'opération Amaryllis (du 10 au 14 avril 1994). Mais, derrière cette évacuation, se cache une mission beaucoup moins officielle. Selon le colonel belge Luc Marchal, responsable des casques bleus à Kigali, l'appareil contenait des munitions pour les FAR.

« Manifestement, il y avait une coordination entre les Français et les Rwandais », témoigne, à l'époque, le colonel Marchal, dans les colonnes du *Monde* après s'être également exprimé sur la BBC. « Les véhicules qui obstruaient la piste ont été retirés en pleine nuit. Je n'étais pas personnellement à l'aéroport, mais j'y avais des observateurs de quinze nationalités différentes. […] Certains furent formels : des caisses de munitions — probablement cinq tonnes — ont été déchargées d'un avion et transportées par des véhicules de l'armée rwandaise [dans le] camp de Kanombe, qui servait d'appui à la Garde présidentielle[1]. »

Dès que ses accusations sont rendues publiques, le gouvernement français les dément. Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères explique que ces appareils « transportaient uniquement des personnels militaires français et leur matériel pour l'opération d'évacuation[2] ». Même dénégation du côté de l'armée. Devant la Mission d'information parlementaire, le colonel Henri Poncet qui dirigeait l'opération Amaryllis assure que, ce jour-là, ses unités « n'ont pas déchargé de munitions[3] ».

Sur cette question ultrasensible des livraisons d'armes, les députés sont restés d'une très grande prudence, même si le président de la Mission, Paul Quilès, a déclaré au cours des débats que « faire la lumière » sur ce sujet « figurait parmi [les] objectifs essentiels » des parlementaires. « La violation de l'embargo et les exportations illégales d'armements, qui auraient été connues des autorités françaises et qu'elles auraient laissé se produire n'ont pas été démontrées », concluent les membres de la Mission dans leur rapport final.

Fin de la discussion.

Pourtant, de nombreux éléments indiquent que la France a participé, directement ou indirectement, ou à tout le moins fermé les yeux, sur un trafic d'armes et des livraisons de munitions. Une activité qui s'est poursuivie bien après le début du génocide. Le tout en violation totale de l'embargo sur les armes au Rwanda voté par les Nations unies, le 17 mai 1994[4], soit un mois après le début des massacres.

François Mitterrand, le laisse entendre devant le ministre de la Coopération (de novembre 1994 à mai 1995), Bernard Debré, qui l'interroge sur le sujet. « Vous croyez que le monde s'est réveillé le 7 avril, au matin, en se disant : "Aujourd'hui, le génocide commence ?" », lâche le chef de l'État à son ministre. « Cette notion de génocide ne s'est imposée que plusieurs semaines après le 6 avril 1994 », ajoute Mitterrand, laissant ainsi entendre que le soutien militaire aux FAR ne se serait pas arrêté du jour au lendemain[5]. Bernard Debré interprète « cette réponse, d'une grande ambiguïté, comme la possible affirmation que des aides en munitions avaient été poursuivies après le 6 avril 1994, explique l'ancien ministre de la Coopération aux députés, et qu'il était d'autant plus disposé à le croire, qu'à l'époque, la communauté internationale accusait la France d'avoir continué à livrer des armes aux FAR[6] ».

Un génocide avec des machettes… et des armes à

feu

Ces accusations n'ont pas surgi par hasard. Depuis 1990, la France n'a jamais cessé d'alimenter le Rwanda en matériel militaire, armement et munitions, face au FPR soutenu par l'Ouganda. Avec la guerre, les effectifs de l'armée rwandaise passent de 5 000 hommes (en 1989) à 50 000 (en 1993).

La palette de l'assistance militaire française est très large. Elle va « depuis des automitrailleuses légères jusqu'à des hélicoptères Gazelle ou des avions Noratlas et Guerrier, en passant par des pièces d'artillerie de campagne. Au pire des affrontements entre le FPR et l'armée du président Habyarimana, il est arrivé que des soldats servent eux-mêmes ces canons », précise, à l'époque, le spécialiste militaire du journal *Le Monde*, Jacques Isnard[7].

« La France a été au premier rang de la coopération militaire avec le Rwanda », confirme l'ancien ministre de la Défense rwandais (d'avril 1992 à juillet 1993), James Gasana, devant les députés. Si les FAR n'étaient, selon lui, pas équipés d'armes légères françaises[8], il explique que « la France a été le plus grand fournisseur [du Rwanda] pour l'équipement plus lourd d'artillerie », mais aussi « certains équipements spécialisés, comme le matériel de transmission »[9]. Un type de matériel qui peut jouer un rôle décisif dans le bras de fer qui oppose les belligérants.

À l'époque, des fusils d'assaut Kalachnikov venus de Russie ou de Roumanie circulent en grande quantité dans cette région d'Afrique centrale. Au Rwanda, l'Égypte et l'Afrique du Sud (par le biais de la société d'État Armscor — Armaments Corporation of South Africa — au mépris de la résolution 588 des Nations unies appelant au boycott des armes depuis l'Afrique du Sud de l'Apartheid) font partie des principaux fournisseurs d'armes (notamment des armes légères, des armes automatiques, des obus de mortier ou des munitions) du régime Habyarimana… avec la France[10].

Quelle importance représente cette aide militaire française ? Plus de vingt ans après le génocide, ce point reste toujours délicat à déterminer avec exactitude.

Selon la Mission d'information parlementaire, le montant officiel des exportations légales d'armement de la France au Rwanda, entre 1990 et 1994 se chiffre à 137 millions de francs (plus de 20 millions d'euros). « Il ne s'agit que du sommet de l'iceberg, estime le journaliste Patrick de Saint-Exupéry : les relations entre Paris et Kigali sont un tiers émergées, deux tiers immergées[11]. » Une « immersion » facilitée par la complaisance des institutions bancaires. Ainsi, en mars 1992, le Crédit Lyonnais aurait accordé une garantie bancaire de 6 millions de dollars pour une livraison d'armes de l'Égypte au Rwanda[12]. « Le matériel vendu comprenait fusils automatiques, mortiers, artillerie de longue portée, lance-roquettes, munitions, mines terrestres et explosifs », explique l'ONG Human Rights Watch, qui révèle l'opération[13]. À l'époque, le Crédit Lyonnais était encore une banque nationalisée : « De fait, le crédit accordé pour l'achat représentait une aide militaire secrète de la France au Rwanda », conclut l'enquêteur de l'ONG[14].

À partir de 1992, les dépenses militaires explosent en raison de l'intensification des combats contre le FPR. Dans le même temps, la situation sociale du pays ne cesse de se détériorer. Tout en étant sous la pression des bailleurs de fonds internationaux et de la Banque mondiale parfaitement informée de cette situation explosive, le Rwanda s'installe dans une économie de guerre.

« Nous avons décodé pour plus de 83 millions de dollars d'achats d'armes, de munitions, d'équipements militaires, d'articles de pyrotechnie, d'explosifs » de 1990 à 1994, témoigne l'ancien directeur d'Oxfam-Belgique et sénateur belge, Pierre Galland, qui a épluché les comptes de la Banque nationale du Rwanda (BNR) pour le compte du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)[15]. « Ainsi, ajoute-t-il, à partir de 1992, on voit apparaître comme par hasard le plus grand nombre d'achats de tout ce qui va servir pour le génocide, c'est-à-dire les achats particuliers des machettes, des tournevis, pioches, pics, haches, serpes, faux, faucilles, bêches ; tout le matériel qu'on a retrouvé comme les instruments du génocide[16]. »

Ces achats de machettes, auprès notamment de la Chine, ne sont pas inconnus des autorités françaises, comme le confirme devant les députés l'ancien chef de la Mission de coopération au Rwanda, Michel Cuingnet : « J'ai remis un document qui concerne le budget de 1993, dit-il. On y

apprend qu'il y avait du trafic d'armes et des achats d'armes. Il y avait notamment des achats extraordinaires faits à la Chine pour acheter des machettes[17]. »

Mais le génocide n'a pas été uniquement perpétré par des machettes[18] : « Pendant la période du génocide, ce sont les armes à feu qui ont le plus travaillé », assure l'ancien espion du régime Habyarimana, Richard Mugenzi. […] Les miliciens qui sont partis pour Bisesero avaient tous des armes à feu. D'ailleurs, à Gisenyi, dès le début du génocide, les miliciens étaient presque tous dotés d'armes à feu, des kalachnikovs et des [fusils d'assaut belge] R4. Quelques-uns avaient des massues et des machettes[19]. »

« S'il est certain que la plupart des assaillants tuèrent les Tutsi à coups de machette, de marteau et de gourdin, entre autres, […] les soldats et les miliciens tuèrent des milliers de civils au moyen d'armes à feu et de grenades », explique l'africaniste de Human Rights Watch, Alison Des Forges. « Ils se servirent également de ces armes pour terroriser des dizaines de milliers d'autres personnes et les immobiliser face à des assaillants qui les tuaient par d'autres moyens. Des douilles jonchent le sol des sites et les trous dans les murs et les plafonds prouvent que les grenades furent utilisées. Des témoins originaires de différentes régions s'accordent à dire que les attaques débutèrent par l'utilisation d'armes à feu, et même, dans certains cas, d'armes lourdes[20]. »

Dès le début du génocide, l'armée rwandaise alimente les miliciens en armes. « Nous nous demandions comment les milices étaient approvisionnées en armes et munitions », témoigne le responsable de MSF présent à l'époque au Rwanda. Jean-Hervé Bradol. « Un colonel des FAR, qui était lui-même opposé à l'extermination, nous a expliqué qu'un camion de l'armée livrait chaque jour, dans l'après-midi, des armes sur les barrières[21]. »

Des cessions gratuites de munitions

Sur le papier, tout est clair. Pour exporter officiellement du matériel de guerre, une entreprise française doit d'abord obtenir l'agrément de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre (CIEEMG), qui se réunit chaque mois. Puis, chaque opération doit être validée par une autorisation d'exportation des matériels de guerre (AEMG) délivrée par Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN), dépendant du Premier ministre. Cette autorisation, assortie d'un numéro de douane, est valable un an.

Il existe néanmoins une seconde voie, beaucoup moins contraignante, car échappant au système des AEMG, celle des cessions directes. Autrement dit : l'armée française prélève du matériel sur ses stocks au profit d'un autre pays. Des armes d'occasion pour ne pas entrer en concurrence avec les entreprises du secteur. L'opération peut être supportée financièrement par le budget de la coopération qui achète le matériel au ministère de la Défense (une cession dite « onéreuse ») ou cédé gratuitement par la Défense au ministère de la Coopération (une cession dite « gratuite »). Les cessions à titre gratuit doivent être autorisées par le ministère de la Défense, ce qui n'est pas le cas des cessions à titre onéreux. Dans les deux cas, le pays qui reçoit les armes ne débourse pas un centime.

C'est ce qui s'est passé au Rwanda, pour un montant officiel de 42 millions de francs au total, selon les députés[22]. « Les cessions directes onéreuses ont porté essentiellement sur l'achat de munitions — cartouches de 90 mm à obus explosif, obus explosif de mortiers de 120 mm —, de matériels et vêtements — tentes, parkas, parachutes — et de pièces de rechange pour hélicoptères Alouette, écrivent les députés. Les cessions directes à titre gratuit ont concerné, outre des matériels similaires à ceux décrits ci-dessus, des radars Rasura, des mitrailleuses, des canons de 105 mm, c'est-à-dire des matériels plus importants et plus coûteux. »

Officiellement, aucune cession directe n'a eu lieu en 1994. Mais il est impossible de savoir si tous les documents ont été déclassifiés… « 31 cessions directes d'armes et munitions au Rwanda ont été réalisées sans respect des procédures », constatent, eux-mêmes, les députés.

La plus importante de ces cessions se situe en 1993 : l'« affrètement de deux Boeing 747 » pour un montant de 4 896 390 francs. Une cession

onéreuse, donc sans autorisation particulière de la Défense. Que contenait la cargaison de ces deux avions ? Ont-ils acheminé des armes ? La Mission d'information ne le dit pas.

Comment court-circuiter l'exportation légale d'armement

Toutefois, la plus grande partie des ventes d'armes officielles a transité par la fameuse CIEEMG. D'après les calculs de la Mission d'information, elle aurait délivré 62 agréments au Rwanda, de 1990 à 1994. Avec, à l'arrivée, 84 autorisations d'exportation de matériels de guerre effectivement accordées. Comment expliquer un tel décalage entre le feu vert de la Commission et le nombre total d'autorisations ? « Parfois, un seul agrément peut donner lieu à plusieurs autorisations d'exportation », nous explique un ancien membre de la CIEEMG, en exigeant l'anonymat le plus total[23].

Les autorisations d'exportation concernent principalement des radars, des postes de tir Milan, des lance-roquettes 68 mm, des mortiers de 120 mm ou des mitrailleuses 12,7 mm. Des matériels qui « ont été effectivement livrés au Rwanda », conclut la Mission d'information parlementaire. Devant les députés, l'ancien Premier ministre Édouard Balladur tient à minimiser les livraisons d'armes effectuées sous sa responsabilité, entre mars 1993 et avril 1994 : « des livraisons extrêmement limitées », dit-il, et validées par les autorités compétentes. « Il s'agissait, entre autres, de 7 pistolets ou revolvers, de 160 parachutes et de pièces de rechange pour véhicules militaires ainsi que de 1 000 projectiles pour mortier de 60 mm, conformément à une décision d'autorisation ministérielle datant de 1991 », assure Édouard Balladur, en précisant « qu'il ne disposait d'aucune information sur les exportations d'armes au Rwanda de 1990 à 1993 »[24].

Ces exportations « officielles » se sont-elles effectuées dans la plus grande transparence ? On peut en douter.

Nous avons soumis la liste détaillée des différents matériels de guerre ayant reçu l'agrément de la CIEEMG à l'un des membres qui ont siégé dans cette fameuse commission jusqu'au milieu des années 1990. Sa réaction laisse perplexe : « J'ai vu passer 15 000 à 20 000 fiches d'exportation, mais je ne me souviens pas d'avoir vu passer un matériel aussi important pour le Rwanda », nous explique ce fin connaisseur du monde de l'armement. « Un tel flux aussi régulier, cela m'étonne vraiment. Je suis sûr de ne pas avoir vu passer de mortier de 120 mm[25] ! », s'exclame notamment notre interlocuteur en feuilletant devant nous les documents officiels rendus publics par la Mission d'information parlementaire.

La CIEEMG aurait-elle pu être contournée par des « procédures d'urgence » ou à caractère « exceptionnel » ? Certaines autorisations d'exportation de matériels ont-elles été validées *a posteriori* ? Notre homme se perd en conjectures. Mais il connaît le dessous des cartes : « Si un État, comme la France, veut exporter discrètement du matériel de guerre vers un pays, en court-circuitant les procédures normales, il n'a que l'embarras du choix, nous explique-t-il. Cet État peut d'abord céder du matériel sur les dotations de ses propres troupes. Il peut ensuite exporter officiellement vers un pays A et vendre, en fait, à un pays B. Il suffit pour le pays A de tricher sur ce qu'on appelle la "clause d'utilisateur final", et que l'armement soit transporté ailleurs[26]. Enfin, pour des transactions discrètes, on peut aussi passer par un trafiquant yougoslave ou ukrainien, voire certaines officines. Il suffit de ne pas se faire prendre et de passer par des sociétés écrans situées, par exemple à l'île de Man ou au Panama. Ces différentes options ne s'excluent évidemment pas les unes les autres. On peut monter toute sorte de circuits, comme dans l'affaire Luchaire, pendant la guerre Iran-Irak[27]. En théorie, cela a très bien pu se produire au Rwanda. »

« La CIEMMG est une commission avant tout politique », ajoute un autre connaisseur de ses rouages : Georges Starckman, le marchand d'armes préféré des « services » français. Malgré ses 85 ans, l'homme est toujours très « consulté ». « Rien n'est plus simple que de contourner un embargo, poursuit-il, dans un grand sourire. Il suffit de tricher sur le destinataire final. Tout ce qu'on vous demande, c'est : "Donnez-moi un papier acceptable !"[28]. »

Le Rwanda n'a pas échappé à la règle.

Officiellement, aucune autorisation d'exportation d'armes ne doit plus être accordée à partir des accords d'Arusha, en août 1993[29]. Pourtant, sur le terrain, les armes continuent d'arriver. Cette assistance militaire permet également aux « ultras » du régime Habyarimana de préparer le pire.

Un mois avant le début du génocide, des armes françaises continuent d'être livrées, selon un télégramme des services de renseignement belges, daté du 15 mars 1994[30].

En plein génocide, le gouvernement intérimaire rwandais tente encore de se renforcer militairement auprès de son protecteur français, qui ne peut désormais plus afficher son soutien au grand jour.

« Rétablir un certain équilibre »… par les armes ?

Dans une note du 4 mai 1994, soit un mois après le début du génocide, adressée au chef de l'État, le général Quesnot s'inquiète du fait que les FAR semblent à court de munitions : « Tous ces efforts [pour un cessez-le-feu] resteront vains si le FPR remporte une victoire militaire sur le terrain et veut imposer la loi minoritaire du clan tutsi, ce qui aurait, par ailleurs, des répercussions sérieuses au Burundi, écrit le chef d'état-major particulier de l'Élysée. Or les forces gouvernementales rwandaises sont à cours de munitions et d'équipements militaires[31]. »

Deux jours plus tard, le 6 mai 1994, le général Quesnot écrit une note au président Mitterrand dans laquelle il laisse entendre que la France conserve dans sa manche certains moyens pour aider les FAR : « Nous disposons des moyens et des relais d'une stratégie indirecte qui pourrait rétablir un certain équilibre », écrit le général Quesnot. Que faut-il entendre exactement par « stratégie indirecte » ? S'agit-il de livraisons d'armes officieuses ? De faire appel à certaines « officines » ? Ou encore à des pays tiers pour acheminer les renforts nécessaires ? Difficile de le savoir. Seule certitude : les ponts ne sont pas coupés entre le gouvernement génocidaire et l'état-major français.

Ainsi, le 9 mai 1994, le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, adjoint au chef d'état-major des FAR, est reçu pendant deux heures à Paris par le général Jean-Pierre Huchon, l'adjoint de Quesnot à l'état-major particulier de François Mitterrand. Rwabalinda est là en service commandé pour faire face aux « besoins urgents » du gouvernement intérimaire qu'il résume ainsi :

« — Munitions pour la Bie [Batterie] 105 mm (2 000 coups au moins).

« — Compléter les munitions pour les armes individuelles au besoin en passant indirectement par les pays voisins amis du Rwanda.

« — Habillement.

« — Matériel de transmissions. »

Si l'on en croit le compte rendu détaillé que Rwabalinda fait de sa rencontre avec le général Huchon, ce dernier estime qu'« il faut sans tarder fournir toutes les preuves prouvant la légitimité de la guerre que mène le Rwanda et pouvoir reprendre la coopération bilatérale ». « Entre-temps, la mission militaire de coopération prépare les actions de secours à mener [en] notre faveur », note encore le militaire rwandais.

Mais si l'état-major français soutient toujours le gouvernement rwandais, il ne peut plus l'afficher publiquement, se désole le lieutenant-colonel Rwabalinda : « Le général Huchon m'a clairement fait comprendre que les militaires ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter, poursuit le militaire rwandais. Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus responsables des massacres commis au Rwanda. Il est revenu sur ce point plusieurs fois. Le gouvernement français, a-t-il conclu, n'acceptera pas d'être accusé de soutenir les gens que l'opinion internationale condamne et qui ne se défendent pas. Le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures[32]. »

Si le thème du « front médiatique » est à nouveau évoqué comme une priorité du conflit en cours, de quelles « opérations ultérieures » s'agit-il ? Le lieutenant-colonel Rwabalinda ne le dit pas. En tout cas, l'état-major français paraît soucieux de lui montrer qu'il n'est pas en train de le « lâcher », puisqu'un « contact téléphonique protégé » doit être bientôt « établi », précise l'adjoint au chef d'état-major des FAR dans son rapport.

Il ajoute qu'un « téléphone sécurisé permettant au général Bizimungu [Augustin Bizimungu, ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise condamné à trente ans de prison, en mai 2011, par le TPIR pour son implication dans le génocide] et au général Huchon de converser sans être écoutés […] a été acheminé sur Kigali[33] ».

Précisons que ce type de matériel a déjà été fourni au régime de Kigali par le passé. « Outre les matériels conventionnels classiques, la France a également livré au Rwanda *via* la société Thomson-CSF de nombreux équipements de cryptophonie avec accessoires et maintenance[34], plusieurs centaines d'émetteurs-récepteurs, dont certains portatifs, ainsi que quatre postes téléphoniques numériques de haute sécurité TRCC7700 exportés le 4 mai 1992, d'après les statistiques douanières », constatent les députés.

Faute d'« intervention directe », il faut donc privilégier la « stratégie indirecte » vantée par le général Quesnot auprès du président Mitterrand. Autrement dit : trouver des voies plus discrètes pour tenter de rétablir l'équilibre militaire avec le FPR… malgré le génocide.

Fin avril-début mai, le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, qui s'occupe des achats d'armes au ministère rwandais de la Défense, se rend à deux reprises à Paris. Il séjourne longuement à l'ambassade du Rwanda[35]. Kayumba fait la navette entre Goma, Nairobi, Kinshasa et la France pour négocier des livraisons d'armes clandestines auprès de la société MIL-TEC Corporation, comme il l'explique lui-même dans un courrier dans lequel il justifie son action auprès du gouvernement génocidaire réfugié au Zaïre : « Ce que j'ai fait, c'est la programmation des livraisons avec le seul fournisseur qui a pu nous livrer 6 chargements d'avion soit 240 tonnes de munitions à savoir MIL-TEC Corporation et je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre qui a pu réaliser plus de recettes que moi parmi d'autres équipes qui ont été envoyées ailleurs pour la même mission d'approvisionnement[36]. » « D'autres équipes » sont donc à l'œuvre, à l'époque, pour « approvisionner » les génocidaires en armes…

Les fournisseurs comme MIL-TEC Corporation ne manquent pas. Cette entreprise britannique joue un grand rôle dans la fourniture de munitions aux FAR. La plupart du temps, le matériel est expédié par MIL-TEC

Corporation vers le Zaïre, depuis les pays de l'Est ou Israël. Par exemple, le 17 avril 1994, « un avion loué par la société Jet Lease de Panama a quitté Israël avec une cargaison de 560 000 balles de calibre 5,56 mm, 195 800 balles traçantes de calibre 5,56 et 104 800 balles de 12,7 mm »[37]. Montant total : 753 000 dollars. Le 13 juillet, « 750 000 balles de 7,65 mm, 2 053 obus de mortier et des lance-roquettes RPG7 » sont également livrés aux milices hutues depuis l'Albanie[38].

Opacité oblige, comme toutes les sociétés utilisées dans ce type de trafic, MIL-TEC Corporation est enregistrée dans un paradis fiscal : l'île de Man.

Cette « course à l'armement » des génocidaires est parfaitement connue des militaires. Selon Patrick de Saint-Exupéry et Alison Des Forges, tout au long de cette période, le général Huchon reçoit régulièrement le colonel Kayumba, dans les bureaux de la coopération militaire française[39]. À la même époque, Kayumba est notamment en relation avec la SOFREMAS (Société française d'exportation de matériel et de système d'armement), une entreprise contrôlée par l'État français.

Tous ces déplacements le ramènent à Goma car, durant le génocide, c'est au Zaïre que l'essentiel du trafic d'armes va transiter…

Goma, plaque tournante du trafic d'armes

Paris, 19 mai 1994. Le spécialiste de la Corne de l'Afrique, Gérard Prunier, rencontre Philippe Jehanne, relais des services secrets français au sein du ministère de la Coopération, où il est officiellement « chargé de mission pour les affaires de défense ». Ancien membre de la DGSE, proche du ministre Michel Roussin, il semble informé de l'action de Paul Barril sur le terrain. Philippe Jehanne lâche à l'universitaire une phrase qui résume parfaitement l'ambiguïté de la position française sur le réarmement des FAR : « Nous livrons des munitions au FAR en passant par Goma. Mais, bien sûr, nous le démentirons si vous me citez dans la presse[40]. »

Trois jours plus tard, face à l'avancée des troupes du FPR, le président rwandais par intérim, Théodore Sindikubwabo, appelle le président Mitterrand au secours : « Le Peuple Rwandais Vous exprime ses sentiments de gratitude pour le soutien moral, diplomatique et matériel que vous lui avez assuré depuis 1990 jusqu'à ce jour », écrit-il. « En son nom, je fais encore une fois appel à Votre généreuse compréhension et à celle du Peuple Français en vous priant de nous fournir encore une fois Votre appui tant matériel que diplomatique. Sans votre aide urgente, nos agresseurs risquent de réaliser leurs plans et qui Vous sont connus »[41].

Le 25 mai, un représentant de l'ambassade du Rwanda au Caire envoie un message au ministère de la Défense, à Kigali, dans lequel il annonce la livraison d'une importante cargaison d'armes et de munitions (comprenant notamment 40 000 grenades défensives et 3 millions de balles d'un calibre utilisable par des kalachnikovs). Montant total de la transaction : 765 000 dollars. Dans ce document révélé par *L'Humanité*, il est question d'un intermédiaire chargé de l'opération « à condition qu'on ait les certificats de destination finale faits à Kinshasa-Zaïre (par *via* ambassades), précise le deuxième secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Caire, et que les fonds nécessaires soient disponibles avant livraison ». Le propos est donc clair : il s'agit bien de contourner l'embargo sur les armes en fournissant un document officiel à destination du Zaïre.

La « BBL », vraisemblablement la Banque belgo-luxembourgeoise, est citée comme étant l'établissement bancaire qui va transférer les fonds. Quant à l'intermédiaire, « je l'ai déjà contacté pour être prêt dès que votre messager [parvient] à Paris », précise le rédacteur du courrier[42]. Il faut donc comprendre qu'un relais parisien est activé dans cette opération, toujours en lien avec le Zaïre.

Située à l'est du Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo) juste à la frontière rwandaise, Goma constitue la base arrière des génocidaires alimentés discrètement en armes, comme le constatent plusieurs journalistes, à l'époque. Par exemple, début juin 1994, l'envoyé spécial de *Libération*, Stephen Smith, décrit les rotations d'« un Boeing 707 à l'immatriculation soigneusement effacée » qui s'est « posé, trois fois de jour et deux fois de nuit », avec à chaque fois dans sa cargaison « 18 tonnes d'armes et de munitions, "d'origine serbe" selon les uns, dans des caisses estampillées "Bulgarie", selon d'autres. Au moins une fois, des témoins

affirment avoir identifié des pilotes sud-africains. Malgré le foisonnement des détails et de versions contradictoires, toutes les sources sur place — y compris des expatriés français bien placés — expriment leur “certitude” que ces livraisons d’armes ont été payées par la France », conclut le reporter[43].

Un contournement de l’embargo dont ne se cache même pas le gouvernement intérimaire rwandais. « Nous avons des voies souterraines », déclare d’un ton amusé, début juillet, le ministre rwandais des Travaux publics à l’envoyé spécial du *Journal du dimanche* à Goma, Franck Johannès. « Nous recevons des armes, c’est clair », confirme le Premier ministre du gouvernement intérimaire, Jean Kambanda. « Sans cela, nous n’aurions pas pu tenir. Je commence à comprendre comment on gagne une guerre. Le problème de l’embargo ne se pose plus de la même manière qu’il y a un mois[44]. »

« Quelques-unes des premières expéditions d’armes arrivées à Goma, après le 17 mai ont été fournies aux FAR par le gouvernement français », affirme également Human Rights Watch dans un rapport publié en mai 1995. L’ONG « a appris par le personnel de l’aéroport et par quelques hommes d’affaires locaux que cinq livraisons arrivées en mai et juin comprenaient de l’artillerie, des mitrailleuses, des fusils d’assaut et des munitions fournis par le gouvernement français. Ces armes ont traversé la frontière jusqu’au Rwanda, portées par les membres de l’armée zaïroise et livrées aux FAR à Gisenyi. Le consul français alors à Goma, Jean-Luc Urbano, a justifié les cinq livraisons en disant qu’elles honoraient les contrats de fourniture négociés avec le gouvernement rwandais avant l’imposition de l’embargo », conclut Human Rights Watch[45].

« Le colonel Dominique Bon, attaché militaire à l’ambassade de France à Kinshasa, a plus ou moins reconnu que les livraisons d’armes aux FAR n’ont pas cessé et qu’elles passent par l’aéroport de Goma, écrit également *La Lettre du Continent*[46]. « Je n’ai pas assisté à ces livraisons d’armes, mais c’est ce qui se disait entre diplomates à l’ambassade de France », nous précise Dominique Bon[47].

C’est aussi le constat fait par Human Rights Watch qui a enquêté dans les camps de réfugiés zaïrois : « Les autorités zaïroises, y compris des chefs militaires, ont joué un rôle crucial en fournissant des armes et en facilitant leur acheminement aux Forces armées rwandaises (FAR), avant, mais aussi après l’imposition de l’embargo sur les armes destinées au Rwanda, le

17 mai 1994, par la communauté internationale, constate l'ONG. Certaines autorités ont ouvertement encouragé le trafic d'armes par des marchands privés à travers le Zaïre, généralement contre quelques ristournes[48]. »

Une noria de trafiquants d'armes au secours de l'armée française

L'opération Turquoise (du 22 juin au 21 août 1994) n'empêche nullement ce trafic de prospérer. Ironie de l'Histoire, cette opération « militaro-humanitaire » censée mettre fin aux massacres et protéger les populations doit même beaucoup aux marchands de canons…

Pendant Turquoise, la France envoie près de 2 500 hommes sur place. Les militaires doivent organiser un pont aérien depuis la France, tout en mobilisant ses différentes bases à Bangui (Centrafrique), Djibouti ou Libreville (Gabon). Une énorme opération logistique que la France n'a pas les moyens de mener à bien avec ses Transall.

Dans un premier temps, Paris demande donc l'appui de gros porteurs auprès des États-Unis. Mais Washington, qui n'apprécie peut-être guère l'engagement de la France contre le FPR, refuse d'« assurer le transfert de troupes et de matériels au Zaïre », comme l'explique le conseiller Afrique Bruno Delaye au président Mitterrand, le 24 juin 1994[49]. À l'époque, un intermédiaire français nous explique avoir effectivement passé quelques heures à New York pour tenter de convaincre les Américains de lâcher quelques gros porteurs à la France. « Les Américains se contentaient de nous dire : "On va voir…" », se souvient cet intermédiaire, qui reprend son avion dans la foulée.

Il faut donc trouver une autre solution, au plus vite. L'état-major militaire contacte alors l'un de ses relais : Michel Victor-Thomas, le responsable d'une société d'affrètement d'avions baptisée Spairops (Special Air Operations International). L'homme raconte le détail de l'opération à Laurent Léger, dans son livre *Trafic d'armes* : « Le 21 juin, dit-il, j'ai reçu

un coup de fil d'un commissionnaire de transport mandaté par l'état-major des armées. "On a des urgences sur Turquoise. Est-ce que tu peux passer nous voir ?", me dit-on. J'y vais, et on me donne carte blanche. Après cela, j'ai travaillé en ligne directe avec l'état-major pour toutes les questions logistiques[50]. »

« Le premier coup de fil que j'ai reçu, c'était à 4 heures du matin, se souvient parfaitement Michel Victor-Thomas, lorsque nous l'interrogeons sur le sujet. C'était le patron du BTMAS (le Bureau de transport aérien maritime et de surface), le colonel Reyrat, qui dépend du COIA, le Centre opérationnel interarmées. Il me dit : "Prends un café, je te rappelle dans dix minutes !"[51]. »

À la demande de l'armée française, Michel Victor-Thomas affrète donc des norias d'Antonov 124 et d'Iliouchine 67[52] appartenant au sulfureux marchand d'armes Victor Bout[53], que l'intermédiaire français connaît bien. « Quand on demande à Bout un avion en urgence, il répond : "OK, à quelle heure ?" et accepte de faire décoller ses appareils sans paiement d'avance, ce qui est rarissime dans le métier, raconte l'ami français du marchand d'armes au journaliste Laurent Léger. Il ne faut pas perdre de vue que l'armée française paie au mieux à échéance de 90 jours[54]… »

« Heureusement qu'il y avait un mec comme ça dans le circuit », nous explique Michel Victor-Thomas, qui revendique trente-cinq ans d'expérience africaine. « Je connais Victor Bout depuis longtemps. C'est un homme extraordinaire. Il fallait quelqu'un comme lui qui envoie les avions, sans paiement à l'avance. On a fait voler jusqu'à douze appareils en même temps. Étant donné l'étendue des opérations, un officier supérieur de l'armée de l'air a été positionné à Bangui pour faire l'interface entre moi et l'état-major[55]. »

Des gravillons ont même été acheminés par Antonov 124 pour réparer la piste de Goma. C'est la société ATN (Automatismes et techniques nouvelles)[56] dirigée par un autre marchand d'armes, Jean de Tonquedec[57] qui a été activée, à l'époque, pour acheminer tout le matériel destiné à remettre la piste d'atterrissage en état, comme nous le confirme le principal intéressé[58].

L'épisode n'a jamais été révélé mais, à l'époque, une autre figure du monde de l'armement a également été contactée, en toute discrétion, par l'armée française : Georges Starckman.

Pantalon à carreaux gris, mocassins noirs, chemise rose sous un pull de laine blanc, l'homme nous reçoit dans son magnifique appartement du XVI^e^ arrondissement de Paris, entre un gigantesque cactus « offert par une femme » et un énorme juke-box « offert par les Américains ». Iran, Irak, Côte-d'Ivoire, Libye, Algérie, Biafra… Starckman a vendu des armes à tout le monde[59] : « sauf aux communistes » ! Et encore : il a parfois été utilisé par les services secrets français auprès de certaines guérillas, pour qu'elles ne s'adressent pas à d'autres fournisseurs…

Lui aussi a reçu un coup de fil, au début de l'opération Turquoise. « C'était un samedi matin, se souvient Georges Starckman. J'ai reçu un fax d'un colonel chargé des transports qui ressemblait quasiment à un ordre : il fallait que les avions soient prêts à décoller pour Goma le lundi suivant au Bourget ! Je les ai mis en relation avec Christian de Jonquière, qui était spécialisé dans le fret aérien pour l'armée ainsi qu'avec un colonel russe. De Jonquière a affrété plusieurs Antonov. Il a même eu ensuite la Légion d'honneur[60]… » Finalement, ce sont les avions de Victor Bout qui ont principalement été mis à contribution.

La France pouvait-elle ignorer qu'elle utilisait, en bout de chaîne, les services d'un trafiquant d'armes ? « Je me suis toujours posé la question, nous répond son ancien collaborateur Michel Victor-Thomas. L'armée n'était pas forcément au courant, à l'époque. Et quand Victor Bout a été arrêté par les Américains, en 2008, je crois que la France a fermé les yeux sur tout ça, parce que ça les arrangeait[61]… »

« Les militaires s'en foutaient, nous explique un bon connaisseur du milieu de l'armement. Ce qu'ils voulaient, c'étaient intervenir rapidement. Vous connaissez l'expression : "À cheval donné, on ne regarde pas les dents"… » En tout cas, nul militaire français n'a jamais fait la moindre allusion officielle à cet épisode. Quant à Victor Bout, il confirme l'opération à la journaliste du *Monde* Nathalie Nougayrède qui l'interroge à Moscou… tout en jurant n'avoir « jamais transporté d'armes de guerre » pour la France. « [J'ai transporté] des soldats français quand ils devaient être déployés dans l'est du Zaïre, en 1994, lors de l'opération Turquoise, dit-il. Est-ce que ça compte pour du trafic d'armes[62] ? » Malgré ses dénégations, Human Rights Watch présente Victor Bout comme

« fournisseur d'armes des extrémistes hutus dans l'est du Zaïre, qui ont fui le génocide de 1994[63] ». « Cela m'étonnerait », nous répond, pour seul commentaire, son ancien collaborateur Michel Victor-Thomas[64].

Les génocidaires se réarment dans les camps

Le fait que le Zaïre se transforme en épicentre du trafic d'armes pendant le génocide n'a rien d'étonnant. C'est là que se sont reconstitués les génocidaires, qui ont fui le Rwanda pendant l'opération Turquoise.

Dans un premier temps (pendant le mois de juin 1994), des centaines de milliers de Hutu ayant participé au génocide fuient vers la Tanzanie. « Les réfugiés hutus continuent d'écouter la station des Mille Collines, qui émet du côté gouvernemental », constate l'envoyée spéciale du *Monde*, Corine Lesnes. « Parfois, une image fugitive revient dans la poussière rouge du camp, l'impression de revoir quelques-uns des personnages vindicatifs que l'on croisait il y a peu dans l'ouest du Rwanda, du côté de Cyangugu, rassemblés en communes populaires sur les barrages routiers, avec leurs couteaux de cuisine et T-shirts à l'effigie du président Habyarimana[65]. »

Une situation qui met mal à l'aise certains humanitaires sur place, obligés de faire face à « un joli lot d'assassins », comme le dit la coordinatrice de MSF, Anne Vincent[66]. « Nous avons alors un gros conflit avec le HCR (Haut-commissariat aux réfugiés) qui confie la police des camps en Tanzanie aux auteurs du génocide ! », se souvient Jean-Hervé Bradol, encore sidéré par ce renversement de situation. « Les génocidaires détournent l'aide humanitaire. Ils prélèvent des taxes et établissent les listes pour la distribution de la nourriture. On peut croiser, par exemple, Jean-Baptiste Gatete, surnommé "super-tueur hutu", l'ancien bourgmestre de la commune de Murambi. On est complètement écœurés. Les miliciens finissent le génocide dans les camps[67]. »

Une réorganisation logistique qui se poursuit à partir du mois de juillet, à Goma, au Zaïre, où s'installe le gouvernement intérimaire en exil. L'une de ses premières décisions consiste à rouvrir… une Banque nationale du Rwanda. « Dès lors, toute une série de paiements ont été effectués sur son ordre par des banques internationales, en dépit de la décision du Conseil de sécurité qui avait décrété que ce gouvernement, génocidaire, n'était plus légitime », constate Pierre Galand qui a travaillé dans les archives rwandaises. « Je dispose d'une liste de paiements qui ont été effectués entre avril et septembre 1994, notamment par la Belgolaise et la BBL de Bruxelles, la BNP de Paris et la Deutsche Bank. Les ordres de paiement provenaient des ambassades de l'ancien régime. Des avions chargés d'armes sont donc arrivés à Goma jusqu'en février 1996[68]. »

Au total, plus de 17 millions de dollars ont été transférés par l'ancien régime vers de multiples destinations, entre avril et août 1994[69]. Un « trésor de guerre » des génocidaires qui va, bien sûr, servir à acheter des armes.

Par exemple, les 16 et 17 juin 1994, le colonel Théoneste Bagosora, considéré comme le cerveau du génocide, organise une double livraison d'armes, en provenance des Seychelles. Quatre-vingts tonnes d'armements débarquent ainsi à Goma grâce à un proche de l'ancien régime de l'Apartheid : Willem Petrus Ehlers, l'ancien secrétaire privé du président sud-africain P.W. Botha. L'intermédiaire sud-africain est, lui-même, en lien avec l'homme d'affaires français Jean-Yves Ollivier[70], un proche du ministre de la Coopération, Michel Roussin. Quant à l'argent débloqué par la Banque nationale du Rwanda, il provient d'un compte tenu en France par la BNP (Banque nationale de Paris)[71].

Deux entreprises françaises soupçonnées d'avoir contourné l'embargo

Le flux des armes ne tarit pas, alors que l'armée française est censée contrôler l'aéroport de Goma. « Pendant toute la durée de l'opération Turquoise, les FAR ont continué à recevoir des armes dans la zone contrôlée par les Français *via* l'aéroport de Goma », constate Human Rights Watch. « Les soldats zaïrois qui se trouvaient alors à Goma ont aidé à la livraison de ces armes à travers la frontière. Quelques-unes de ces armes provenaient de Kinshasa, la capitale zaïroise, probablement des stocks zaïrois, et d'autres arrivaient du dehors. Il est impossible que les autorités militaires françaises présentes dans la zone, qui patrouillaient régulièrement entre Goma et Gisenyi et qui entretenaient une présence continue à l'aéroport de Goma, il est impossible qu'elles n'aient pas remarqué l'entrée de ces armes dans la zone de sécurité. Encore une fois, les autorités françaises n'ont rien fait pour interdire ces approvisionnements et ne les ont même pas signalés à la Commission créée par la Résolution 918 du Conseil de sécurité des Nations unies[72]. »

De fait, aucune livraison d'armes illégale n'est saisie par l'armée française pendant l'opération Turquoise. « Les forces françaises présentes à l'aéroport civil de Goma, au Zaïre, n'avaient pas pour mandat de contrôler les arrivées d'avions privés qui auraient pu transporter des armes », rétorque l'ex-ministre de la Défense, François Léotard, devant les députés[73].

Le 18 juillet 1994, alors que l'opération Turquoise est toujours en cours, une nouvelle livraison d'armes de la société MIL-TEC Corporation arrive à nouveau, à Goma, par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Kayumba[74]. Ce contournement de l'embargo est confirmé par une investigation de la BBC[75], puis par un rapport accablant des Nations unies, rendu public en novembre 1996.

La commission d'enquête de l'ONU (créée en septembre 1995) composée de quatre membres (un Égyptien, un Américain, un Pakistanais et un Suisse) est chargée de vérifier si des armes ont circulé illégalement pendant le génocide. Sa conclusion est sans ambiguïté : « Grâce à de vastes réseaux internationaux, d'importantes quantités d'armes ont afflué dans l'est du Zaïre, en provenance d'un grand nombre de pays européens et africains. Ces armes étaient destinées aux rebelles hutus rwandais installés depuis 1994 dans la région[76]. » Une vingtaine de pays sont montrés du doigt dont le Zaïre, le Kénya, la Bulgarie, la République tchèque, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique, l'Espagne et la France. La commission

d'enquête évoque notamment une rencontre « qui aurait récemment eu lieu à Mugunga, dans l'est du Zaïre, entre un individu décrit comme un ressortissant français et le général Augustin Bizimungu, chef d'état-major de l'ancienne armée rwandaise ». Des accusations démenties « catégoriquement » par Paris, qui affirme « qu'aucune personne accréditée par le gouvernement français [n'a] contacté en aucune circonstance les anciennes forces gouvernementales rwandaises[77] ».

Des documents découverts après la fuite des FAR des camps du Zaïre, fin 1996, sont également révélés par la chaîne britannique Chanel Four[78] et par le journaliste de France Info, Nicolas Poincaré. Ils mettent en cause deux entreprises françaises : la SOFREMAS (en lien avec le lieutenant-colonel Kayumba, début mai 1994) et la société Luchaire, reprise par GIAT.

Le 5 mai 1994, la SOFREMAS adresse une « confirmation de commande » de plus de huit millions de dollars d'armement au lieutenant-colonel Cyprien Kayumba. Il s'agit de la fourniture de munitions sud-africaines : 12 000 obus de 90 mm et de 20 000 obus de mortier de 60 mm. Valeur totale : 50 millions de francs. « Livraison immédiate par voie aérienne dès réception de l'acompte de 30 % sur notre compte bancaire et de l'EUC/ZAÏRE correspondant », peut-on lire à la fin de ce courrier[79].

Autrement dit, un mois après le début du génocide, la SOFREMAS paraît prête à livrer des munitions au gouvernement intérimaire dès qu'elle aura reçu un acompte de 30 %, ainsi qu'un certificat de destination finale (EUC) permettant à l'acheteur officiel de garantir que ces armes sont réservées à son usage. En l'occurrence, le courrier de la SOFREMAS laisse entendre que le Zaïre devait jouer le rôle d'acheteur officiel.

Les entreprises en question ont démenti ces informations. « Cette commande sans valeur juridique, et formulée auprès de plusieurs sociétés françaises, n'était en fait qu'une intention d'achat, répond le directeur de la SOFREMAS. […] Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'embargo décrété par la résolution 918 des Nations unies le 17 mai 1994, notre offre est devenue automatiquement caduque et ce dossier classé sans suite[80]. »

Même dénégation du côté des autorités françaises. « Il y a eu un arrêt complet des livraisons et agréments dès avril 1994 », affirme le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Jacques Rummelhardt, en dédouanant la responsabilité des deux entreprises mises en cause[81]. « Je coupe les ailes de ce canard : par où pourrions-nous fournir des armes et par quel moyen ?

s’insurge également, à l’époque, le ministre de la Coopération, Michel Roussin. Cela serait en totale contradiction avec la politique africaine du gouvernement[82]. »

En réalité, c’est l’Élysée qui, malgré la cohabitation, continue de piloter la politique africaine de la France.

Devant les députés, l’ancien Premier ministre, Édouard Balladur, explique avoir suspendu toute autorisation d’exportation de matériels de guerre, à partir du 8 avril 1994, soit « avant l’embargo décidé par les Nations unies[83] ». Son ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, confirme que « le 8 avril 1994, le SGDN [Secrétariat général de la défense nationale] avait décidé la suspension de la validité de toute exportation d’armes et de matériels de guerre à destination du Rwanda et du Burundi[84] ».

Une position de principe qui, on l’a vu, n’a guère été difficile de contourner, par les différents circuits de trafics d’armes, même si cette option est écartée par la Mission d’information. « De façon générale, qu’il y ait eu du trafic d’armes incontrôlé, cela est plus que probable », estiment les députés. Mais c’est pour mieux dédouaner la France de toute collusion avec ce marché noir de l’armement : « En revanche, la violation de l’embargo et les exportations illégales d’armements qui auraient été connues des autorités françaises et qu’elles auraient laissé se produire n’ont pas été démontrées, conclut la Mission d’information parlementaire. On sait, au contraire, que les fournisseurs ayant “pignon sur rue” se sont, pour certains, posé des questions quant à la nécessité, avant même le prononcé de l’embargo par la France, de poursuivre certaines livraisons. Ainsi, la Mission a-t-elle eu connaissance du fait que la société Thomson-Brandt s’est interrogée sur le bien-fondé de la livraison de 2 000 obus supplémentaires au Rwanda, en février 1994. »

« Je ne peux pas vous garantir que, ayant arrêté les livraisons d’armes […], il n’y a plus eu de livraisons par des canaux divers et variés, reconnaît tout de même Édouard Balladur lorsque nous l’interrogeons sur le sujet. J’ai arrêté les livraisons d’armes officielles, arrêtées par le gouvernement, mise en place par l’administration militaire. Je ne pourrais pas mettre ma tête sur le billot qu’il n’y a rien eu du tout, par tous les canaux de tous les trafiquants d’armes de la terre[85]. »

« Après avoir catégoriquement rejeté une demande d'aide militaire formulée dès la mi-avril, je ne vois pas le gouvernement Balladur envoyer des armes *via* Goma où, en plus, tout finit par se savoir », explique à l'époque l'attaché de Défense d'une ambassade française dans la région[86]. Tout en ajoutant : « Mais une aide en sous-main par des circuits parallèles, c'est toujours possible. Vous savez, des officines de trafic d'armes, à Paris, je pourrais vous en parler[87]… »

Notes du chapitre 13

1. Jean DE LA GUÉRIVIÈRE, « Un officier belge maintient ses déclarations sur l'attitude de la France lors du génocide rwandais », *Le Monde*, 23 août 1995.
2. « La France en accusation », *Le Monde*, 22 août 1995.
3. Audition du colonel Henri Poncet devant la Mission d'information parlementaire, le 10 juin 1998.
4. Résolution 918.
5. Audition de Bernard Debré devant la Mission d'information parlementaire, le 2 juin 1998.
6. *Ibid.*
7. Jacques ISNARD, « Une aide militaire intense et souvent clandestine », *Le Monde*, 23 juin 1994.
8. « Les FAR disposaient de kalachnikovs, de R4 sud-africaines [et] d'armes belges », déclare James Gasana devant les députés.
9. Audition de James Gasana devant la Mission d'information parlementaire, le 10 juin 1998.
10. HUMAN RIGHTS WATCH, « Arming Rwanda. The arms trade and Human Rights abuses in The Rwandan War », janvier 1994.
11. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable*, *op. cit.*
12. Dans une lettre adressée à la Mission d'information parlementaire, le 5 juin 1998, l'ancien président du Crédit Lyonnais, Jean Peyrelevade, dément une telle couverture bancaire : « Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés font apparaître que l'ambassade d'Égypte auprès du Royaume-Uni disposait d'un compte à notre agence de Londres, de même que les Forces Armées Égyptiennes auprès de notre agence du Caire, écrit-il. Mais, ni dans une agence ni dans l'autre, il n'a été identifié aucune application par voie de garantie ou de crédit documentaire dans l'exécution du contrat sur lequel vous m'interrogez. » Mais, devant la même Mission, l'ancien ministre rwandais de la Défense, James Gasana, confirme, lui, l'opération, expliquant que « si dans les opérations d'achat effectuées en Égypte, le Crédit Lyonnais avait été impliqué dans les transactions, ce fut un choix d'un fournisseur égyptien qui voulait couvrir ses risques par une banque agréée par les deux parties et la Banque nationale du Rwanda ».
13. HUMAN RIGHTS WATCH, « Qui a armé le Rwanda ? », Les dossiers du GRIP, Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 1994.
14. Article de Franck Smyth dans le journal *The Nation*, cité par *Courrier International*, « La France soutient militairement Kigali », 10 mai 1994.
15. Témoignage de Pierre Galand devant la Commission d'enquête citoyenne, le 24 mars 2004, *in* Laure CORET et François-Xavier VERSCHAVE (sous la dir.), *L'horreur qui nous prend au visage*, *op. cit.*
16. *Ibid.*

17. Transcription par Médecins sans frontières de l'audition de Michel Cuingnet devant la Mission d'information parlementaire, le 28 avril 1998. La transcription du passage de cette audition par la Mission est la suivante : « La mission de coopération, grâce à la lecture des documents budgétaires rwandais, avait connaissance des crédits officiels consacrés par le Rwanda à des achats d'armes, de même qu'elle a pu savoir par diverses informations qu'existaient des achats massifs de machettes à la Chine. »

18. Selon les statistiques de l'administration rwandaise, la machette (*panga*) a été utilisée sur 37 % des victimes, puis la massue (16 %) et l'arme à feu (15 %). Les autres victimes ont été battues à mort, brûlées, affamées, pendues ou ont subi d'autres exactions. « Dénombrement des victimes du génocide, rapport final version révisée », ministère de l'Administration locale, du Développement communautaire et des Affaires sociales, Kigali, avril 2004.

19. Jean-François DUPAQUIER, *L'Agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais*, Karthala, Paris, 2010.

20. HUMAN RIGHTS WATCH, FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Karthala, Paris, 1999.

21. Audition de Jean-Hervé Bradol devant la Mission d'information parlementaire, le 2 juin 1998.

22. 18 millions de cessions directes onéreuses et 24 millions de cessions directes gratuites, selon les députés.

23. Entretien avec les auteurs, le 14 janvier 2013.

24. Audition d'Édouard Balladur devant la Mission d'information parlementaire, le 21 avril 1998.

25. *Ibid.*

26. Le certificat d'utilisation finale (*end-user*) est un document dans lequel l'acheteur garantit qu'il sera le seul à utiliser les armes importées et qu'il ne les transférera pas vers un pays tiers.

27. Entre 1982 et 1986, la société Luchaire a livré 500 000 obus à l'Iran, avec le feu vert de l'État, contournant ainsi l'embargo officiel sur les armes à destination du régime des mollahs. Le pouvoir choisit d'étouffer l'affaire. Le garde des Sceaux de l'époque, Pierre Arpaillange, envoie une note écrite au procureur de Paris, conduisant le juge d'instruction chargé du dossier à rendre une ordonnance de non-lieu, le 16 juin 1989. Voir Thierry LÉVÈQUE, « L'affaire Luchaire : le secret iranien de François Mitterrand », *Crimes et châtiments* n° 4, novembre 2012.

28. Entretien avec les auteurs, le 16 janvier 2014.

29. L'article 2 de l'accord de cessez-le-feu entre le régime Habyarimana et le FPR, entériné à Arusha, le 4 août 1993, prévoit « la suspension des approvisionnements en munitions et en tout autre matériel de guerre sur le terrain ».

30. « Dans un télégramme du 15 mars 1994, les services de renseignement belges rendent compte de "livraisons d'armes en provenance de France" et rappellent qu'a "déjà été interceptée, le 21 janvier 1994 à l'aéroport de Kigali, une livraison de munitions déclassées parmi lesquelles des mortiers de l'armée belge en provenance de France." » Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable*, *op. cit.*

31. Archives de l'Élysée.

32. Rapport de mission du lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda au ministère de la Défense nationale de l'armée rwandaise, 16 mai 1994.

33. Dans une lettre adressée à la Mission d'information parlementaire, le 20 novembre 1998, l'attaché militaire auprès de l'ambassade du Rwanda à Paris, Sébastien Ntahobari, confirme qu'un téléphone satellite (qui devait être ensuite crypté) a bien été remis à Rwabalinda par le général Huchon afin que le général Bizimungu « puisse transmettre à Paris des renseignements protégés pour la sécurité des militaires français de l'opération Turquoise qui était en préparation ». Dans un courrier du 10 décembre 1998 adressé au ministère de La Défense, le général Huchon confirme la fourniture d'« un téléphone protégé » mais uniquement « pour essayer de limiter les conséquences des écoutes

des éléments extrémistes qui tenaient les centraux téléphoniques au Rwanda ». Il ajoute qu'il n'a « jamais eu de liaisons téléphoniques protégées avec une quelconque autorité militaire rwandaise », tout en jugeant « regrettable de ne pas avoir disposé d'une telle liaison car elle aurait certainement permis, sur ordre, de renforcer les messages de modération émis par les autorités françaises ».

34. Par exemple, 50 appareils de « cryptophonie tactique » ont reçu une autorisation d'exportation de la CIEEMG, le 20 janvier 1994.

35. Un séjour de 27 jours, fin avril, puis de 24 jours.

36. Lettre du colonel-colonel Cyprien Kayumba au ministre de la Défense de Bukavu datée du 26 décembre 1994, dont l'objet est « Suspicion de détournement de fonds publics » *in* Annexes de la Mission d'information parlementaire.

37. Jacques DUPLOUICH, « L'énigme Mil-Tec Corporation », *Le Figaro*, 22 novembre 1996.

38. *Ibid.*

39. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « France-Rwanda : des silences d'État », *Le Figaro*, 14 janvier 1998. HUMAN RIGHTS WATCH, FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*

40. Gérard PRUNIER, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, Paris, 1999.

41. Lettre du « Dr Théodore Sindikubwabo, président de la République rwandaise à son excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République française », le 22 mai 1994. Archives de l'Élysée.

42. Michel MULLER, « Trafic d'armes, *via* Paris, pour la dictature rwandaise », *L'Humanité*, 31 mai 1994.

43. Stephen SMITH, « Les mystères de Goma, refuge zaïrois des tueurs rwandais », *Libération*, 4 au 5 juin 1994.

44. Franck JOHANNÈS, « Les Kalachnikov de l'étrange pasteur », *Le Journal du dimanche*, 3 juillet 1994.

45. HUMAN RIGHTS WATCH, « Rwanda-Zaïre : réarmement dans l'impunité », mai 1995.

46. *La lettre du Continent*, 16 juin 1994.

47. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 19 décembre 2013.

48. HUMAN RIGHTS WATCH, « Rwanda-Zaïre : réarmement dans l'impunité », *loc. cit.*

49. Note de Bruno Delaye à l'attention du président de la République, « Objet : Rwanda », le 24 juin 1994.

50. Laurent LÉGER, *Trafic d'armes*, Flammarion, Paris, 2006.

51. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 15 janvier 2014.

52. Il y a également eu au moins un affrètement d'un DC-10 de la compagnie AOM.

53. Né le 13 janvier 1967 à Douchanbé, au Tadjikistan, de nationalité russe, Viktor Anatolievitch Bout a été surnommé le « Bill Gates des trafics » par un ministre britannique. Cet ancien officier de l'armée soviétique qui parle couramment cinq langues a vendu des armes sur tous les « points chauds » du globe, de l'Angola à l'Afghanistan, de la Colombie à la Sierra Leone. Bout est finalement arrêté à Bangkok, en mars 2008, par des agents américains de la lutte antidrogue (DEA).

54. Laurent LÉGER, *Trafic d'armes*, *op. cit.*

55. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 15 janvier 2014.

56. Cette société a été rachetée par la SOFRESA.

57. Jean de TONQUEDEC, *Marchand d'armes*, Flammarion, Paris, 2003.

58. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 21 janvier 2014.

59. Voir Georges STARCKMAN, *Noir Canon*, Ellébore, Paris, 2011.

60. Entretien avec les auteurs, le 16 janvier 2014.

61. *Ibid.*

62. Afsané BASSIR POUR, Nathalie NOUGAYRÈDE, Jean-Philippe RÉMY, Jean-Pierre STROOBANTS, Stephen SMITH, « L'insaisissable Victor Bout », *Le Monde*, 26 mars 2002.

63. *Ibid.*

64. Entretien avec les auteurs, le 16 janvier 2014.

65. Corine LESNES, « Des Rwandais massacreurs et réfugiés », *Le Monde*, 11 juin 1994.

66. *Ibid.*

67. Entretien avec les auteurs, le 17 janvier 2014. Face à cette situation, MSF-France décide de quitter les camps de réfugiés rwandais au Zaïre et en Tanzanie, en novembre-décembre 1994.

68. Audition de Pierre Galand devant la commission d'enquête du Sénat belge, le 16 mai 1997.

69. Rapport de la commission d'enquête du Sénat belge. Interrogée sur cette transaction par *Le Figaro*, la BNP n'a pas répondu.

70. Ancien membre de l'OAS, partisan du rapprochement entre la France et l'Afrique du Sud pendant l'Apartheid, Jean-Yves Ollivier est un émissaire incontournable aux Comores, au Congo-Brazzaville ou en Angola.

71. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable*, *op. cit.*

72. HUMAN RIGHTS WATCH, « Rwanda-Zaïre : réarmement dans l'impunité », *loc. cit.*

73. Audition de François Léotard devant la Mission d'information parlementaire, le 21 avril 1998.

74. Lettre du lieutenant-colonel Cyprien Kayumba au ministre de la Défense de Bukavu datée du 26 décembre 1994, dont l'objet est « Suspicion de détournement de fonds publics » *in* Annexes de la Mission d'information parlementaire.

75. Stephen BRADSHAW, « The bloody tricolour », Panorama, BBC, 1995.

76. Afsane BASSIR POUR, « L'ONU dénonce un trafic d'armes en faveur des extrémistes hutus », *Le Monde*, 22 novembre 1996.

77. *Ibid.*

78. Channel Four, 18 novembre 1996.

79. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « Un génocide sans importance… », *Le Figaro*, 12 janvier 1998.

80. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie », *Le Figaro*, 15 janvier 1998.

81. Bernard DURAND, « Rwanda : deux documents mettent la France en accusation », *L'Humanité*, 20 novembre 1996.

82. *Le Quotidien de Paris*, 28 mai 1994.

83. Audition d'Édouard Balladur devant la Mission d'information parlementaire, le 21 avril 1998.

84. Audition d'Alain Juppé devant la Mission d'information parlementaire, le 21 avril 1998.

85. Entretien avec les auteurs, le 25 juin 2006.

86. Stephen SMITH, « Les mystères de Goma, refuge zaïrois des tueurs rwandais », *Libération*, 4 au 5 juin 1994.

87. D'ailleurs, à l'époque, le plus célèbre des mercenaires, Bob Denard, reconnaît qu'il est contacté, pour intervenir dans la région. « Les projecteurs de l'actualité sont braqués sur le Rwanda », écrit-il dans ses Mémoires. « Depuis la mort du président Habyarimana, les ministres rwandais font savoir qu'ils redoutent un véritable génocide. Les services français avec qui je suis en contact, s'inquiètent eux aussi de la situation. Ils n'y voient malheureusement pas plus clair que moi dans le drame qui se joue au cœur de l'Afrique, et qui va embraser la zone. Je suis prêt à aller plus loin au service du Rwanda lorsque […] des amis […] me demandent de monter une nouvelle opération à Moroni [aux Comores]. » Bob DENARD, *Corsaire de la République*, Robert Laffont, Paris, 1998, p. 442.

14

Noire vendetta

C’est une fiche d’un genre un peu particulier, dénichée par les enquêteurs du juge Trévidic, en juin 2012, dans les archives de Paul Barril. Elle est consacrée à un marchand d’armes, Dominique Lemonnier, auquel l’ex-super gendarme semble s’intéresser de très près.

Sur cette fiche, Paul Barril a soigneusement collé la photographie de cet homme aux allures de chanteur de charme italien. Juste à côté, figure son adresse personnelle à Annecy, située « à 200 mètres de la pompe à essence Elf », comme si un travail de repérage avait été effectué. Le train de vie de Dominique Lemonnier semble avoir été passé au peigne fin. On peut lire qu’il dispose d’une « Ferrari », d’une « Range Rover bleue », d’un « bateau » ainsi que d’une « Lamborghini Diablo jaune » Rien ne manque, même pas le numéro de téléphone de son banquier à Genève.

Pourquoi diable Paul Barril s’intéresse-t-il d’aussi près à cet homme ? Parce que, jusqu’à l’embargo des Nations unies, le 17 mai 1994, Dominique Lemonnier est un important fournisseur d’armes et de munitions du régime Habyarimana.

Face à l’avancée militaire du FPR, les génocidaires sont contraints de se replier vers le Zaïre. Il faut trouver des armes et des munitions, coûte que coûte, mais aussi débloquer le maximum d’argent pour « tenir » militairement. Paul Barril est donc mandaté par le gouvernement intérimaire rwandais pour récupérer un joli pactole auprès de Dominique Lemonnier : 1 647 864 dollars. Cette somme est supposée correspondre à un trop-perçu par le marchand d’armes qui n’aurait pas exécuté un contrat. Une version contestée par son avocat, Patrick-François Pouzelgues : « Dominique Lemonnier ne leur devait rien. L’argent qu’on lui réclamait a

permis de payer les fournisseurs du matériel qui a été bloqué à cause de l'embargo. Conclusion : il a fourni ce qu'il devait fournir jusqu'à l'embargo, point[1]. »

En tout cas, ce litige financier va donner lieu à une féroce bataille entre Barril et Lemonnier.

Un compte bancaire dans un paradis fiscal

Pour Dominique Lemonnier, tout commence le 30 juin 1992. Ce jour-là, l'homme d'affaires est introduit auprès de la présidence Habyarimana, en marge de négociations menées à Dakar. Le médecin personnel du président rwandais, le Dr Emmanuel Akingeneye, aurait convaincu le colonel Élie Sagatwa, secrétaire particulier du chef de l'État, que Dominique Lemonnier « était crédible[2] » pour fournir le matériel nécessaire.

Le profil de cet homme convient parfaitement aux autorités de Kigali. Âgé de quarante et un ans, cet homme d'affaires polyglotte[3] a « roulé sa bosse » dans les pays de l'Est. À partir de la fin des années 1970, sous la houlette de son père, André Lemonnier, il se spécialise dans les machines-outils, à destination des usines d'armement en Union soviétique, en Pologne ou en Tchécoslovaquie.

Dans les années 1980, Dominique Lemonnier s'établit à Vienne. Il devient le spécialiste de la zone Est pour le compte de la société MFL (Machines françaises lourdes). En 1988, il est entendu par la DST (Direction de la surveillance du territoire) dans le cadre d'une enquête judiciaire sur des soupçons de transfert de technologie vers l'URSS[4]. Le scandale de trop pour MFL, qui finit par être liquidée. Lemonnier s'installe alors à Annecy, où « il monte une société de conseil pour aider les entreprises à s'implanter dans les pays de l'Est », nous raconte un ex-associé qui tient à rester dans l'ombre. « Ça marchait plutôt pas mal. Le mur de Berlin n'était pas encore tombé. Dominique a même fait des études

de marché pour le compte de McDonald’s. Et puis un jour, en 1992, un intermédiaire lui a proposé de vendre du matériel radio et des bottes en Pologne. » Un nouveau départ pour l’homme d’affaires.

Quelques semaines plus tard, Dominique Lemonnier explique à son ancien associé qu’il se trouve « à Kigali pour négocier un marché de fourniture d’équipement pour l’armée rwandaise ». Mais il n’est pas encore question d’armement : « Il leur a fourni des radios, des bottes, des treillis militaires », se souvient notre témoin. « Les demandes de munitions et d’obus de mortier interviennent juste après. »

Début 1993. Le régime Habyarimana fait de nouveau face à une offensive du FPR, qu’il a pu écarter quelques mois plus tôt, grâce à l’aide de la France. Dominique Lemonnier est l’homme de la situation. Il monte une société DYL-Invest basée en Haute-Savoie et ouvre un compte aux îles Caraïbes, au sud-est des Bahamas, dans le paradis fiscal de Turks et Caïcos. Discrétion garantie.

Le 3 mai 1993, l’homme d’affaires signe un contrat de fourniture d’armes avec le ministère de la Défense rwandais. Montant total : douze millions de dollars. Dominique Lemonnier s’engage à fournir 10 000 automitrailleuses, 8 000 obus, 26 000 roquettes, 5 000 kalachnikovs et 20 000 grenades défensives. Il reçoit un acompte de 4,2 millions de dollars sur un compte spécialement ouvert à la Banque internationale de commerce de Genève. Le début d’une fructueuse collaboration avec le régime Habyarimana[5].

Kigali semble tellement satisfait de ses services que le ministère de la Défense rwandais aurait même consulté Dominique Lemonnier, fin 1993-début 1994, « pour acheter des fusils FAMAS [Fusil d’assaut de la manufacture d’armes de Saint-Étienne] » utilisés par l’armée française, nous révèle l’un de ses anciens partenaires, désormais retiré du marché. « Je me souviens que Dominique avait demandé un feu vert aux autorités françaises sur cette commande de FAMAS. Il a obtenu une réponse négative du ministère de la Défense et de la DGA [Direction générale de l’armement]. »

À la même époque, Paul Barril est, lui aussi, très actif dans l’entourage du régime Habyarimana. Officiellement, il est chargé d’une mission d’« infiltration », mais Human Rights Watch le soupçonne d’être allé

beaucoup plus loin en participant à l'entraînement de commandos contre le FPR, au cours de l'« opération Insecticide », ce que dément, de son côté, Barril[6].

En perquisitionnant sa société et en fouillant son ordinateur, les enquêteurs du juge Trévidic ont également saisi des documents révélant l'existence d'une société immatriculée à Kigali, baptisée Securic.

« — La société SECURIC SARL, immatriculée à Kigali, était-elle une succursale de vos sociétés françaises ?, lui demande Marc Trévidic.

« — Non, comme je vous l'ai dit, je n'ai jamais travaillé à Kigali, répond Barril. Même si on m'a beaucoup vu à Kigali : les gens ont rêvé[7]. »

Ce dernier aurait-il pris ombrage de l'activité de Dominique Lemonnier ? C'est ce que nous explique, sous le sceau de l'anonymat, l'ancien associé de l'homme d'affaires. « Ce contrat d'armement conclu par Dominique en mai 1993 n'a pas dû faire plaisir à Barril. Il voyait arriver quelqu'un susceptible de lui piquer son gagne-pain ! Fin 1993, Dominique [Lemonnier] me parle d'une algarade avec Barril, dans son hôtel à Kigali. » Une scène farouchement démentie par l'ancien gendarme : « Je n'étais pas un vendeur d'armes, martèle-t-il. Donc, pour moi, Lemonnier n'était pas un concurrent[8]. »

Un marchand d'armes suivi de près par la DST

À Paris, l'activité de Dominique Lemonnier n'échappe d'ailleurs pas aux « services » français. Ainsi, le 4 février 1994, une « note de renseignement » de la DST signale « le cas d'un Français, Dominique Lemonnier [qui] achète des armes en Pologne et [en] Israël pour le Ruanda ». « Notre source nous signale qu'un Français, Dominique Lemonnier, résidant à Sévrier (74 320), achetait 13 tonnes "d'obus de 60" en Israël », écrit la DST. « Cet achat complétera le chargement d'un avion DC-8 rempli d'armes polonaises montées à Varsovie. Le banquier de

cette transaction est Jean-Alain Huguenard, directeur de la “Banque Internationale de Commerce” sise à Genève (Suisse). C’est la société israélienne “Sultam” de Haïfa qui a vendu les obus. Les armes contenues dans le DC-8 (y compris les 13 tonnes d’obus) sont destinées à être livrées à Kigali, capitale du Ruanda[9]. » Le 23 février, une autre note « confidentiel défense » de la DST s’attarde sur l’établissement dans un paradis fiscal de la société de Dominique Lemonnier.

Au même moment, un de ses proches nous confie que Lemonnier est « contacté par un représentant des autorités rwandaises pour leur fournir deux missiles anti-aériens ». Selon ce témoin, le marchand d’armes ne donnera pas suite à cette proposition.

Mais l’épisode intrigue. Cette demande de missile est-elle liée à la préparation de l’attentat contre l’avion du président Habyarimana, deux mois plus tard ? Ou bien s’agit-il d’une façon de « mouiller » Dominique Lemonnier pour pouvoir ensuite mieux l’accuser après l’attentat ? Les deux hypothèses ne sont pas incompatibles…

Par ailleurs, selon Patrick de Saint-Exupéry, « peu avant l’attentat, des proches de Barril ont voulu acquérir deux missiles sol-air, un témoignage écrit en atteste[10] ».

En ce début 1994, l’acheminement des armes et des munitions au Rwanda depuis Israël se heurte à des problèmes logistiques que tente de résoudre Dominique Lemonnier. Le 2 mars 1994, soit un mois avant le début du génocide, une nouvelle note de la DST fait le point sur ces 13 tonnes d’obus de mortier cloués au sol à Tel-Aviv : « Ce matériel, après inspection par un colonel de l’armée rwandaise arrivé le 23 février 1994 en Israël, devait être livré le 1er mars à Kigali, par un DC-8 dont la première partie de la cargaison aurait été chargée à Varsovie », écrit la DST. « L’officier supérieur rwandais doit, en outre, passer commande à des firmes israéliennes, d’uniformes et d’armes de poing qui seraient destinés à équiper des miliciens de l’opposition politique rwandaise prochainement incorporés dans l’armée gouvernementale. Durant son séjour, l’envoyé de Kigali aurait eu des discussions avec un organisme proche du ministère des Affaires étrangères israélien afin d’aboutir à terme à une coopération militaire entre les deux pays[11]. »

« Un besoin urgent de munitions » pour les FAR

Malgré ce fâcheux contretemps pour Kigali, la collaboration avec l'homme d'affaires se poursuit. Au mois d'avril 1994, Dominique Lemonnier reçoit encore 2 millions de dollars du gouvernement rwandais[12]. Il n'est donc pas encore *persona non grata* auprès de celui-ci, comme en témoigne une note de la DRM du 15 avril 1994. Le rédacteur de ce document, le colonel Vaganay, détaille au général Jean Heinrich, le chef de la DRM, sa rencontre, le matin même, avec l'attaché militaire du Rwanda à Paris, le colonel Sébastien Ntahobari. Ce dernier demande clairement son soutien à la France pour acheminer les armes fournies par Lemonnier depuis Israël.

« Le colonel Ntahobari m'a chargé de transmettre au "gouvernement français" les requêtes suivantes, qui ont été formulées par l'état-major rwandais, toujours en place et en état de fonctionner à Kigali », écrit l'homme de la DRM. […] « L'état-major rwandais a un besoin urgent de munitions, dont la liste est donnée en annexe.

« L'urgence absolue concerne :

« — les munitions de 7,62 pour [fusil d'assaut automatique] Fal ;

« — les munitions de 5,56 pour [fusil d'assaut] R4 ;

« — les obus de mortier de 60 mm. »

Vient ensuite la demande d'« assistance transport » du gouvernement génocidaire à la France, relayée par le renseignement militaire français : « Le Rwanda ne peut obtenir la livraison par les compagnies de transport aérien d'armements achetés et payés en Israël et en Pologne. L'état-major [du gouvernement intérimaire rwandais] demande si la France pourrait transporter à son profit jusqu'à Goma, au Zaïre :

« — depuis Tel-Aviv, 5 000 obus de mortier de 60 mm. Poids estimé : 13 T !

« — depuis Varsovie, d'autres munitions (grenades) moins urgentes. Détails pouvant être obtenus auprès du fournisseur, M. Lemonnier, tel :

16.512.49.48[13]. »

Autrement dit, alors que les massacres de grande ampleur viennent de débuter, le gouvernement génocidaire demande aux militaires français d'épauler et/ou de prendre le relais de leur fournisseur d'armes, Dominique Lemonnier.

On ignore la réponse (éventuelle) apportée par le renseignement militaire français. En tout cas, officiellement, la DRM n'est au courant de rien. Devant la Mission d'information parlementaire, le directeur du renseignement militaire (de 1992 à 1995), le général Jean Heinrich (ancien patron du service « action » de la DGSE) a déclaré qu'il « n'avait pas eu d'informations » sur le trafic d'armes à destination des milices extrémistes hutus, « essentiellement [parce que la DRM] n'avait pas cherché dans cette direction. »

« À cette époque, en effet, pour la DRM, le renseignement à acquérir portait sur le FPR, sur l'Ouganda, et sur l'aide que ce pays accordait au FPR, et non sur les milices ou l'armement de l'armée rwandaise », ajoute le général Heinrich, faisant observer que la présence française auprès de l'armée rwandaise justifiait cette priorité de recherche. « Si elles [ont] eu lieu, ces livraisons [d'armes aux FAR] n'entraient pas dans le domaine d'investigation de la DRM », insiste le militaire. « S'il s'agissait de livraisons d'armes au Rwanda et que les forces françaises se trouvaient à côté [pendant l'opération Turquoise], la DRM considérait qu'elle n'avait pas à faire du renseignement sur ce sujet[14]. »

Il faudrait donc croire que la DRM se désintéressait des trafics d'armes au Rwanda, alors même que cette question se trouve au cœur de ses compétences et que la DST et la DGSE fournissent au même moment de nombreuses notes sur le sujet. Cette version du général Heinrich paraît peu crédible. Et ce d'autant plus que Lemonnier n'est pas le seul à être sollicité par un gouvernement intérimaire militairement aux abois.

Barril appelé à la rescousse

26 avril 1994. Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais, Jérome Bicamumpaka, se rend au ministère de la Coopération à Paris. Le lendemain, il est reçu officiellement à Matignon et à l'Élysée, alors que les massacres des Tutsi et des opposants hutus ont commencé.

Au même moment, le ministre rwandais de la Défense, Augustin Bizimana, appelle Paul Barril à la rescousse : « La situation dans mon pays devient de plus en plus critique », écrit le ministre dans ce courrier du 27 avril 1994. « Vu l'évolution actuelle du conflit, je vous confirme mon accord pour recruter, pour le gouvernement rwandais, 1 000 hommes devant combattre aux côtés des Forces armées rwandaises[15]. »

L'ex-gendarme n'a gardé aucun souvenir de ce courrier. « De toute façon, 1 000 hommes, c'est impossible à transporter », nous dit-il[16]. « Les gens de Kigali prennent leurs rêves pour des réalités », explique-t-il également devant le juge Trévidic. « [Ils] croient que Barril peut faire n'importe quoi. […] Il n'y a pas de commencement d'exécution, pas de début de réalité[17]. »

Face à la situation critique des FAR, Dominique Lemonnier répond encore présent. Le 3 mai 1994, un mois après le début du génocide, l'homme d'affaires accepte encore de financer une livraison d'armes de la société britannique MIL-TEC Corporation[18] aux FAR pour un montant de 450 000 dollars[19].

De son côté, Paul Barril prévoit d'envoyer à Goma huit personnes, *via* Bangui, le 6 mai, comme en témoigne une facture de la société GPB (Groupe privé Barril) chargée d'effectuer de la protection rapprochée. Son nom figure sur une liste de passagers, aux côtés de cinq collaborateurs aux profils de baroudeurs officiellement présentés comme des « agents commerciaux », et de deux enfants de l'ex-président rwandais, Léon et Jean-Pierre Habyarimana. Il ne s'agissait nullement d'une opération de « barbouzes », assure Barril, simplement la volonté de la famille Habyarimana de se rendre au Zaïre afin de rapatrier le corps de Juvénal Habyarimana[20].

À partir de l'embargo du 17 mai des Nations unies, Dominique Lemonnier met brusquement un terme à sa collaboration avec le régime Habyarimana. La réaction du gouvernement intérimaire ne se fait pas

attendre. Paul Barril est alors mandaté pour récupérer 1 647 864 dollars censés correspondre à du matériel militaire qui n'aurait pas été livré par Dominique Lemonnier. Le bras de fer judiciaire ne fait que commencer.

Règlements de comptes devant les tribunaux

20 mai 1994. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Jérome Bicamumpaka, donne procuration au capitaine Barril afin « de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour recouvrer, au nom du Gouvernement Rwandais » l'argent réclamé à Lemonnier, soit 1 647 864 dollars. « Le capitaine Paul Barril est aussi habilité à exiger le paiement des dommages et intérêts inhérents au non-respect du contrat par DYL Invest Ltd », précise le ministre[21].

Le même jour, une facture de sa société S.E.C.R.E.T.S. intitulée « Mission Kigali » prévoit de payer quatre hommes (avec vingt autres à venir) pour se rendre au Rwanda, à bord d'un jet. « C'était pour la protection des autorités sur place, de la famille Habyarimana, explique Barril. Ça ne s'est pas fait[22]. » Sauf qu'à la mi-mai 1994, dans une capitale rwandaise à feu et à sang, on voit mal quel membre de la famille Habyarimana avait encore besoin d'être protégé étant donné que les proches de l'ex-président rwandais (dont sa veuve) ont été évacués dès le 9 avril par un Transall de l'armée française…

Il est également prévu la fourniture d'« un million cinq cent mille francs hors taxe de munitions et armement » ainsi que « cinq cent mille francs hors taxe de matériel ». « [Ma] société était habilitée à vendre du matériel de défense et de chasse », rétorque Barril au juge Trévidic. Lorsque le magistrat antiterroriste revient à la charge en lui précisant qu'il ne s'agit pas seulement de « matériel », mais bien « de munitions et d'armements », l'ex-gendarme laisse tomber ce seul commentaire : « Avec l'optique, ça va

vite[23]. » Une façon de dire que la haute technologie de son matériel de défense et de chasse expliquerait le montant élevé de cette facture d'armement[24].

Le 28 mai, un autre contrat de 3 130 000 dollars prévoit la fourniture par la société de Barril d'une vingtaine de spécialistes afin de « former et d'encadrer sur le terrain les hommes mis à leur disposition », avec la fourniture de deux millions de cartouches, 11 000 obus et mortiers, ainsi que 11 000 grenades. « L'acheminement se fera par voie aérienne », précise le document.

Autant de contrats dont Barril dit n'avoir « jamais eu connaissance » : « Je n'ai jamais vendu une cartouche ou une arme », nous dit-il. « Tout ça, ce sont des fantasmes sur Barril. Ma société S.E.C.R.E.T.S. est habilitée secret défense. Elle est sous le contrôle de la DPSD [Direction de la protection et de la sécurité de la défense, un service de renseignement rattaché au ministère de la Défense] et du ministère de la Défense : c'est impossible de vendre sans autorisation officielle, se justifie Barril, comme il l'a déjà fait devant les juges. […] Comment ces armes seraient arrivées là ? Avec quelle société ? Quel transporteur ? Vous êtes en train de me dire : Barril a transporté la tour Eiffel. Il n'y en a qu'une, ça se saurait ! […] Peut-être que le régime Habyarimana a sollicité des collaborateurs, mais pas moi. […] Je n'ai rien fourni, ni obus ni munitions. Ce n'est pas mon rôle. Demandez aux trafiquants d'armes, les officiels ou les parallèles : ils m'auraient tous dénoncé par jalousie, si j'avais fourni quoi que ce soit[25]. »

En revanche, sur le cas Lemonnier, Barril est intarissable. Pour lui, le marchand d'armes serait un espion à la solde de Kagame. « Dominique Lemonnier a été contacté et infiltré par le FPR, nous explique l'ex-nageur de combat. Ça faisait partie du "grand plan" de Kagame. Lemonnier a pris l'argent du ministère rwandais de la Défense, mais il n'a rien livré. C'était la stratégie de Kagame, comme ça, quand le FPR a attaqué, les forces rwandaises n'avaient plus de munitions[26]. » Une version contestée par les proches de Dominique Lemonnier.

Au fil des jours, la pression de Barril s'accentue sur les épaules de Dominique Lemonnier[27]. Un peu trop pesante pour l'avocat du marchand d'armes. Le 30 mai 1994, M[e] Patrick-François Pouzelgues prend sa plume et prévient Paul Barril qu'il se réserve le droit d'engager des poursuites au

cas où son client « aurait encore à subir [ses] menaces ». « Je n'ai jamais menacé physiquement Lemonnier, nous explique Barril. Si je l'ai menacé, c'est uniquement du code de procédure pénal[28]. »

Pendant ce temps, la situation devient de plus en plus critique pour les FAR. Le 2 juin 1994, un rapport sur leur situation militaire (retrouvé par les enquêteurs du juge Trévidic dans l'ordinateur de Paul Barril) pointe leur « manque de munitions ».

Le document préconise de renforcer les moyens militaires sur Kigali, étant donné sa « valeur symbolique ». Il faut « renforcer la garnison et ses moyens lourds et légers (artillerie lourde 122 mm et mortiers 81 et 82 mm) afin de dégager au moins les monts à l'ouest de la ville afin de donner un accès air garnison », précise ce document :

« Mettre en place des éléments légers d'intervention au sein de la ville afin de frapper ou renforcer des points.

« Mettre en place un couvre-feu et loi martiale afin de contrôler et gérer au mieux les civils armés. Civils qui peuvent renforcer la garnison.

« Veiller à l'aspect sanitaire qui est la clé du bon moral de la garnison.

« Renforcer les moyens radio au niveau bataillon et avec les milices. »

Des commandos rwandais sont également entrés en action : « Le regroupement et la mise sur pied de quatre éléments commando d'un effectif de 80 hommes se sont effectués au camp d'entraînement le CECODO de Bigogwe. Ces derniers ont reçu une formation de cohésion et explosif rapide avec mise en œuvre de la destruction de 2 ponts aux mains de l'ennemi. Ces éléments ont ensuite reçu mission de harcèlement et destruction dans les arrières ennemies avec pour objectif final de rallier Kigali. »

Des commandos CRAP que Paul Barril dit avoir « galvanisés », en juin, à Kigali devant la caméra de Raphaël Glucksman. « On a repris l'ambassade de France. On est repassé à l'assaut, s'enflamme-t-il […] et quand on a remonté les couleurs, il y a eu une ovation générale parce que tout le monde croyait que les Français restaient[29]. »

Un épisode que Paul Barril semble avoir oublié aujourd'hui. « Je ne m'en rappelle plus du tout, nous dit-il. Je sais simplement qu'il y a eu des CRAP formés par l'armée rwandaise. Je n'ai jamais formé des CRAP. Pour former des CRAP, il faut un an. Je n'ai jamais été sur place [à cette époque]. Je n'ai jamais entraîné. Il y aurait des listes. Il y aurait des noms.

— Mais vous l'expliquez vous-même devant la caméra de Raphaël Glucksman !, lui demandons-nous.

— Vous me surprenez… C'est moi qui ai dit ça ? Il y a une bande audio ?

— Il y a un enregistrement, oui, c'est filmé.

— Je voudrais voir ça. Ou alors ça a été mal retraduit[30]. »

En tout cas, le gouvernement intérimaire ne l'oublie pas. Le 17 juin, le ministre de la Défense, Augustin Bizimana, écrit à l'ambassade du Rwanda à Paris : Paul Barril, va recevoir 1,2 million de dollars. Le lendemain un lieutenant de l'ex-numéro deux du GIGN vient retirer le chèque à l'ambassade[31].

Quand Barril se pose en « Monsieur Propre » du matériel de guerre

Le 13 juillet, Paul Barril envoie une lettre recommandée à Dominique Lemonnier dans laquelle il le met « en demeure » de débourser les 1 647 864 dollars, réclamé par Kigali, d'ici huit jours : « À défaut de réception de cette somme dans le délai précité, j'ai été chargé de faire engager à votre encontre toute procédure judiciaire appropriée au recouvrement des sommes dues », écrit Barril. Il estime que la société de Lemonnier n'avait pas « au jour de la conclusion du contrat, les autorisations requises par la réglementation française [pour] faire du commerce de matériels de guerre ».

« Le non-respect des dispositions légales constitue une infraction pénale et douanière et vous rend passible de sanctions pénales, dès lors qu'il a été porté atteinte à des intérêts économiques et vitaux de la nation », poursuit Barril qui fait également bien comprendre à Lemonnier qu'il le considère comme un espion, ayant bénéficié « de complicités au sein de l'armée ou de personnes proches du pouvoir en place » ou d'« appuis » du FPR. « Il est

pour le moins curieux que vous n'ayez pas pu remplir les obligations contractuelles de livraison par vous souscrites dès le mois de janvier 1994, soit trois mois avant l'attentat qui a coûté la vie aux Présidents de la République du Rwanda et du Burundi », écrit-il. Autrement dit : Lemonnier aurait sciemment voulu affaiblir le régime Habyarimana, pour mieux préparer l'attentat contre le Falcon présidentiel.

« Vous n'êtes pas sans ignorer que les sommes dues sont particulièrement importantes pour ce pays [le Rwanda] qui compte parmi les pays les plus pauvres du monde, écrit encore Barril à Dominique Lemonnier, alors que le génocide des Tutsi est achevé. Le refus systématique de restitution des acomptes sur livraison que vous avez encaissés sur le compte ouvert par vos soins auprès de la Banque internationale de commerce, à Genève, a mis les autorités gouvernementales dans l'impossibilité de répondre aux besoins humanitaires de ses populations et d'atténuer les souffrances qu'elles ont endurées. » Les « besoins humanitaires » : voilà donc quelle serait la préoccupation première de l'ex-gendarme de l'Élysée…

Cette missive n'ébranle guère Dominique Lemonnier. Mieux : le marchand d'armes contre-attaque. Le 28 juillet, il dépose plainte pour « tentative d'extorsion » contre Barril[32]. Cette fois, la guerre est bel et bien déclarée entre les deux hommes.

Le 17 août, Paul Barril écrit au procureur de la République d'Annecy en qualité d'« expert international en matière de sécurité » et d'« ancien gendarme spécialiste de la lutte anti-terroriste ». Dans ce courrier, l'ancien membre de la cellule antiterroriste de l'Élysée dénonce l'activité de Dominique Lemonnier au nom du ministère de la Défense du gouvernement intérimaire rwandais. Une démarche pour le moins étonnante, puisque Barril agit au nom d'un gouvernement en fuite, qui n'a plus officiellement d'existence légale.

« Outre le grave préjudice que Monsieur Dominique Lemonnier a fait subir à l'armée régulière de la République du Rwanda, celui-ci a porté atteinte à l'ordre public français et à nos relations diplomatiques, en méconnaissant les interdictions posées par les lois et règlements français en se livrant à un commerce prohibé d'armes et alors même qu'aux termes du contrat précité, des armes et matériels devaient respecter les normes et documentations en vigueur dans le pays du vendeur, soit la France. Les éléments en ma possession et des documents que je joins en annexe, il

apparaît que Monsieur Dominique Lemonnier est au centre d'un trafic d'armes. Il transgresse ainsi les lois françaises concernant la législation des armes, le fisc et la douane. »

En gage de sa bonne foi, Paul Barril ajoute : « Il serait souhaitable, Monsieur le Procureur de la République, que l'argent encore détenu par Monsieur Dominique Lemonnier puisse être remis à une organisation humanitaire internationale, afin de soulager quelque peu la misère des enfants orphelins rwandais victimes de l'agression du FPR. »

Face à cette situation, l'avocat de Dominique Lemonnier décide d'écrire au ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, le 14 septembre 1994, afin de savoir si la France reconnaît, oui ou non, ce régime fantoche. Si la réponse est négative, la démarche de Barril n'a aucune existence légale, d'autant plus qu'en matière d'infraction sur les armes, il n'y a que le ministère de la Défense ou celui des Finances qui peut saisir la justice. « Il est indispensable que je puisse obtenir de vos services une réponse quant à la confirmation du statut du lieutenant-colonel Kayumba [l'acheteur d'armes du régime génocidaire] comme personne habilitée à représenter sur le territoire français le gouvernement rwandais à compter du 13 juillet 1994 », écrit M[e] Patrick-François Pouzelgues[33]. Une lettre restée sans réponse.

Une mort suspecte ?

Contre toute attente, le signalement de Paul Barril au parquet de Chambéry porte ses fruits. Dominique Lemonnier se retrouve désormais dans le collimateur de la justice. Le 25 janvier 1995, il est mis en examen pour « commerce d'armes de matériels de guerre ou d'armes ou de munitions de défense sans autorisation de l'État » et écroué. La presse présente Barril comme « l'homme qui a fait tomber un trafiquant d'armes ».

Mais la partie judiciaire n'est pas terminée. Le 23 mars 1995, la cour d'appel de Chambéry annule finalement la procédure : Lemonnier est libre[34]. Une liberté au goût amer, puisque l'homme d'affaires est désormais

sous le coup d'un contrôle fiscal colossal : 15 millions de francs ! Son avocat engage parallèlement une action judiciaire contre l'État pour « détention arbitraire », au cours de laquelle il réclame symboliquement la même somme.

Dominique Lemonnier ne va pas profiter très longtemps de sa liberté retrouvée. Le 11 avril 1997, il achève un déjeuner d'affaires, dans un restaurant d'Annecy. Il sort un énorme cigare de sa poche, l'allume, avant de s'écrouler de tout son poids sur la table. Mort d'une rupture d'anévrisme, disent les médecins. Sa famille s'oppose à une autopsie.

Aujourd'hui, plusieurs de ses proches qui sont allés le voir à la morgue s'interrogent sur les conditions de ce décès brutal. « Le corps de Dominique était bleu », témoigne anonymement l'un de ses amis. « Cela ne correspond pas à une rupture d'anévrisme, parce que, dans ce cas-là, les légistes vous expliquent que le corps est blanc. Un type de 44 ans ne meurt pas d'une rupture d'anévrisme, sans qu'il y ait des signes avant-coureurs. Or Dominique était très soucieux de sa santé. Il se faisait suivre médicalement. Pour ma part, je pense qu'il est mort cyanosé, empoisonné. Si vous faites ingérer un poison binaire à quelqu'un, la mort peut survenir à retardement. »

Bizarrement, Paul Barril pense, lui aussi, que Dominique Lemonnier a été empoisonné. L'ancien gendarme y voit la main de Paul Kagame : « Il a déjà empoisonné de nombreux opposants », nous dit-il. Si Lemonnier avait expliqué à certains magistrats qu'il avait été mis en place par le FPR pour affaiblir le gouvernement rwandais, cela aurait désigné Kagame comme le coupable », assure Paul Barril[35].

Un autre homme, au cœur de l'armement rwandais, ne pourra plus parler : le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda. L'ancien responsable des services de renseignement rwandais (le G2) avait rencontré le général Huchon, le 9 mai 1994, pour tenter de le convaincre de lui fournir des armes[36]. Il est assassiné dans un camp de réfugiés de Goma, en 1995. Selon le journaliste Jean-Pierre Perrin, « quinze jours avant sa mort, le Rwandais s'était décidé à prendre contact avec un officier para-commando belge. Rwabalinda avait envoyé un fax à l'officier, le colonel D. pour négocier l'évacuation de sa famille. En échange, il avait promis de dire tout ce qu'il savait. […] Quand le colonel D. voulut reprendre contact avec Rwabalinda, le Rwandais venait d'être assassiné d'une balle dans la tête et son cadavre

avait disparu. Pas moins troublante, poursuit le colonel belge, fut la déclaration d'un autre officier français, le lieutenant-colonel Maurin, qui expliqua lors d'un briefing la mort de l'officier rwandais par sa "trahison". Le mot en dit long sur les liens entre certains hauts gradés français et les responsables du génocide. »

Lemonnier, Rwabalinda… une série de disparitions qui inspire ce commentaire à Paul Barril : « Il n'y a que moi qui suis resté vivant dans cette affaire[37]. »

Ironie de l'Histoire, la fameuse livraison de 13 tonnes d'obus de Dominique Lemonnier aurait finalement été récupérée par le nouveau pouvoir de Kigali, après la victoire du FPR, comme en témoigne une note de la DST du 10 décembre 1994 : « Il y a quelques jours, un officier supérieur rwandais du Front patriotique du Rwanda s'est rendu en Israël pour demander la livraison des obus, au nom de son gouvernement. La société israélienne est prête à livrer le matériel et à passer outre les formalités administratives de son pays qui exigent la présence de l'intermédiaire [Dominique Lemonnier], désormais introuvable[38]. »

L'argent n'a pas d'odeur, les armes non plus.

Notes du chapitre 14

1. Entretien avec les auteurs, le 21 novembre 2013.

2. Lettre de Sébastien Ntahobari au président de la Mission d'information sur le Rwanda, Paul Quilès, « Historique du contrat DYL-Invest », 20 novembre 1998.

3. Il parle russe, tchèque, hongrois, polonais, allemand, anglais, italien et espagnol.

4. Note classée confidentiel défense de la DST du 4 février 1994. L'enquête judiciaire se conclut par un non-lieu en octobre 1992.

5. Selon Jacques Morel « les livraisons d'armes et de munitions par DYL-Invest ont été plus importantes qu'il a été dit. Elles ont servi directement au génocide ». « Au final, conclut l'auteur, DYL-Invest resterait débiteur [auprès du gouvernement intérimaire] de 435 436 dollars », Jacques MOREL, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, L'Esprit frappeur, 2010.

6. Voir chapitre « Le naufrage de l'Amiral Bruguière ».

7. Audition de Paul Barril, le 20 décembre 2012.

8. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

9. Sylvie COMA, « Génocide rwandais. Besoin d'armes ? Tapez Barril.fr », *Charlie Hebdo*, 23 septembre 2009.

10. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *Complice de l'inavouable. La France au Rwanda*, Les Arènes, Paris, 2009, p. 25.

11. « Éventualité d'une coopération militaire entre Tel-Aviv et Kigali et livraison de munitions israéliennes pour le Rwanda », note « confidentiel défense » de la DST, 2 mars 1994.

12. Témoignages de Pierre Galand et Michel Chossudovsky devant la Commission d'enquête citoyenne.

13. Document manuscrit dévoilé par le journaliste Mehdi Ba devant la Commission d'enquête citoyenne.

14. Audition de Jean Heinrich devant la Mission d'information parlementaire, le 25 juin 1998. Jean Heinrich est aujourd'hui président du directoire de la société Géos, spécialisée dans l'intelligence économique.

15. Élisabeth FLEURY, Nicolas JACQUARD, « Rwanda. Des pièces accablantes pour la France », *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, 24 janvier 2013.

16. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

17. Audition de Paul Barril par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, le 20 décembre 2012.

18. Voir « Des armes pour les génocidaires ».

19. Lettre du colonel-colonel Cyprien Kayumba au ministre de la Défense de Bukavu datée du 26 décembre 1994, dont l'objet est « Suspicion de détournement de fonds publics » *in* Annexes de la Mission d'information parlementaire.

20. Audition de Paul Barril par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, le 20 décembre 2012.

21. Rapport de la Mission d'information parlementaire, *loc cit.*

22. Audition de Paul Barril par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, le 20 décembre 2012.

23. *Ibid.*

24. Plusieurs « états des comptes » se rapportant à une « Mission Kigali » datés du 20 mai, 24 mai, 2 juin, 16 juin et 21 juin 1994, indiquent que la société de Paul Barril aurait facturé plusieurs millions de francs, en salaires, billets d'avion et matériel.

25. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

26. *Ibid.* Paul Barril a livré la même version, en 2004, devant la caméra du documentariste Raphaël Glucksman : « M. Lemonnier a été manipulé par le FPR, explique Barril. […] Lemonnier s'était infiltré dans l'entourage du président et du ministre de la Défense. […] Lemonnier a pu prendre l'ensemble du budget de la Défense. C'est 12 millions de dollars. C'est énorme. Pour fournir des munitions pour les FAR (des lunettes de vision nocturne, du matériel, des équipements, etc.) Et comme il y avait des commissions, ils ont payé la totalité à Lemonnier. Mais Lemonnier, comme il travaillait pour le FPR, non seulement il n'a rien livré, mais le peu qu'il a livré […] c'est du matériel obsolète qui ne correspondait pas au calibre des munitions. […] Lemonnier a été mis en place par Kagame. […] Il a été pris parce qu'il avait des contacts dans les pays de l'Est et que les gens de Kagame l'avaient "tamponné" et manipulé. »

27. Voir Patricia TOURANCHEAU, « Paul Barril balance un trafiquant d'armes », *Libération*, 1er février 1995.

28. Entretien avec les auteurs, 8 janvier 2014.

29. Entretien non diffusé de Paul Barril avec Raphaël Glucksman, 2004.

30. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

31. Lettre de Sébastien Ntahobari au président de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, Paul Quilès, « Historique du contrat DYL-Invest », 20 novembre 1998.

32. La plainte est instruite par la juge Xavière Simeoni. L'affaire se solde par un non-lieu pour Barril, rendu le 16 janvier 1995.

33. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie », *loc. cit.*

34. Une décision confirmée par la Cour de cassation, le 5 décembre 1996.

35. Entretien avec les auteurs, le 8 janvier 2014.

36. Voir chapitre « Des armes pour les génocidaires ».

37. Entretien non diffusé de Paul Barril avec Raphaël Glucksman, 2004.

38. « Tentative de récupération par le Front patriotique du Rwanda de matériel militaire commandé en Israël par le précédent gouvernement rwandais », Note « confidentiel défense » de la DST, 10 décembre 1994.

15

Impunité

Sept avril 1994, 5 heures du matin, Kigali. « Allô, allô… Madame le Premier ministre… ? » Depuis Paris, dans un studio de la Maison de la radio, Monique Mas, reporter à RFI, tente une nouvelle fois de joindre Agathe Uwilingiyimana. À l'autre bout de la ligne, une faible voix répond : « On tire. On est terrorisés. On est à l'intérieur des maisons. On est couchés par terre. Nous sommes en train de subir les conséquences de la mort du chef de l'État, je pense. Nous, les civils, nous n'y sommes pour rien, pour ce qui concerne la mort de notre chef de l'État[1]. » L'extrait est bref. C'est la dernière interview du Premier ministre rwandais. Elle est diffusée dans le journal de 7 heures de la radio mondiale.

À 5 h 30, deux sections de soldats belges de la MINUAR parviennent à rejoindre son domicile pour assurer sa protection. Chef du gouvernement de transition à base élargie (GTBE), issu des accords d'Arusha, Mme Uwilingiyimana veut s'exprimer à la radio nationale pour ramener le calme et lancer un appel à la paix, au lendemain de l'attentat contre le président Habyarimana. Elle a donc demandé de l'aide aux casques bleus qui doivent l'escorter jusqu'aux studios de Radio Rwanda. Mais le ministère de la Défense s'y oppose. En fait, le colonel Bagosora en personne est à la manœuvre : un détachement de la Garde présidentielle a pour ordre d'exécuter Agathe Uwilingiyimana.

Dès qu'ils arrivent, les casques bleus du lieutenant Thierry Lotin sont pris sous le feu des FAR : deux jeeps sur quatre sont inutilisables. À 8 h 30, le Premier ministre décide de fuir son domicile. Avec son mari et ses enfants, elle franchit la clôture qui la sépare d'une résidence de l'ONU et se réfugie dans la maison d'une employée sénégalaise du PNUD. La Garde

présidentielle investit la résidence en la fouillant maison par maison. En fin de matinée, elle finit par trouver le couple, le ramène à son domicile et le tue d'une rafale de fusil d'assaut. Leurs enfants ont la vie sauve, car ils se trouvent alors dans un autre pavillon de la résidence.

Agathe Uwilingiyimana, une hutu modérée, fait partie des premières victimes du génocide, celles de la « purge ministérielle » ordonnée par les militaires putschistes. Car c'est bien un coup d'État organisé que mènent Bagosora et le clan des officiers « durs » du nord[2]. Dans cette matinée du 7 avril, la Garde présidentielle doit faire le vide en éliminant les personnalités modérées susceptibles de prendre la relève du président Habyarimana. Même si elle n'a pas encore été « installée » officiellement avec son gouvernement, le Premier ministre fait désormais figure d'ennemie, n'ayant jamais caché sa préférence pour un partage du pouvoir avec le FPR.

Dans la purge ministérielle figurent aussi le ministre de l'Agriculture, celui du Travail et des affaires sociales, celui de l'Information, ainsi que des chefs de partis modérés, comme le PL (Parti libéral) et le PSD (Parti social-démocrate). Sans oublier le président de la Cour constitutionnelle, Joseph Kavaruganda, qui devait assurer la prestation de serment des nouvelles autorités. Il est tué par la Garde présidentielle, dont les tueurs ont désarmé les cinq soldats ghanéens de la MINUAR chargés de le protéger[3].

Les autorités françaises sont informées quasiment en temps réel de l'enchaînement de ces événements, puisque les principaux opposants rwandais sont tous exécutés dans la journée du 7 avril. L'ambassadeur de France, Jean-Michel Marlaud, suit heure par heure l'évolution de la crise.

Vers 7 heures du matin, au moment où la Garde présidentielle traque Agathe Uwilingiyimana, le diplomate reçoit deux coups de téléphone de Faustin Twagiramungu. Le Premier ministre désigné par les accords d'Arusha — qui doit donc succéder au gouvernement de transition d'Agathe Uwilingiyimana — l'alerte d'abord sur la campagne d'exécutions en cours qui vise « des ministres désignés pour constituer le futur Gouvernement[4] ». Puis il lui indique que sa vie est « menacée » par la « Garde présidentielle » qui veut l'assassiner et qu'il ne peut plus rester chez « un Américain, demeurant à proximité de son domicile ». Jean-Michel Marlaud se contente d'alerter la MINUAR qui, après bien des déboires, parviendra à sauver la vie de ce modéré.

Un coup d’État des extrémistes, avec la bénédiction de la France

L’ambassadeur de France à Kigali a d’autres sujets de préoccupation. D’abord, assurer la sécurité des ressortissants français qui commencent à percevoir le degré inhabituel de violence de la crise. En effet, les exécutions ciblées de personnalités politiques modérées ne sont pas les seules à ensanglanter Kigali. La plupart des rues du centre-ville sont désormais filtrées par des barrières tenues par un mélange de troupes militaires et de miliciens Interahamwe. Tout porteur de carte d’identité « tutsie » est immédiatement achevé à la machette. Toute personne jugée « complice » de l’ennemi tutsi peut être aussi tuée d’un coup de fusil. Et toutes les personnes figurant sur des listes préétablies par les autorités — sur la base des listes du Fichier central[5] — sont en danger de mort.

Dans le communiqué lu à 6 h 30 sur Radio Rwanda signé par le colonel Bagosora, la dernière phrase se veut rassurante : « Il [le ministre de la Défense] recommande également à la population de rester chez elle en attendant de nouvelles directives. » En réalité, cette « recommandation » est une condition *sine qua non* à la bonne marche du plan d’extermination en cours. Tout le monde doit rester chez soi, de façon à ce que les suspects des listes puissent être identifiés, îlot par îlot, maison par maison, puis éliminés. Jean-Michel Marlaud l’apprend très vite, car plusieurs Français sont témoins de ce type d’exécutions, contre des Tutsi qui se sont réfugiés chez eux. Dès le 7 avril, ils alertent l’ambassade[6].

La priorité de l’ambassadeur est ailleurs, car une fois lancé le plan d’évacuation, il sait que l’armée va prendre le relais : tout le dispositif est prêt, les parachutistes sont rodés à ce type de situation qu’ils ont réalisé plusieurs fois ces dernières années au Rwanda.

Le rôle de Jean-Michel Marlaud est plutôt d’accompagner au mieux la transition politique en cours. Or les Français savent que le colonel Bagosora

et son groupe ont pris les choses en main. Dans la nuit du 6 au 7 avril, une longue réunion des officiers supérieurs a déjà fixé les lignes : pas de quartier pour les modérés ; mise en place d'un comité militaire de crise ; organisation et coordination des massacres. C'est un coup d'État militaire… qui doit avoir toutes les apparences de la légalité civile, au risque sinon de se mettre toute la communauté internationale à dos.

Dans l'après-midi du 7 avril, Jean-Michel Marlaud et le colonel Jean-Jacques Maurin, conseiller à l'état-major des FAR, rencontrent Théoneste Bagosora pour l'exhorter à « reprendre le contrôle de la situation » et à « coopérer avec la MINUAR »[7]. Un « avertissement inutile », ajoute le diplomate, car la « situation » continue de s'aggraver. Voilà pour la version officielle présentée aux députés de la Mission d'information.

En réalité, la France continue de soutenir ses alliés. Le lendemain, 8 avril, Jean-Michel Marlaud accueille à l'ambassade une réunion de plusieurs responsables politiques pour travailler à la formation du gouvernement intérimaire rwandais. Là encore, il s'agit officiellement de se conformer aux accords d'Arusha qui prévoient une répartition du pouvoir entre les différentes formations politiques. En fait, seules les fractions « Hutu Power » vont avoir droit de cité. Le FPR n'y est pas représenté, alors qu'il a normalement droit à cinq portefeuilles ministériels, pas plus que les personnalités modérées, exécutées ou en fuite. La présidence de la République est confiée à l'ancien président du Parlement, le docteur Théodore Sindikubwabo, 66 ans. Le poste de Premier ministre revient à un homme de paille, un ancien instituteur sans envergure, Jean Kambanda[8]. Désormais, le pouvoir réel est détenu par les militaires extrémistes.

Le même jour, à 17 heures, 300 hommes du FPR sortent de l'enceinte du bâtiment du Parlement (le CND) pour entamer des combats à l'arme lourde contre la Garde présidentielle. Des combats qui ne s'arrêteront pas avant la chute de Kigali, début juillet. Ce qui permet au gouvernement intérimaire et aux extrémistes des FAR de justifier les massacres de civils par la « colère spontanée » du peuple. L'argument sert de viatique aux génocidaires. Plus surprenant : il est repris à son compte par l'ambassadeur de France.

Dans une longue note du 25 avril, Jean-Michel Marlaud écrit que « c'est le FPR qui refuse un cessez-le-feu […] L'argument selon lequel il ne cessera les combats que lorsque les exactions et les massacres s'interrompront renverse la chaîne des causalités. S'il est exact qu'à

l’annonce de la mort du Président les exactions ont tout de suite commencé et donné un fondement à l’intervention armée du FPR, aujourd’hui la situation est plutôt inverse : les Hutu, tant qu’ils auront le sentiment que le FPR essaie de prendre le pouvoir, réagiront par des massacres ethniques. Seul un arrêt des combats pourrait permettre une reprise progressive de la situation en main[9] ».

En clair, les « Hutu » auraient raison de « réagir » par les « massacres ethniques », car ils sont directement menacés par le FPR.

Quand la France abandonne son personnel tutsi

À partir du 9 avril — et jusqu’au 14 — l’opération Amaryllis va accélérer le retrait apparent des Français de la scène rwandaise. En cinq jours, les bérets rouges commandés par le colonel Henri Poncet vont effacer toutes les traces gênantes de la présence tricolore, en particulier l’ensemble des archives de l’ambassade de France qui pouvaient attester de l’engagement français dans la guerre : elles sont toutes brûlées à la hâte dans le jardin de l’ambassade. Sur le papier, Amaryllis est une opération d’évacuation rondement menée, entre le 9 et le 14 avril, à l’image du bilan dressé par le chef d’état-major particulier de l’Élysée, le général Quesnot, le 14 avril, dans une note à François Mitterrand : « Nos forces auront évacué par voie aérienne 1 240 personnes dont 450 Français et 300 Européens, mais aussi 300 Rwandais qui s’étaient placés sous notre protection, et des étrangers de toutes nationalités (dont 30 Libyens)[10]. »

Ce bilan en trompe-l’œil masque une réalité moins flatteuse.

Tout d’abord, les ordres donnés aux soldats d’Amaryllis sont parfaitement clairs : l’évacuation est réservée aux « seuls étrangers sur le territoire du Rwanda[11] ». De nombreux témoignages relatent les propos des parachutistes qui répètent en boucle qu’ils n’ont pas pour « mandat »

d’évacuer les Rwandais. L’opération concerne donc tous les expatriés, français ou non, mais pas les Rwandais. Dans ces conditions, qui sont les « 300 Rwandais » qui se sont « placés sous notre protection » ?

9 avril au soir, aéroport de Kigali. La famille Habyarimana au complet (12 personnes) monte à bord d’un Transall de l’armée française, le premier vol à évacuer des civils. Direction : Bangui, en Centrafrique. Les proches du président Habyarimana ne sont pas particulièrement menacés, mais ils ont demandé à deux reprises à l’ambassadeur Marlaud d’être exfiltrés. Une évacuation ordonnée « sur instruction » du président Mitterrand. À leur côté, se trouvent plusieurs personnalités extrémistes, comme l’universitaire Ferdinand Nahimana, directeur de RTLM, la radio des génocidaires, ainsi qu’une poignée de Français, notamment les familles des pilotes du Falcon.

Dans les jours qui suivent, beaucoup de Tutsi sollicitent les paras français pour tenter d’échapper au destin funeste qui les attend. Tous savent qu’une fois entre les mains des miliciens ou de la Garde présidentielle, leur sort est scellé.

Parmi eux, les employés des institutions françaises : quelques-uns sont tutsis et se savent condamnés à mort dès qu’ils sortiront de leurs lieux de travail et tant que ces derniers sont protégés par des militaires français. Ils seront pourtant abandonnés par leur employeur : la France. Sur ce point, plusieurs témoignages concordent : le projectionniste Venuste Kayimahe, la secrétaire Yvonne Mutimura, l’aide bibliothécaire Charles Rubagumya ou encore Jean-Baptiste, le jardinier de l’Institut culturel. Tous — sauf le jardinier tué dans la villa d’Anne Cros, la directrice du Centre culturel — ne devront la vie qu’à l’intervention… des soldats belges. Les soldats français ont refusé de les embarquer vers l’aéroport, leur dernière chance de survie.

Même scénario pour les cinq enfants d’Agathe Uwilingiyimana qui sont sauvés *in extremis* à l’hôtel des Mille Collines par l’universitaire André Guichaoua, après de très longues tractations avec l’ambassadeur Marlaud. Arrivés à Roissy, *via* Bujumbura (Burundi), ils ont l’interdiction de quitter l’aéroport et sont finalement transférés vers la Suisse après l’intervention du consul helvète à Paris. Un traitement très différent de celui réservé à la famille Habyarimana, accueillie avec les honneurs et les ors de la République. Pourquoi une telle coupable indifférence ?

Lors de son audition à huis clos devant les députés, Jean-Michel Marlaud nie farouchement toute « volonté délibérée d’abandonner qui que ce soit ».

« En tout état de cause, explique le diplomate, le choix était simple : soit évacuer tous ceux qui le souhaitaient, soit opérer un tri. La décision a été prise, que l'on peut discuter, d'évacuer tous ceux qui étaient réfugiés à l'ambassade et qui souhaitaient partir. »

À l'écouter, aucun des employés rwandais n'aurait tenté d'alerter l'ambassade de France, ce qui paraît aberrant. Le bilan est pourtant clair : un seul employé de l'ambassade est évacué par les troupes françaises avec sa famille ; 19 sont tués, sur les 72 personnes directement rémunérées par l'État français. L'explication livrée aux députés par le diplomate laisse pantois : « Sans doute est-il difficile pour certains d'imaginer la façon dont les choses se passent quand, à 20 h 30, dans un quartier de Kigali, s'écrase un avion, dit Jean-Michel Marlaud. On ne pense pas effectivement à décrocher son téléphone pour appeler l'ambassade. » En conclusion, la Mission dément le principe d'une « évacuation sélective » des Rwandais réfugiés à l'ambassade de France. Sans doute parce que la « sélection » était déjà faite, à l'entrée de l'ambassade.

Dans un rapport remis en 2006 au TPIR, l'universitaire André Guichaoua détaille « les critères ayant conduit à l'évacuation de 394 ressortissants rwandais dont Paris avait classé la liste "secret défense" : leur curriculum vitae accrédite la thèse d'une "évacuation sélective, politique et ethnique". […]. Dès le 7 avril, tous les ministres du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRND), le parti-État, et des dizaines de personnes "connues comme figurant parmi les éléments politiques les plus radicaux de la mouvance présidentielle", trouvaient refuge à l'ambassade[12] ».

À l'occasion de la 17e commémoration du génocide, en 2011, l'ambassadeur de France, nommé par Bernard Kouchner, apporte une précision de taille sur la nature des ordres donnés en 1994 à l'ambassadeur Marlaud et aux militaires d'Amaryllis. Pour apprécier ce commentaire, il faut savoir qu'aucun des télégrammes diplomatiques, échangés entre Paris et Kigali du 9 au 15 avril 1994, n'a été publié par la Mission d'information parlementaire…

« Maintenant, nous savons un certain nombre de choses », dit Laurent Contini. « Par exemple qu'il y a eu un télégramme diplomatique le 11 avril 1994, qui donnait l'autorisation à l'ambassadeur d'évacuer le personnel, son personnel. Cela a été confirmé par un ordre donné aux militaires. Alors

pourquoi ? Pourquoi ces gens-là n'ont pas été évacués ? Je n'ai pas de réponse mais en tout cas aujourd'hui, je tenais à le faire. Je tenais à vous exprimer, les membres de la famille, mes profonds regrets. Et vous présenter mes excuses. Pour cet abandon tragique[13]. »

L'Élysée fustige les « Khmers noirs » du FPR en plein génocide

Paris, fin avril 1994, couloirs de l'Élysée. Combien de temps a-t-il fallu aux hommes de l'Élysée pour prendre conscience de l'ampleur de la tragédie ? Un jour ? Une semaine ? Un mois ?

« Cela va être terrible », lâche François Mitterrand lorsqu'il apprend d'Hubert Védrine la nouvelle de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. Puis les informations remontent, une à une, plus ou moins fiables selon les sources. S'il n'est pas toujours aisé de décrypter le double langage du locataire de l'Élysée et de l'état-major des armées, il est plus facile de décrire le niveau d'information de ces hommes sur la crise rwandaise.

Dans une note du 28 avril, le conseiller Afrique Bruno Delaye indique : « Selon tous les témoignages recueillis, les massacres s'y déroulent avec une ampleur horrifiante : de l'ordre de 100 000 morts selon les responsables du CICR[14]. » En réalité, les morts sont déjà beaucoup plus nombreux, car l'essentiel du « travail » des tueurs s'est déroulé sur les six premières semaines du génocide. Mais, à l'époque, le décompte macabre est difficile à établir : le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est alors la seule ONG, avec MSF, à assurer une présence continue à Kigali. Ces estimations, qui grimpent de jour en jour, rendent les hommes de l'Élysée nerveux, comme s'ils prenaient conscience, petit à petit, de la nature du drame. Quatre jours plus tard, le chef d'état-major particulier s'agace de l'absence d'initiative des pays occidentaux : « L'ampleur des massacres est considérable, écrit le général Quesnot, et sous prétexte que ce sont

seulement des Noirs il n'y a aucune réaction internationale digne de ce nom[15]. » L'entourage de François Mitterrand sait donc parfaitement à quoi s'en tenir.

Qu'ont-ils en tête ? Les notes de Françoise Carle, archiviste de la présidence de la République, permettent de mieux comprendre la vision « politique » et idéologique des hommes de l'Élysée. Ainsi, le chef d'état-major particulier de l'Élysée, Christian Quesnot, peut s'écrier fin avril : « Le FPR est le parti le plus fasciste que j'aie rencontré en Afrique. Il peut être assimilé à des "Khmers noirs". Il a une complicité belge. On a dit : les Hutus ont abattu l'avion d'Habyarimana. Mais c'est faux. Ce sont des mercenaires, recrutés par le FPR ou issus de lui, qui ont abattu l'avion. Et alors, la Garde présidentielle, dont le chef avait été tué avec le Président et qui n'est pas composée d'enfants de chœur, s'est mise à massacrer : on avait tué leur Président[16]. »

Fin mai, le chef de l'état-major particulier semble avoir pris acte de la victoire de l'« ennemi FPR » qui se profile… « Au Rwanda les parlottes continuent, les massacres aussi, explique le général Quesnot. Le FPR n'acceptera pas un cessez-le-feu tant que ses buts de guerre ne seront pas atteints. Kigali va tomber cette semaine, et au nord le Tutsiland se fera[17]. »

Une prévision inexacte, puisque Kigali tombe finalement le 4 juillet. En tout cas, le pessimisme du général Quesnot reflète une vision encore très engagée du côté des alliés des FAR.

Le président Mitterrand est totalement en phase avec ses conseillers, comme en témoignent les propos qu'il échange sur le Rwanda avec Helmut Kohl, à l'occasion du sommet franco-allemand de Mulhouse, le 31 mai :

« — Et au Rwanda ? lui demande le chancelier allemand.

« — Comment faire ?, répond François Mitterrand. Les Nations unies peuvent commencer à rentrer. Comment faire la différence entre Hutus et Tutsis sans lunettes spéciales ? On nous a accusés d'avoir soutenu le régime précédent. On a un récit unilatéral du massacre. La réalité est que "tout le monde tue tout le monde". Où envoyer du monde ? C'est un petit pays. Mais c'est à l'ONU de faire quelque chose[18]. »

S'il n'est toujours pas question de « génocide » dans la bouche du président, en revanche, la thématique de l'accusation en miroir — le FPR aussi participe au « massacre » — est déjà bien présente dans son esprit.

Des agents secrets au Rwanda, pendant le génocide

Comme tous ceux qui ont vu le génocide en face, il a mis des années à s'en remettre. Des années de cauchemars nocturnes et de beuveries incontrôlées. Une errance sans fin. Il sombre dans l'alcool, en souvenir des longues soirées passées à Kigali avec une bouteille de whisky pour unique compagne. Puis il s'en sort, grâce à son entourage et à un livre où il raconte un parcours professionnel singulier[19] : saint-cyrien, jeune officier parachutiste, Thierry Jouan est recruté en 1987 par le service action de la DGSE. Pendant treize ans, il enchaîne les missions de renseignement et de formation, parfois dangereuses. Avant de rejoindre en 1999 la principauté de Monaco où il a occupé jusqu'en 2005 le poste d'aide de camp du Prince Albert II. Une autre vie.

Parmi ses différentes missions d'agent secret, le colonel Jouan a choisi de longuement raconter celle qui le conduit en « Zuwanie », en mai 1994. Le Zuwanie où les extrémistes « piwa » ont décidé d'en finir avec l'« ethnie ara », notamment dans la capitale Matobo… Derrière cette contrée imaginaire, toute ressemblance avec le Rwanda n'est, évidemment, nullement fortuite. « Tout ce que je raconte dans mon livre est vrai », explique l'ancien espion, âgé de cinquante-quatre ans, devant un verre d'eau gazeuse, à Nice. « Il n'y a pas de secret d'État. D'ailleurs, le manuscrit a été relu par la DGSE avant publication. Bien que n'étant pas d'accord sur le fait d'éditer un tel livre, sur la forme, ils n'ont rien trouvé à redire sur le fond. »

Pas de secret d'État donc, mais une information de taille : l'aveu implicite que la France a envoyé plusieurs équipes de militaires infiltrés… au Rwanda, pendant le génocide.

Pour réaliser cette mission, Thierry Jouan entre au Rwanda, après moult péripéties, sous couverture d'un logisticien œuvrant pour une ONG dont il ne souhaite pas dévoiler l'identité. Quelle est sa mission ? Vérifier que la

précédente équipe de la DGSE a bien fait son travail de « nettoyage » à l'ambassade et faire du « renseignement d'ambiance » dans la capitale rwandaise.

« Je rentre dans l'ambassade le plus simplement du monde, écrit le colonel Jouan. Tout est ouvert. Des papiers jonchent le sol, une grande partie du mobilier a disparu. Il n'y a plus d'ordinateur. Alors je fonce dans la salle de transmission de l'ambassade, là où je dois vérifier quelque chose. Ouf, la "machine à chiffrer" qui servait à transmettre les données de l'ambassade vers la France et certains "documents" ont bien été détruits, et dans les règles de l'art[20] ! »

Le colonel Jouan n'a pas été seul à Kigali. Mais à l 'époque, il n'en sait rien, car en dehors des médecins de MSF et du personnel de la Croix-Rouge, il ne croise pas un Blanc dans la capitale rwandaise. D'autres équipes des forces spéciales sont pourtant restées, après le départ des soldats de l'opération Amaryllis le 14 avril et ce, pendant toute la durée de la guerre. Dans le jargon militaire, on les appelle des « sonnettes », posées dans le décor pour informer la hiérarchie. Ces hommes, qui peuvent vivre « enterrés » pendant des semaines au même endroit, appartiennent souvent au 13e RDP (régiment de dragons parachutistes).

L'information est passée inaperçue, mais le général Quesnot a reconnu la présence de ces « sonnettes » en 2006 : « Des militaires français sont effectivement restés au Rwanda après le départ des forces de l'opération Amaryllis », explique le militaire au chercheur belge Olivier Lanotte. « Ces conseillers ont été maintenus sur place conformément aux accords d'Arusha qui prévoyaient le maintien de l'Assistance militaire technique. Ils ont été évacués par les troupes du Commandement des Opérations spéciales dans les premiers jours de l'opération Turquoise[21]. »

Puis le chercheur ajoute, en note de bas de page, cette précision : « Interrogé sur ce point en janvier 2006, le général Quesnot confirme le maintien au Rwanda d'un petit nombre de militaires — "une dizaine" — sans pour autant apporter la moindre précision sur ce qu'ils ont fait au cours de leur présence entre la mi-avril et la fin juin. Il précise cependant que ce maintien d'une petite équipe de militaires français aurait fait l'objet d'un consensus entre l'Élysée et le gouvernement. »

Consensus secret, car ce détail n'a jamais été évoqué lors des travaux de la Mission d'information parlementaire. Tous les protagonistes ont même

affirmé le contraire, pour convaincre les députés que non, décidément, les soldats français n'avaient rien à voir avec le génocide.

Que faisait donc cette équipe d'une « dizaine » de militaires à Kigali en plein génocide ? Du renseignement, de l'instruction, du conseil ou autre chose ? En tout cas, à ce moment-là, des hommes blancs en uniforme sont repérés dans le camp de Kanombe. Ont-ils continué à conseiller l'état-major des FAR ?

Georges Ruggiu, l'animateur italo-belge de la RTLM, se souvient de la présence de ces Blancs devant les enquêteurs du TPIR : « C'étaient des Français, affirme Georges Ruggiu. Pourquoi ? Parce qu'ils parlaient français et qu'à leur accent j'avais compris qu'ils étaient français. » Ruggiu croise à plusieurs reprises au moins quatre militaires blancs en uniforme, allant deux par deux, « entre 25 et 35 ans ». « Ces militaires-là, précise-t-il, […] je les considérais comme des mercenaires. Bon, ça veut dire que c'est des gens qui sont entraînés et qui sont adaptés et qui ont des connaissances pour faire la guerre[22]. » À un détail près : ces « mercenaires » accompagnent « la plupart du temps soit le général Bizimungu, soit le général Kabiligi qui était également présent au camp Kigali[23] ». Peut-on imaginer que de simples « mercenaires » accompagnent les numéros un et deux de l'armée rwandaise ? Il est permis d'en douter.

Lorsque nous l'interrogeons, en février 2006, le patron de l'opération Turquoise reconnaît, lui aussi, la présence de Français « enfermés à Kigali ». « Mais ceux-là, ils ne savaient pas grand-chose et ils n'avaient pas le droit d'aller se balader à droite à gauche », nous assure le général Jean-Claude Lafourcade. « Donc on ne savait rien et c'était un sacré problème[24]. »

Que faisaient-ils, ces Français « enfermés à Kigali » en plein génocide et ne sachant « pas grand-chose » ? Un mystère que les officiers supérieurs ne veulent pas éclaircir.

« Comme un baiser sur les lèvres du cadavre de la sœur du diable »

23 juin 1994, Cyangugu, au bord du lac Kivu. C'est la liesse. Une vraie marée humaine, bordant les deux côtés de la route, d'où émergent des drapeaux tricolores et des pancartes « Vive Mitterrand, vive la France ! ». Dans un premier temps, cet accueil triomphal décontenance les 150 hommes du COS qui entrent dans Cyangugu sous le commandement du colonel Didier Tauzin. L'avant-garde de l'opération Turquoise croule sous les vivats. Au premier rang des officiels, le préfet de la région, Emmanuel Bagambiki, accueille l'officier avec des brassées de fleurs de bougainvilliers. Les soldats du COS restent de marbre.

« "C'est comme un baiser sur les lèvres du cadavre de la sœur du diable", dit un soldat allumant sa pipe, comme pour éloigner la puanteur de mort causée par les massacres organisés par le gouvernement rwandais et ses représentants locaux[25]. »

Sous l'œil de Sam Kiley, l'envoyé spécial du quotidien britannique *The Times*, le patron du 1er RPIMa affiche d'emblée la couleur : « Nous ne sommes pas là pour être agressifs. Uniquement pour protéger les populations menacées. Dites-le à votre armée (le commandant militaire local était à deux mètres) et dites-le aux miliciens de la région. Ils sont maintenant au chômage[26] », dit-il.

Officiellement, la France est neutre dans cette opération sous mandat de l'ONU : ni pour les FAR ni pour le FPR. Son objectif est de protéger les « populations menacées », hutus ou tutsis. Point. Mais peut-on être neutre face aux organisateurs et aux exécutants d'un génocide ? Ce dilemme, les 2 500 soldats français de Turquoise vont avoir à le gérer pendant un long mois, jusqu'à la fin de la guerre.

Juridiquement, ils agissent sous mandat de l'ONU, qui se réfère au cadre de la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir un mandat spécifique du Conseil de sécurité pour agir. La France est tenue par son engagement de signataire de la Convention de 1948, elle est censée arrêter les présumés coupables pour les confier à la justice internationale. Le rapporteur spécial de l'ONU pour le Rwanda, le juriste ivoirien René Degni-Ségui l'écrit dans ses recommandations rendues publiques le 27 juin 1994 :

« L'organisation des Nations unies devrait :

« Informer les auteurs qu'une fois identifiés ils auront à répondre de leurs actes et omissions devant des instances compétentes et en quelque endroit de la planète qu'ils puissent se trouver ;

« Demander aux États qui ont accordé l'asile ou autre refuge aux personnes impliquées dans les massacres de prendre les mesures appropriées pour qu'elles n'échappent pas à la justice. »

Un mois auparavant, devant la commission des droits de l'homme de l'ONU, la ministre chargée de l'action humanitaire et des droits de l'homme, Lucette Michaux-Chevry, ne dit pas autre chose : « Si la Commission doit condamner avec force le génocide en cours ainsi que les exactions de toutes natures, s'il lui appartient à l'évidence de lancer un nouvel appel à l'arrêt des hostilités et des massacres, sa mission ne doit pas s'arrêter là. Elle doit exiger que les responsables de telles atrocités soient identifiés. Le monde entier attend qu'ils soient jugés et condamnés[27]. »

Le « monde entier » attendra encore un peu. Dans la Zone humanitaire sûre (ZHS), mise en place le 5 juillet sur le quart sud-ouest du pays, les officiers français sont pragmatiques. Ils comprennent très vite le degré d'implication des officiels rwandais dans les massacres, mais ils estiment impossible d'installer leur dispositif sans s'appuyer sur l'administration locale. Du moins, pas tant que la guerre continue.

Dimanche 17 juillet 1994, Cyangugu. En début d'après-midi, un convoi de grosses Mercedes noires et de camions bourrés d'hommes en armes entre dans la ville et s'arrête à la hauteur d'une villa en bordure du lac Kivu. À bord des berlines, le président par intérim du GIR, Théodore Sindikubwabo et le ministre des Affaires étrangères, Jérôme Bicamumpaka, protégés par une centaine d'hommes de la Garde présidentielle.

Alerté, le lieutenant-colonel Jacques Hogard, chef du Groupement Sud de Turquoise, rend compte au général Lafourcade. Il a pour consigne de faire partir la délégation rwandaise vers le Zaïre. Pas de les arrêter. Hogard prend ses meilleurs hommes avec lui, une dizaine de CRAP du 2e régiment étranger parachutiste (REP) et se rend sur place.

« On était un Français pour dix Rwandais », raconte le lieutenant-colonel Hogard. « Je n'avais pas envie qu'une affaire comme celle des dix Casques bleus belges [assassinés] nous arrive. Je leur dis : "Si il y a quoi que ce soit, on tire et on se dégage." En entrant, les Rwandais ont voulu nous désarmer. J'ai dit : "Non, non, un soldat c'est une arme, une arme, c'est un soldat,

c’est indissociable.” Il y avait une vraie tension et une animosité contre nous très palpable, parce que la France jouait le jeu de Turquoise, ce qui créait chez eux une vraie frustration. La discussion s’engage. Je leur dis :

« — Vous allez partir, vous ne restez pas ici.

« — Comment, vous représentant de la France, qui toujours avez été à nos côtés contre l’ennemi… Donnez-nous au moins les moyens de foutre le camp !

« — La France ne vous donnera pas de moyens, répond l’officier.

« — De combien de temps disposons-nous ?

« — Écoutez, vous venez d’arriver, vous partez. Il n’y a pas de refuge à Cyangugu, il n’y a pas de gouvernement intérimaire, pas de siège provisoire du gouvernement intérimaire à Cyangugu[28] ! »

Après une demi-heure de négociations, les deux parties tombent d’accord sur un délai de vingt-quatre heures pour que le gouvernement génocidaire déguerpisse. Le lendemain à midi, le convoi a disparu, passant la frontière zaïroise, en armes et sans encombre.

Pour le général Jean-Claude Lafourcade, commandant de Turquoise, il n’y avait pas d’autres solutions envisageables :

« — On n’avait pas de mandat pour arrêter les gens et on n’avait pas les moyens de le faire. J’ai rendu compte à Paris, le temps que la réponse arrive, un dimanche… Dans la soirée, je reçois un papier disant qu’ils sont indésirables.

« — Pourquoi ne pas les avoir arrêtés ?

« — Il faut demander à l’ONU et puis, une fois encore, on n’avait pas les moyens de le faire. Quand on en a arrêté, il fallait les mettre en prison. On a constitué des dossiers d’enquête, transmis à l’ONU[29]. »

Quatre ans plus tard, Patrick de Saint-Exupéry interroge le bureau du procureur du TPIR à Arusha pour savoir si les autorités françaises ont fourni des « dossiers » intéressants. La réponse fuse : « Les autorités françaises ne nous ont fait parvenir à ce jour que de vagues synthèses sans intérêt[30]. » À son retour du Rwanda, après Turquoise, l’adjudant-chef du GIGN, Thierry Prungnaud, est convoqué au ministère de la Défense : « J’ai fourni des noms de notables, des bourgmestres, des préfets qui avaient organisé des massacres. On m’a dit : “Vous ne dites rien, vous oubliez.” J’ai des noms de gens qui ont fait des massacres et on me dit de fermer ma gueule[31] ! »

L’épisode reste douloureux pour le lieutenant-colonel Hogard, conscient des limites politiques que son rôle d’officier lui a imposé : « Moi, sur le terrain, à l’époque, je ne savais pas quelle était la responsabilité exacte des uns et des autres. Je ne connaissais pas ces gens-là, je n’avais même pas l’organigramme du gouvernement rwandais », avoue le colonel Hogard dans un élan de naïveté surprenant. Pour l’officier de la Légion, cette réaction n’est pas très glorieuse, mais elle paraît aujourd’hui encore très logique : « Quand vous remettez les choses dans le contexte du moment, souffle Hogard dans un constat d’impuissance, voilà comment les choses se sont passées. Et je ne regrette rien, j’ai fait au mieux des intérêts de tout le monde. »

Sur les vingt et un ministres du gouvernement intérimaire rwandais, seize seront accusés de génocide par le TPIR. S’il ne connaissait pas exactement les responsabilités de chacun d’entre eux, en revanche, le lieutenant-colonel Hogard ne pouvait ignorer celles du préfet de Cyangugu, Emmanuel Bagambiki, qui l’accueillit avec des fleurs. Or, le même jour que la fuite de la délégation gouvernementale, lundi 18 juillet, le préfet disparaît et la préfecture est intégralement pillée, jusqu’à la dernière prise électrique. *Idem* pour les sous-préfets, chefs miliciens, bourgmestres, instituteurs ou gendarmes impliqués dans les massacres dans la région. Tous ont pris la direction du Zaïre où ils vont pouvoir reconstituer les forces « Hutu Power » du génocide. La ZHS a donc bien servi de zone tampon vis-à-vis du FPR et de refuge provisoire pour les massacreurs, fût-ce à l’insu de la force Turquoise…

Lundi 18 juillet, Paris. Pour la seconde fois, François Mitterrand est opéré d’un cancer de la prostate à l’hôpital Cochin. À Kigali, un nouveau gouvernement d’union nationale est investi. Au Rwanda, la guerre est finie, tandis que de l’autre côté de la frontière zaïroise, au Kivu, elle se poursuit. L’impunité des génocidaires va encore durer quelques mois. Durant l’été 1994, de nombreux dignitaires de l’ancien régime vont obtenir des visas pour la France. Ils savent que Paris les protégera.

Début septembre, Agathe Habyarimana prend le chemin du Gabon, séjourne au Kénya puis revient en France où elle s’installe en banlieue parisienne, sans que jamais la justice pénale ne vienne lui demander des comptes.

Un an plus tard, à l'été 1995, le gouvernement français refuse d'exécuter la demande d'extradition de la justice belge visant le colonel Bagosora. Le « cerveau » présumé du génocide séjourne régulièrement en France. Il est finalement arrêté l'année suivante au Cameroun qui accepte de le livrer au TPIR d'Arusha. Ce climat bienveillant à l'égard des génocidaires rwandais n'a d'ailleurs pas échappé aux principaux intéressés, très nombreux à trouver asile dans les recoins de la campagne française. Même ceux qui font l'objet de plaintes pénales, dès 1995, ont devant eux deux décennies de tranquillité. Au nom de la France.

Notes du chapitre 15

1. Vanadis FEUILLE, Pierre-Édouard DELDIQUE, « Mission d'étude sur le Rwanda, retranscription des journaux Afrique de RFI 1990-1994 », tome II, 1er janvier 1994-18 juillet 1994, octobre 2006. Archives des auteurs.
2. Pour plus de détails sur ce point, voir Filip REYNTJENS, *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, *op. cit.*
3. Ces cinq soldats ghanéens auront la vie sauve, contrairement aux dix casques bleus belges, désarmés puis exécutés froidement par des membres de la Garde présidentielle dans la caserne de Kanombe.
4. Audition de Jean-Michel Marlaud, le 13 mai 1998, rapport MIP.
5. Voir chapitre « La guerre secrète des militaires ».
6. Audition de Jean-Michel Marlaud, *loc. cit.*
7. *Ibid.*
8. Jean Kambanda a été condamné à la perpétuité par le TPIR, Théodore Sindikubwabo n'a jamais été inquiété.
9. Note du 25 avril 1994 de Jean-Michel Marlaud, archives de l'Élysée.
10. Note du 14 avril 1994 du général Quesnot, archives de l'Élysée.
11. Directive n° 008/DEF/EMA du 10 avril 1994 de l'état-major des armées, citée dans le rapport du colonel Poncet.
12. Stéphanie MAUPAS, « La France aurait pratiqué une évacuation "sélective" au Rwanda », *Le Monde*, 7 avril 2006.
13. Jean-François DUPAQUIER, « Génocide des Tutsi du Rwanda : l'ambassadeur jette un pavé dans la mare », blog Afrikarabia, 17 avril 2011. Disponible sur <afrikarabia2.blogs.courrierinternational.com>
14. Note du 28 avril 1994 de Bruno Delaye, archives de l'Élysée.
15. Note du 2 mai 1994 du général Quesnot, archives de l'Élysée.
16. Note du 29 avril 1994 de Françoise Carle, archives de l'Élysée.
17. Note du 25 mai 1994 de Françoise Carle, archives de l'Élysée.
18. Note de Françoise Carle, non datée, archives de l'Élysée.
19. Thierry JOUAN, *Une vie dans l'ombre*, éditions du Rocher, Paris, 2013.
20. *Ibid.*, p. 204.
21. Olivier Lanotte, *op. cit.*, p. 367.

22. Benoît COLLOMBAT, « Rwanda : quand des mercenaires français s'activent en plein génocide », France Inter, 15 septembre 2009.

23. Nommé chef d'état-major des FAR le 16 avril 1994, le général Augustin Bizimungu a été condamné à trente ans de prison en 2011 par le TPIR dans le procès « Militaires II ». Numéro deux de l'armée pendant le génocide, le général Gratien Kabiligi a été acquitté par le TPIR en 2008. Le camp Kigali est l'autre nom désignant la caserne de Kanombe.

24. Entretien du général Jean-Claude Lafourcade avec les auteurs, le 16 février 2006.

25. Sam KILEY, « French commandos arrive in Rwanda to a barrage of flowers », *The Times*, 24 juin 1994.

26. *Ibid.*

27. Jacques MOREL, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, *op. cit.*, p. 925.

28. Entretien des auteurs avec le colonel Jacques Hogard, le 24 février 2006.

29. Entretien avec les auteurs, *op. cit.*

30. Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable*, *op. cit.*, p. 175.

31. « Nous avons donné à manger aux tueurs », entretien de Thierry Prungnaud dans *Le Point*, 28 mars 2005.

Épilogue

Neuf avril 2011, Cluny, Saône-et-Loire. Un arbre à fleurs rondes est planté au milieu d'une vaste étendue d'herbe verte. La scène pourrait être banale, mais l'arbre en question n'a pas été choisi par hasard : c'est un gingko biloba, le premier à avoir repoussé après la bombe atomique, à Hiroshima. Il symbolise le retour à la vie. À quelques mètres de là, se trouve une stèle sur laquelle on peut lire : « Rwanda 1994. En commémoration de la mémoire du génocide des Tutsi. » Pour la première fois depuis 1994, la mémoire du génocide s'inscrit physiquement sur le sol français[1].

Malgré la présence, ce jour-là à Cluny, de l'ambassadeur du Rwanda en France, James Kabale, il s'agit d'une initiative locale, due notamment à une conseillère municipale, Landrada Rolland. Cette Franco-Rwandaise est la mère de Sonia Rolland, couronnée Miss France en 2000.

Il faut dire que le génocide au Rwanda reste, en France, une affaire politiquement brûlante.

Devant la Mission d'information parlementaire, en 1998, la plupart des responsables politiques en poste au moment des faits ont revendiqué leur « fierté » à propos de la politique menée à l'époque. Depuis vingt ans, ce discours n'a guère changé. Alain Juppé fait même part de son « hypersensibilité » sur le sujet. « S'il y a une faillite à ce moment-là, estime l'ancien ministre des Affaires étrangères, ce n'est pas une faillite de la France, mais une faillite du Conseil de sécurité qui a retiré la force de l'ONU et laissé le vide. Après, le vide a été comblé par notre opération [Turquoise][2]. » « La France n'a pas soutenu le régime génocidaire », martèle-t-il encore, en 2004, dix ans après le génocide[3].

Une analyse partagée par le « gardien de la mémoire mitterrandienne », Hubert Védrine. « La France ne soutenait pas le régime [Habyarimana] », affirme-t-il contre l'évidence. « Elle faisait pression sur lui et elle ne

pouvait le faire que grâce à ses deux leviers : la coopération militaire et l'aide au développement. C'était une course de vitesse entre la France et les extrémistes des deux bords. Sur le terrain, il y a certainement eu coopération étroite entre des militaires français et rwandais pour la défense des frontières du Rwanda. Comme cela s'était fait au Tchad contre la Libye, et ailleurs. Cela a-t-il été trop loin ? Difficile à dire. » Un questionnement qu'Hubert Védrine a vite fait de balayer. Si l'ancien secrétaire général de l'Élysée reconnaît que « l'objectif de la politique française a clairement échoué » au Rwanda, c'est pour mieux affirmer qu'« elle avait précisément pour objectif d'enrayer le retour des massacres, d'essayer de surmonter cette question Tutsi-Hutu qui n'est évidemment toujours pas réglée aujourd'hui[4] ».

Bref, la France n'aurait rien à se reprocher.

Malgré le travail considérable effectué par la Mission d'information parlementaire en 1998, ses conclusions sont restées timorées, comme si les députés avaient eu peur des documents qu'ils avaient pourtant contribué à révéler. Leur rapport constate « des erreurs d'appréciation » de la France, une « coopération militaire trop engagée », une « sous-estimation du caractère autoritaire, ethnique et raciste du régime rwandais » ou encore des « dysfonctionnements institutionnels » face à la perspective d'un génocide. Les députés insistent sur la « stratégie de désengagement de la France » à partir du premier trimestre 1993 et affirment que l'armée n'avait aucune connaissance de la constitution des milices.

« Face à cette montée et à cette organisation de la violence et des massacres, la France n'a en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu, ceux qui ont orchestré le génocide et l'ont déclenché dans les jours qui ont suivi l'attentat », concluent les députés. Fermez le ban.

« Un grand pays a intérêt à reconnaître ses fautes »

« En tant que rapporteur de la mission d'information, je n'ai subi aucune pression extérieure », explique l'ancien député socialiste Pierre Brana, lors d'un récent colloque sur le Rwanda. « Par contre, des pressions intérieures, oui, elles ont existé. En l'occurrence, il ne s'agit pas exactement d'une ligne de partage politique, entre la droite et la gauche. D'un côté, il y a ceux qui pensent qu'il faut tout dire et, de l'autre, ceux qui pensent que si on met la France en accusation, cela va affaiblir son image. Ce débat se poursuit encore aujourd'hui : jusqu'où peut-on aller dans la reconnaissance de la responsabilité de la France ? Pour moi, un grand pays a toujours intérêt à reconnaître ses fautes[5]. »

« Il n'y a pas eu d'autocensure », nous précise Pierre Brana. « Mais certains députés estimaient que ça suffisait comme ça, que ce n'était pas notre rôle d'aller plus loin, mais plutôt celui des chercheurs, des historiens ou des journalistes d'investigation. C'était la première fois sous la V^{e} République que le législatif contrôlait l'exécutif dans un domaine réservé comme la Défense nationale ou les Affaires étrangères. Je pense que dans la tête d'un certain nombre de députés cela a pu également jouer. Ils se sont dit que l'on avait rompu une tradition, et que c'était déjà bien[6]… »

« La France a commis une erreur politique au Rwanda »

Depuis vingt ans, la mémoire du génocide pèse de tout son poids dans les relations diplomatiques entre la France et le Rwanda. Certains hommes politiques français, comme Dominique de Villepin (alors directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères) ou Bernard Debré[7], parlent même de « double génocide », niant ainsi la spécificité de l'élimination programmée des Tutsi et des Hutu modérés. Une mémoire à vif que n'hésite pas, non plus, à instrumentaliser à des fins politiques le président rwandais Paul Kagame.

7 avril 2004. Mémorial de Gisozi, Kigali. Au beau milieu des commémorations du génocide, le président Paul Kagame accuse la France d'avoir « sciemment entraîné et armé les soldats et les miliciens qui allaient commettre un génocide [tout en sachant] qu'ils allaient commettre ce génocide ». L'ancien chef du FPR ajoute, à propos de l'opération Turquoise : « Les Français ont délibérément sauvé les tueurs, sans protéger les victimes[8]. » Des accusations qu'il répétera à de nombreuses reprises, par la suite.

Dans la tribune officielle, le représentant de la France, Renaud Muselier, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, reste impassible. Mais, dès la fin de la cérémonie, il écourte sa visite. Dans un communiqué, le Quai d'Orsay estime que les déclarations de Kagame sont « graves et contraires à la vérité ». Deux ans plus tard, la rupture est consommée.

Les relations diplomatiques entre la France et le Rwanda sont interrompues, à la suite de la diffusion des mandats d'arrêt internationaux du juge Bruguière contre neuf proches du président Kagame. Il faudra attendre le 29 novembre 2009 pour que la France les rétablisse, sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Le 7 janvier 2010, le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, se rend à Kigali. Il est accueilli à l'aéroport par la chef du protocole présidentiel, Rose Kabuye… l'une des personnalités du FPR alors poursuivies par le juge Bruguière. Le message est clair : une page se tourne entre la France et le Rwanda.

Les mots ont changé. Pour la première fois, alors qu'il se rend de nouveau à Kigali le 26 janvier 2010, Bernard Kouchner parle d'une « erreur politique » commise par la France au Rwanda. « Falsification inacceptable » de l'Histoire, réplique immédiatement Alain Juppé, sur son blog. « Je comprends bien que la France veuille se réconcilier avec le Rwanda, écrit l'ancien ministre des Affaires étrangères. Mais de là à tomber dans les amalgames de la repentance ou les compromissions de la realpolitik, il y a un fossé. On nous dit qu'au Rwanda, la France aurait commis une faute politique. C'est trop ou trop peu. De quelle faute s'agit-il ? Il faut l'expliquer ! » « Il n'y a pas eu de faute politique de mon gouvernement », réplique à son tour l'ancien Premier ministre Édouard Balladur[9].

« Au Rwanda, l'erreur vient de loin, précise Bernard Kouchner, c'est un défaut d'analyse politique depuis les années 1970, et particulièrement en 1990 », ajoute-t-il[10]. La politique de François Mitterrand est clairement visée, mais toute « complicité de génocide » écartée. « Autant je ne crois pas que les soldats de Turquoise aient participé aux massacres, par contre, je suis persuadé que les erreurs politiques ont précédé l'évacuation des génocidaires en France », réaffirme Bernard Kouchner lors d'un récent colloque à Science Po Paris. « Ces erreurs, il faudrait aujourd'hui les reconnaître »[11].

La justice contre l'impunité des génocidaires

Le réchauffement des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda en 2009 s'inscrit dans un calendrier bien précis. Il correspond à un nouveau tournant judiciaire, dans l'instruction sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana.

Désormais, l'enquête du juge Trévidic a pris une tout autre direction que celle du juge Bruguière. Mais le chemin vers la vérité judiciaire reste semé d'embûches. Car ce dossier a été miné par les manipulations. Pour autant, saura-t-on vraiment un jour qui a abattu l'avion présidentiel ?

Si les expertises balistiques indiquent que les missiles sont vraisemblablement partis du camp des extrémistes hutus, il sera bien difficile de remonter jusqu'aux tireurs, surtout s'il s'agit de mercenaires qui ont disparu dans la nature… « Ce dossier est une nouvelle affaire Dreyfus », affirme l'avocat belge Bernard Maingain qui défend les intérêts de Kigali. « Ceux qui ne veulent pas le reconnaître sont aveugles ou de mauvaise foi. Les manipulateurs contribuent à la signature du crime. Aujourd'hui, le faisceau d'indices est beaucoup plus puissant et étayé vers les extrémistes hutus que vers le FPR[12]. »

La cristallisation autour de cette enquête ne doit pas occulter la réalité du génocide. Face aux discours révisionnistes, rien ne vaut le travail de l'Histoire, c'est-à-dire la patiente collecte des faits.

Le « troisième missile » de Barril

La justice doit également faire son travail. Mais le temps presse : les témoins et les acteurs de cette tragédie commencent à disparaître, les mémoires défaillent et les souvenirs se font moins précis.

Désormais, vingt-quatre enquêtes judiciaires sont en cours sur le sol français contre de présumés génocidaires rwandais, au pôle spécialisé pour lutter contre les crimes contre l'humanité. Les cas les plus emblématiques sont celui du père Wenceslas Munueshyaka, celui du médecin Sosthène Munyemana ou encore celui du préfet de Gikongoro, en pleine zone Turquoise, Laurent Bucyibaruta.

Mais *quid* des Français ? Peuvent-ils être jugés pour « complicité de génocide » ?

Il faut distinguer plusieurs catégories de responsabilités. Quoi de commun entre le conseiller d'un président de la République et un sous-officier instructeur commando de miliciens ? Est-on plus responsable de ses actes dans la conception d'une politique ou dans son application ? Quel était le degré d'information et de connaissance de chacun ? Il n'y a sans doute pas de réponse univoque à ces interrogations. S'il s'agit de juger des individus, il faudra bien sûr tenir compte de leur parcours, de leur personnalité, des circonstances… Bref, rendre la justice, « au nom du peuple français ».

Le cas Barril demeure très embarrassant pour la « France officielle ». Le pôle génocide a également engagé des poursuites pour « complicité de génocide » contre l'ancien « enquêteur privé » lié au régime Habyarimana. Lorsque nous l'avons rencontré, en janvier 2014, il achevait l'écriture de son nouveau livre, intitulé alors « le troisième missile », en référence aux deux missiles tirés contre l'avion du président Habyarimana. « Le troisième

missile, c’est mon livre », affirme-t-il alors avec sa modestie coutumière. Comme il le fait inlassablement depuis 1994, l’ex-numéro deux du GIGN nous explique une nouvelle fois que Paul Kagame aurait tout orchestré dans un vaste « master plan » dont il nous montre le schéma détaillé sur un document soigneusement rangé dans une chemise : l’attentat contre l’avion provoque le génocide, qui entraîne la prise de pouvoir de Kagame…

Selon Barril, sa tête aurait été « mise à prix 3 millions de dollars par Kagame ». « J’évite tous les pays où Kagame est influent, ajoute-t-il. Je fais très attention. J’ai été averti par des services amis de la préparation d’actions contre moi. Ce sont les Anglais qui m’ont prévenu de deux choses : que les hommes de Kagame voulaient m’exécuter et que le juge Trévidic voulait m’arrêter en Angleterre. » Le juge Trévidic : la nouvelle bête noire de Paul Barril. « Le juge Trévidic fait fausse route, peste l’ancien gendarme. À travers moi, il veut “tuer le père” », comprenez : le juge Bruguière. « Mais la vérité finira par sortir », nous lance-t-il, en s’engouffrant dans un taxi, à la fin de notre entretien[13].

Pour Barril, comme pour d’autres, l’épée de Damoclès est bien réelle. Le génocide et la complicité de génocide sont des crimes imprescriptibles[14].

Une mémoire toujours à vif

Quatre femmes accusent également des soldats français d’avoir abusé d’elles, alors qu’elles étaient sous leur protection, dans les camps de Murambi et Nyarushishi. Après un long processus judiciaire, la chambre de l’instruction de la cour d’appel de Paris finit par donner son feu vert à l’instruction de ces plaintes hautement sensibles, en septembre 2010.

Des accusations réfutées par les hauts gradés militaires en poste à l’époque, ulcérés par les accusations de « complicité de génocide ». « Je tiens à dénoncer la confusion entretenue entre la coopération militaire au Rwanda et l’armement des génocidaires », explique en 2004 le général Jean-Claude Lafourcade, ancien patron de l’opération Turquoise. « Il n’est pas acceptable de laisser croire que les officiers français aient pu avoir

connaissance de la préparation d'un génocide sans réagir et sans en informer quiconque », poursuit-il. « C'est mal connaître l'éthique et la discipline qui les animent. […] C'est l'honneur de la France d'avoir été la seule à essayer de mettre fin au génocide et à s'engager, même tard, et malgré les risques que comportait cet engagement. Pour cela, je suis fier de mon pays[15]. »

L'argument est peu recevable, quand on sait que l'engrenage génocidaire a même été dénoncé par certains militaires, comme le général Jean Varret, écarté par sa hiérarchie.

« Les militaires français, même s'ils n'ont pas pu empêcher malheureusement tous les massacres […] ont néanmoins permis qu'il n'y ait pas eu un génocide total », déclare à l'unisson la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie[16].

« Autant le dire carrément : nous sommes donc des nazis ! », s'emporte le général à la retraite Didier Tauzin, ex-chef des « paras » du 1er RPIMa au Rwanda et patron de l'opération Virunga, face aux accusations contre l'armée française[17]. Un récent ouvrage qui passe au crible l'ensemble des déclarations publiques des officiers engagés au Rwanda constate l'adhésion de certains d'entre eux à l'« idéologie génocidaire »[18].

Vingt ans après le génocide, l'action de la France au Rwanda reste donc pour beaucoup « un passé qui ne passe pas ». Pour l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau, « on ne peut pas dire que les hommes de l'Élysée aient eu l'intention du génocide. En revanche, un petit groupe de personnes n'a pas voulu voir qu'un génocide était en préparation au Rwanda. Et s'il l'a vu, à un moment, il n'a pas cru cela possible, en tout cas pas avec cette ampleur : il a cru inévitables un certain nombre de massacres, sur le mode ancien. Ce petit groupe n'a pas voulu prendre les moyens pour empêcher que ces massacres ne se produisent. J'emploierais plutôt le terme de "consentement préalable" au massacre, que je trouve assez intéressant[19] ».

Un « consentement au massacre », donc, prélude au génocide, comme si la logique de guerre contre le FPR avait tout emporté sur son passage, « au nom de la France ».

Bien sûr, la communauté internationale et les Nations unies portent également une lourde responsabilité face au génocide des Tutsi. « Un régime politique qui se donne pour programme de découper les enfants d'un

peuple à la machette ou de les pulvériser à la grenade ne doit pas être analysé, mais combattu, résume l'ancien président de Médecins sans frontières », Rony Brauman. « Cette bataille n'a pas eu lieu »[20].

Au Rwanda, la France a joué un rôle bien particulier entre 1990 et 1994. Elle a donc une responsabilité particulière. « On dit "la France, la France", mais c'est surtout un petit groupe autour de François Mitterrand, rappelle l'historien rwandais José Kagabo, membre de la commission d'enquête rwandaise Mucyo. Dessiner le périmètre des responsabilités des uns et des autres permettra d'arrêter de stigmatiser la France dans son ensemble[21]. »

Ce périmètre des responsabilités ne passe pas seulement par la justice, mais aussi par l'exploration des archives, côté rwandais, comme côté français.

Un travail de mémoire dans lequel les témoignages sont évidemment essentiels. Si le récit des victimes et des bourreaux a déjà fait l'objet de nombreux ouvrages[22], il n'en va pas de même de la parole des soldats du rang, ou des gendarmes, envoyés au Rwanda dans les années 1990, « au nom de la France ».

De nombreux soldats sont revenus traumatisés du Rwanda, à l'image de Michaël D., ce parachutiste présent pendant le génocide, rattrapé par des cauchemars obsessionnels et des crises de panique vertigineuses à son retour en France[23]. À de rares exceptions près, comme Thierry Prungnaud[24], ces hommes n'ont jamais parlé.

L'historienne Hélène Dumas a recensé les témoignages de plusieurs d'entre eux comme ce jeune parachutiste du 3e RPIMa encore hanté par ce qu'il a vécu, en avril 1994, pendant l'opération Amaryllis : « Le gars — je pense que c'était un Tutsi — il vous regarde et, putain, vous l'avez laissé crever ! C'est tout ce sentiment de culpabilité, de ne pas avoir fait [ce qu'il faut]… ça me bouffe, ça me tue, ça me ronge de l'intérieur et ça me suit tout le temps. » Après quatre tentatives de suicide, il dit qu'il n'en aura « jamais fini » avec le Rwanda[25].

« Espérons aussi qu'un jour, au Rwanda, d'anciens militaires français qui ont véritablement défendu l'honneur de la France seront invités à une commémoration du génocide aux côtés des rescapés », écrit Hélène Dumas dans une tribune publiée en 2011. « Une véritable réconciliation franco-rwandaise passera par la reconnaissance du courage des anonymes, aux

antipodes du bellicisme et de la hargne de certains hauts gradés ou de la lâcheté des politiques responsables des ambiguïtés françaises au Rwanda[26]. »

Que l'on sache ce qui s'est passé au Rwanda, dans les années 1990, au nom des citoyens français.

Notes de l'épilogue

1. Une autre stèle en mémoire du génocide des Tutsi a été inaugurée en juin 2013 à Dieulefit, dans la Drôme.

2. Nathalie NOUGAYRÈDE, « Alain Juppé et le réarmement moral de la diplomatie », *Le Monde*, 1er au 2 avril 2012.

3. Alain JUPPÉ, « La France n'a pas cautionné le régime génocidaire », *AP*, 7 avril 2004.

4. « Génocide rwandais : "Tout le monde savait" » ce qui se tramait (Védrine) », *AFP*, 8 avril 2004.

5. Intervention au colloque de Science Po Paris, « Génocide des Tutsi : justice et vérité vingt ans après ? », 24 janvier 2014.

6. Entretien téléphonique avec les auteurs, le 31 janvier 2014.

7. Bernard DEBRÉ, *La Véritable Histoire des génocides rwandais*, J.-C. Gawsewitch, Paris, 2006.

8. Jean-Philippe RÉMY, « Dans la douleur de la commémoration du génocide, le président rwandais fustige le rôle de la France », *Le Monde*, 9 avril 2004.

9. Alain BARLUET, « La réconciliation avec le Rwanda fait des vagues », *Le Figaro*, 31 janvier 2008.

10. France Info, 28 janvier 2008.

11. Intervention au colloque de Science Po Paris, « Génocide des Tutsi : justice et vérité vingt ans après ? », 24 janvier 2014.

12. Entretien avec les auteurs, le 10 décembre 2013.

13. « On dirait que vous protégez Kagame », nous lance Barril, lorsque l'on commence à évoquer son rôle trouble dans l'affaire rwandaise. « C'est comme si vous protégiez Adolf Hitler. Kagame, après Hitler, c'est le plus grand nombre de morts. […] Vous êtes français ou vous avez un passeport rwandais ? Vous êtes payé par Kagame ? […] Vous n'osez pas dénoncer comme je le fais le Oussama Ben Laden et le Pol Pot des Grands Lacs. […] Kagame fait exécuter les opposants. Les journalistes arrogants, comme vous, à Kigali, ils sont en prison. » Quelques jours plus tard, Paul Barril nous appelle pour nous proposer de nous « aider » dans notre travail. Nous déclinons. Il nous envoie alors le SMS suivant : « Cher Monsieur, je vous ai trouvé agressif, injuste, mal poli. J'ai décidé de vous consacrer une part du chapitre des traîtres à la France. Vous ne cherchez pas la vérité, vous défendez des terroristes étrangleurs. Vous êtes leur complice. Vous n'êtes pas un journaliste. »

14. Géraud DE LA PRADELLE, *Imprescriptible. L'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Les Arènes, Paris, 2005.

15. Général Jean-Claude LAFOURCADE, « Turquoise », l'honneur de la France, *loc. cit.*

16. « Rwanda : Alliot-Marie "scandalisée" par le procès fait aux soldats français », AFP, 7 avril 2004.

17. Thomas HOFNUNG, « Sa bataille de Kigali », *Libération*, 31 mai 2011.

18. François GRANER, *Le Sabre et la Machette. Officiers français et génocide tutsi*, éditions Tribord, 2013.

19. Entretien avec les auteurs, le 24 janvier 2014.

20. Rony BRAUMAN, *Devant le mal. Rwanda : un génocide en direct*, Arléa, Paris, 1994.

21. Entretien avec les auteurs, le 24 janvier 2014.

22. Jean HATZFELD, *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais*, Seuil, Paris, 2000, *Une saison de machettes*, Seuil, Paris, 2003, *La Stratégie des antilopes*, Seuil, Paris, 2007.

23. Jean-Paul MARI, *Sans blessures apparentes*, Robert Laffont, Paris, 2008. Ce livre a fait l'objet d'un documentaire éponyme diffusé en 2010 sur France 2.

24. Laure de VULPIAN, Thierry PRUNGNAUD, *Silence Turquoise. Rwanda, 1992-1994. Responsabilités de l'État français dans le génocide des Tutsi*, Don Quichotte, 2012.

25. Hélène DUMAS, Étienne SMITH, « La vérité doit être enfin faite sur l'engagement français au Rwanda. Mieux vaut écouter les hommes du rang que les rodomontades des gradés », *Le Monde*, 13 septembre 2011.

26. *Ibid.*